

2022

Région de Franche-Comté

Département du Jura

SIE Montmirey le Château

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL
Tél : 03 84 33 75 13
contact@hydrogeologie-caille.com
<http://www.hydrogeologie-caille.com>

B.E. Caille
bureau d'études en hydrogéologie
& environnement

- Pièce 1** : Mémoire technique
- Pièce 2** : Réglementation
- Pièce 3** : Délibérations du syndicat
- Pièce 4** : Avis de l'Hydrogéologue Agréé
- Pièce 5** : Projet d'arrêté préfectoral
- Pièce 6** : Périmètres et état parcellaire
- Pièce 7** : Bilan ARS
- Pièce 8** : Estimation des coûts

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°1 : MÉMOIRE TECHNIQUE.....	3
PIÈCE N°2 : RÉGLEMENTATION.....	81
PIÈCE N°3 : DÉLIBÉRATIONS.....	85
PIÈCE N°4 : AVIS DE L'HYDROGÉOLOGUE AGRÉÉ.....	90
PIÈCE N°5 : PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.....	109
PIÈCE N°6 : PÉRIMÈTRES ET ÉTAT PARCELLAIRE.....	125
PIÈCE N°7 : BILAN ARS.....	135
PIÈCE N°8 : ESTIMATION DES COÛTS.....	217

DUP puits de Thervay _ SIE de Montmirey le Château

Région de Franche-Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey le Château

2022

PIÈCE N°1 : MÉMOIRE TECHNIQUE



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY

Sommaire

1	<i>Objet de la demande</i>	8
2	<i>Situation</i>	8
2.1	Population desservie	10
2.2	Prélèvements et consommations	11
2.3	Consommation future.....	13
2.4	Prélèvements sollicités par la commune	13
3	<i>Description du système de production</i>	14
3.1	Présentation du captage	14
3.2	Réseau de distribution et de traitement de l'eau	16
3.2.1	Introduction.....	16
3.2.2	La station de traitement	18
3.2.3	Les réservoirs	22
3.2.4	Entretien des ouvrages et surveillance	23
3.2.5	Interconnexion.....	24
4	<i>Qualité de l'eau</i>	24
4.1	Analyses type RP sur le puits.....	24
4.2	Synthèse 2017-2017-2019 sur l'eau distribuée.	25
4.3	Bilan des analyses réalisées sur les stations de traitement-production (1991-2022).....	33
4.4	Bilan des analyses réalisées sur l'unité de distribution (1993-2022).....	34
4.5	Nitrates	35
4.6	Turbidité	35
4.7	Pesticides	37
4.8	Arsenic et nickel.	45
4.9	Fer et manganèse	46
4.10	Conclusions	47
5	<i>Milieu physique et vulnérabilité</i>	47
5.1	Géologie.....	47
5.2	Hydrogéologie	50

5.2.1	Pose de 7 piézomètres.....	50
5.2.2	Campagnes de mesures piézométriques	51
5.2.3	Recherche d'informations sur la nappe	55
5.2.4	Traçage radial-convergent	57
5.2.5	Modélisation	58
5.3	Délimitation du BAC et vulnérabilité de l'aquifère	62
5.4	Périmètres de protection 1992.....	64
5.5	Hydrologie.....	66
5.6	Risques de pollution.	67
5.7	Milieu naturel.....	68
5.7.1	Protections existantes.....	68
5.7.2	Zones humides.....	70
5.8	Occupation des sols	70
5.9	Natura 2000	73
6	<i>Incidence du prélèvement de la ressource en eau</i>	73
6.1	Réglementation	73
6.2	Prélèvements	73
6.3	Incidence des prélèvements	74
6.3.1	Impact sur la ressource en eau	74
6.3.2	Impact sur la qualité de l'eau.....	74
6.3.3	Impacts sur les milieux aquatiques et les zones humides	74
6.3.4	Impact sur les usages et usagers de l'eau	74
6.3.5	Impact sur les écoulements et les inondations.....	74
6.3.6	Impact sur le milieu naturel	75
6.3.7	Impact sur les sites Natura 2000.....	75
6.3.8	Récapitulatif des impacts	75
6.3.9	Mesure compensatoire :	75
6.4	Compatibilité avec le S.D.A.G.E.	75
6.5	Compatibilité avec le PGRI	76
7	<i>Contexte réglementaire</i>	77
8	<i>Périmètres de protection.....</i>	78
8.1	Délimitation des périmètres de protection immédiate.....	78

8.2 Délimitation des périmètres de protection rapprochée..... 78**Table des figures**

<i>Figure 1 : Localisation des communes adhérentes et achetant de l'eau en gros.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 2 : Localisation du Puits de Thervay.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : Localisation du puits de Thervay.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 4 : Évolution de la population de 1968 à 2015 (INSEE).....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : Volumes prélevés et consommés.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Graphique des volumes prélevés et consommés.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 7 : Évolution des prélèvements et des consommations par commune.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 8 : Tableau des « gros consommateurs ».....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 9 : Vue du puits.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 10 : Schéma du puits (Extrait du rapport du Cabinet Merlin).....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 11 : Changement de deux drains par l'entreprise Résurgence-Forages en 2012.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 12 : Carte du réseau de distribution.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 13 : Bâtiment de la station de traitement de Thervay.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 14 : Installations de traitement.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 15 : Schéma de la station de traitement de Thervay.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 16 : Schéma de la station de traitement et de la distribution.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 17 : Bilan des analyses sur l'eau brute au captage code B (1998 à 2021).....</i>	<i>25</i>
<i>Figure 18 : Graphique des concentrations en fer et manganèse.....</i>	<i>47</i>
<i>Figure 19 : Coupe du sondage de reconnaissance P6 proche du puits de Thervay.....</i>	<i>48</i>
<i>Figure 20 : Extrait de la carte géologique de Pesmes (Source : BRGM).....</i>	<i>49</i>
<i>Figure 21 : Localisation des points de mesure sur carte topographique.....</i>	<i>50</i>
<i>Figure 22 : Tableau des mesures piézométriques.....</i>	<i>52</i>
<i>Figure 23 : Carte piézométrique du 12 avril 2016.....</i>	<i>53</i>
<i>Figure 24 : Carte piézométrique du 9 mai 2016.....</i>	<i>53</i>
<i>Figure 25 : Carte piézométrique du 24 mai 2016.....</i>	<i>54</i>
<i>Figure 26 : Carte piézométrique du 02/08/2016.....</i>	<i>54</i>
<i>Figure 27 : Carte piézométrique du 04/10/2016.....</i>	<i>55</i>
<i>Figure 28 : Chronique des niveaux d'eau dans la nappe (Puits P2).....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 29 : Localisation des points de mesure et des ouvrages BSS.....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 30 : Courbe de restitution de l'éosine dans le puits.....</i>	<i>57</i>
<i>Figure 31 : Courbe de calage des niveaux mesurés et calculés.....</i>	<i>58</i>
<i>Figure 32 : Tableau des altitudes du toit et de la base de l'aquifère.....</i>	<i>59</i>
<i>Figure 33 : Carte piézométrique et des lignes de courant.....</i>	<i>60</i>
<i>Figure 34 : Zone d'alimentation définie par l'isochrone 50 jours.....</i>	<i>61</i>

<i>Figure 35 : Bassin d'alimentation du puits de Thervay et périmètres de protection de 1992 (BAC).....</i>	<i>63</i>
<i>Figure 36 : Localisation du point de rejet des drains agricoles</i>	<i>64</i>
<i>Figure 37 : PPR 1992 et BAC du Puits sur fond cadastral.....</i>	<i>65</i>
<i>Figure 38 : Qualité des eaux de l'Ognon à la station de Pesmes.</i>	<i>66</i>
<i>Figure 39: Inventaire des activités pouvant avoir un impact sur le puits.....</i>	<i>68</i>
<i>Figure 40 : Cartes des protections réglementaires à proximité du projet.....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 41 : Zones humides répertoriées par la DREAL FC.....</i>	<i>70</i>
<i>Figure 42 : Zones humides répertoriées par la FDCJ sur la commune de Thervay</i>	<i>71</i>
<i>Figure 43 : Occupation des sols sur le BAC (Corine Land Cover, 2012)</i>	<i>72</i>
<i>Figure 44 : Cadastre et coordonnées Lambert du puits.</i>	<i>78</i>
<i>Figure 45 : Carte des périmètres de protection sur fond topographique.....</i>	<i>79</i>
<i>Figure 46 : Carte des PPR et des parcelles propriétés du syndicat sur fond cadastrale.....</i>	<i>79</i>

1 OBJET DE LA DEMANDE

La procédure de mise en place des périmètres de protection des captages est définie par le code de la santé publique. Cette procédure aboutit à la rédaction d'un arrêté préfectoral. L'estimation des coûts de mise en place des périmètres de protection est disponible en PIÈCE N°8.

Le SIE de Montmirey le Château s'est engagée dans la procédure de mise en place des périmètres de protection de sa ressource en eau le 26 juin 2015 (PIÈCE N°3).

La protection porte sur le puits de Thervey.

2 SITUATION

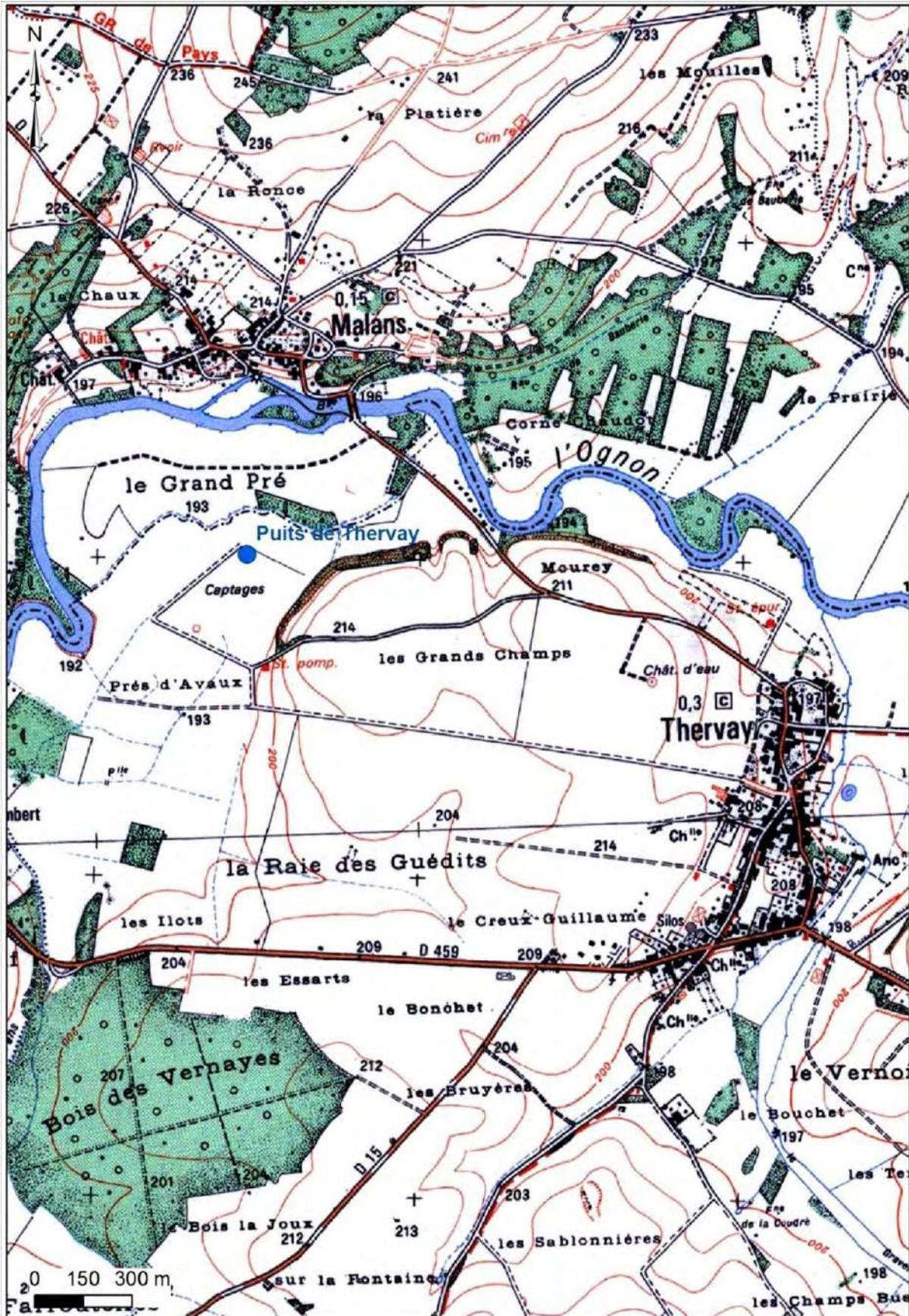
Le syndicat des Eaux de Montmirey-le-Château dont le siège administratif se situe sur la commune de Thervey couvre un secteur allant de Chevigny à Ougney (Figure 1), soit 14 communes adhérente et 2 communes clientes.

Le syndicat est alimenté par un puits situé dans la plaine de l'Ognon sur la commune de Thervey (Figure 3).

Figure 1 : Localisation des communes adhérentes et achetant de l'eau en gros.



Figure 3 : Localisation du puits de Thervey.

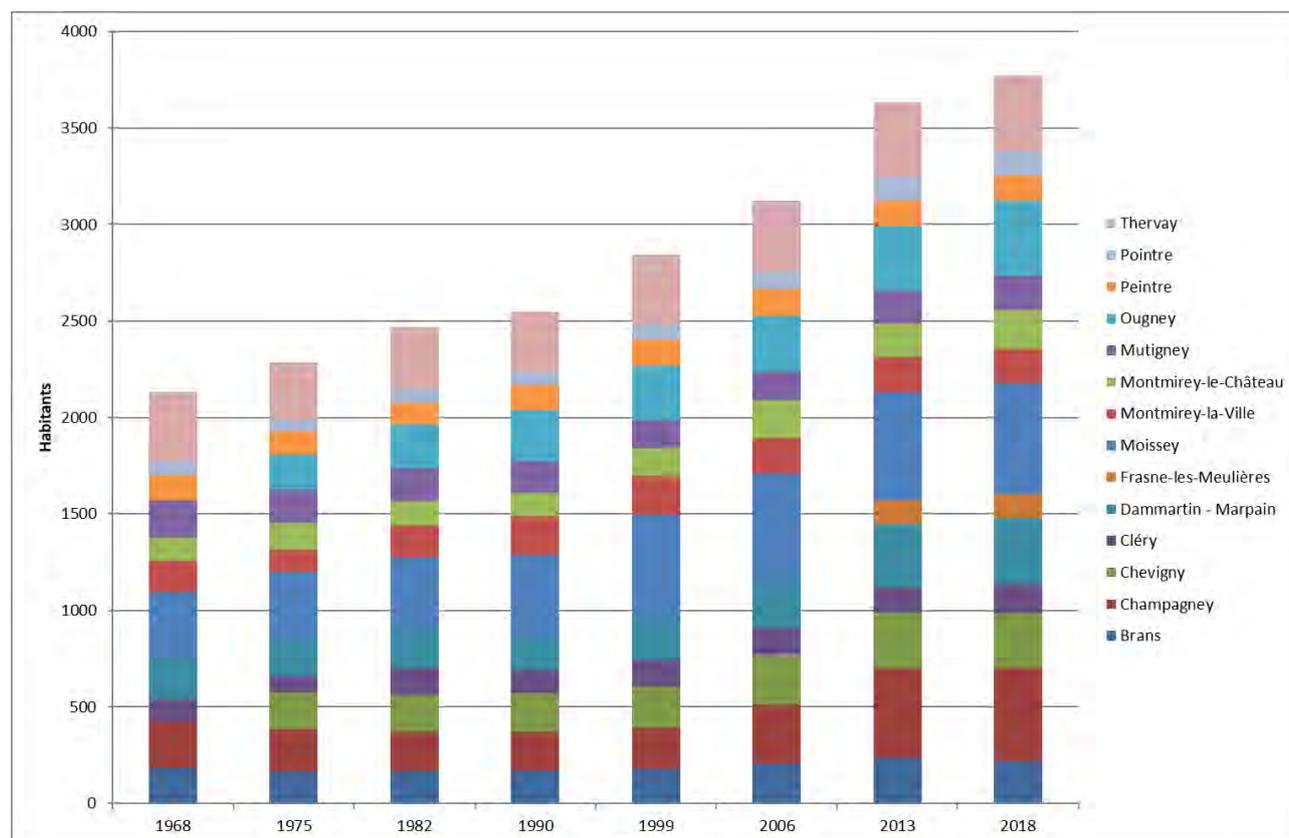


2.1 Population desservie

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population du syndicat (données INSEE) :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2013	2018
Brans	182	166	168	170	178	204	236	219
Champagney	240	220	205	203	216	305	462	482
Chevigny		190	192	198	214	265	291	284
Cléry	118	83	139	117	136	133	131	151
Dammartin - Marpain	216	193	189	175	227	244	327	344
Frasne-les-Meulières							123	122
Moissey	340	346	381	426	527	559	559	576
Montmirey-la-Ville	161	117	165	199	198	184	184	176
Montmirey-le-Château	121	137	127	123	145	196	174	201
Mutigney	191	175	169	161	143	147	169	180
Ougney		180	230	267	283	290	335	388
Peintre	131	120	114	131	135	137	131	131
Pointre	69	62	68	69	81	89	124	127
Thervay	364	298	323	307	361	372	390	391
Population totale	2 133	2 287	2 470	2 546	2 844	3 125	3 636	3772

Figure 4 : Évolution de la population de 1968 à 2015 (INSEE)



La population desservie augmente continuellement depuis 1968. Elle est passée de 2 133 habitants en 1968 à 3 772 en 2018, On observe une augmentation rapide entre 2006 et 2013 avec 511 habitants

supplémentaires. En moyenne depuis 1999 le syndicat a gagné 48 habitants supplémentaires par an Si cette tendance se maintient le syndicat comptera environ 400 habitants supplémentaires en 2030.

2.2 Prélèvements et consommations

Les prélèvements du syndicat sur le puits sont présentés dans le tableau suivant :

Figure 5 : Volumes prélevés et consommés.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Total des volumes prélevés sur la ressource(m3)	279 849	321 145	320 137	366 508	434 037	401 467	391 807	393 613	304 749	346 356	355 967
Prélèvement moyen journalier (m3/j)	767	880	877	1 004	1 189	1 100	1 073	1 078	835	949	975
Volumes achetés Val de l'Ognon (m3)	16 637	25 270	201	59	156	92	165	122	17 859	111	6 067
Total volumes mis en distribution (m3)	296 486	346 415	320 338	366 567	434 193	401 559	391 972	393 735	317 852	341 348	361 047
Total des volumes consommés (m3)	276 940	248 021	251 608	255 257	246 418	265 917	280 133	264 769	262 721	287 163	263 895
Rendement du réseau %	93,4	71,6	78,5	69,6	56,8	66,2	71,5	67,2	82,7	84,1	74,2

Les prélèvements sont de 1073 m³/j en 2017 pour 767 m³/j en 2011. Les prélèvements ont atteint 1400 m³/j en 2019 à cause d'une fuite dans le réseau (< 300 m³/j), réparée dans les semaines suivantes.

Les rendements ont beaucoup varié pendant les 8 années, la moyenne est de 73 %, la valeur faible de 2015 (56,8 %) s'explique par des conduites cassées et d'importantes fuites, les travaux de remises en état du réseau entrepris les dernières années ont permis de retrouver un rendement acceptable de 71,5 % en 2017. On observe depuis 2015 une diminution des volumes mis en distribution.

Figure 6 : Graphique des volumes prélevés et consommés.

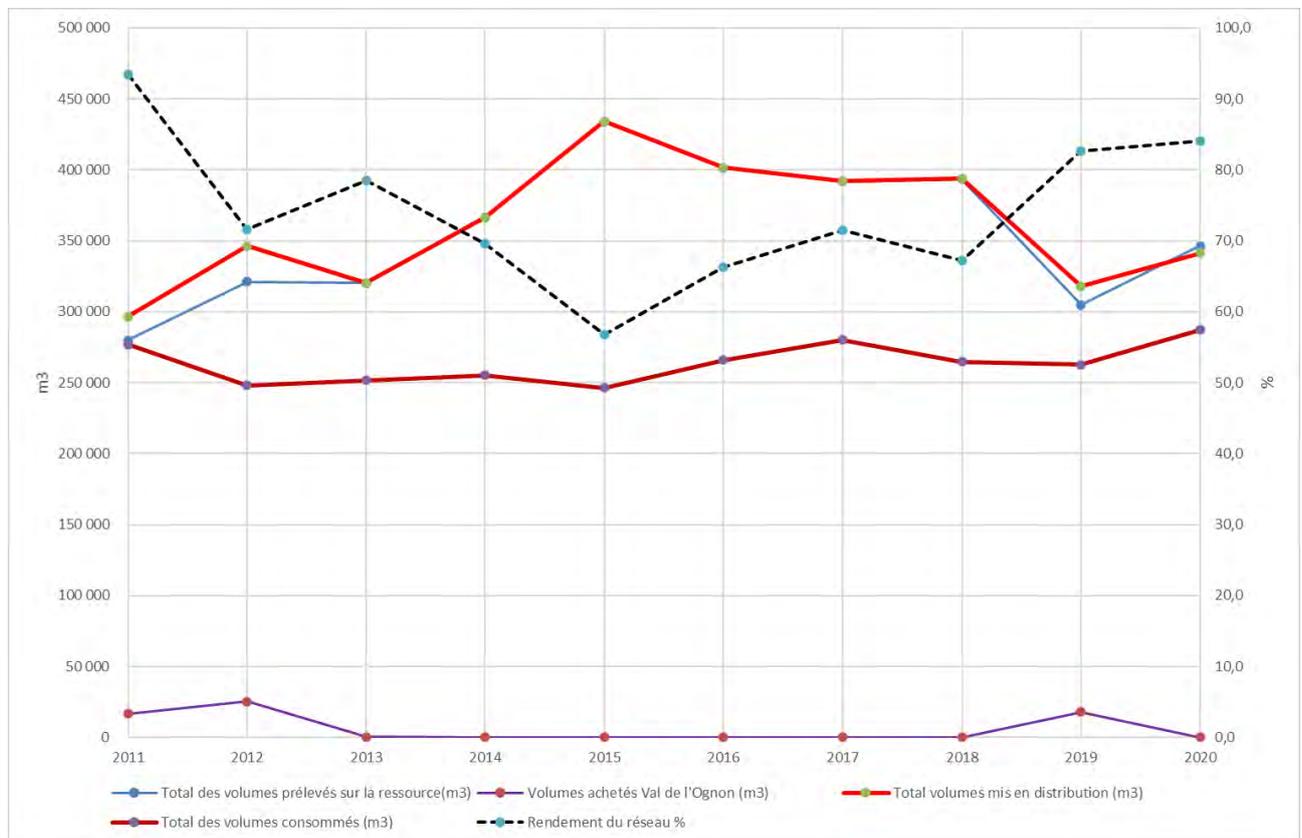


Figure 7 : Évolution des prélèvements et des consommations par commune.

			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommations- Communes membres du Syndicat (m3)	Haut-Service	Moissey	24 437	24 040	25 651	29 904	23 385	28 582	24 615	23 976	27 195	28 026
		Peintre	11 935	9 606	9 698	10 924	9 159	8 740	9 361	8 638	8 926	9 823
		Chevigny	16 466	13 411	14 028	14 396	13 072	14 076	15 887	14 522	15 268	18 376
		Montmirey-le-Château	12 560	12 939	11 801	12 794	11 348	9 773	12 778	11 623	12 240	13 335
		Montmirey-la-Ville	9 284	8 931	9 340	8 548	6 864	7 022	7 535	6 836	7 889	8 727
		Pointre	7 640	7 005	6 988	7 484	7 703	6 413	7 981	8 987	8 228	8 911
		Frasne-les-Meuilières	/	/	/	5 318	5 438	4 770	5 696	5 103	5 371	5 747
		Brans	20 073	19 810	21 496	19 789	19 342	18 938	269	22 403	23 228	22 782
		Sous-Total haut service	102 395	95 742	99 002	109 157	96 311	98 314	106 542	102 088	108 345	115 727
	Bas-Service	Champagney	26 494	17 557	20 566	20 857	21 016	23 410	23 107	23 107	17 130	22 189
		Mutigney	20 010	19 657	17 870	19 549	20 730	20 612	20 589	21 041	17 312	19 729
		Dammartin - Marpain	29 835	30 486	29 451	30 313	30 271	33 212	31 522	27 489	33 430	34 702
		Cléry	5 925	5 509	7 778	5 633	5 183	5 534	6 587	5 782	6 287	6 496
		Ougney	20 259	17 389	18 317	18 560	16 557	16 836	17 399	15 766	19 494	21 950
		Thervey	33 971	33 151	33 507	32 260	35 299	36 262	40 224	37 423	40 287	47 906
		Sous-Total bas service	136 494	123 749	127 489	127 172	129 056	135 866	139 428	130 608	133 940	152 972
	Total	238 889	219 491	226 491	236 329	225 367	234 180	245 970	232 696	242 285	268 699	
Vente en gros (m3)	Offlanges	7 519	2 529	96	956	755	617	1 790	1 528	1 502	2 518	
	Bressilley	12 606	10 626	10 091	9 339	11 463	10 616	12 036	10 316	9 333	10 746	
	Frasne-les-Meuilières	7 325	5 946	6 670	/	/	/	/	/	/	/	
	Vente au Syndicat Val Ognon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total ventes en gros	27 450	19 101	16 857	10 295	12 218	11 233	13 826	11 844	10 835	13 264	
Volumes service non comptés (nettoyage, vidange,...)			10 601	9 429	8 260	8 633	8 833	18 500	18 500	8 800	4 800	
Total Consommations			276 940	248 021	251 608	255 257	246 418	263 913	278 296	263 040	261 920	286 763

On compte 31 consommateurs dont la consommation dépasse 1 000 m³/an, ils représentent 25 à 33 % des volumes consommés.

Figure 8 : Tableau des « gros consommateurs »

Gros consommateurs (>1000 m3/an)	Communes	2017	2018	2019	2020
EARL de la Brizotte	Pointre	1 690	1 499	1 819	1 805
Beaudrot Hervé	Brans	1 411	815	828	813
EARL du Rucheri	Brans	5 291	5 989	6 520	5 492
GAEC de la Roche	Brans	2 568	2 167	2 394	1 840
Quirot Eric	Brans	1 168	988	1 025	1 105
CHS St Ylie - Centre Brantus	Mt la Ville	1 052	746	701	762
EARL Coudry	Mt le Château	2 385	2 232	2 390	2 419
EARL Roy Alain	Mt le Château	1 468	1 402	1 696	1 652
EARL de la Foyotte	Peintre	1 530	1 396	1 330	1 422
Lanaud Michel	Peintre	1 687	1 585	1 961	1 931
Laiterie Fromageri	Chevigny	4 160	4 235	4 238	5 026
GAEC Beauregard	Thervay	9 082	8 936	9 841	10 214
GAEC Beauregard	Thervay	2 732	2 414	3 129	3 222
GAEC Bouchet	Thervay	3 608	3 541	3 653	4 336
GAEC Cretin	Thervay	2 843	2 491	2 567	3 202
GAEC du Val St Jean	Thervay	4 826	4 442	4 763	4 838
EARL de la Nozeroye	Mutigney	2 369	2 657	2 090	2 661
EARL Druot	Mutigney	1 956	2 168	1 697	2 037
GAEC Bellevue	Mutigney	3 888	4 248	3 813	4 722
GAEC Jussiaux	Mutigney	5 598	2 139	1 005	677
GAEC du Touillon	Ougney	1 718	935	2 343	2 548
GAEC Girard	Ougney	1 993	963	970	1 803
EARL Bideaux passé à GAEC du Reuillet	Dammartin	5 962	5 142	5 644	3 833
EARL Bonvalot	Dammartin	3 336	3 147	5 102	4 773
EARL de la Fenotte	Dammartin	1 064	805	0	0
GAEC Bachelu passé à GAEC du Reuillet	Dammartin	2 129	1 913	2 876	4 254
GAEC des Grandes Planches	Dammartin	3 388	2 380	3 246	3 397
Camp Cyril	Marpain	933	1 124	1 035	1 166
GAEC de l'Aubepine	Moisey	1 224	1 229	1 543	1 460
Foyer Logement	Moisey	2 847	2 632	2 961	2 628
EARL Dutartre Fabien	Champagney	2 289	2 957	2 190	2 723
Total gros consommateurs		88 195	79 317	85 370	88 761
Total des volumes consommés (m3)		278 596	263 040	242 286	268 699
Part des gros consommateurs (%)		32	30	35	33

2.3 Consommation future

Quelques projets peuvent faire évoluer les volumes consommés dans les années à venir (projet de lotissement, de supermarché). Cependant, les prélèvements ne devraient pas notablement augmenter. Ils devraient se stabiliser avec l'amélioration du rendement du réseau.

Si la population continue à augmenter sur les années à venir au même rythme que les années précédentes (+48 habitants/an), les consommations supplémentaires sont estimées à 28 000 m³/an à l'horizon 2031.

2.4 Prélèvements sollicités par la commune

D'après les prélèvements observés ces 3 dernières années, le syndicat demande l'autorisation pour les prélèvements suivants :

- Débit de prélèvement horaire: 120 m³/h
- Prélèvement journalier : 1500 m³/j

- Prélèvement annuel : 438 000 m³/an

La demande intègre l'augmentation prévisible de la consommation et une détérioration temporaire du rendement du réseau suite à des casses toujours possibles sur les conduites anciennes.

3 DESCRIPTION DU SYSTEME DE PRODUCTION

3.1 Présentation du captage

Le puits de Thervay mesure 3 m de diamètre pour une profondeur de 7,4 m par rapport au niveau du sol. Il capte la nappe de l'Ognon par quatre drains rayonnants, mesurant entre 17 et 22 m de long (Figure 10). Deux des drains ont été changés en 2012 (

Figure 11). L'ouvrage est équipé par alternance d'une pompe immergée de 100 m³/h et de 120 m³/h. Lorsque la capacité de la pompe en place diminuée trop (dépôts de fer-manganèse), elle est envoyée en nettoyage et remplacée par la deuxième. L'ouvrage est surélevé de 2 m par rapport au niveau du sol et coiffé d'un bâtiment de 3,25 m de haut.

Figure 9 : Vue du puits



Figure 10 : Schéma du puits (Extrait du rapport du Cabinet Merlin)

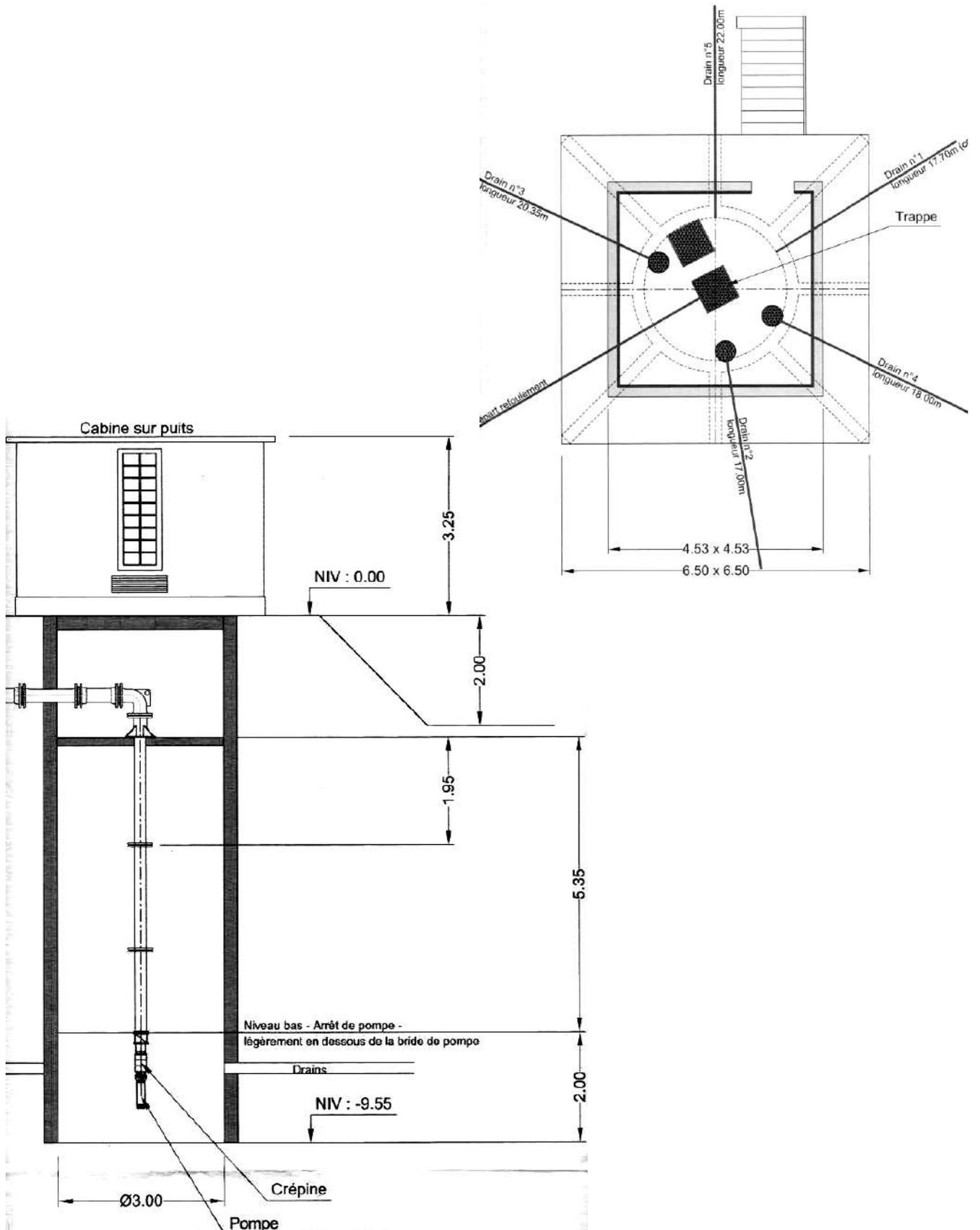


Figure 11 : Changement de deux drains par l'entreprise Résurgence-Forages en 2012

3.2 Réseau de distribution et de traitement de l'eau

3.2.1 Introduction.

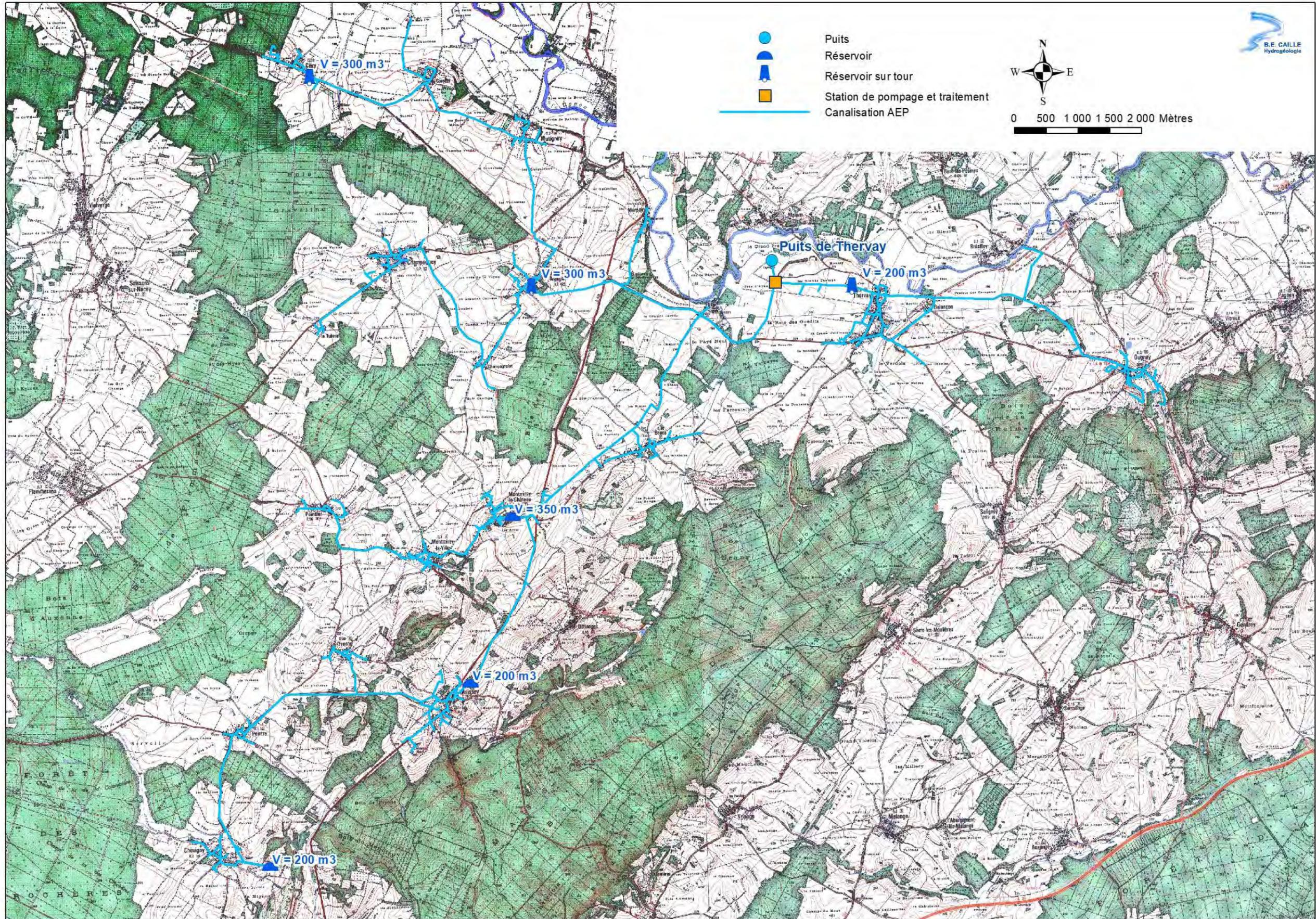
Le réseau de distribution est présenté sur le synoptique Figure 16 et sur les cartes Figure 12. Il est divisé en deux parties :

- **Le Haut Service**, comprenant les communes de Chevigny, Peintre, Frasne-les-Meulières, Moisse, Offlanges, Pointre, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château et Brans, la pompe de refoulement a un débit de 50 m³/h.
- **Le Bas Service**, comprenant les communes de Dammartin-Marpain, Champagne, Mutigney, Cléry, Thervay, Brésilley et Ougney. la pompe de refoulement a un débit de 30 et 60 m³/h.

À la station elle est traitée pour le fer, le manganèse et par chloration avant d'être envoyée en distribution sur les deux réservoirs pilote situés à Montmirey-le-Château et à Dammartin-Marpain. Un traitement complémentaire par filtration au charbon actif est en fonctionnement depuis septembre 2022.

Une chloration secondaire est présente sur le réservoir de Cléry.

Figure 12 : Carte du réseau de distribution.



3.2.2 La station de traitement

La station de traitement se situe sur la parcelle YP 26 au lieu-dit « En Pommeret ». Elle a été mise en fonction en décembre 2003.



Figure 13 : Bâtiment de la station de traitement de Thervay

L'eau pompée dans le puits arrive à la station et passe dans deux filtres de déferrisation et deux filtres de démnanganisation. L'eau est ensuite chlorée avant d'être envoyée vers une bêche de 54 m³.

Deux pompes de 50 à 60 m³/h fonctionnant en alternance, refoulent l'eau vers le réservoir pilote de Montmirey-le-Château. Une pompe de 30 m³/h et une pompe de 60 m³/h refoulent l'eau en alternance vers le réservoir pilote de Dammartin.

L'ensemble des installations est automatisé.

Un système permet un retro-lavage des filtres de la station. Les eaux de lavages sont rejetées dans deux bassins de décantation.

Figure 14 : Installations de traitement



Filtres de déferrisation et de démnanganisation



Pompes



La mise en service d'un filtre à charbon actif en sortie des filtres à sables existants est effective depuis septembre 2022 afin d'éliminer les contaminations dues à la présence de pesticides.

Figure 15 : Schéma de la station de traitement de Thervay

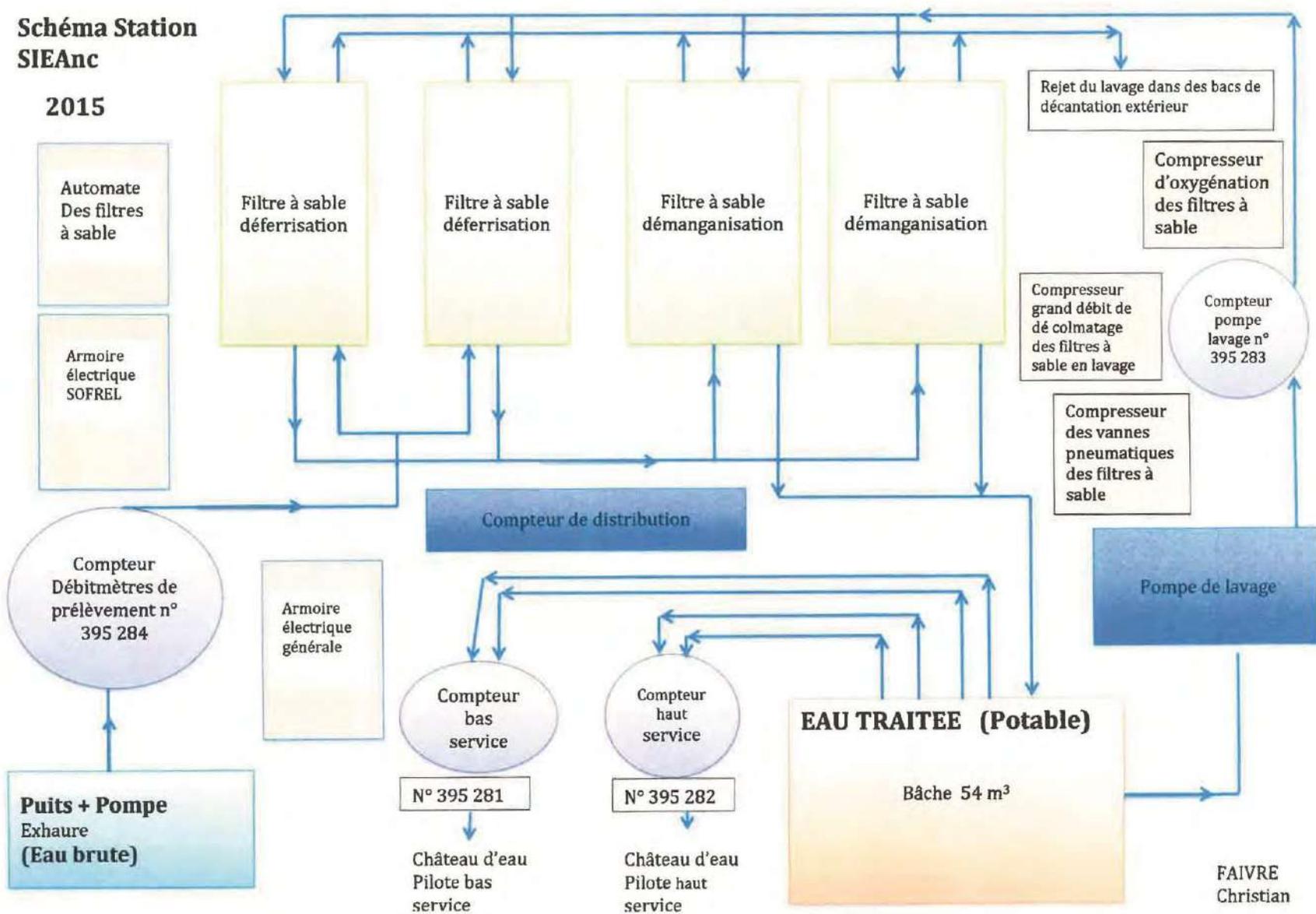
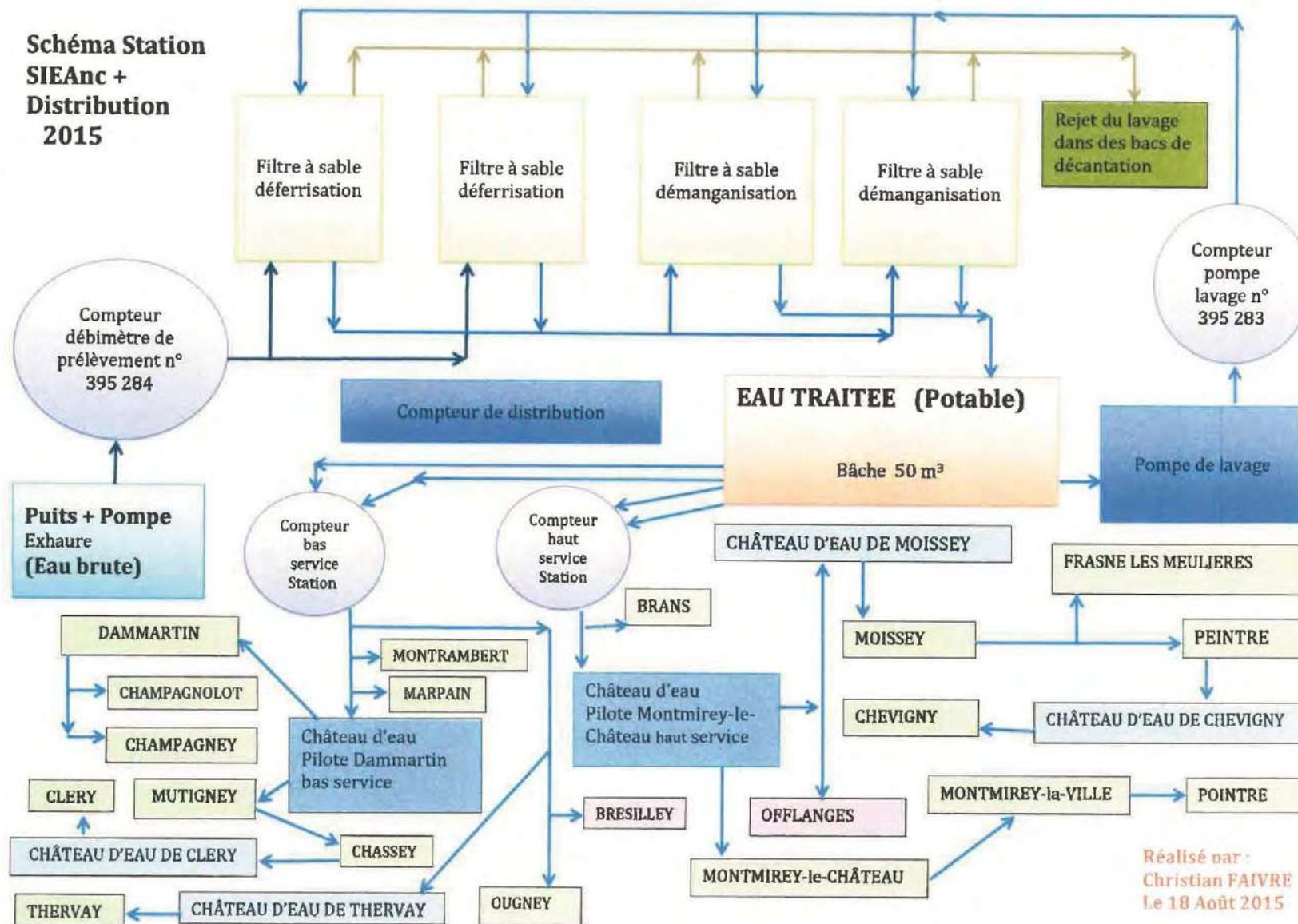


Figure 16 : Schéma de la station de traitement et de la distribution



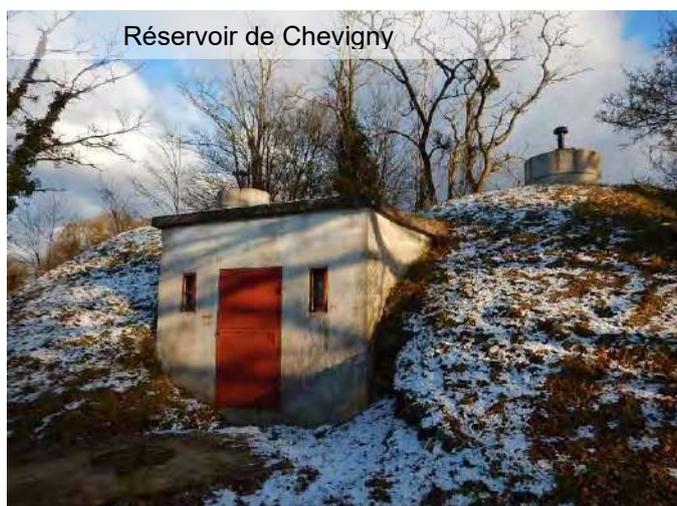
3.2.3 Les réservoirs

L'ensemble du réseau du syndicat compte 6 réservoirs : deux réservoirs pilotes et 4 réservoirs de reprise.

Chaque réseau, Bas-Service et Haut-Service compte 3 réservoirs.

Pour le Haut-Service, trois réservoirs assurent la distribution :

- Le réservoir pilote de Montmirey-le-Château. Il s'agit d'un château d'eau à cuve semi-enterrée d'une capacité de 350 m³.
- Le réservoir de Moissey. Il s'agit d'un château d'eau à cuve semi-enterrée d'une capacité de 200 m³.
- Le réservoir de Chevigny. Il s'agit d'un château d'eau à 2 cuves semi-enterrées d'une capacité de 2 x 100 m³.



Pour le Bas-Service, trois réservoirs assurent également la distribution :

- Le réservoir pilote de Dammartin-Marpain. Il s'agit d'un château d'eau sur tour d'une capacité de 300 m³.

- Le réservoir de Cléry. Il s'agit d'un château d'eau sur tour d'une capacité de 300 m³. La commune consommant peut, il n'est rempli qu'à 180 m³. Ce réservoir est équipé d'un système de chloration.
- Le réservoir de Thervay. Il s'agit d'un château d'eau sur tour d'une capacité de 200 m³.



Les volumes des réservoirs comprennent la réserve incendie de 120 m³ par réservoir.

3.2.4 Entretien des ouvrages et surveillance

Le syndicat des eaux compte à sa charge : un ouvrage de captage, une station de traitement, 6 ouvrages de stockage et 91 km de canalisation.

Les drains du puits et la conduite reliant le puits à la station de traitement sont nettoyés tous les 2 ans. L'entretien et la surveillance de la station et des ouvrages est confié à la société SOGEDO depuis fin 2020. Des auto-analyses sont réalisées sur la station et les réservoirs une fois par semaine.

3.2.5 Interconnexion

Le syndicat vend de l'eau en gros aux communes d'Offlanges et de Brésilley. Brésilley est alimenté par ailleurs par le SIE du Val de l'Ognon et Offlanges n'est pas en mesure d'alimenter le syndicat car leur ressource est insuffisante.

Il possède une interconnexion avec le SIE du Val de l'Ognon sur la commune d'Ougney ce qui lui permet de réaliser sans contrainte les divers travaux d'entretien du réseau (nettoyage réservoir, réparation casses,...)

L'interconnexion avec le SIE du Val de l'Ognon peut effectivement être utilisée pour alimenter l'ensemble du SIE de Montmirey (sous réserve de disponibilité de leur ressource), la canalisation d'interconnexion pouvant alimenter la bêche d'eau traitée de la station de Thervay et être redistribuée ensuite sur tout le territoire. Le syndicat ne rencontre pas de problème quantitatif sur la ressource (jusqu'à présent). Il n'a donc jamais utilisé l'interconnexion pour cette raison. En revanche, l'interconnexion a été utilisée pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les concentrations en métabolites du Métolachlore présents dans l'eau en mélangeant l'eau traitée de Thervay à l'eau du SIE du Val de l'Ognon, en attendant la mise en service du traitement complémentaire au charbon actif.

4 QUALITE DE L'EAU

4.1 Analyses type RP sur le puits.

Aucune analyse de type première adduction n'a été réalisée sur le puits à sa création ou lors de la mise en place des périmètres de protection. Par contre, plusieurs analyses de type RP+Pest ont été réalisées. L'ensemble de ces analyses sont compilées dans les statistiques ARS suivantes.

Les principaux résultats des analyses sur l'eau brute et les bilans détaillés de l'ARS sont présentés ci-dessous.

Les eaux brutes ont une conductivité et une dureté moyenne. Les nitrates sont présents en très faible quantité. Les eaux brutes sont fortement chargées en fer et manganèses. Une station de traitement permet de palier à ce problème. La turbidité sur les eaux brutes est forte. Cette dernière est liée à la présence de fer-manganèse.

Quelques substances indésirables sont détectées pour des valeurs toujours inférieurs aux limites de qualité en distribution :

- Un plastifiant le phosphate de tributyle pour une valeur faible (0,01 µg/l).
- L'arsenic avec 2,46 µg/l au maximum pour une limite de qualité de 10 µg/l.
- Le nickel avec 11 µg/l au maximum pour une limite de qualité de 20 µg/l.

Figure 17 : Bilan des analyses sur l'eau brute au captage code B (1998 à 2021).

Paramètres analysés	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre d'analyses	Min	Moyenne	Max
Conductivité (µS/cm à 20 °C)			11	402	433	500
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	-	-	13	446	458	476
Dureté (Titre hydrotimétrique) (°F)	-	-	11	23	24,92	28
pH	-	-	30	6,9	7,23	7,40
Turbidité (NFU)	-x	-	9	5,8	19.3	34
Fer dissous (µg/l)	-	-	9	0	349	1830
Fer total (µg/l)	-	-	12	0	1085	2980
Manganèse dissous (mg/l)	-	-	2	490	495	500
Manganèse total (µg/l)	-	-	14	450	423	600
Nitrates (mg/l)	100	-	19	0	1,2	8

4.2 Synthèse 2017-2017-2019 sur l'eau distribuée.

Les tableaux ci-dessous présentent les bilans pour les 3 dernières années.

L'ARS, en charge du contrôle sanitaire de l'eau potable, a depuis début 2018 intégré la recherche de nouvelles molécules en particulier certains métabolites qui sont des molécules de dégradation de pesticides. Les premiers résultats concernant le réseau du syndicat ont révélé la présence régulière de 3 métabolites du (S-)Métolachlore (Métolachlore ESA, Métolachlore OXA et Métolachlore NOA) à des concentrations supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/Litre. Le S-Métolachlore est un herbicide d'origine agricole, utilisé principalement sur de nombreuses grandes cultures (maïs, tournesol, sorgho, soja, betterave).

Les eaux sont de bonne qualité pour la plupart des paramètres après traitement de déferrisation et filtration. Mais on note la présence de métabolites de pesticides comme indiqué ci-dessus qui a entraîné des mesures de restriction.



Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation
ADD DU SIAEP DE MONTMIREY

Synthèse 2017 / UDI SIAEP DE MONTMIREY

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT		Régie
RESSOURCE		Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION		Réalisée
TRAITEMENT	Déferri-sation-démanganisation et Désinfection au chlore gazeux	
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION		3487

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

Nombre total d'analyses réalisées en 2017 et représentatives de l'eau distribuée	23
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2015	2016	2017
% d'analyses non conformes	0%	4%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Valeurs de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne respectant pas les valeurs de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable guide: 0,05 à 0,3	18	1	0,18	0,25
Bioxyde	mg/l	guide: < 0,15	0			
Chlorites (bioxyde)	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes (chlore)	µg/l	100	2	0	2,3	2,7

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	5	0	2,1	2,5
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	2	0		
		0,5 µg/l total pesticides	2	0	0,000	0,000
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,0	0,0

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne satisfaisant pas aux références de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	18	0	7,4	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1100]	18	0	486,0	509,0
Dureté	°F	aucune	5	sans objet	22,9	23,7
Turbidité	NFU	2	18	0	0,1	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	18	0	0,00	0,05
Matière Organique	mg/l	2	5	0	0,76	1,12
Aluminium	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	19	0	1,9	4,3
Manganèse	µg/l	50	5	0	0,1	0,2



Qualité de l'eau Synthèse 2017

Unité de gestion et d'exploitation

ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

[Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2017 sur les unités de distribution](#)

SIAEP DE MONTMIREY

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2017:

- ▣ une bonne qualité microbiologique.
- ▣ une turbidité faible.
- ▣ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- ▣ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- ▣ des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- ▣ une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.



Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation
ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Synthèse 2018 / UDI SIAEP DE MONTMIREY

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Régie
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisée
TRAITEMENT	Déferisation-démanganisation et Désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	3487

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2018

Nombre total d'analyses réalisées et représentatives de l'eau distribuée	24
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2016	2017	2018
% d'analyses non conformes	4%	0%	4%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2018

Paramètres	Unités	Valeurs de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne respectant pas les valeurs de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable guide: 0,05 à 0,3	18	3	0,19	0,45
Bioxyde	mg/l	guide: < 0,15	0			
Chlorites (bioxyde)	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes (chlore)	µg/l	100	2	0	11,9	12,2

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2018

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	5	0	2,0	2,4
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	3	0		
		0,5 µg/l total pesticides	3	0	0,043	0,050
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,0	0,0

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2018

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne satisfaisant pas aux références de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	19	0	7,4	8,0
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1100]	19	0	455,2	465,0
Dureté	°F	aucune	5	sans objet	22,9	23,2
Turbidité	NFU	2	19	0	0,0	0,5
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	19	0	0,00	0,00
Matière Organique	mg/l	2	5	1	1,52	3,49
Aluminium	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	20	0	4,4	18,0
Manganèse	µg/l	50	5	0	0,1	0,1



Qualité de l'eau Synthèse 2018

Unité de gestion et d'exploitation

ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

[Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2018 sur les unités de distribution](#)

SIAEP DE MONTMIREY

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2018:

- ▣ une bonne qualité microbiologique.
- ▣ une turbidité faible.
- ▣ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- ▣ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- ▣ des teneurs en matières organiques ponctuellement supérieures à la référence de qualité et des teneurs satisfaisantes pour les autres substances indésirables.
- ▣ une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Agence Régionale de Santé - Département Santé Environnement - Unité Territoriale du Jura
24 rue des Ecoles - CS 60152 - 39004 LONS LE SAUNIER Cedex



Contrôle sanitaire
Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Conseils


Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.


Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.


Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et rendez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.


Dans les habitats anciens, vérifiez ou faites substituer plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2019 de l'eau sur l'unité de distribution :

1465 SIAEP DE MONTMIREY

Maitre d'Ouvrage : ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de l'Ognon puis elle subit une déferrisation-démanganisation et une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : 23 Nombre d'analyses non conformes : 0
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : 18 Nombre d'analyses non conformes : 0 Valeur maximale mesurée : 0,7
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : 5 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 4,8 concentration maximale : 8,1
Dureté	
La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : 5 Valeur moyenne mesurée : 21,5 Valeur maximale mesurée : 22,3
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : 8 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 0,05 concentration maximale : 0,11

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- ▣ une très bonne qualité microbiologique.
- ▣ une turbidité faible.
- ▣ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- ▣ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- ▣ des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- ▣ une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Pour plus d'information...
Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Contrôle sanitaire
Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils


Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.


Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.


Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.


Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

1465 SIAEP DE MONTMIREY

Maître d'Ouvrage : ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de l'Ognon puis elle subit une déferriation-démanganisation et une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : 23 Nombre d'analyses non conformes : 0
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : 18 Nombre d'analyses non conformes : 0 Valeur maximale mesurée : 0,24
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : 5 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 1,9 concentration maximale : 2,3
Dureté	
La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : 5 Valeur moyenne mesurée : 23,0 Valeur maximale mesurée : 23,6
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : 4 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 0,03 concentration maximale : 0,04

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2020 :

- une très bonne qualité microbiologique.
- une turbidité faible.
- des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.

ars
Agence Régionale de Santé
Santé
Environnement
Région de Santé

Contrôle sanitaire
Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Conseils


Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.


Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.


Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.


Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2021 de l'eau sur l'unité de distribution :

1465 SIAEP DE MONTMIREY

Maitre d'Ouvrage : ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de l'Ognon puis elle subit une déferrisation-démanganisation et une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : 23 Nombre d'analyses non conformes : 0
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : 18 Nombre d'analyses non conformes : 0 Valeur maximale mesurée : 0,62
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : 5 Nombre d'analyses non conformes : 0 concentration moyenne : 2,6 concentration maximale : 3,3
Dureté	
La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : 5 Valeur moyenne mesurée : 22,6 Valeur maximale mesurée : 22,8
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : 10 Nombre d'analyses non conformes : 10 concentration moyenne : 0,54 concentration maximale : 0,62

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2021 :

- ▣ une très bonne qualité microbiologique.
- ▣ une turbidité faible.
- ▣ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- ▣ des teneurs en ESA- & NOA-Métolachlore supérieures à la limite de qualité et des teneurs satisfaisantes pour les autres substances toxiques.
- ▣ des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- ▣ une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement satisfaisante.

Des dépassements de la limite pour les pesticides sont observés à la production. Par précaution, des restrictions sur la consommation de l'eau sont fortement recommandées.

Un suivi renforcé des pesticides est en place. Des mesures de gestion sont prises pour rétablir la qualité de l'eau dont la mise en place d'un traitement.

Pour plus d'information...
Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.

4.3 Bilan des analyses réalisées sur les stations de traitement-production (1991-2022)

- De 1991 à 2004 :

Paramètres analysés	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
Conductivité à 20 °C		180-1000 µS/cm	48	303	433	517
Conductivité à 25 °C		180-1000 µS/cm	6	445	450	456
TAC			6	4,14	12,60	21,19
pH		6,5 - 9	51	7,10	7,32	7,40
Turbidité NFU		2 NTU	1	0,29	0,29	0,29
Fer total		200 µg/l	48	0	4,38	110,00
Manganèse total		50 µg/l	6	0	108	320
Nitrates	50 mg/l		49	0	2,17	4,74

Paramètres analysés	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h n/ml			39	0	4,92	80
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h n/ml			39	0	1,77	40
Bactéries coliformes /100ml-MS		0	39	0	0	0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml		0	5	0	0	0
Entérocoques /100ml-MS	0		39	0	0	0
Escherichia coli /100ml - MF	0		1	0	0	0

Depuis 2004 :

Paramètres analysés	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
Conductivité à 25 °C		200- 1200 µS/cm à 25 °C	63	423	458	487
Titre alcalimétrique complet			50	18,60	20,86	21,65
pH		6,5 - 9	86	7,10	7,20	7,80
Turbidité NFU	1 NFU	0,5 NFU	63	0	0,69	18,50
Fer dissous		200 µg/l	2	0	0	0
Fer total		200 µg/l	23	0	17	150,00
Manganèse dissous		50 µg/l	4	0	0	0
Manganèse total		50 µg/l	43	0	0,94	27
Nitrates	50 mg/l		63	0	2,12	8.10

4.4 Bilan des analyses réalisées sur l'unité de distribution (1993-2022)

Paramètres analysés	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre d'analyses	Mini	Moyenne	Maxi
Conductivité à 25 °C		200- 1200 µS/cm à 25 °C	277	418	463	523
Fer total		200 µg/l	164	0	3.01	150
pH		6,5 - 9	428	6,70	7,39	8,00
Turbidité NFU	1 NFU	0,5 NFU	277	0	0,10	4,30
Chlore libre mg(Cl ₂)/L			428	0	0,08	2,40
Bact. aé. revivifiables à 22°-72h n/ml			219	0	20,18	300
Bact. aé. revivifiables à 37°-24h n/ml			219	0	10,85	300
Bactéries coliformes /100ml-MS		0	419	0	0,51	59
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml		0	48	0	0	0
Entérocoques /100ml-MS	0		419	0	0,42	88
Escherichia coli /100ml - MF	0		277	0	0,02	2

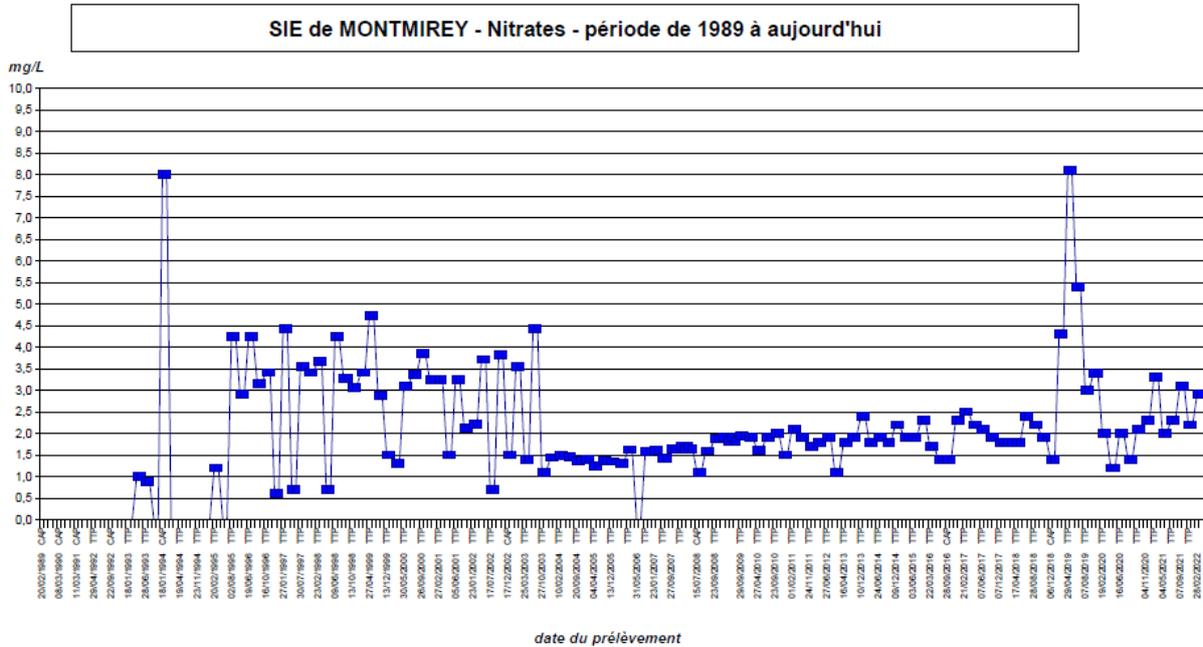
4.5 Nitrates

L'ensemble des analyses réalisées présentent des taux de nitrates inférieurs à 10 mg/l. Ces taux sont très faibles et caractéristiques d'une nappe captive.

Liste des installations prises en compte :

Limite de qualité pour le paramètre : 50mg/L

Nom de l'UGE	Type d'INS	Nom de l'installation
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	CAP	THERVAY
	TTP	THERVAY



ARS BFC - DSP - UTSE39

24/03/2022

4.6 Turbidité

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la turbidité sur l'ensemble des prélèvements faits sur les eaux brutes avant traitement et les eaux traitées en sortie de station et en distribution.

Les valeurs élevées de turbidité (> 5 NFU) sont présentes dans les eaux brutes avant traitement. Cette turbidité est due à la précipitation du manganèse lorsque les eaux pompées sont aérées (oxydation). Le traitement doit permettre l'élimination de la turbidité et du manganèse dissous.

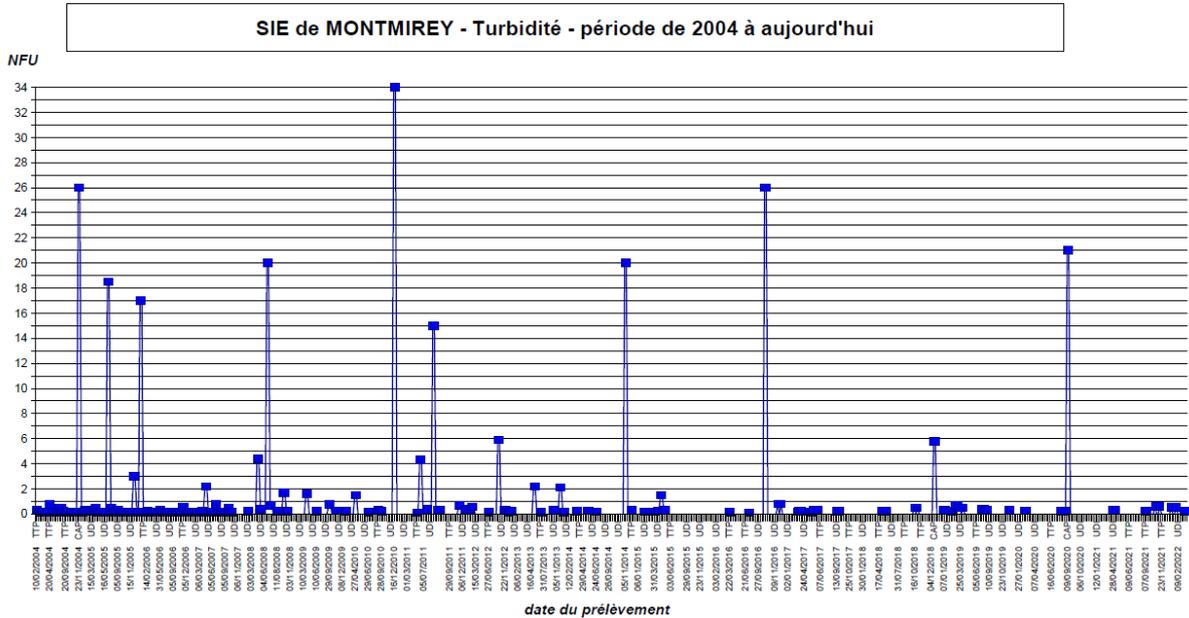
Quelques dépassements de la référence de qualité sont observés dans les eaux en sortie de station de traitement (TTP) jusqu'en 2008. En distribution (UDI) sur la période de 2004 – 2022 un seul dépassement est enregistré en 2011 (4,3 NFU).

Ces résultats traduisent une très bonne efficacité du traitement de la turbidité.

Liste des installations prises en compte :

Limite de qualité pour le paramètre :

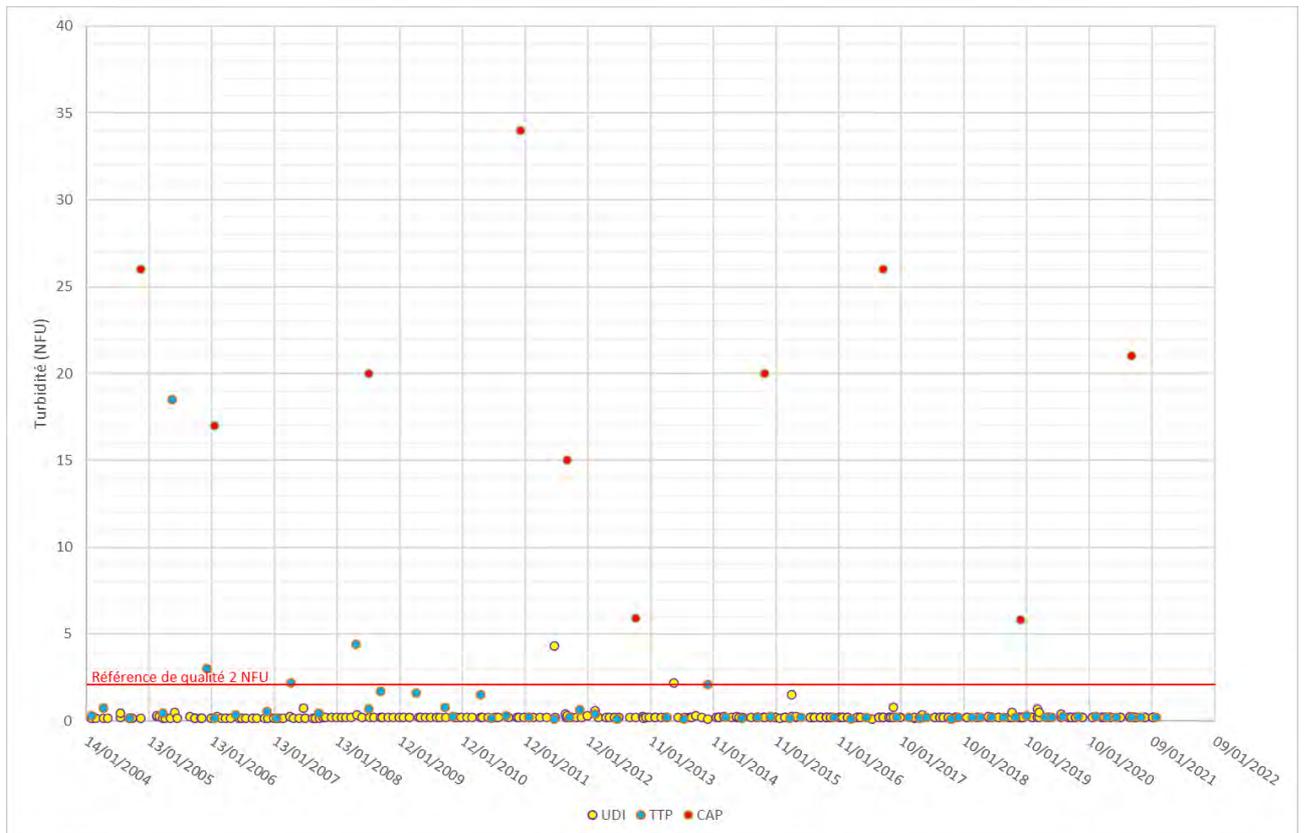
Nom de l'UGE	Type d'INS	Nom de l'installation
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	CAP	THERVAY
	TTP	THERVAY
	UDI	SIE DE MONTMIREY



ARS BFC - DSP - UTSE39

24/03/2022

Graphique de la turbidité suivant l'origine du prélèvement.



4.7 Pesticides

Des pesticides, et plus précisément des métabolites du métolachlore, sont détectés de manière récurrente au-dessus de 0,1 µg/Litre qui est la limite de qualité pour les pesticides et métabolites pertinents sur les eaux traitées. La limite de qualité sur les eaux brutes est de 2 µg/Litre.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des pesticides détectés entre 2010 et 2022, les dépassements de la limite de qualité apparaissent en rouge.

Installation	Nom Installation	Date Prélèvement	Paramètre	Résultat	Unité	Année
Station - eau traitée	THERVAY	29/06/2010	Bentazone	0,024	µg/L	2010
Station - eau traitée	THERVAY	29/06/2011	Bentazone	0,022	µg/L	2011
Station - eau traitée	THERVAY	24/07/2013	Bentazone	0,021	µg/L	2013
Station - eau traitée	THERVAY	20/06/2018	Atrazine-2-hydroxy	0,013	µg/L	2018
			CGA 354742	0,015	µg/L	2018
			CGA 369873	0,014	µg/L	2018
			Dimétachlore	0,009	µg/L	2018
			Diméthénamide ESA	0,022	µg/L	2018
			Diméthénamide OXA	0,014	µg/L	2018
			ESA acetochlore	0,06	µg/L	2018
			ESA alachlore	0,02	µg/L	2018
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2018
			ESA metolachlore	0,56	µg/L	2018
			Métaldéhyde	0,039	µg/L	2018
			Métolachlor NOA	0,224	µg/L	2018
			OXA acetochlore	0,02	µg/L	2018
			OXA metazachlore	0,02	µg/L	2018
OXA metolachlore	0,18	µg/L	2018			
Station - eau traitée	THERVAY	19/09/2018	Atrazine-2-hydroxy	0,01	µg/L	2018
			CGA 354742	0,012	µg/L	2018
			Dimétachlore	0,005	µg/L	2018
			ESA acetochlore	0,06	µg/L	2018
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2018
			ESA metolachlore	0,45	µg/L	2018
			Métaldéhyde	0,028	µg/L	2018
			Métolachlor NOA	0,211	µg/L	2018
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2018
OXA metolachlore	0,158	µg/L	2018			
Station - eau traitée	THERVAY	07/11/2018	Atrazine-2-hydroxy	0,008	µg/L	2018
			CGA 354742	0,01	µg/L	2018
			Diméthénamide ESA	0,026	µg/L	2018
			Diméthénamide OXA	0,013	µg/L	2018
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2018
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2018
			ESA metolachlore	0,39	µg/L	2018
			Métaldéhyde	0,032	µg/L	2018
			Métolachlor NOA	0,198	µg/L	2018
OXA metolachlore	0,145	µg/L	2018			
Captage - eau brute	THERVAY	06/12/2018	Atrazine-2-hydroxy	0,011	µg/L	2018
			CGA 354742	0,012	µg/L	2018
			Diméthénamide ESA	0,039	µg/L	2018
			Diméthénamide OXA	0,016	µg/L	2018
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2018
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2018
			ESA metolachlore	0,52	µg/L	2018
			Métaldéhyde	0,032	µg/L	2018
			Métolachlor NOA	0,17	µg/L	2018
OXA metolachlore	0,176	µg/L	2018			
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	30/01/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,035	µg/L	2019
			CGA 354742	0,013	µg/L	2019
			CGA 369873	0,015	µg/L	2019
			Dimétachlore	0,005	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,011	µg/L	2019

			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,52	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,236	µg/L	2019
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			OXA metolachlore	0,183	µg/L	2019
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	26/02/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			Bentazone	0,02	µg/L	2019
			CGA 354742	0,015	µg/L	2019
			CGA 369873	0,012	µg/L	2019
			Dimétachlore	0,006	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,008	µg/L	2019
			Endrine	0,02	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,06	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,56	µg/L	2019
			Fonofos	0,019	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,029	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,2	µg/L	2019
			OXA acetochlore	0,02	µg/L	2019
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			OXA metolachlore	0,19	µg/L	2019
			Propoxur	0,008	µg/L	2019
Captage - eau brute	THERVAY	21/03/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,011	µg/L	2019
			CGA 354742	0,012	µg/L	2019
			Dimétachlore	0,006	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,029	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,015	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,47	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,023	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,206	µg/L	2019
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
OXA metolachlore	0,168	µg/L	2019			
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	21/03/2019	CGA 369873	0,012	µg/L	2019
			Dimétachlore	0,006	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,006	µg/L	2019
			CGA 354742	0,011	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,45	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,025	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,197	µg/L	2019
OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019			
OXA metolachlore	0,156	µg/L	2019			
Captage - eau brute	THERVAY	03/04/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			CGA 354742	0,009	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,026	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,011	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,04	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,34	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,053	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,162	µg/L	2019
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
OXA metolachlore	0,128	µg/L	2019			
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	03/04/2019	Métaldéhyde	0,038	µg/L	2019
			CGA 354742	0,011	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,42	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,04	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,196	µg/L	2019
			OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
OXA metolachlore	0,15	µg/L	2019			

Station - eau traitée	THERVAY	29/04/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,012	µg/L	2019
			CGA 354742	0,006	µg/L	2019
			CGA 369873	0,03	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,2	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,042	µg/L	2019
Captage - eau brute	THERVAY	12/06/2019	OXA metolachlore	0,065	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,009	µg/L	2019
			CGA 354742	0,007	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,019	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,01	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,03	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,28	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,035	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,086	µg/L	2019
Station - eau traitée	THERVAY	12/06/2019	OXA metolachlore	0,112	µg/L	2019
			CGA 354742	0,007	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,06	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,03	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,024	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,22	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,007	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,011	µg/L	2019
Captage - eau brute	THERVAY	07/08/2019	Atrazine-2-hydroxy	0,011	µg/L	2019
			CGA 354742	0,012	µg/L	2019
			Diméthénamide ESA	0,021	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,012	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,45	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,039	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,195	µg/L	2019
Station - eau traitée	THERVAY	07/08/2019	OXA metolachlore	0,156	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,013	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,022	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,116	µg/L	2019
			OXA metolachlore	0,097	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,28	µg/L	2019
			CGA 354742	0,007	µg/L	2019
Station - eau traitée	THERVAY	05/11/2019	Diméthénamide ESA	0,009	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,03	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,018	µg/L	2019
			CGA 354742	0,014	µg/L	2019
			CGA 369873	0,011	µg/L	2019
			Dimétachlore	0,007	µg/L	2019
			Diméthénamide OXA	0,007	µg/L	2019
			ESA acetochlore	0,03	µg/L	2019
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			ESA metolachlore	0,26	µg/L	2019
			Métaldéhyde	0,024	µg/L	2019
			Métolachlor NOA	0,099	µg/L	2019
Station - eau traitée	THERVAY	16/06/2020	OXA metazachlore	0,01	µg/L	2019
			OXA metolachlore	0,098	µg/L	2019
			Atrazine-2-hydroxy	0,01	µg/L	2020
			CGA 354742	0,017	µg/L	2020
			Diméthachlore OXA	0,006	µg/L	2020
			Diméthénamide ESA	0,024	µg/L	2020
			Diméthénamide OXA	0,015	µg/L	2020
			ESA acetochlore	0,05	µg/L	2020
			ESA metazachlore	0,01	µg/L	2020
			ESA metolachlore	0,47	µg/L	2020
			Métolachlor NOA	0,189	µg/L	2020
OXA acetochlore	0,02	µg/L	2020			
OXA metazachlore	0,01	µg/L	2020			
OXA metolachlore	0,173	µg/L	2020			

Station - eau traitée	THERVAY	22/07/2020	Atrazine-2-hydroxy	0,01	µg/L	2020
			CGA 354742	0,007	µg/L	2020
			CGA 369873	0,013	µg/L	2020
			Diméthénamide OXA	0,011	µg/L	2020
			ESA acetochlore	0,06	µg/L	2020
			ESA metolachlore	0,48	µg/L	2020
			Métaldéhyde	0,032	µg/L	2020
			Métolachlor NOA	0,229	µg/L	2020
			OXA metolachlore	0,169	µg/L	2020
Captage - eau brute	THERVAY	09/09/2020	Atrazine-2-hydroxy	0,009	µg/L	2020
			CGA 354742	0,02	µg/L	2020
			CGA 369873	0,022	µg/L	2020
			Diméthachlore OXA	0,011	µg/L	2020
			Diméthénamide OXA	0,029	µg/L	2020
			ESA acetochlore	0,08	µg/L	2020
			ESA alachlore	0,03	µg/L	2020
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2020
			ESA metolachlore	0,78	µg/L	2020
			Métaldéhyde	0,036	µg/L	2020
			Métolachlor NOA	0,33	µg/L	2020
			OXA acetochlore	0,03	µg/L	2020
			OXA metazachlore	0,02	µg/L	2020
			OXA metolachlore	0,285	µg/L	2020
Station - eau traitée	THERVAY	09/09/2020	OXA metazachlore	0,01	µg/L	2020
			OXA acetochlore	0,03	µg/L	2020
			CGA 369873	0,017	µg/L	2020
			Métaldéhyde	0,029	µg/L	2020
			Métolachlor NOA	0,266	µg/L	2020
			ESA metazachlore	0,02	µg/L	2020
			ESA metolachlore	0,67	µg/L	2020
			Atrazine-2-hydroxy	0,011	µg/L	2020
			Diméthachlore OXA	0,009	µg/L	2020
			CGA 354742	0,017	µg/L	2020
			OXA metolachlore	0,216	µg/L	2020
			ESA acetochlore	0,06	µg/L	2020
			Station - eau traitée	THERVAY	04/11/2020	Atrazine-2-hydroxy
CGA 354742	0,014	µg/L				2020
CGA 369873	0,012	µg/L				2020
Diméthénamide ESA	0,025	µg/L				2020
Diméthénamide OXA	0,007	µg/L				2020
ESA acetochlore	0,04	µg/L				2020
ESA metazachlore	0,01	µg/L				2020
ESA metolachlore	0,3	µg/L				2020
Métaldéhyde	0,024	µg/L				2020
Métolachlor NOA	0,137	µg/L				2020
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	22/02/2021	OXA metolachlore	0,097	µg/L	2020
			ESA acetochlore	0,04	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,49	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,14	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	24/02/2021	Métolachlor NOA	0,14	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,021	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,414	µg/L	2021
			Métaldéhyde	0,021	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	30/03/2021	Métolachlor NOA	0,166	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,139	µg/L	2021
			ESA acetochlore	0,09	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,45	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	04/05/2021	OXA metolachlore	0,13	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,11	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,021	µg/L	2021
			Diméthénamide OXA	0,012	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	04/05/2021	ESA metolachlore	0,354	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,105	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,142	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	04/05/2021	ESA metolachlore	0,354	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,11	µg/L	2021

			Diméthénamide ESA	0,018	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,124	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	01/06/2021	ESA acetochlore	0,08	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,44	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,13	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,11	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,022	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	08/06/2021	ESA metolachlore	0,439	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,128	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,14	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,1	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	08/06/2021	OXA metolachlore	0,11	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,392	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,016	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,022	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	28/07/2021	Diméthénamide OXA	0,011	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,371	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,136	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,134	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	28/07/2021	Diméthénamide ESA	0,025	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,446	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,141	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,143	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - OUGNEY	28/07/2021	ESA metolachlore	0,086	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,025	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - POINTRE	28/07/2021	ESA metolachlore	0,358	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,135	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,113	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	19/08/2021	Diméthénamide ESA	0,026	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,518	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,146	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,152	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	19/08/2021	Métolachlor NOA	0,174	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,14	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,022	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,472	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	07/09/2021	Diméthénamide ESA	0,016	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,357	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,129	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,12	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	14/09/2021	ESA acetochlore	0,35	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,36	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,16	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,13	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	13/10/2021	ESA acetochlore	0,06	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,28	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,1	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,09	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	19/10/2021	Diméthénamide ESA	0,022	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,468	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,161	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,179	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	19/10/2021	Métolachlor NOA	0,118	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,015	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,386	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,138	µg/L	2021
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	22/11/2021	ESA acetochlore	0,05	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,43	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,11	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,1	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	23/11/2021	Diméthénamide ESA	0,027	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,456	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,117	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,093	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	23/11/2021	Diméthénamide ESA	0,02	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,359	µg/L	2021

			Métolachlor NOA	0,12	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,076	µg/L	2021
Captage - eau brute	THERVAY	28/12/2021	Diméthénamide ESA	0,017	µg/L	2021
			ESA metolachlore	0,431	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,09	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,109	µg/L	2021
			OXA metolachlore	0,068	µg/L	2021
Station - eau traitée	THERVAY	28/12/2021	ESA metolachlore	0,297	µg/L	2021
			Métolachlor NOA	0,063	µg/L	2021
			Diméthénamide ESA	0,025	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	25/01/2022	ESA metolachlore	0,401	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,174	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,09	µg/L	2022
			Diméthénamide ESA	0,018	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	25/01/2022	ESA metolachlore	0,348	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,147	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,075	µg/L	2022
			Diméthénamide ESA	0,02	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	28/02/2022	ESA metolachlore	0,398	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,138	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,135	µg/L	2022
			Diméthénamide ESA	0,017	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	28/02/2022	ESA metolachlore	0,354	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,121	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,118	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,034	µg/L	2022
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - OUGNEY	28/02/2022	ESA metolachlore	0,034	µg/L	2022
Réseau - eau distribuée	SIE DE MONTMIREY - CLERY (21)	08/03/2022	ESA acetochlore	0,02	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,26	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,08	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,08	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	28/03/2022	ESA metolachlore	0,271	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,075	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,162	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	28/03/2022	ESA metolachlore	0,229	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,054	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,092	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	27/04/2022	Diméthénamide ESA	0,02	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,372	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,181	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,126	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	27/04/2022	Diméthénamide ESA	0,014	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,261	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,093	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,088	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	31/05/2022	Diméthénamide ESA	0,036	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,458	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,256	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,133	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	31/05/2022	ESA metolachlore	0,392	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,172	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,125	µg/L	2022
Captage - eau brute	THERVAY	29/06/2022	Diméthénamide ESA	0,023	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,376	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,105	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,11	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	29/06/2022	Diméthénamide ESA	0,018	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,41	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,123	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,132	µg/L	2022
Station - eau traitée	THERVAY	30/08/2022	Diméthénamide ESA	0,021	µg/L	2022
			ESA metolachlore	0,45	µg/L	2022
			Métolachlor NOA	0,092	µg/L	2022
			OXA metolachlore	0,123	µg/L	2022

L'ARS, en charge du contrôle sanitaire de l'eau potable, a depuis début 2018 intégré la recherche de nouvelles molécules en particulier certains métabolites qui sont des molécules de dégradation de pesticides.

Les premiers résultats concernant le réseau du syndicat ont révélé la présence régulière de 3 métabolites du (S-)Métolachlore (Métolachlore ESA, Métolachlore OXA et Métolachlore NOA) à des concentrations supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/Litre. Le S-Métolachlore est un herbicide d'origine agricole, utilisé principalement sur de nombreuses grandes cultures (maïs, tournesol, sorgho, soja, betterave).

La limite de qualité, fixée initialement à 0,1 µg/Litre par substance par une directive européenne de 1998, constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Elle a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible. Cette limite est par conséquent généralement inférieure à la valeur à partir de laquelle un risque sanitaire existe pour le consommateur. C'est la raison pour laquelle une eau du robinet peut être consommée tant que la concentration ne dépasse pas une « valeur sanitaire maximale » (Vmax) propre à chaque substance, évaluée par l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Pour la gestion des métabolites, la directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est parue le 23 décembre 2020, et l'instruction du Ministère des Solidarités et de la Santé du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine précisant les modalités de gestion des métabolites de pesticides a été publiée le 29 janvier 2021. Cette nouvelle réglementation inclut la notion de pertinence d'un point de vue sanitaire d'un métabolite de pesticides et fixe, pour les métabolites pertinents, la même limite de qualité que pour les pesticides, et pour les métabolites non pertinents, une limite de 0,9 µg/Litre. Concernant les métabolites du métolachlore, ces derniers ont fait l'objet d'un avis sur leur pertinence de l'ANSES le 14 janvier 2021.

S'agissant du métolachlore OXA, ce dernier a été évalué comme non pertinent (limite de qualité de 0,9 µg/Litre). Pour le métolachlore ESA et le métolachlore NOA, ces derniers ont été évalués comme pertinents. Quand les métabolites sont dits pertinents, ces derniers doivent respecter la limite de qualité de 0,1 µg/Litre. La nouvelle instruction indique qu'un arrêté de dérogation doit être pris quand des dépassements de cette limite de qualité sont observés et dans le cas où des valeurs sanitaires maximales ont été définies pour chacune des molécules par l'ANSES. Contrairement au métolachlore ESA (Vmax de 510 µg/Litre), le métolachlore NOA n'a pas de valeur sanitaire maximale définie par l'ANSES à ce jour. En l'absence de cette valeur, l'instruction recommande de restreindre les usages de l'eau dès que le dépassement de la limite de qualité est confirmé.

L'ARS a alerté le syndicat des eaux de Montmirey de la confirmation des dépassements et a demandé la mise en œuvre d'actions immédiates pour rétablir la qualité de l'eau. Des actions ont donc été rapidement mises en place depuis fin 2018 :

- une convention de non-utilisation du S-métolachlore a été signée par l'ensemble des exploitants présents sur le bassin d'alimentation du puits de Thervay ;

- une dilution a été mise en place depuis avril 2019 de manière ponctuelle puis permanente avec les eaux provenant du S.I.E du Val d'Ognon, afin de diminuer les concentrations retrouvées sur les eaux mises en distribution, et ce avant la sortie de la nouvelle réglementation ;
- une réflexion a été engagée pour la mise en place d'un traitement au charbon actif.

Ces mesures ont été renforcées en mars 2021 avec la mise en place d'un suivi mensuel de la qualité de l'eau, dans l'attente de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle au niveau régional.

Malheureusement, ces actions n'ont pas été suffisantes au regard des résultats en sortie de station de production. Suite à divers échanges et rencontres, en l'absence d'autres actions immédiates permettant de rétablir la qualité de l'eau en dessous de la limite de qualité pour le métolachlore NOA, Monsieur le Préfet a fortement recommandé de prendre dès que possible les mesures de restrictions d'usages de l'eau pour la boisson, la glace et les glaçons, la préparation des aliments, la cuisson hormis le lavage des aliments, en janvier 2022, restrictions qui ont été relayées par le syndicat début février 2022. Les deux communes d'Ougney et de Brésilley (70) ne sont pas concernées par ces mesures de restrictions car uniquement alimentées par les eaux issues du S.I.E du Val d'Ognon.

Une nouvelle instruction ministérielle du 24 mai 2022 est venue compléter l'instruction de décembre 2020 et a apporté de nouveaux éléments : elle fournit notamment une valeur sanitaire transitoire pour le Métolachlore NOA à 3 µg/Litre, en s'appuyant sur des données d'autres pays européens. Ainsi, les concentrations relevées dans le cadre du contrôle sanitaire étant inférieures à la valeur transitoire fixée par l'instruction du 24 mai 2022 pour le Métolachlore NOA, les recommandations de ne pas consommer l'eau ont été levées le 15 juin 2022.

Afin de rétablir la qualité de l'eau le plus rapidement possible, le syndicat s'est engagé dans la mise en œuvre d'une solution curative avec un traitement au charbon actif, effectif depuis septembre 2022. Cette obligation de traitement est reprise dans le projet d'arrêté, afin de rétablir la qualité de l'eau vis-à-vis des métabolites dans les meilleurs délais.

La révision des actuels périmètres de protection, objets du présent dossier d'enquête publique, avec la mise en œuvre d'un suivi annuel des pratiques agricoles et de servitudes fortes vis-à-vis des substances actives de produits phytosanitaires, devrait contribuer à diminuer les concentrations retrouvées dans les eaux du puits de Thervay.

Tableaux des concentrations en métabolites dans l'Ognon.

	Date Prel	Paramètre	résultat	Unite
OGNON A PESMES 1	18/01/2021	Diméthénamide ESA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	17/03/2021	Diméthénamide ESA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	20/04/2021	Diméthénamide ESA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/05/2021	Diméthénamide ESA	0,027	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/07/2021	Diméthénamide ESA	0,027	µg/L
OGNON A PESMES 1	16/09/2021	Diméthénamide ESA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	15/10/2021	Diméthénamide ESA	0,012	µg/L
OGNON A PESMES 1	18/01/2021	Diméthénamide OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	17/03/2021	Diméthénamide OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	20/04/2021	Diméthénamide OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/05/2021	Diméthénamide OXA	0,02	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/07/2021	Diméthénamide OXA	0,013	µg/L
OGNON A PESMES 1	16/09/2021	Diméthénamide OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	15/10/2021	Diméthénamide OXA	0	µg/L

OGNON A PESMES 1	18/01/2021	Metolachlor ESA	0,089	µg/L
OGNON A PESMES 1	17/03/2021	Metolachlor ESA	0,094	µg/L
OGNON A PESMES 1	20/04/2021	Metolachlor ESA	0,067	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/05/2021	Metolachlor ESA	0,135	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/07/2021	Metolachlor ESA	0,221	µg/L
OGNON A PESMES 1	16/09/2021	Metolachlor ESA	0,069	µg/L
OGNON A PESMES 1	15/10/2021	Metolachlor ESA	0,089	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/11/2021	Metolachlor ESA	0,124	µg/L
OGNON A PESMES 1	18/01/2021	Metolachlor OXA	0,033	µg/L
OGNON A PESMES 1	17/03/2021	Metolachlor OXA	0,032	µg/L
OGNON A PESMES 1	20/04/2021	Metolachlor OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/05/2021	Metolachlor OXA	0,081	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/07/2021	Metolachlor OXA	0,121	µg/L
OGNON A PESMES 1	16/09/2021	Metolachlor OXA	0	µg/L
OGNON A PESMES 1	15/10/2021	Metolachlor OXA	0,022	µg/L
OGNON A PESMES 1	19/11/2021	Metolachlor OXA	0,042	µg/L

Une station de contrôle de la qualité de l'Ognon existe à Pesmes quelques kilomètres à l'aval du puits de Thervay. Sur une même période, les concentrations en métolachlore ESA et OXA sont beaucoup plus fortes dans le puits que dans l'Ognon. Les moyennes sont respectivement de 0,398 et 0,109 µg/l (ESA) ; 0,132 et 0,041 µg/l (OXA). La présence de ces produits dans le puits semble donc davantage liée aux pratiques agricoles sur la bassin d'alimentation du puits qu'à des apports par l'Ognon mais il existe bien une contribution de l'Ognon puisque les molécules y sont présentes également.

4.8 Arsenic et nickel.

Arsenic et nickel sont présents dans les eaux de distribution dans des concentrations toujours inférieures aux limites de qualité.

Détections d'Arsenic et de Nickel dans les eaux issues du puits de Thervey dans les analyses du contrôle sanitaire						
Installation	Date prélèvement	Paramètre	Résultat	Unité	Limite de qualité	Année
Captage	23/11/2004	Arsenic	16	µg/L	100	2004
Captage	30/01/2006	Arsenic	9	µg/L	100	2006
Captage	15/07/2008	Arsenic	7	µg/L	100	2008
Captage	16/12/2010	Arsenic	7	µg/L	100	2010
Captage	18/10/2012	Arsenic	15	µg/L	100	2012
Captage	05/11/2014	Arsenic	10	µg/L	100	2014
Captage	28/09/2016	Arsenic	15	µg/L	100	2016
Captage	06/12/2018	Arsenic	17,5	µg/L	100	2018
Captage	17/12/2018	Arsenic	16,8	µg/L	100	2018
Captage	09/09/2020	Arsenic	16,3	µg/L	100	2020
Captage	16/12/2010	Nickel	32	µg/L	/	2010
Captage	18/10/2012	Nickel	63	µg/L	/	2012
Captage	05/11/2014	Nickel	6	µg/L	/	2014
Captage	06/12/2018	Nickel	0,3	µg/L	/	2018
Captage	09/09/2020	Nickel	0,3	µg/L	/	2020
Réseau de distribution	15/03/2005	Nickel	11	µg/L	20	2005
Réseau de distribution	15/09/2020	Nickel	0,7	µg/L	20	2020
Station de traitement	29/04/2008	Arsenic	3	µg/L	10	2008
Station de traitement	15/04/2009	Arsenic	2	µg/L	10	2009
Station de traitement	29/06/2010	Arsenic	3	µg/L	10	2010
Station de traitement	24/07/2013	Arsenic	2	µg/L	10	2013
Station de traitement	24/06/2014	Arsenic	2	µg/L	10	2014
Station de traitement	31/03/2015	Arsenic	2	µg/L	10	2015
Station de traitement	22/03/2016	Arsenic	2	µg/L	10	2016
Station de traitement	26/04/2017	Arsenic	2	µg/L	10	2017
Station de traitement	25/10/2017	Arsenic	2	µg/L	10	2017
Station de traitement	20/06/2018	Arsenic	2,29	µg/L	10	2018
Station de traitement	07/11/2018	Arsenic	2,35	µg/L	10	2018
Station de traitement	17/12/2018	Arsenic	2,46	µg/L	10	2018
Station de traitement	29/04/2019	Arsenic	1,16	µg/L	10	2019
Station de traitement	05/11/2019	Arsenic	2,08	µg/L	10	2019
Station de traitement	16/06/2020	Arsenic	2,28	µg/L	10	2020
Station de traitement	04/11/2020	Arsenic	2,44	µg/L	10	2020

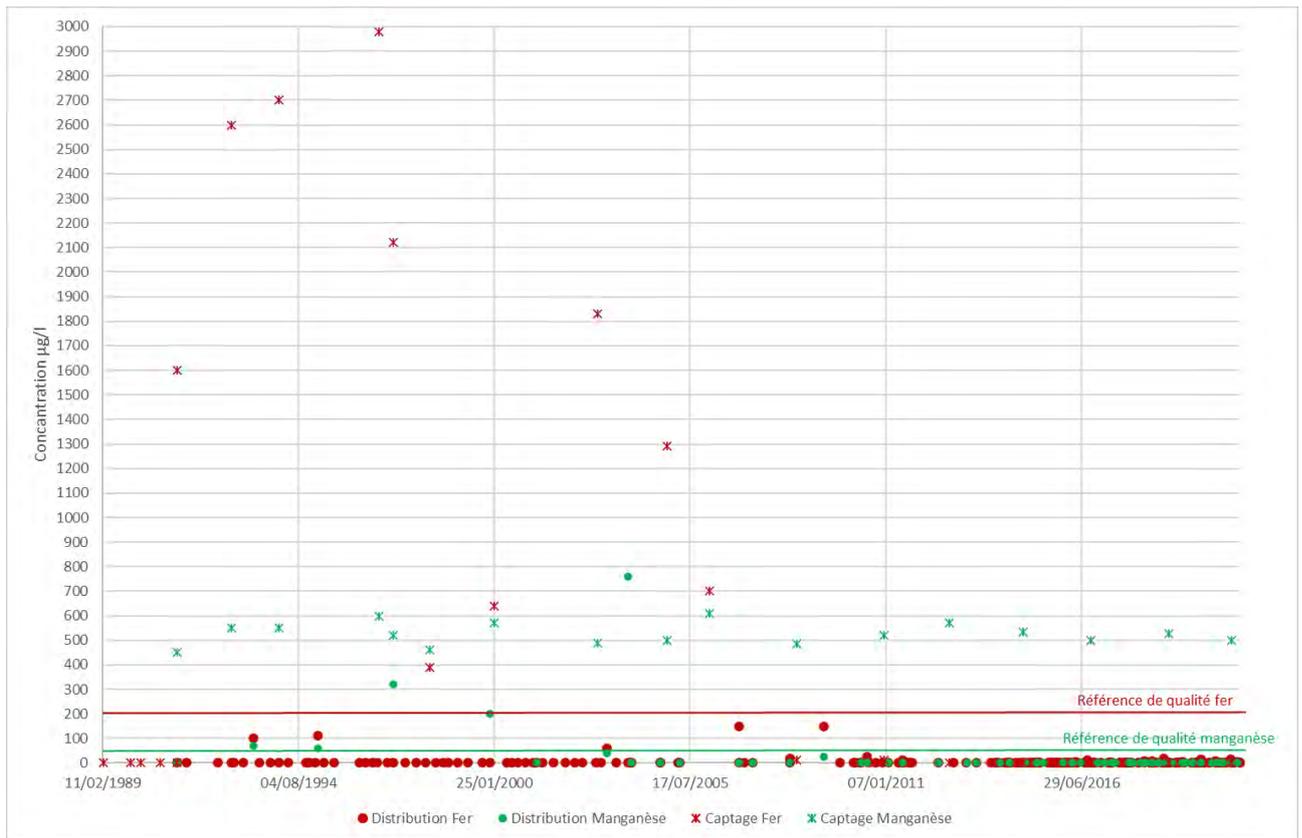
4.9 Fer et manganèse

Le graphique ci-dessous présente les concentrations en fer et manganèse mises en évidence dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 1989.

Les concentrations sur l'eau brute du captage sont souvent élevées et bien au-delà des références de qualité.

Après traitement les eaux distribuées présentent des concentrations toujours inférieures à la référence de qualité depuis 2009. Auparavant on observait quelques rares dépassements pour le manganèse.

Figure 18 : Graphique des concentrations en fer et manganèse.



4.10 Conclusions

L'eau est globalement de bonne qualité.

La minéralisation de l'eau mesurée par la conductivité est relativement constante avec 450 $\mu\text{S}/\text{cm}$ en moyenne. Les eaux sont bicarbonatées calciques.

On a observé des dépassements ponctuels de la norme pour la turbidité de 2 NFU jusqu'en 2013, mais pas depuis.

Les taux de nitrates sont faibles, inférieurs à 10 mg/l.

L'impact des pratiques agricoles sur la qualité des eaux du puits est avéré.

Des métabolites de pesticides sont régulièrement détectés pour des concentrations pouvant dépasser la limite de qualité de 0,1 $\mu\text{g}/\text{Litre}$: maximum de 0,67 $\mu\text{g}/\text{Litre}$ pour le métolachlore ESA sur l'eau traitée, qui reste largement en dessous de la valeur sanitaire de 510 $\mu\text{g}/\text{Litre}$ et 0,174 $\mu\text{g}/\text{Litre}$ pour le métolachlore NOA pour lequel une valeur sanitaire transitoire de 3 $\mu\text{g}/\text{Litre}$ a été fixée en mai 2022. Compte tenu des dépassements observés de la limite de qualité pour ces métabolites, la mise en œuvre des mesures préventives en complément des mesures curatives doit être poursuivie pour rétablir la qualité de l'eau dans les meilleurs délais.

5 MILIEU PHYSIQUE ET VULNERABILITE

5.1 Géologie

La commune de Thervay se situe dans la plaine de l'Ognon en bordure des Plateaux de Vesoul (au Nord), à la limite du horst de la Serre (au Sud). La rivière serpente dans une dépression comblée par

des formations superficielles plioquaternaires (argiles, limons, sables et graviers). Ces formations peuvent atteindre par endroit une cinquantaine de mètres. Les basses terrasses FZ renferment des aquifères importants, mais souvent fortement concentrés en fer et manganèse.

Le puits de Thervay se situe dans les formations de basse vallée FZ. Ces formations se caractérisent par une grande hétérogénéité de matériaux. Dans la vallée de l'Ognon, on distingue deux ensembles lithologiques :

- Au sommet une formation limono-sableuse
- Vers la base une formation grossière à sables et galets

Les coupes de sondages situés dans ce secteur présentent effectivement ces deux niveaux lithologiques (Figure 19).

Figure 19 : Coupe du sondage de reconnaissance P6 proche du puits de Thervay

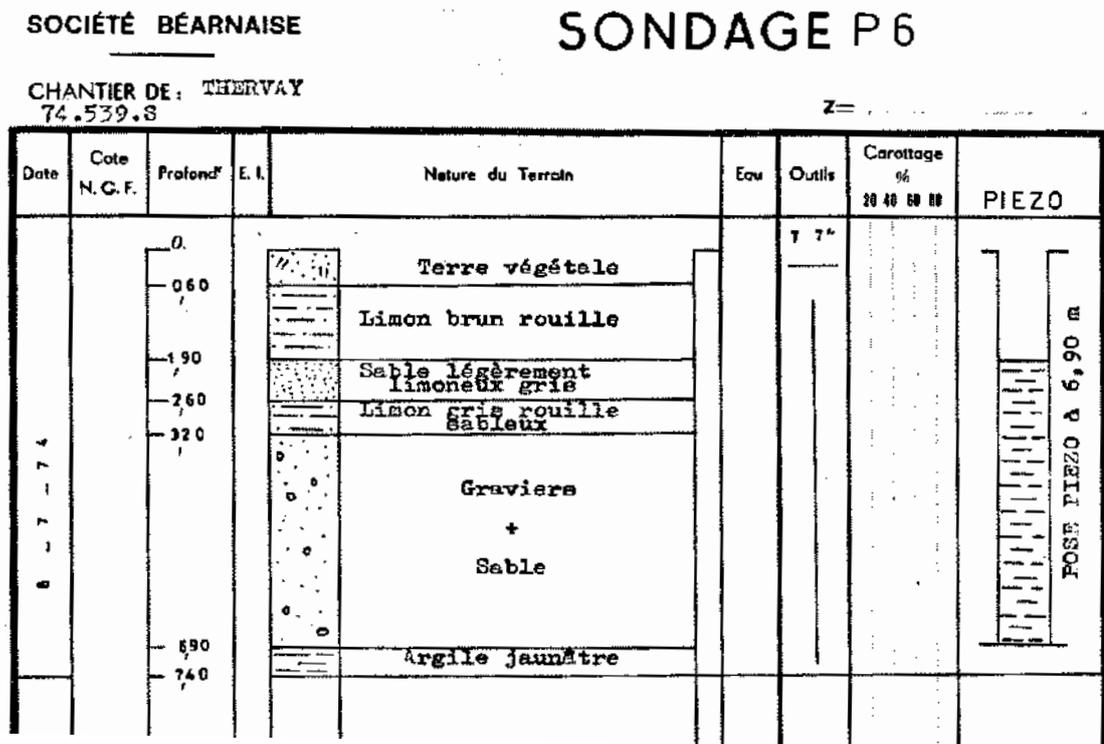
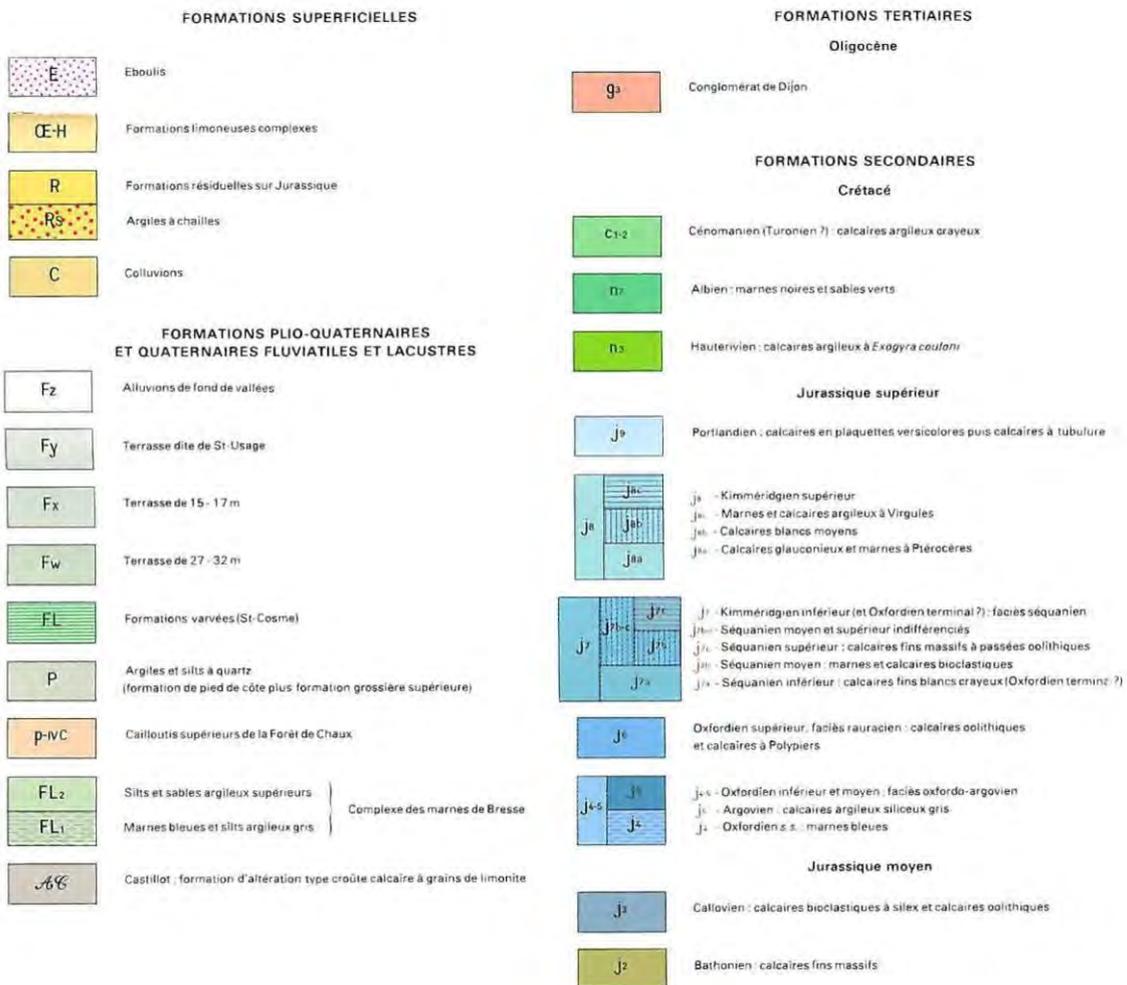
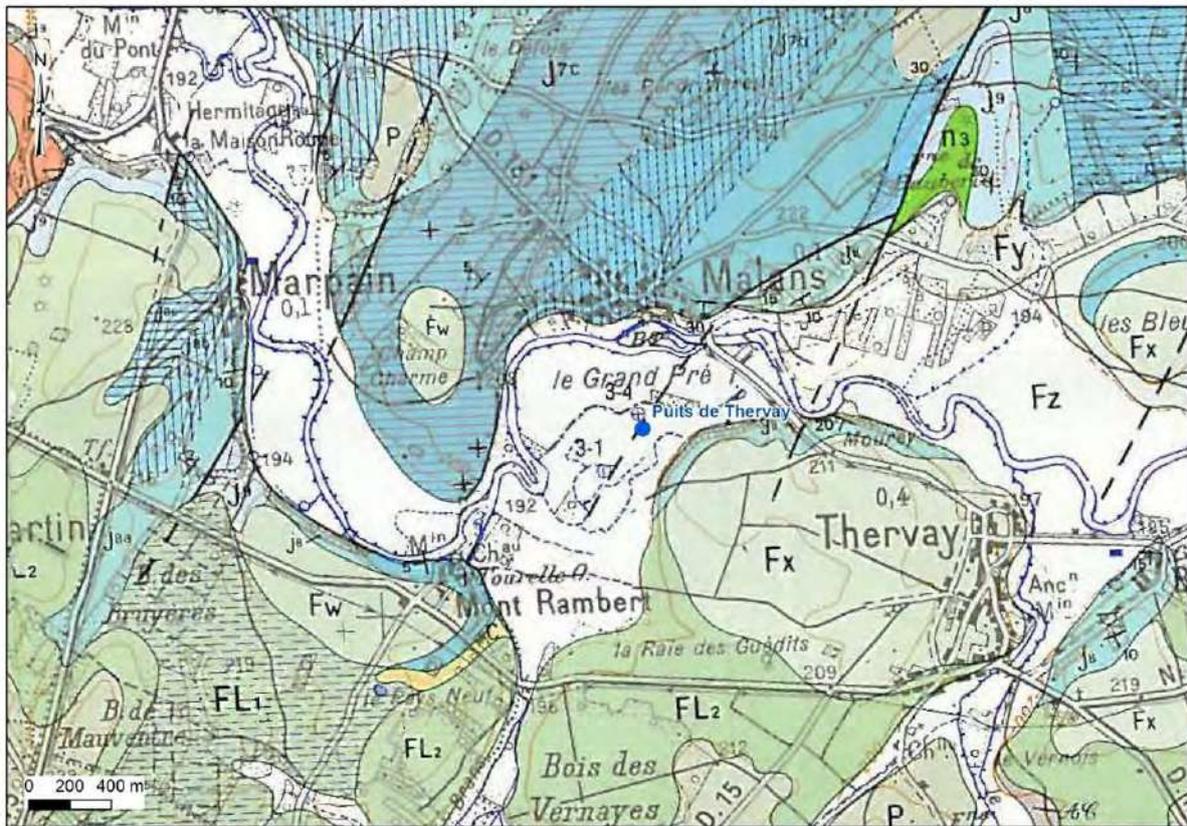


Figure 20 : Extrait de la carte géologique de Pesmes (Source : BRGM)



5.2 Hydrogéologie

Afin d'apporter un maximum d'éléments à l'hydrogéologue agréé pour définir au mieux la zone de protection, des études complémentaires ont été réalisées sur l'ouvrage et la nappe. Ces études sont compilées dans ce chapitre.

5.2.1 Pose de 7 piézomètres

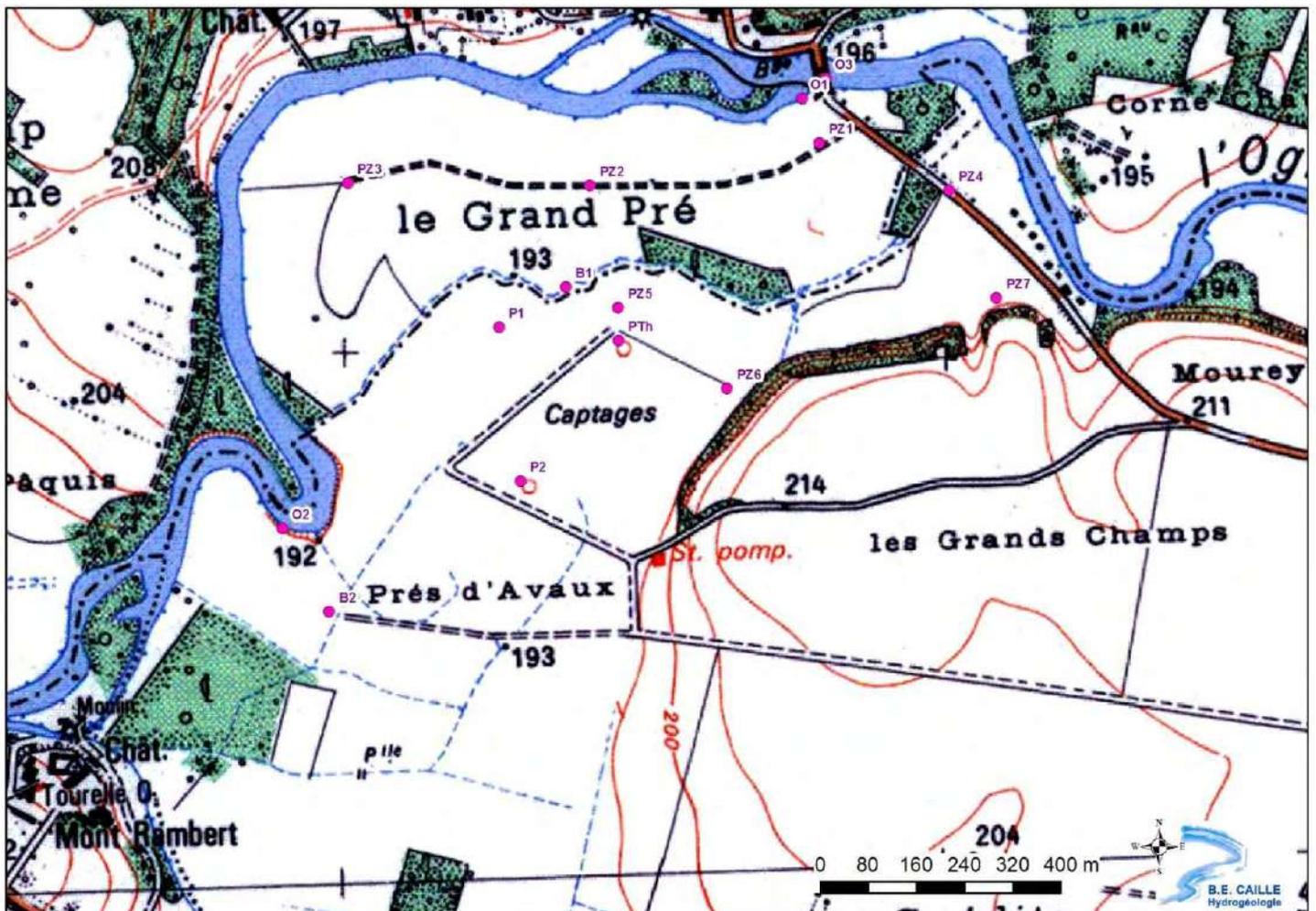
Les cartes piézométriques représentent la topographie du toit de la nappe dont dépendent les directions d'écoulement des eaux souterraines. 7 piézomètres ont été mis en place dans la zone d'étude.

Outre le puits exploité, il existe un ancien puits (P2) et un puits de reconnaissance (P1) qui peuvent être utilisés pour les mesures.

Les points de mesure du niveau de la nappe ont été nivelés par un topographe ainsi que 3 points dans l'Ognon (O1, O2, O3) et 2 points dans les biefs qui parcourent la plaine (B1, B2).

Une carte piézométrique est dessinée à partir des mesures du niveau de la nappe réalisées le 12/04/2016, elle fournit les directions de circulation dans la nappe et permet de connaître la relation nappe/rivière.

Figure 21 : Localisation des points de mesure sur carte topographique



5.2.2 Campagnes de mesures piézométriques

Plusieurs campagnes de mesures ont été menées : la première campagne du 12/01/2016 a été réalisée en période de basses eaux. Celle du 04/10/2016 en période de très basses eaux.

Le niveau d'eau dans l'Ognon est fixé par les barrages, ainsi le barrage situé juste à l'aval du pont de Malans fixe le niveau amont de l'Ognon. Un barrage situé plus bas à Mont Rambert fixe le niveau aval de l'Ognon sur tout le linéaire de la plaine alluviale de Thervay (Les mesures O1 et O2 sont quasiment identiques).

Le 9 mai, le puits est en pompage au débit de 100 m³/h lors des mesures, la carte Figure 24 indique l'existence d'un important cône de rabattement autour du puits.

Le 24 mai, l'arrêt de pompage pendant 4 heures (durée maximum admissible par le syndicat pour assurer son alimentation) a permis la remontée des niveaux sans pour autant effacer complètement le cône de rabattement (Figure 25).

Les 02/08 et 04/10 les cartes sont très ressemblantes, malgré la sécheresse, les niveaux dans la nappe ont peu varié.

Les niveaux dans la nappe s'équilibrent avec les niveaux d'eau dans l'Ognon qui assure un niveau constant tout au long de l'année. La rivière est en situation d'alimentation de la nappe.

Figure 22 : Tableau des mesures piézométriques

	Repère_Lambert 93			12/04/2016		09/05/2016		24/05/2016 (arrêt pompage 9h00 à 14h00 mesures entre 13h00 et 14h00)		02/08/2016		04/10/2016 16h00 (en pompage)		descriptif point de mesure
	X	Y	Z	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)	
PTh	896126	6687402	194,66	3,89	190,77	4,85	189,81	2,91	191,75	5,18	189,48	5,39	189,27	Puits d'exploitation
P1	895928	6687424	193,37	1,71	191,66	1,47	191,90	1,58	191,79	2,29	191,08	2,48	190,89	Forage d'essai
P2	895964	6687168	195,43	3,68	191,75	3,92	191,51	3,55	191,88	4,13	191,30	4,49	190,94	Ancien puits
PZ1	896459	6687733	193,86	1,46	192,40	1,52	192,34	1,36	192,50	1,73	192,13	1,82	192,04	Piézomètre de l'étude
PZ2	896078	6687662	193,61	1,76	191,85	1,81	191,80	1,41	192,20	2,02	191,60	2,16	191,45	Piézomètre de l'étude
PZ3	895677	6687665	193,35	1,21	192,14	1,31	192,04	1,10	192,25	1,50	191,85	1,60	191,75	Piézomètre de l'étude
PZ4	896674	6687653	194,03	0,88	193,15	0,91	193,12	0,83	193,20	1,05	192,98	1,08	192,95	Piézomètre de l'étude
PZ5	896125	6687458	193,57	2,05	191,52	2,29	191,28	1,42	192,15	2,79	190,78	2,81	190,76	Piézomètre de l'étude
PZ6	896306	6687321	193,65	1,58	192,07	1,73	191,92	1,39	192,26	2,11	191,54	2,28	191,37	Piézomètre de l'étude
PZ7	896753	6687474	193,96	0,83	193,13	0,85	193,11	0,78	193,18	1,02	192,94	1,06	192,90	Piézomètre de l'étude
O1	896430	6687807	194,09	1,96	192,13	1,92	192,17	1,76	192,33	2,06	192,03	2,08	192,01	Ognon aval barrage
O2	895568	6687088	193,18	1,08	192,10									Ognon aval, branche
O3	896470	6687840	197,31	4,12	193,19	4,15	193,16	4,07	193,24	4,22	193,09	4,26	193,05	Ognon amont barrage
B1	896039	6687492	192,46	0,15	192,31			0,14	192,32	sec				Bief proche puits
B2	895646	6686949	192,76	0,93	191,83									Bief aval (pont aval)

Figure 23 : Carte piézométrique du 12 avril 2016

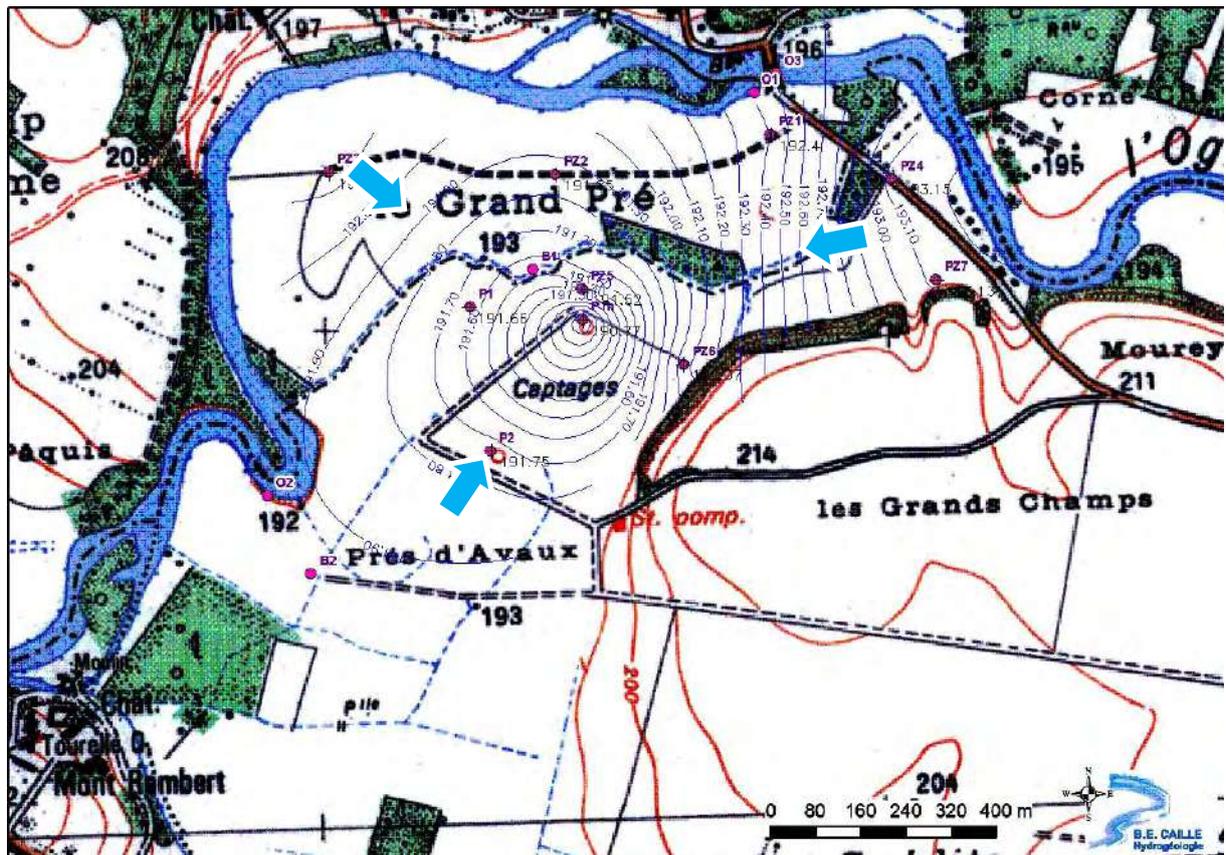


Figure 24 : Carte piézométrique du 9 mai 2016

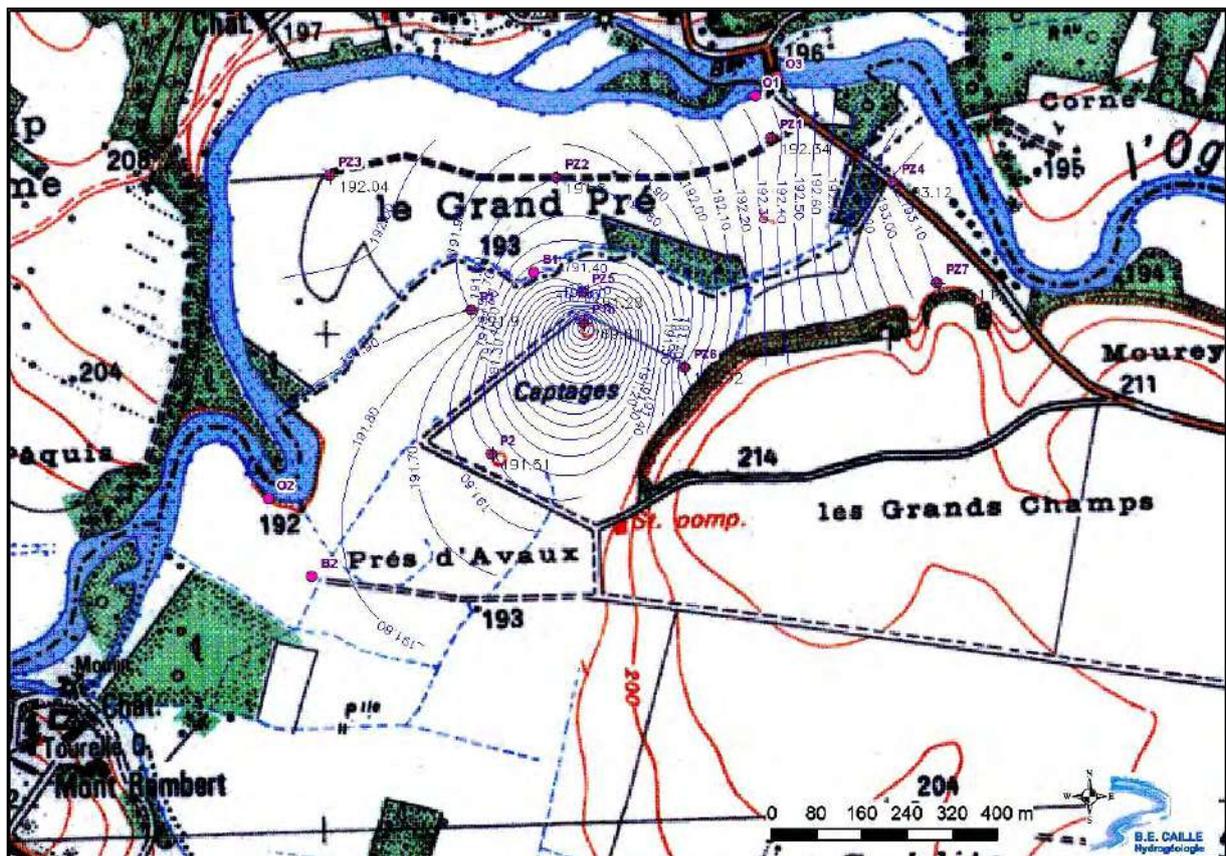


Figure 25 : Carte piézométrique du 24 mai 2016

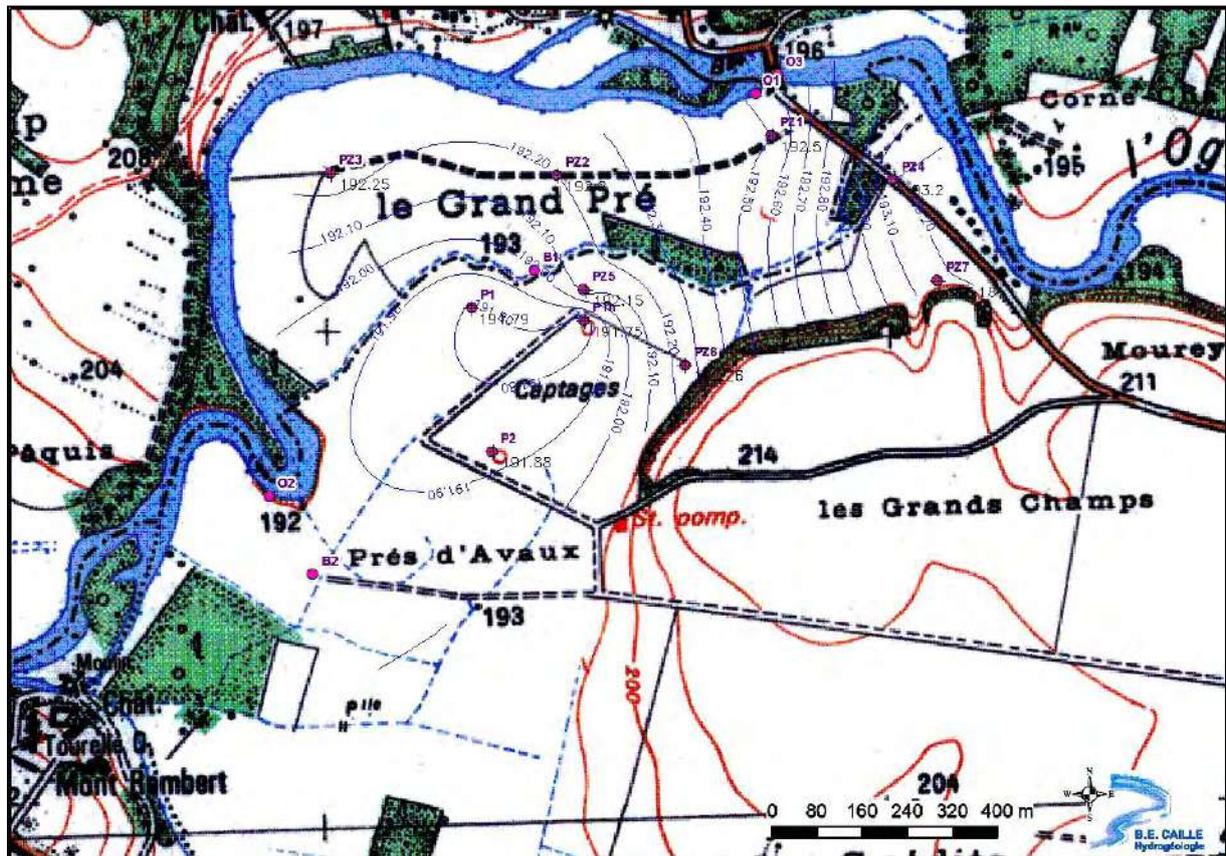


Figure 26 : Carte piézométrique du 02/08/2016

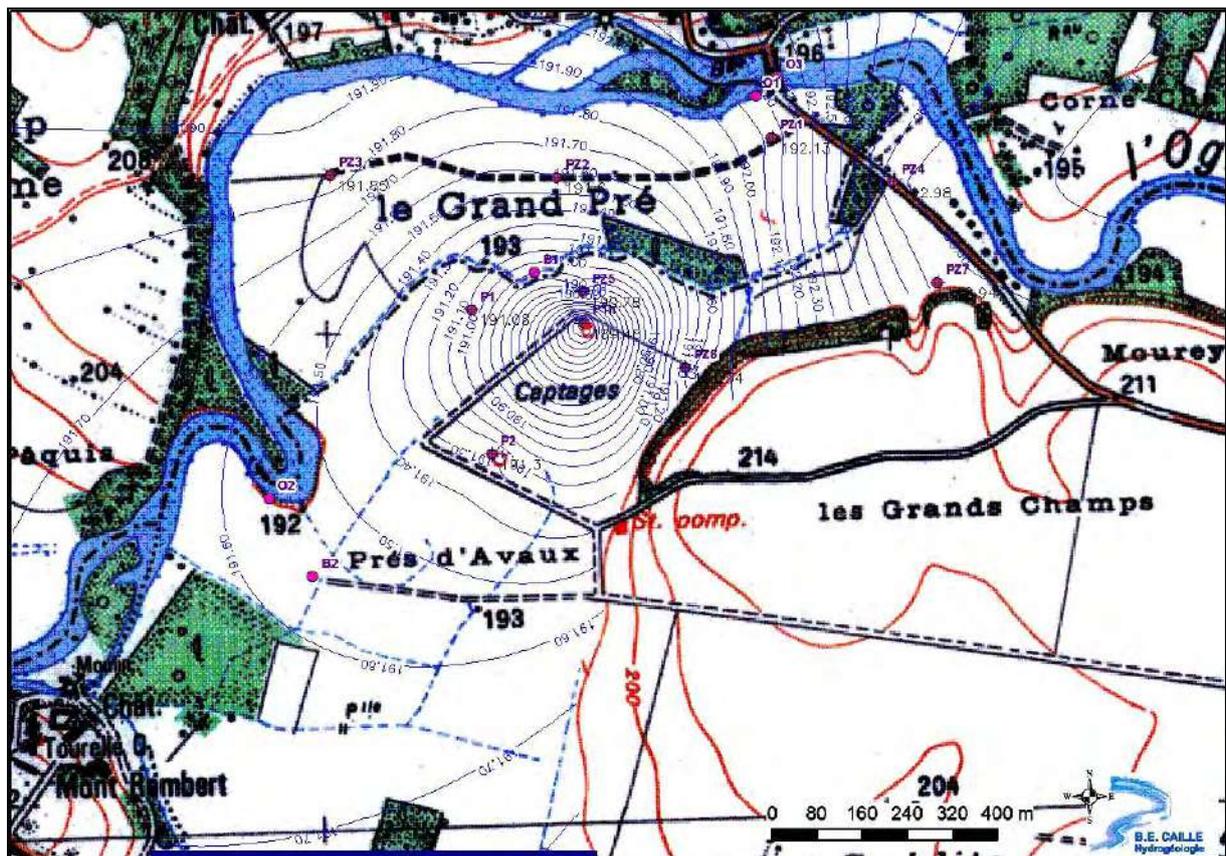
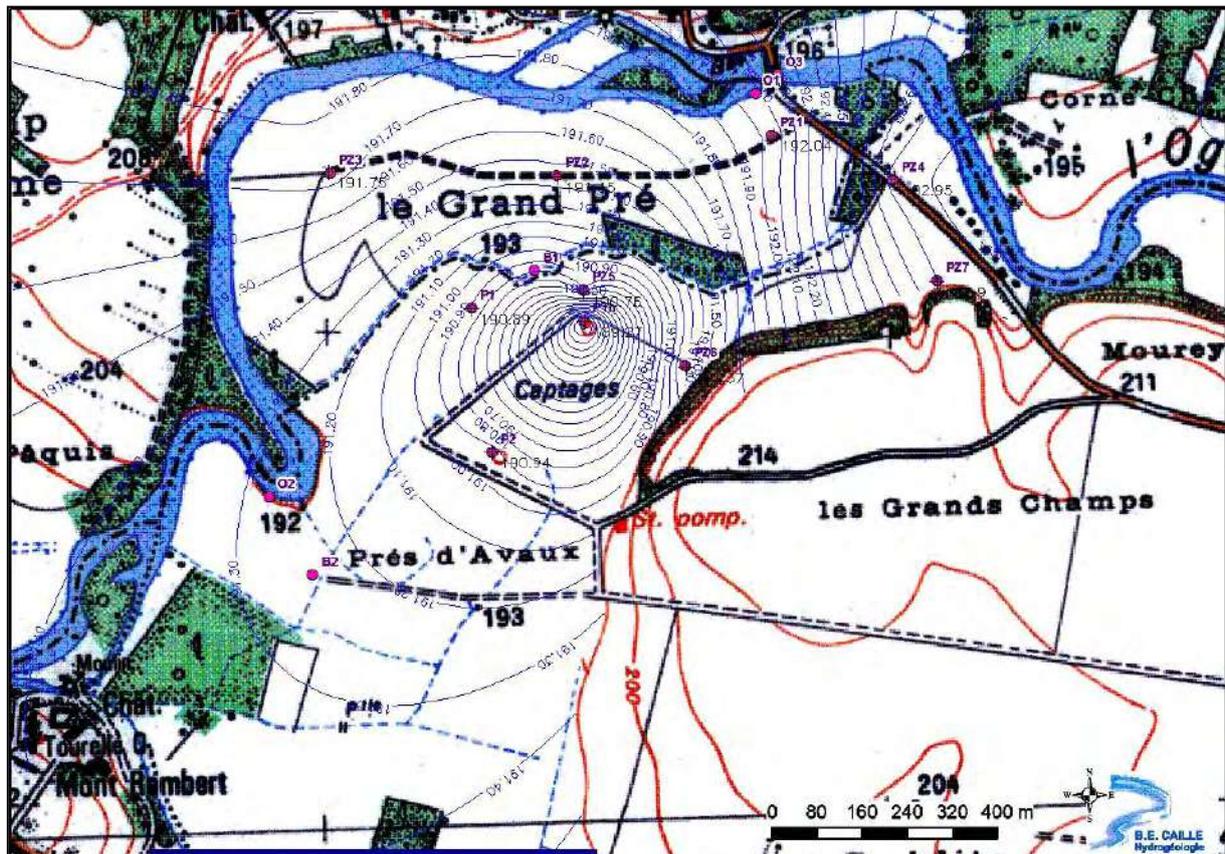


Figure 27 : Carte piézométrique du 04/10/2016



5.2.3 Recherche d'informations sur la nappe

Sur le site Infoterre du BRGM qui gère la base du sous-sol (BSS) nous avons répertorié pas moins de 26 ouvrages renseignés avec leur coupe géologique.

Avec les 7 piézomètres réalisés dans le cadre de l'étude nous disposons de 33 points de sondages avec leur coupe géologique (Figure 29). Ces données seront utiles pour la création du modèle informatique de la nappe.

L'ancien puits P2 fait l'objet d'un suivi piézométrique en continu par le BRGM, les chroniques enregistrées sont données dans la Figure 28. Les niveaux varient d'environ 2 m en fonction des saisons. Les niveaux bas sont atteints en fin d'été et les niveaux hauts en hiver.

Figure 28 : Chronique des niveaux d'eau dans la nappe (Puits P2)

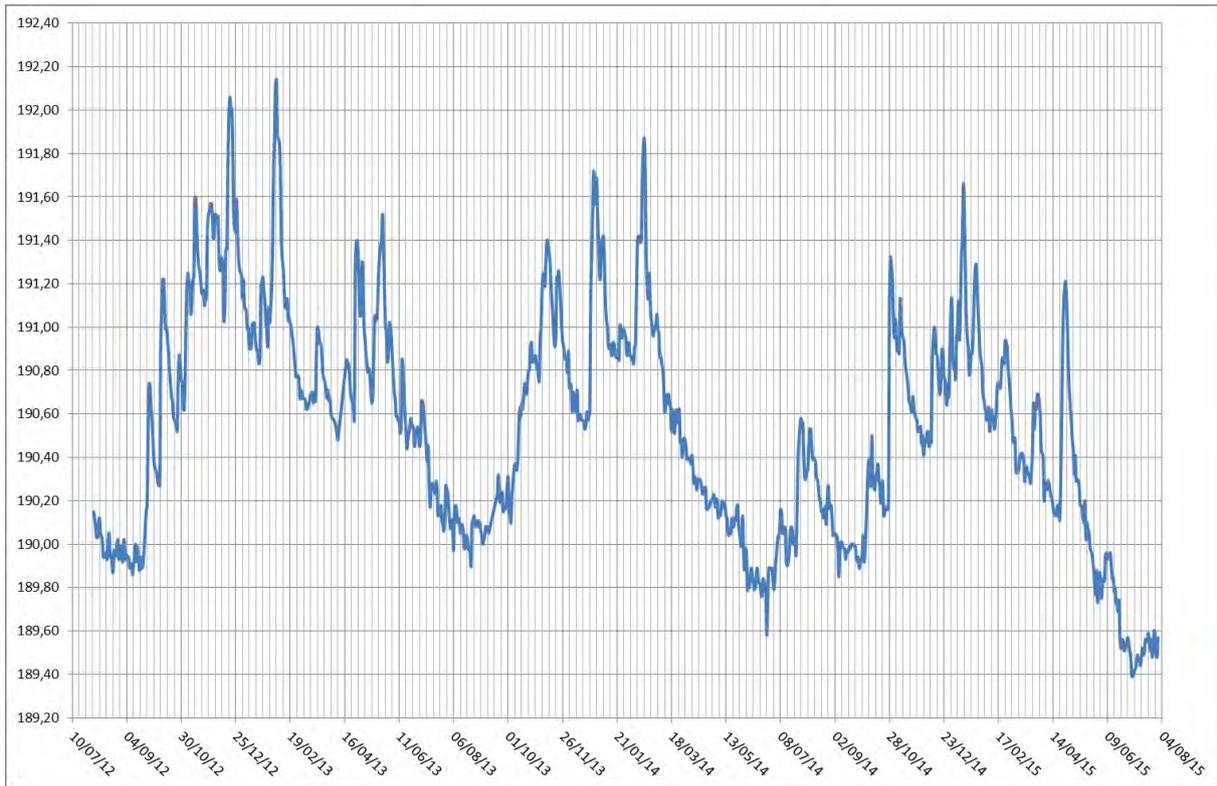
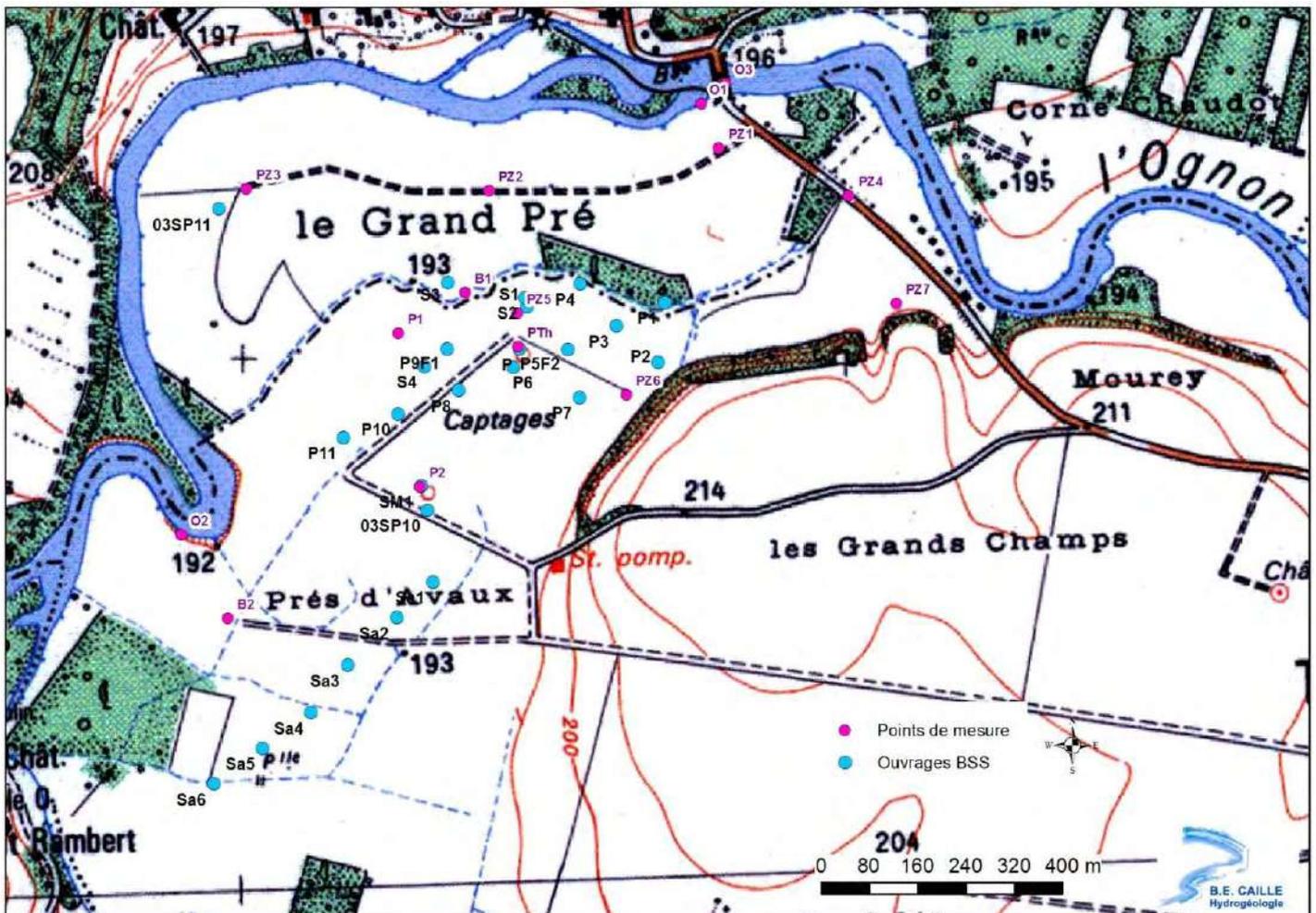


Figure 29 : Localisation des points de mesure et des ouvrages BSS



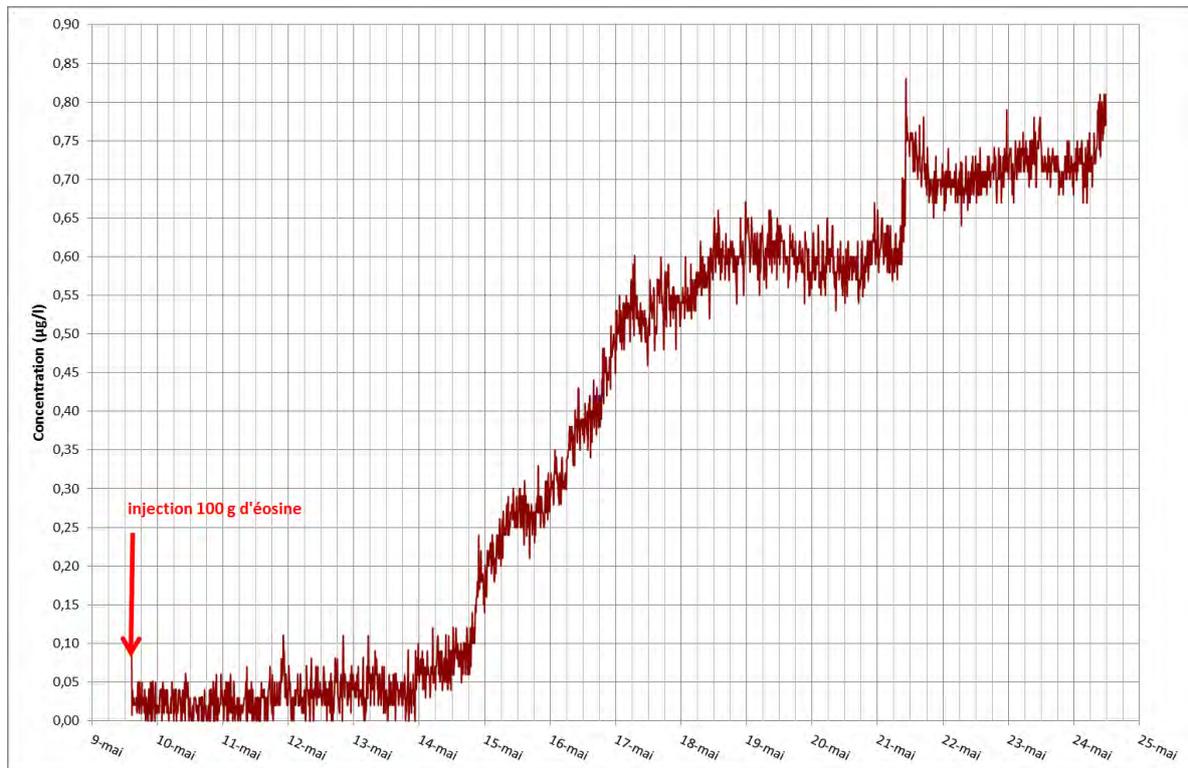
5.2.4 Traçage radial-convergent

Un traceur fluorescent a été injecté dans le piézomètre Pz5 proche du puits afin de déterminer la porosité cinématique de la nappe. Le puits a été surveillé par un fluorimètre de terrain.

100 g d'éosine ont été injectés le 09/05/2016 dans le Pz5, poussés par 50 l d'eau.

Le fluorimètre installé dans le puits effectue une analyse du traceur toutes les 5 mn, il est descendu dans le puits entre les 2 drains de 20 m qui partent en direction du piézomètre.

Figure 30 : Courbe de restitution de l'éosine dans le puits



L'éosine arrive au puits plus de 4 jours après son injection. La concentration croît pendant les 11 jours suivants avec une concentration faible < 1 µg/l.

La courbe de restitution permet le calcul de la porosité efficace de la nappe. Un modèle informatique localisé autour du puits et du piézomètre n°5 a été créé avec les caractéristiques de la nappe (géométrie, perméabilité) et du pompage. Des valeurs de porosité efficace ont été testées successivement jusqu'à obtenir les valeurs mesurées de concentration. Une porosité efficace $n_e = 0,075$ a été retenue.

5.2.5 Modélisation

Création du modèle

Les sables et graviers alluviaux ont une épaisseur moyenne de 3,90 m, cette épaisseur se réduit vers le coteau à l'Est. Ils reposent sur les calcaires du Portlandien (J₉). Les altitudes du toit et de la base de l'aquifère sont utilisées par le modèle, des cartographies de ces 2 paramètres ont été dessinées par interpolation des données ponctuelles de chaque sondage (Figure 32).

La plaine alluviale rive gauche de l'Ognon côté puits de Thervay se rétrécit à l'Est entre le relief et l'Ognon jusqu'à disparaître. L'Ognon est en équilibre avec les niveaux d'eau dans la nappe, elle constitue un barrage hydraulique, c'est-à-dire qu'aucune communication n'est possible entre la nappe rive droite et la nappe rive gauche. Dans le modèle, l'Ognon est représenté par une limite d'alimentation.

La perméabilité est de $2,7 \cdot 10^{-3}$ m/s, et la porosité efficace de 0,075.

Un barrage sur l'Ognon est situé au niveau du pont de Malans. Il joue un rôle important de maintien du niveau d'eau dans la nappe et fixe le niveau à l'amont et à l'aval. Ce niveau est constant sur tout le linéaire de rivière amont et aval du barrage.

La nappe est discrétisée en mailles de 10 x 10 m et la surface modélisée est de 2 160 x 1 520 m.

Les reliefs Est sont considérés comme limites étanches et la nappe au sud possède une limite à potentiel imposé (niveau d'eau fixé par le modèle).

Le modèle est calé en régime permanent de manière à restituer les niveaux d'eaux mesurés le 09/05/2016 dans les piézomètres en période de pompage. La Figure 31 montre un alignement des points de mesure sur la droite médiane, ce qui traduit un calage correct du modèle.

Figure 31 : Courbe de calage des niveaux mesurés et calculés

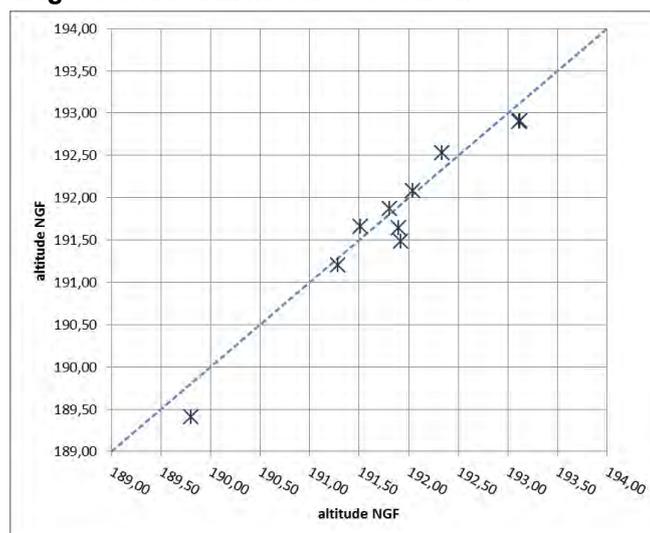


Figure 32 : Tableau des altitudes du toit et de la base de l'aquifère

	altitude TN	Profondeur toit (m)	profondeur mur (m)	Altitude toit (m NGF)	Altitude mur (m NGF)	descriptif point de mesure
PTH (P6)	192,92	3,2	6,90	189,72	186,02	Puits d'exploitation
P2 (SM1)	192,78	4,5	9,50	188,28	183,28	Ancien puits
PZ1	193,21	2,6	6,80	190,61	186,41	Piézomètre de l'étude
PZ2	192,96	3	6,80	189,96	186,16	Piézomètre de l'étude
PZ3	192,70	2,4	6,00	190,30	186,70	Piézomètre de l'étude
PZ4	193,38	2	6,25	191,38	187,13	Piézomètre de l'étude
PZ5	192,92	2,8	6,80	190,12	186,12	Piézomètre de l'étude
PZ6	193,00	2,5	7,00	190,50	186,00	Piézomètre de l'étude
PZ7	193,31	3,5	5,20	189,81	188,11	Piézomètre de l'étude
P1	193,00	2,8	7,20	190,20	185,80	Sondage
P2	193,00	1,9	7,10	191,10	185,90	Sondage
P3	193,00	2,8	7,20	190,20	185,80	Sondage
P4	193,00	3	6,60	190,00	186,40	Sondage
P5-F2	193,00	3,1	7,40	189,90	185,60	Sondage
P7	193,00	4	7,30	189,00	185,70	Sondage
P8	193,00	3,75	9,00	189,25	184,00	Sondage
P9	193,00	2,4	6,90	190,60	186,10	Sondage
P10	193,00	3,9	6,65	189,10	186,35	Sondage
P11	193,00	3,35	6,65	189,65	186,35	Sondage
S1	193,00	2,6	7,20	190,40	185,80	Sondage
S2	193,00	2,8	7,80	190,20	185,20	Sondage
S3	193,00	2,5	8,50	190,50	184,50	Sondage
S4	193,00	4	6,50	189,00	186,50	Sondage
SP10	193,00	2,8	7,50	190,20	185,50	Sondage
SP11	192,70	3	5,50	189,70	187,20	Sondage
SA1	193,00	4,9	5,90	188,10	187,10	Sondage
SA2	193,00	3,75	8,75	189,25	184,25	Sondage
SA3	193,00	4	7,75	189,00	185,25	Sondage
SA4	193,00	4,1	6,30	188,90	186,70	Sondage
SA5	193,00	4,1	8,20	188,90	184,80	Sondage
SA6	193,00	4	6,85	189,00	186,15	Sondage

Simulation des pompages

Un débit de pompage de 100 m³/h a été simulé par le modèle et les lignes de courant ont été calculées.

La Figure 33 permet de visualiser la zone d'alimentation du puits. Les flèches sur les lignes de courant sont distribuées tous les 7 jours.

La zone d'appel du puits s'étend dans toutes les directions de l'espace et occupe toute la plaine alluviale de l'Ognon. L'alimentation vers le sud s'arrête approximativement aux Prés d'Avaux.

Figure 33 : Carte piézométrique et des lignes de courant

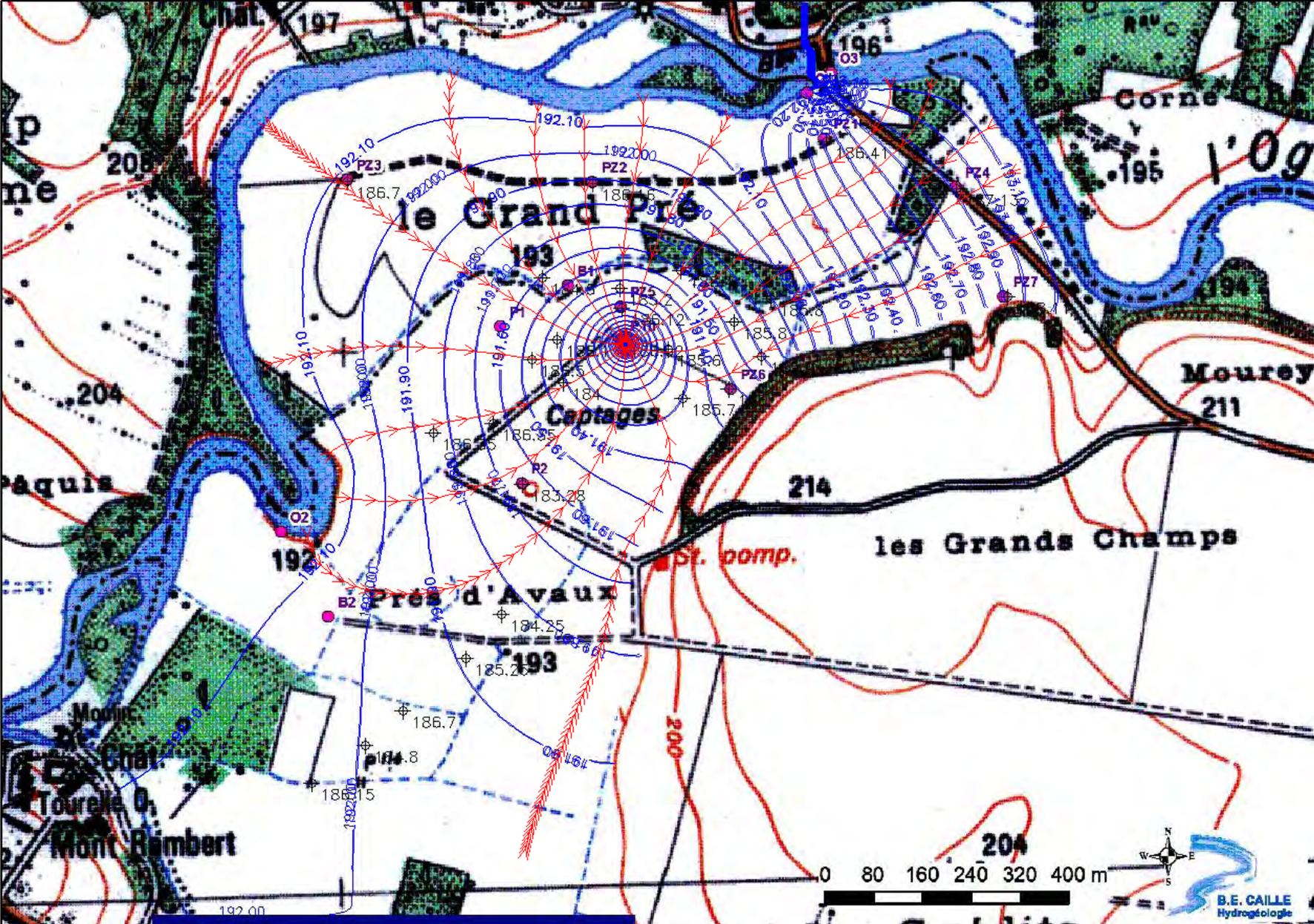
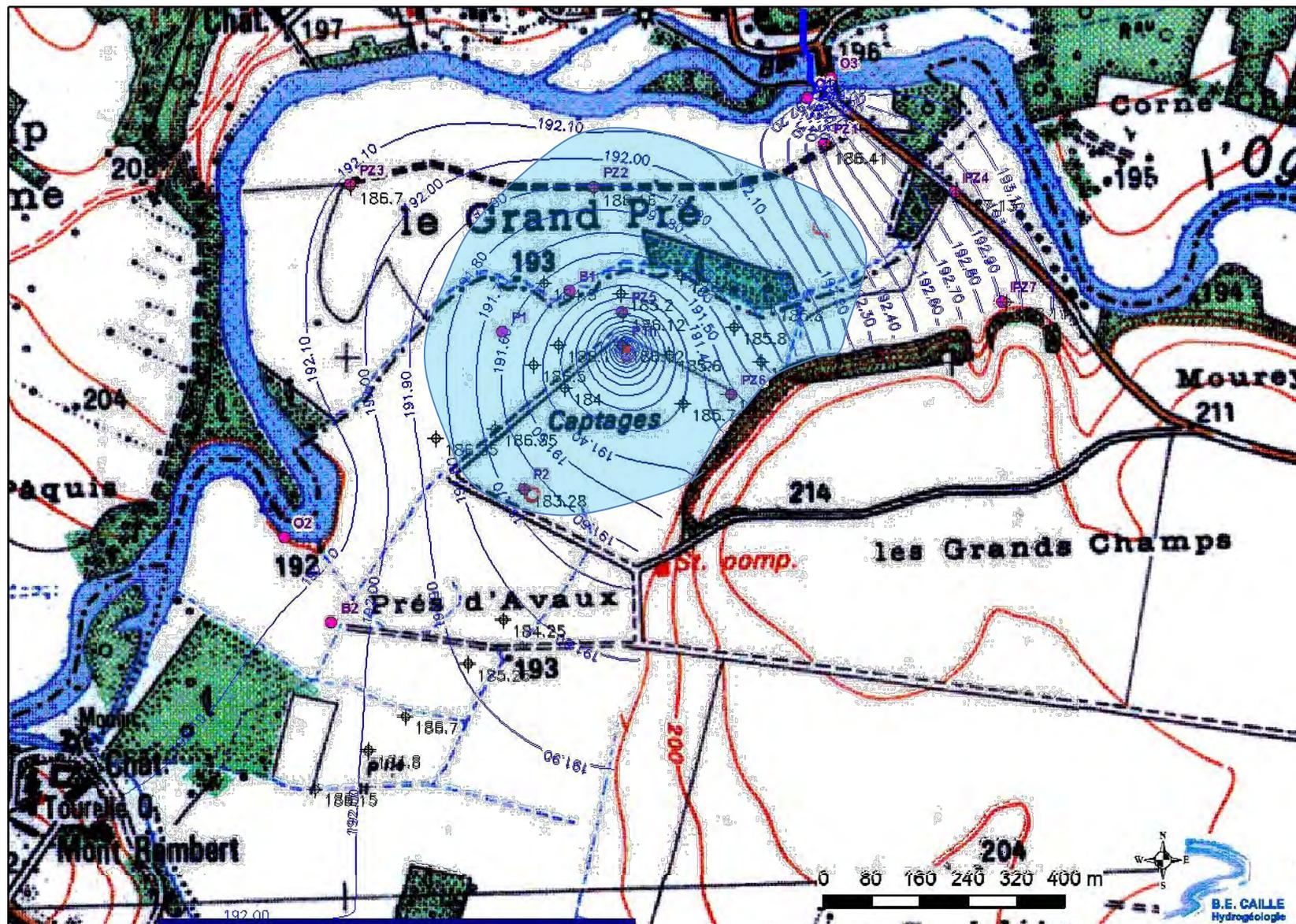


Figure 34 : Zone d'alimentation définie par l'isochrone 50 jours



5.3 Délimitation du BAC et vulnérabilité de l'aquifère

Sur la Figure 34 est représentée le bassin d'alimentation du puits limitée par l'isochrone 50 jours. 50 jours étant le temps que met l'eau pour arriver au puits à partir de cette ligne isochrone. La durée de 50 jours correspond au temps nécessaire pour qu'une contamination bactériologique soit éliminée naturellement dans la nappe.

Sur la Figure 35 est représenté le bassin d'alimentation total du puits. La durée de circulation des eaux dans la nappe depuis l'Ognon à l'amont ou à l'aval est d'environ 100 à 120 jours. Sur cette figure apparaît également l'ancien périmètre de protection de 1992 qui fait l'objet de l'actuel révision.

Le BAC principal (83 ha) correspond aux surfaces de la plaine alluviale où les circulations dans la nappe convergent vers le puits.

La plaine est parcourue par plusieurs biefs et fossés qui drainent les eaux de surface. Bien que la couverture imperméable de la nappe soit assez épaisse (2 à 4 m). Il est possible que localement les eaux des fossés puissent s'infiltrer vers la nappe et qu'un flux de pollution issue en particulier du relief soit en partie infiltré.

Le BAC secondaire (21 ha) correspond aux surfaces du relief sur lesquelles les ruissellements convergent vers le BAC principal et sont en mesure de contribuer à la recharge de la nappe. Le plateau est d'ailleurs drainé et l'exutoire des drains est situé dans le bief à l'amont du puits. Ce bief peu profond n'est pas en situation d'infiltration vers la nappe, par contre des fossés creusés en pied de versant et à proximité du puits sont plus profonds et en capacité d'infiltrer des eaux vers la nappe.

De par la configuration du site à l'intérieur d'un méandre de l'Ognon, la rivière constitue une limite du BAC sur environ 2/3 de son périmètre. La limite sud correspond au pied du relief « Des Grands Champs ». L'Ognon joue un rôle essentiel dans l'alimentation de la nappe et du puits. Le niveau amont dans l'Ognon est imposé par le barrage de Malans, et le niveau aval par le barrage de Mont Rambert. Entre les 2 barrages le niveau de l'Ognon est constant ce qui explique que la zone d'alimentation s'étende dans toutes les directions autour du puits.

Figure 35 : Bassin d'alimentation du puits de Thervay et périmètres de protection de 1992 (BAC)

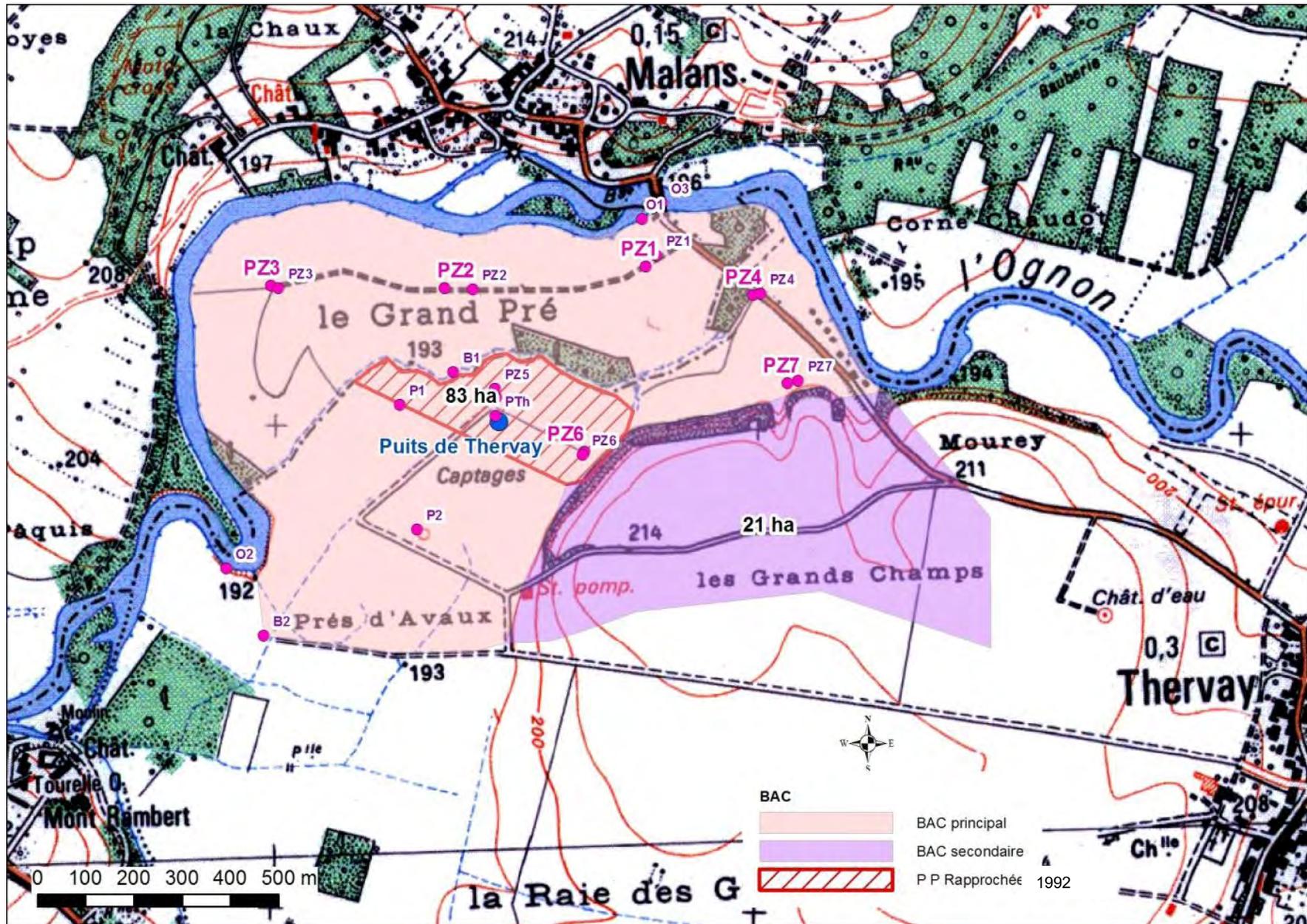
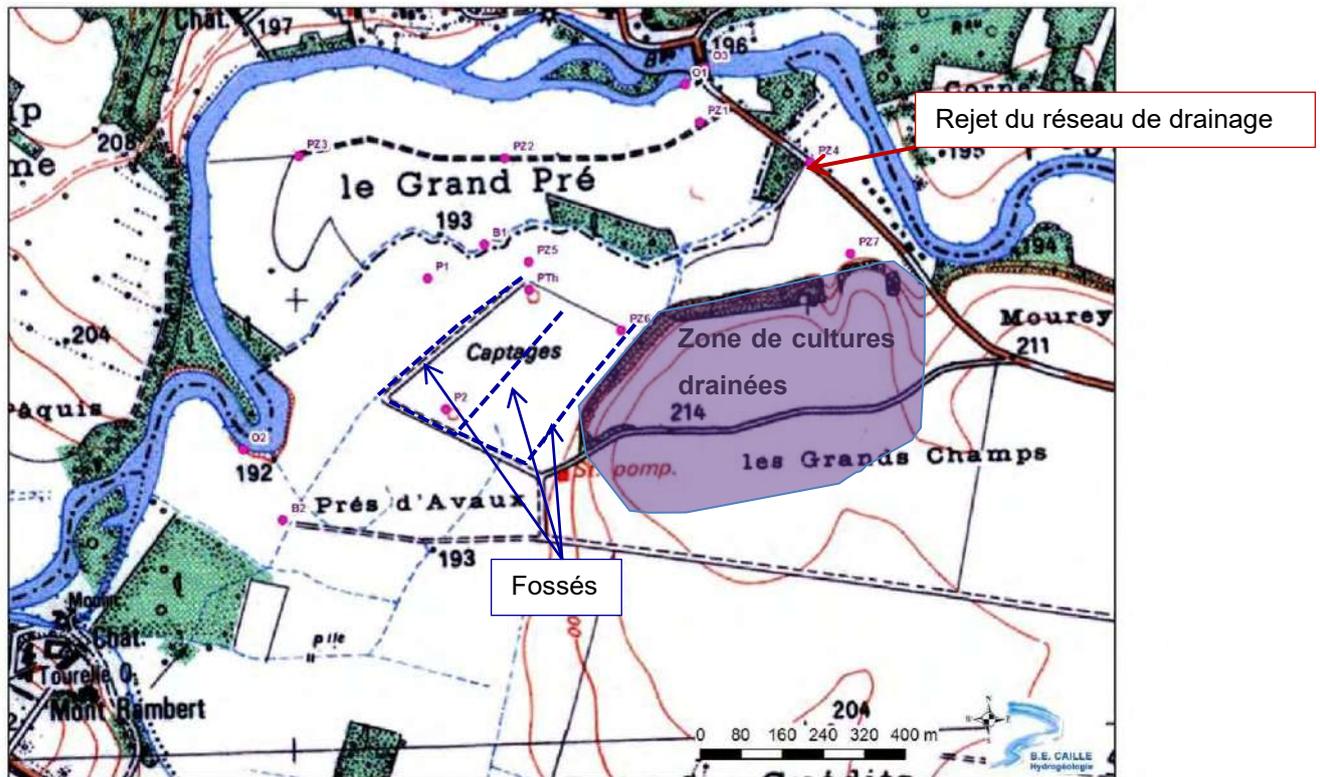


Figure 36 : Localisation du point de rejet des drains agricoles

5.4 Périmètres de protection 1992.

La situation du puits est plutôt favorable à sa protection grâce à une couverture limono-argileuse imperméable de 2 à 4 m d'épaisseur et à un temps de circulation des eaux dans la nappe depuis l'Ognon largement supérieur à 50 jours (durée admise pour l'élimination des contaminations bactériologiques dans une nappe souterraine).

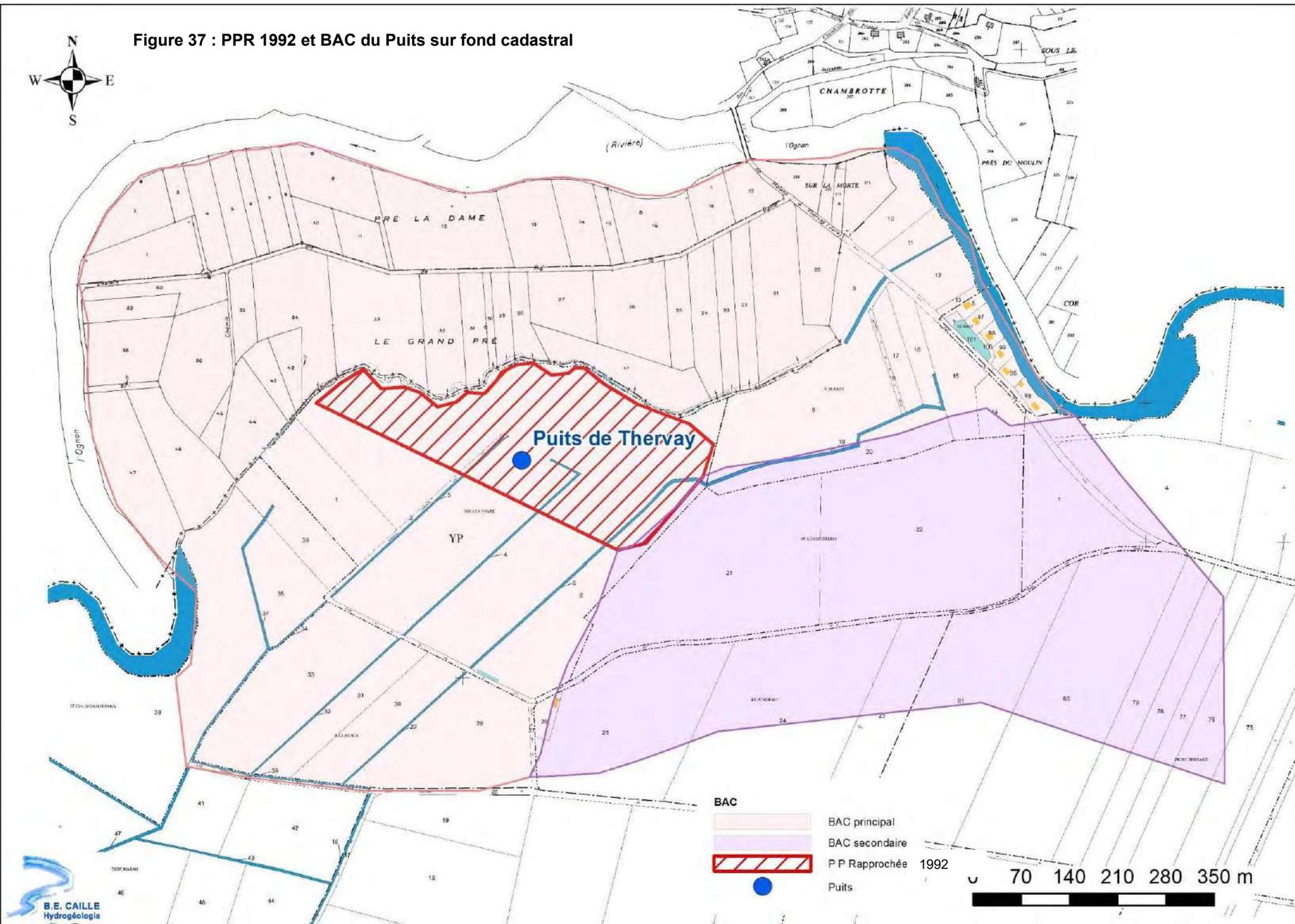
L'origine des quelques contaminations bactériologiques détectées dans le réseau est à rechercher du côté du relief qui domine la plaine alluviale qui font l'objet d'épandages de matières fermentescibles. Ce relief est drainé vers les fossés et biefs présents dans la plaine à l'intérieur du BAC du puits. Les fossés constituent des points d'infiltration possible des eaux vers la nappe.

Le périmètre de protection rapprochée défini par arrêté préfectoral du 18 juin 1992 (7,87 ha) représente une surface faible par rapport au BAC (Figure 35). Ces périmètres font l'objet de la révision présentée dans ce dossier.

La maîtrise des flux de pollution en provenance des zones cultivées sur le relief permettrait sans doute d'éliminer les contaminations bactériologiques occasionnelles ainsi que les pollutions liées aux pesticides observées au puits. Le rebouchage partiel des fossés les plus profonds et en particulier de celui qui est au pied du coteau limiterait les possibilités d'infiltration des eaux de ruissellement vers la nappe.

Le périmètre de protection existant de 1992 et les BAC sont reportés sur fond cadastrale en Figure 37

Figure 37 : PPR 1992 et BAC du Puits sur fond cadastral



- BAC**
- BAC principal
 - BAC secondaire
 - P.P. Rapprochée 1992
 - Puits

70 140 210 280 350 m

5.5 Hydrologie

Le puits de Thervay s’inscrit dans la vallée de l’Ognon. Un réseau de fossés draine la zone de captage.

Le plateau concerné par le BAC secondaire est drainé et l’exutoire des drains est situé dans le bief à l’amont du puits. Ce bief peu profond n’est pas en situation d’infiltration vers la nappe, par contre des fossés creusés en pied de versant et à proximité du puits sont plus profonds et en capacité d’infiltrer des eaux vers la nappe.

D’après la station de Pesmes, la qualité de l’Ognon en 2016 était *bon* pour l’état chimique et *moyen* pour l’état écologique.

Figure 38 : Qualité des eaux de l’Ognon à la station de Pesmes.

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Iutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydr omorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ECOLOGIQUE	POTENTIEL ECOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2016	BE	BE	BE	BE	BE	BE	MOY	MOY	TBE	MOY			MOY		BE
2015	BE	TBE	BE	BE	BE	MAUV ①	MOY	MOY	TBE	MOY			MOY		MAUV
2014	BE	TBE	BE	BE	BE	BE	BE	MOY	TBE	MOY			MOY		MAUV ①
2013	BE	TBE	BE	BE	BE	MAUV ①	BE	MOY	TBE	MOY			MOY		MAUV ①
2012	BE	TBE	BE	BE	BE	BE	TBE	BE	TBE	MOY			MOY		MAUV ①
2011	BE	TBE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	TBE	MOY			MOY		MAUV ①
2010	TBE	TBE	BE	BE	TBE	BE	BE	MOY		MOY			MOY		MAUV ①
2009	TBE	TBE	BE	BE	TBE	BE	BE	MOY		MOY			MOY		BE
2008	BE	TBE	BE	BE	TBE	BE	BE	MOY		MOY			MOY		BE

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Il existe une station de mesure des débits sur l’Ognon à l’amont du captage, sur la commune de Pin (U1074020) et une station sur la commune de Pesmes (U1084010). Voici les principales caractéristiques de la rivière sur ces deux stations :

Station de Pin (U1074020)				
Basses eaux	Fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
	Biennale	3,500 [3,100 ; 4,000]	3,700 [3,300 ; 4,300]	4,700 [4,100 ; 5,500]
	Quinquennale sèche	2,800 [2,400 ; 3,200]	2,900 [2,500 ; 3,400]	3,600 [3,000 ; 4,200]
	Moyenne	3,63	3,89	4,95
	Écart Type	0,952	1,04	1,5
Crues	Fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)	
	Xo	193	207	
	Gradex	40,1	35,6	
	Biennale	210,0 [190,0 ; 230,0]	220,0 [210,0 ; 240,0]	
	Quinquennale	250,0 [230,0 ; 300,0]	260,0 [240,0 ; 300,0]	
	Décennale	280,0 [260,0 ; 350,0]	290,0 [260,0 ; 340,0]	
	Vicennale	310,0 [280,0 ; 390,0]	310,0 [280,0 ; 380,0]	
	Cinquantennale	Non calculée	[;	
	Centennale	Non calculée	Non calculée	

Station de Pesmes (U1084010)				
Basses eaux		VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
	Biennale	3,700 [3,300 ; 4,200]	4,200 [3,800 ; 4,700]	5,600 [5,100 ; 6,200]
	Quinquennale sèche	2,400 [2,100 ; 2,800]	2,900 [2,500 ; 3,200]	3,800 [3,400 ; 4,300]
	Moyenne	4,12	4,61	6,21
	Écart Type	1,69	1,79	2,86
Crues	Fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)	
	Xo	188	195	
	Gradex	52,6	54,5	
	Biennale	210,0 [200,0 ; 220,0]	210,0 [200,0 ; 230,0]	
	Quinquennale	270,0 [250,0 ; 290,0]	280,0 [260,0 ; 300,0]	
	Décennale	310,0 [290,0 ; 340,0]	320,0 [300,0 ; 350,0]	
	Vicennale	340,0 [320,0 ; 390,0]	360,0 [330,0 ; 400,0]	
	Cinquantennale	390,0 [360,0 ; 450,0]	410,0 [370,0 ; 460,0]	
	Centennale	Non calculée	Non calculée	

5.6 Risques de pollution.

Les activités ont été répertoriées dans un rayon de 500 mètres autour du Puits :

Figure 39: Inventaire des activités pouvant avoir un impact sur le puits

Activités	Puits	Impact
ICPE (Agricultures, industrielles)	NON	/
Carrières	NON	/
Dépôts, stockage, transport matière à risque	NON	/
Exploitations agricoles	NON	/
Épandages agricoles	OUI	Possibilité d'infiltration via les fossés
Exploitations forestières	NON	/
Cimetière	NON	/
Assainissement	NON	/
Déchets	NON	/
Voies de transport	NON	/
Ouvrages souterrains	OUI	Anciens Puits Piézomètres étude (A reboucher)
Points d'eau	OUI	Anciens Puits abandonné
Autres activités	NON	/

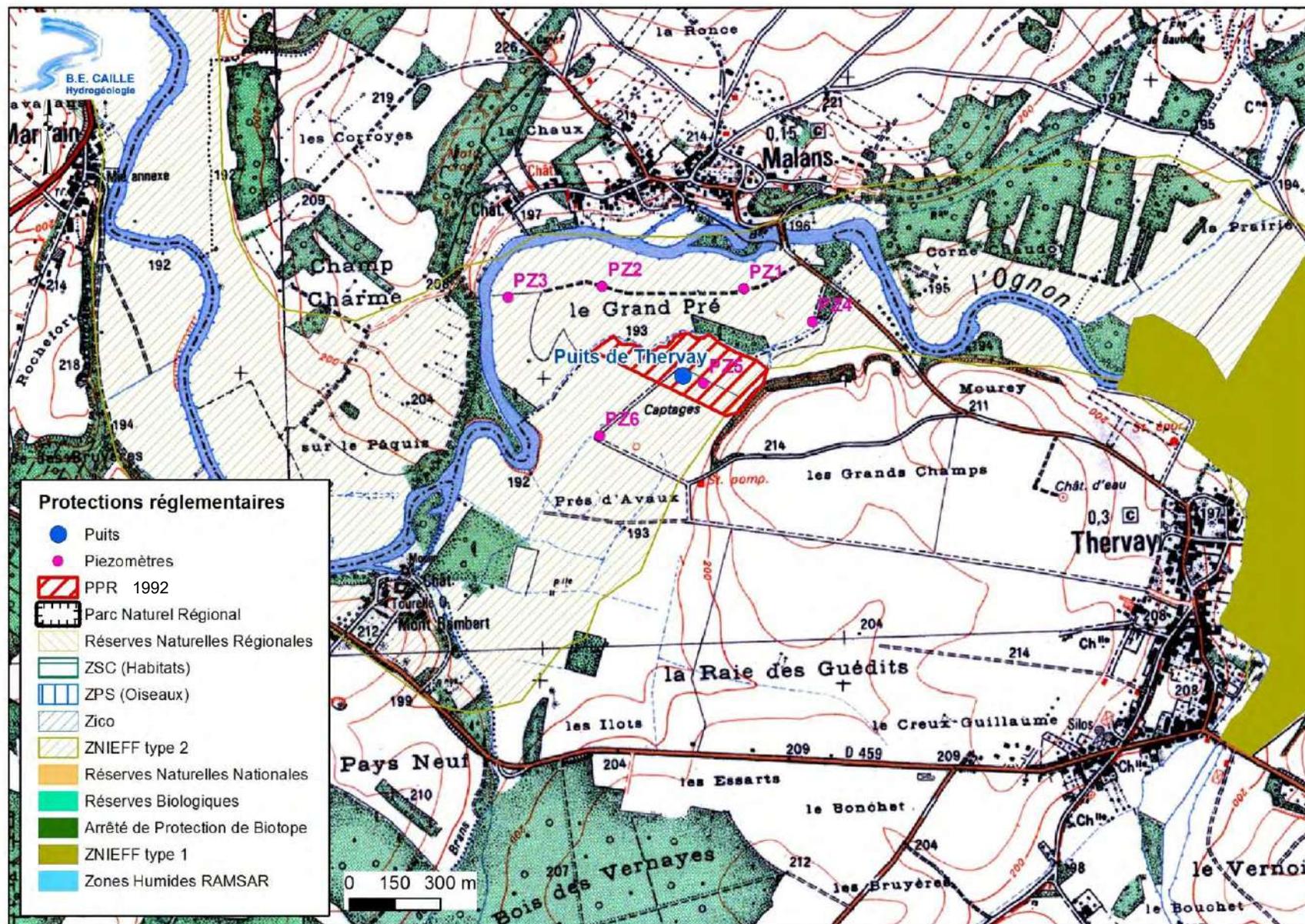
5.7 Milieu naturel

5.7.1 Protections existantes

Un inventaire des différentes protections et du patrimoine naturel de la commune de Thervay est présenté en Figure 40.

Le puits se trouve dans la ZNIEFF2 : VALLÉE DE L'OGNON DE MONCLEY A PESMES. L'étude ne va pas à l'encontre des objectifs de préservation présentés dans l'annexe.

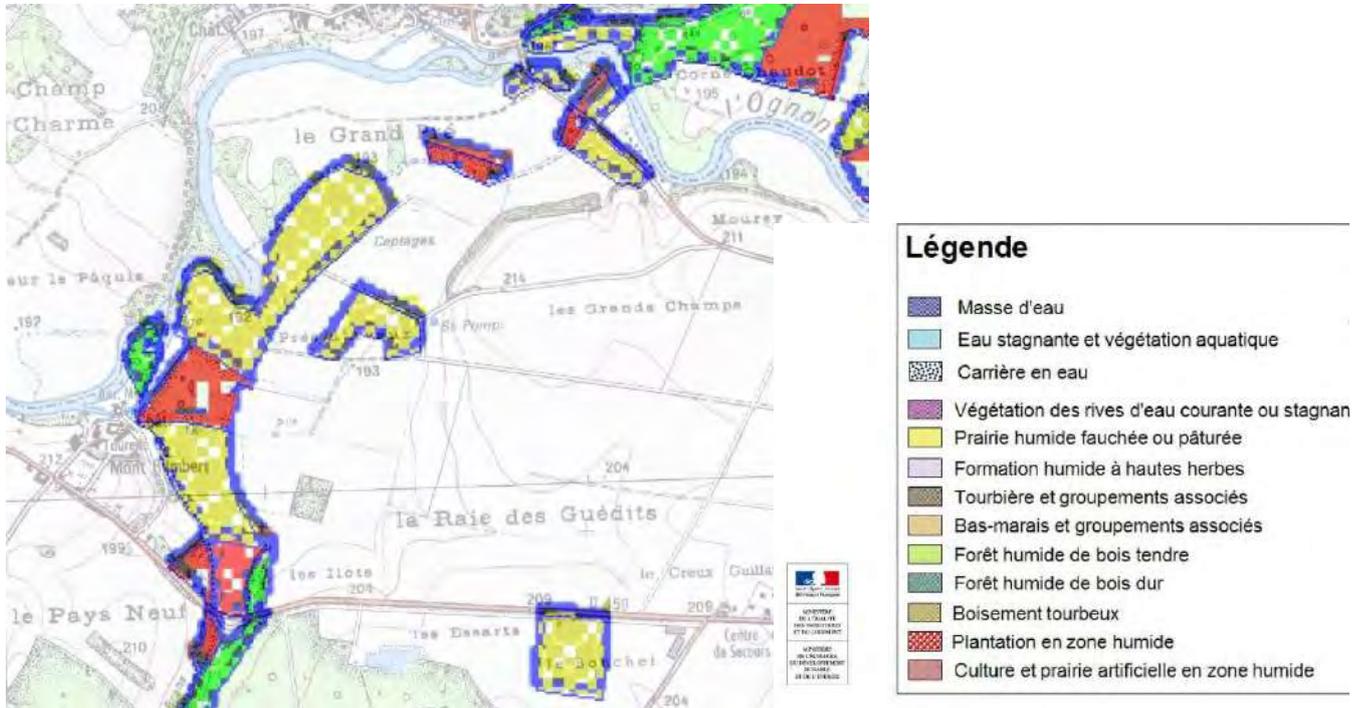
Figure 40 : Cartes des protections réglementaires à proximité du projet



5.7.2 Zones humides

Plusieurs zones humides sont répertoriées dans la zone proche du captage par la DREAL : au Sud-Ouest, une prairie humide fauchée ou pâturée et au Nord-Est, une plantation en zone humide.

Figure 41 : Zones humides répertoriées par la DREAL FC



Aucune zone humide supplémentaire n'est répertoriée proche du captage dans le rapport de la FDCJ (Figure 42).

5.8 Occupation des sols

Le BAC principal du puits est occupé par des prairies permanentes. Le bassin secondaire est lui occupé par des cultures (Figure 43).

Figure 42 : Zones humides répertoriées par la FDCJ sur la commune de Thervay

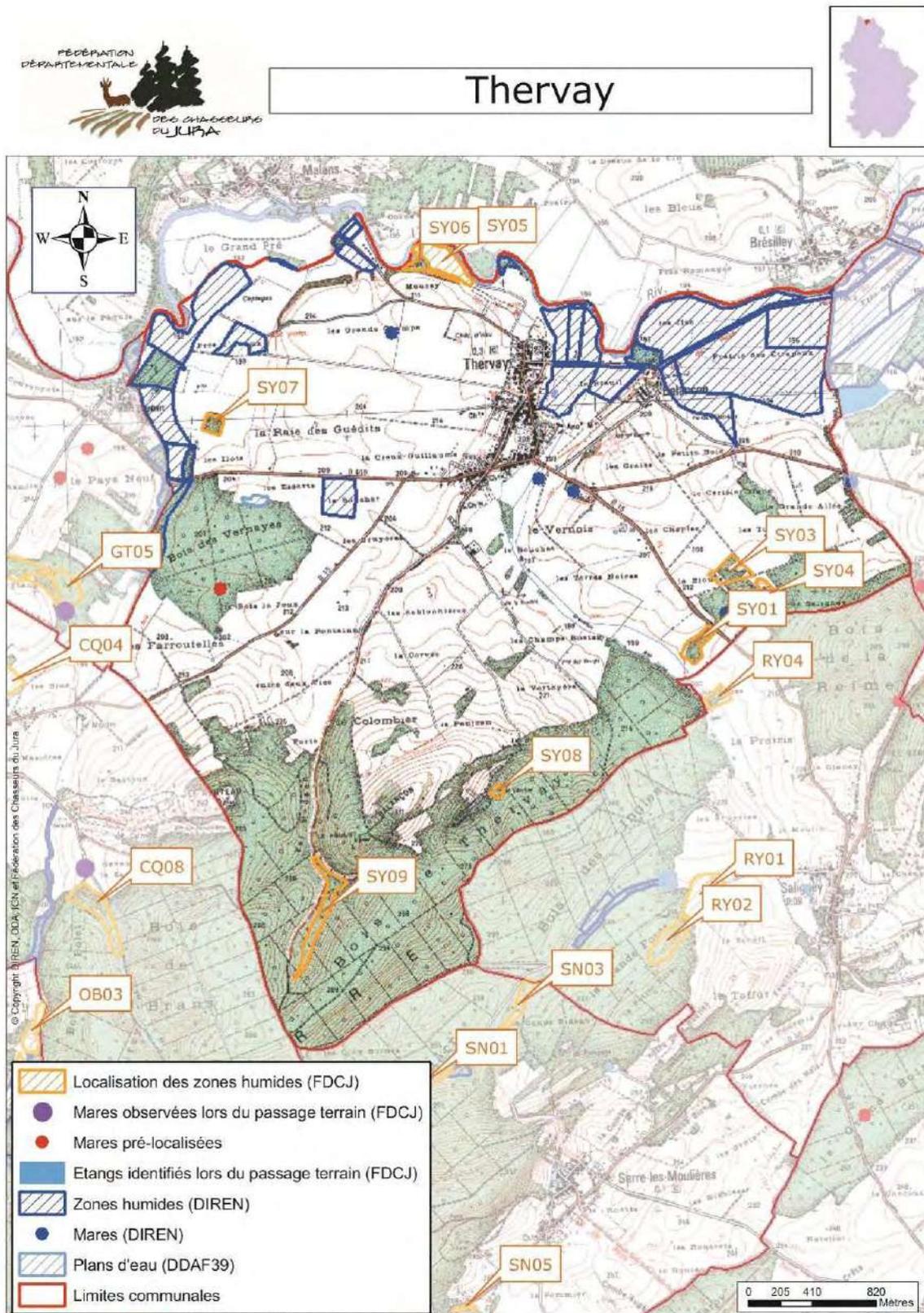
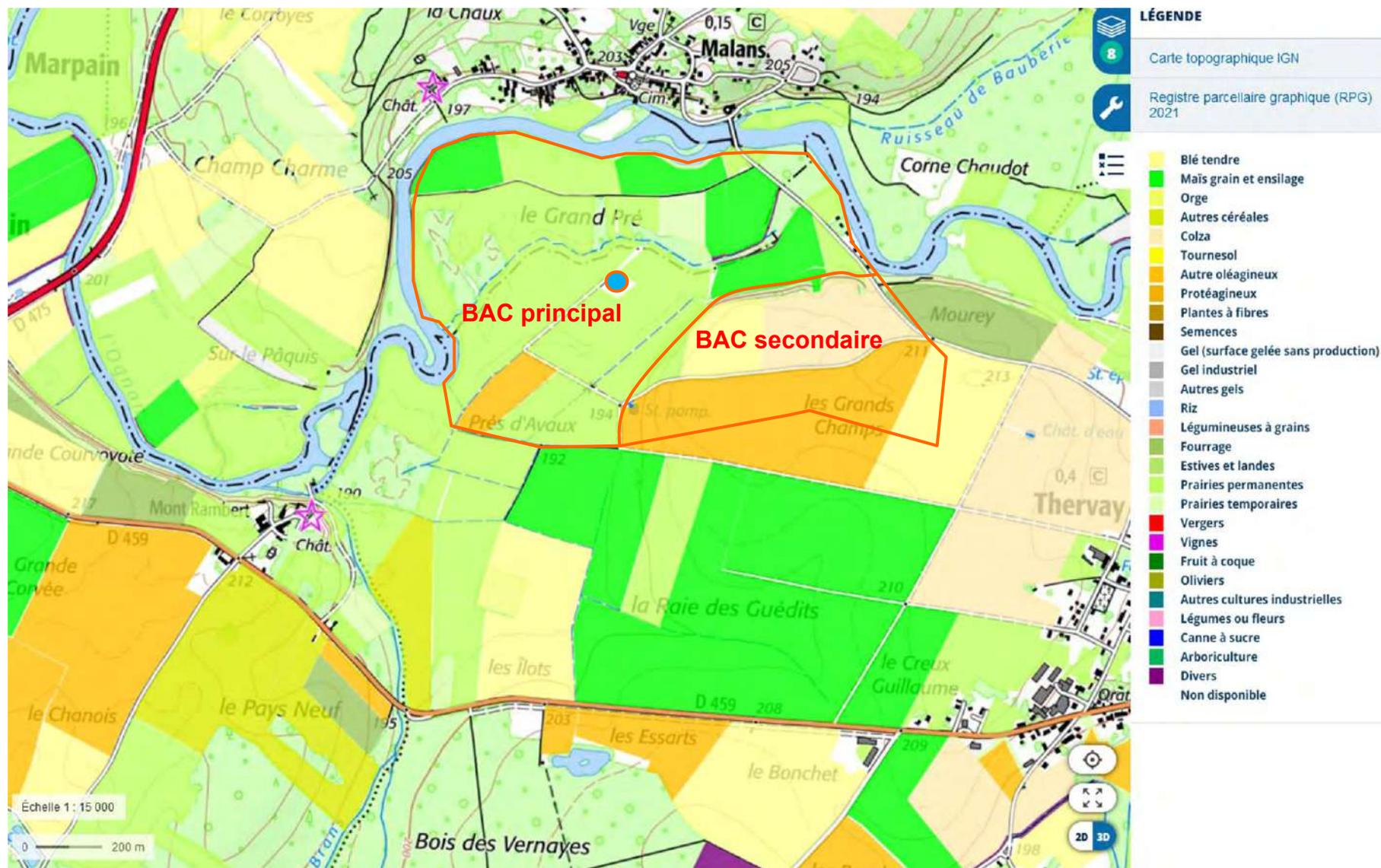


Figure 43 : Occupation des sols sur le BAC (Registre parcellaire 2021)



5.9 Natura 2000

La commune de Thervay et le captage ne se situe pas en zone Natura 2000. La zone la plus proche est la Natura 2000 FR4301318 et FR4312021 : Massif de la Serre.

6 INCIDENCE DU PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

6.1 Réglementation

Le puits de Thervay exploite la nappe d'accompagnement de la rivière l'Ognon.

La nomenclature de la loi sur l'eau (décret n° 2006-881 du 17 Juillet 2006) classe les prélèvements dans le puits de Thervay sous la rubrique suivante :

1.2.1.0 : Installations, ouvrages, travaux permettant le prélèvement dans un cours d'eau, d'un débit total :

- Supérieur à 5% du débit moyen mensuel sec d'occurrence quinquennal du cours d'eau (QMNA5) : **autorisation**,
- Supérieur à 2% et inférieur à 5% du QMNA5 du cours d'eau : **déclaration**,

« 1.2.1.0. Prélèvements, installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1000 m³/h ou à 5 % du débit du cours d'eau ou à défaut du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau est soumis à **autorisation**.

2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1000 m³/h ou entre 2 % et 5 % du débit du cours d'eau ou à défaut du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau est soumis à **déclaration**. »

6.2 Prélèvements

D'après les prélèvements observés ces 3 dernières années, le syndicat demande l'autorisation pour les prélèvements suivants :

- Débit de prélèvement horaire sur les sources : 120 m³/h
- Prélèvement journalier : 1500 m³/j
- Prélèvement annuel : 438 000 m³/an

La demande intègre l'augmentation prévisible de la consommation et une détérioration temporaire du rendement du réseau suite à des casses toujours possibles sur les conduites anciennes.

Actuellement le Syndicat prélève au maximum 1 500 m³/j = 62,5 m³/h = 0,0174 m³/s.

Le QMNA5 de l'Ognon à Pin est de 3,6 m³/s.

Le prélèvement maximal correspond à 0,5 % du QMNA5 de l'Ognon à Pin.

Les prélèvements sur le puits ne sont ni soumis à déclaration ni à autorisation.

6.3 Incidence des prélèvements

Les prélèvements d'eau dans le milieu naturel ne sont pas sans impact sur l'environnement. Le présent chapitre évalue les différents impacts des prélèvements d'eau sur la ressource, le niveau et la qualité des eaux, le milieu aquatique et les zones humides, les usages et usagers de l'eau, les écoulements et le milieu naturel.

6.3.1 Impact sur la ressource en eau

Les prélèvements d'eau dans le puits sont de 0,5% du QMNA5 de l'Ognon.

L'impact des prélèvements sur la ressource en eau est faible.

Mesure compensatoire :

Le rendement du réseau devra être au minimum conforme aux exigences de l'Agence de l'Eau pour limiter un maximum les prélèvements sur le milieu naturel.

6.3.2 Impact sur la qualité de l'eau

Les prélèvements n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau.

L'impact sur la qualité de l'eau est nul.

6.3.3 Impacts sur les milieux aquatiques et les zones humides

Les prélèvements d'eau dans le puits sont de 0,5% du QMNA5 de l'Ognon.

L'impact des prélèvements sur le milieu aquatique est faible.

Plusieurs zones humides sont répertoriées dans la zone proche du captage par la DREAL : au Sud-Ouest, une prairie humide fauchée ou pâturée et au Nord-Est, une plantation en zone humide. Elles sont en lien avec la rivière et les fossés qui drainent la zone. Les prélèvements sont sur la nappe et influence faiblement la rivière.

L'impact des prélèvements sur les zones humides est faible.

6.3.4 Impact sur les usages et usagers de l'eau

Les prélèvements d'eau dans le puits sont de 0,5% du QMNA5 de l'Ognon.

L'impact sur les usages et usagers de l'eau est nul.

6.3.5 Impact sur les écoulements et les inondations

Le captage se situe dans la plaine d'inondation de l'Ognon, en zone rouge du PPRI de l'Ognon. L'ouvrage est surélevé de 2 m pour éviter la submersion.

Le captage est entouré d'une clôture quatre files permettant l'écoulement de l'eau et des embâcles.

L'impact sur les écoulements et les inondations est faible.

6.3.6 *Impact sur le milieu naturel*

L'inventaire de zones protégées est présenté ci-dessus.

Le puits se situe dans la ZNIEFF2 : *VALLÉE DE L'OGNON DE MONCLEY A PESMES*. L'étude ne va pas à l'encontre des objectifs de préservation.

L'impact sur le milieu naturel est nul.

6.3.7 *Impact sur les sites Natura 2000*

Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité du puits. Les prélèvements n'ont pas d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.

L'impact sur Natura 2000 est nul.

6.3.8 *Récapitulatif des impacts*

L'impact sur la qualité de l'eau, les usages et usagers, le milieu naturel, Natura 2000 est nul.

L'impact des prélèvements sur la ressource en eau, le milieu aquatique et les zones humides, les écoulements et les inondations est faible.

6.3.9 *Mesure compensatoire :*

Le rendement du réseau devra être au minimum conforme aux exigences de l'Agence de l'Eau pour limiter un maximum les prélèvements sur le milieu naturel

6.4 *Compatibilité avec le S.D.A.G.E.*

Le SDAGE propose 9 orientations fondamentales (OF) reliées aux questions importantes identifiées par les acteurs du bassin :

OF0 S'adapter aux effets du changement climatique

OF1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

OF2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

OF3 Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

OF4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

OF 5 Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

OF5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

OF5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

OF5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

OF5D Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles

OF5E Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides

OF6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

OF6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides

OF6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau

OF7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

OF8 Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Il préconise d'une manière générale d'économiser l'eau et rappelle l'intérêt des politiques :

- De réduction des fuites en distribution d'eau potable,
- De sensibilisation des usagers à un usage économe de l'eau (éviter les gaspillages : fuites, compteurs individuels...)

Les prélèvements sont conformes aux objectifs du SDAGE 2016-2021.

6.5 Compatibilité avec le PGRI

Le PGRI a pour vocation la structuration et la conjugaison des actions mises en place pour réduire les conséquences négatives des inondations en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation.

Les grands objectifs sont :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation ;

Les prélèvements sur le puits sont compatibles avec l'ensemble des objectifs et des mesures présentés dans le PGRI.

7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application de l'article L 1321 du Code de la Santé Publique des périmètres de protection doivent être déterminés par déclaration d'utilité publique pour tous les points d'eau superficiels ou souterrains destinés à la consommation humaine. De plus ces points d'eau doivent faire l'objet d'une autorisation de prélèvement. Ils peuvent le cas échéant, être institués autour des ouvrages d'adduction à écoulement libre et des réservoirs enterrés.

Les périmètres de protection correspondent à un zonage établi autour des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer la préservation de sa qualité. Ils sont définis par un Hydrogéologue agréé départemental nommé par l'ARS qui est seul habilité à déterminer les périmètres et les contraintes à appliquer.

Trois périmètres successifs sont prévus, seuls les deux premiers sont obligatoires :

Périmètre de protection immédiate qui correspond au terrain d'implantation de l'ouvrage de captage et à ses abords. Il a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes à proximité immédiate du captage. Il doit être la propriété de la collectivité distributrice. Toutes activités autres que celles nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des installations sont interdites.

Périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances potentiellement polluantes. Ce périmètre est en principe calqué sur «le bassin d'alimentation» du point d'eau. Son étendue dépend des caractéristiques géologiques de l'aquifère, du degré de vulnérabilité des écoulements souterrains et de la nature des pollutions potentielles présentes dans l'environnement du captage. À l'intérieur de ce périmètre les parcelles seront grevées de servitudes publiées au service des hypothèques (interdictions et réglementations particulières). Ce périmètre n'est pas obligatoirement propriété de la collectivité.

Périmètre de protection éloignée est une zone de sensibilisation où les réglementations qui régissent les risques de pollution (mises aux normes des exploitations agricoles, des systèmes d'assainissement, des installations classées...) doivent être rigoureusement appliquées. Aucune servitude n'est à prévoir sur les parcelles concernées par ce périmètre.

La déclaration d'utilité publique fixe les limites des différents périmètres de protection et les prescriptions applicables à l'intérieur de chacun. Le rapport de l'Hydrogéologue agréé est obligatoirement inclus dans le dossier d'enquête publique, ainsi que les analyses de première adduction (ou de type CEE). Le dossier contient l'autorisation de prélever de l'eau dans le milieu.

Les périmètres de protection ont été délimités par l'hydrogéologue agréé M. Jacky Mania (PIÈCE N°4). Ces périmètres ont été reportés sur fond cadastral et ont fait l'objet d'un état parcellaire (PIÈCE N°6).

8 PERIMETRES DE PROTECTION.

8.1 Délimitation des périmètres de protection immédiate

Les périmètres de protection immédiate ont été délimités par l'hydrogéologue agréé M. Jacky Mania en juin 2017 (PIÈCE N°4). Ces périmètres ont été reportés sur fond cadastral et ont fait objet d'un état parcellaire (PIÈCE N°6).

8.2 Délimitation des périmètres de protection rapprochée

L'hydrogéologue agréé a délimité un périmètre de protection rapprochée (PPR) subdivisé en PPRa, PPRb et PPRc.

La surface totale des PPR est de 1 019 768 m², dont 650 274 m² (63,5 %) sur la commune de Thervay et 369 494 m² (36,5 %) sur la commune de Malans.

Le SIE est propriétaire de plusieurs parcelles proches du puits pour une surface de 176 999 m² (17 % du PPR).

Les prescriptions agricoles édictées dans le projet d'arrêté, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires, ont fait l'objet de plusieurs réunions avec les agriculteurs concernés par les périmètres de protection rapprochée. Le projet d'arrêté interdit et règlemente fortement l'utilisation des produits phytosanitaires et impose la mise en œuvre d'un suivi annuel des pratiques agricoles.

Figure 44 : Cadastre et coordonnées Lambert du puits.

Captage	Implantation cadastrale					Code BSS Ancien nouveau
	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Propriétaire	
Puits de Thervay	Thervay	Sous la Vavre	YP	7	SIAEP Montmirey-le-Chateau	05013X0023/P BSS001JDEA

Captage	Coordonnées Lambert II		Coordonnées Lambert 93		Z
	X	Y	X	Y	
Puits de Thervay	846460	2256010	896128	6687396	193

Le périmètre de protection immédiate représente une petite partie de la parcelle YP 7 soit 4 302 m² pour 151 393 m².

Les périmètres de protection rapprochés sont présentés dans la PIÈCE N°6.

Figure 45 : Carte des périmètres de protection sur fond topographique.

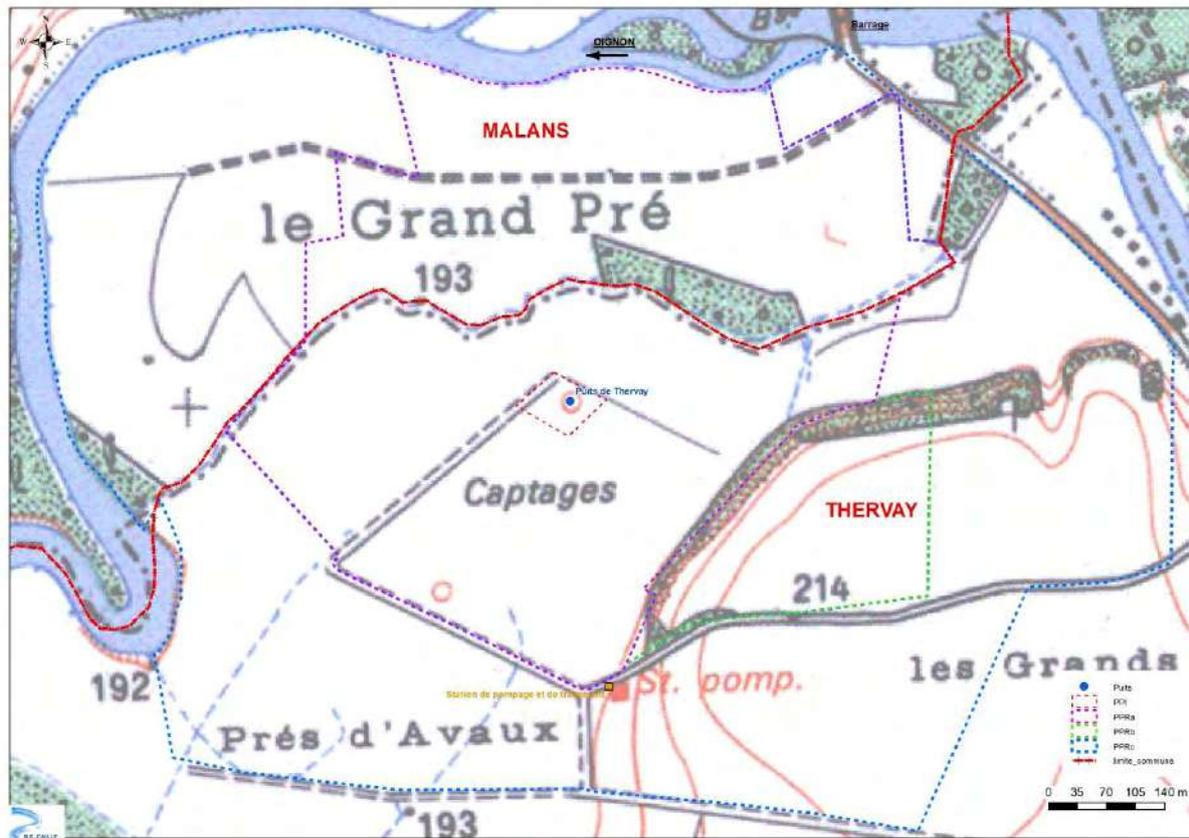
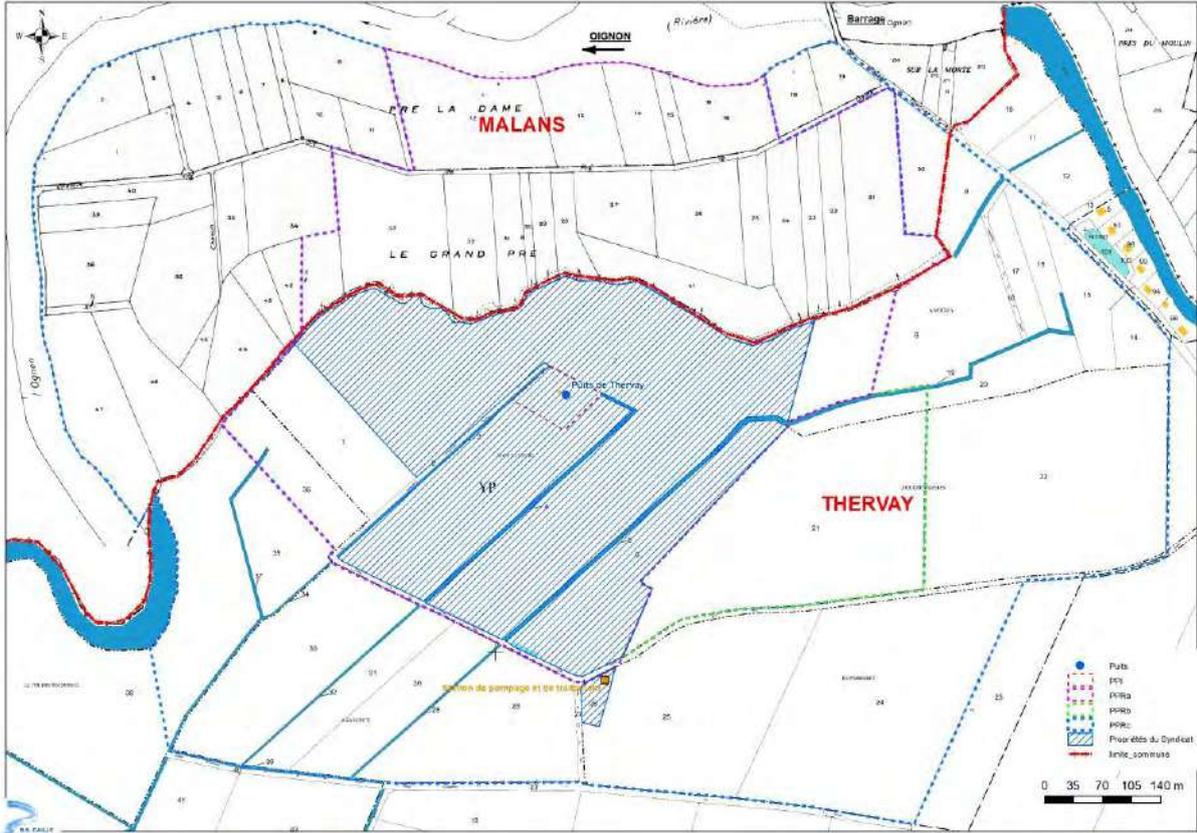


Figure 46 : Carte des PPR et des parcelles propriétés du syndicat sur fond cadastrale.



DUP puits de Thervay _ SIE de Montmirey le Château

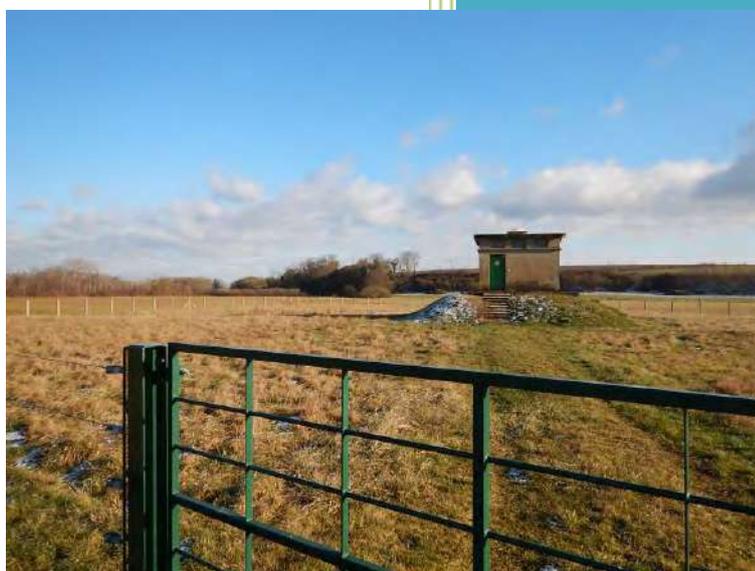
Région de Franche-Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey le Château

2022

PIÈCE N°2 : RÉGLEMENTATION



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

<http://www.hydrogeologie-caille.com>

PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY

L'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, par une personne publique ou privée, est autorisée par arrêté préfectoral.

Le dossier de demande, soumis à l'avis des experts du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), comprend, outre un descriptif des systèmes de production et de distribution :

- Une évaluation de la qualité de l'eau, et des risques susceptibles de l'altérer,
- Une étude des caractéristiques hydrogéologiques et de la vulnérabilité de la ressource,
- L'avis d'un hydrogéologue agréé portant sur les disponibilités en eau et sur les mesures de protection à mettre en œuvre,
- Les mesures prévues pour maîtriser les risques identifiés.

Des ouvrages protégés, des ressources préservées

Un ouvrage dans un environnement protégé :

Autour de tous les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine, des périmètres de protection doivent être déterminés par déclaration d'utilité publique. Ces périmètres sont délimités en fonction des caractéristiques de l'ouvrage de captage et de la vulnérabilité de l'aquifère exploité.

Des travaux de protection et de sécurisation dans l'environnement proche des captages, des dispositions particulières dans la politique d'aménagement (PLU...), des mesures agro-environnementales spécifiques peuvent compléter cette protection de proximité.

Les périmètres de protection : un outil de préservation

Les captages concernés :

En application des articles L 1321-2 et L 1321-3 du Code de la Santé Publique, tous les points d'eau destinés à la consommation humaine, superficiels ou souterrains, doivent faire l'objet d'une autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence, qui ne concernait auparavant que les captages réalisés après le 16 décembre 1964, à tous les ouvrages antérieurs qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle efficace.

Définition des périmètres

Les périmètres de protection correspondent à un zonage établi autour des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer la préservation de sa qualité. Définis sur la base de critères hydrogéologiques, ils conduisent à l'instauration de servitudes.

Trois périmètres sont ainsi définis :

- ✓ **Le périmètre de protection immédiate** : il correspond à l'environnement proche du point d'eau. Il est acquis par la collectivité, clôturé, et toute activité y est interdite. Il a pour fonction principale d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- ✓ **Le périmètre de protection rapprochée** : il délimite un secteur, en général de quelques hectares, en principe calqué sur « la zone d'appel » du point d'eau. Il doit protéger le captage vis-à-vis de la migration souterraine des substances polluantes. A l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières (constructions, rejets, dépôts, épandages...).
- ✓ **Le périmètre de protection éloignée** : facultatif, il correspond à la zone d'alimentation du point d'eau, voir à l'ensemble du bassin versant. Il est créé dans le cas où certaines activités peuvent être à l'origine de pollutions importantes et lorsque des prescriptions particulières paraissent de nature à réduire significativement les risques.

Ces périmètres de protection sont proposés par un expert indépendant : l'hydrogéologue agréé. Le rapport géologique constitue une pièce maîtresse en vue de la mise en place d'une protection réglementaire.

Pourquoi une autorisation ?

La protection des sites de prélèvement entre fréquemment en conflit avec d'autres intérêts ; voies de circulation, urbanisation, activités agricoles. Aussi, l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection doit rendre les servitudes de protection opposables aux tiers. L'intérêt de cet arrêté est multiple car il permet :

- D'autoriser les prélèvements pour un débit donné et de participer ainsi à la gestion cohérente de la ressource en eau,
- D'acquérir les terrains et les droits d'eau nécessaires,
- De rendre les différentes prescriptions opposables aux tiers,
- D'indemniser les servitudes,
- De prendre en compte la protection du point d'eau dans les Plans Locaux d'Urbanisme,
- D'informer et de sensibiliser les usagers des zones de protection.

L'application sur le terrain

La signature de l'arrêté préfectoral et la notification des servitudes constituent le point de départ d'une mise en place effective des périmètres.

Le maître d'ouvrage (commune ou syndicat) :

- Engage les acquisitions foncières et la clôture du périmètre immédiat,
- Fait appliquer, en liaison avec les différents services (A.R.S., etc....) les différentes prescriptions (mise en conformité de rejets, dépôts, travaux de protection)
- S'assure du report des servitudes instituées dans les périmètres dans les documents d'urbanisme (P.L.U.)
- Réalise une surveillance continue des activités et informe régulièrement les usagers du secteur,
- Évalue enfin l'efficacité des mesures prises.

DUP puits de Thervay _ SIE de Montmirey le Château

Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey le Château

2022

PIÈCE N°3 : DÉLIBÉRATIONS



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

Rémi CAILLE hydrogéologue, 4 les Berrods Prénovel 39150 NANCHEZ

DÉPARTEMENT

JURA

ARRONDISSEMENT

DOLE

Affiliés au Comité
d'administration : 28

En Exercice : 28

Membres présents : 17

Date de la convocation :
24/02/2015

Date d'affichage :
17/03/2014

Objet :

Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical des Eaux de Montmirey le Château

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six juin à vingt heures trente, le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à THERVAY, sous la présidence de M. FAIVRE Christian, Président,

Présents : MAITROT Gérard (suppléant BRANS), KOREIBA Alexandre (suppléant CHAMPAGNEY) FAIVRE Christian, LACROIX René, PERRINE) Bernard, VEURIOT Noël, BONVALOT Régis, CHATILLON Roger, BOUTRY Jean-François, MIGNOT Christian, VUILLEMIN Monique, MARTIN Fabrice, CHAPUIS Éric, BARBIER Patrick, JOLY Patrick, SAGET Félix, PHILIPPON Franck,

Absents excusés : LECULIER Claudie pouvoir à FAIVRE Christian, PELOT Jean-Baptiste, VERNE Pierre, POULOT Gérard pouvoir à VEURIOT Noël, BOURCET Marc, JOBARD André, ROCQUIN Denis, ATHIAS Claude, ARNUEL Madeleine, GIOANA Sylvain pouvoir à CHAPUIS Éric, KEMPER Martine pouvoir à BARBIER Patrick, CHAMPONNOIS Alain pouvoir à PHILIPPON Franck,

Absent : JOUAIN Jean-Claude,

Secrétaire : BARBIER Patrick.

Eaux destinées à
la consommation
humaine

Détermination Des
PÉRIMÈTRES
DE
PROTECTION

CONSIDERANT que les membres présents ont accepté, à l'unanimité, de procéder au rajout de cette délibération à l'ordre du jour de la présente réunion,

Monsieur le Président ouvre la séance et précise qu'elle a pour objet la détermination des périmètres de protection et la mise en œuvre des prescriptions qui s'y rattachent pour le point d'eau situé sur la commune de Thervay, rendues obligatoires par l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique et le Décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce captage fait déjà l'objet d'un arrêté préfectoral pris le 07 juin 1991 complété par celui du 18 juin 1992 mais il se trouve que le point de captage a été modifié. De plus, le débit prélevé accordé dans l'arrêté initial fixé alors à 750 m3/j est dépassé.

Ces périmètres sont déterminés par un acte portant déclaration d'utilité publique qui est indispensable pour :



- obtenir l'autorisation de dériver les eaux à utiliser,
- acquérir, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate,
- grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection contre toute pollution éventuelle.

Pour la mise en place de ces périmètres, la collectivité doit constituer, à sa charge et sur la base de la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 et de l'arrêté du 20 juin 2007, un dossier technique préparatoire comportant notamment une étude d'environnement et de vulnérabilité.

Pour mener à bien ces opérations, il précise qu'une aide financière peut être accordée par le Conseil Départemental du Département du Jura et l'Agence de l'eau « Rhône Méditerranée Corse » tant au stade de la phase administrative qu'à celui de la phase ultérieure de matérialisation des périmètres sur les terrains.

Au terme de cette phase technique, le Comité syndical sera à nouveau consulté sur le projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique la dérivation des eaux et la définition des périmètres de protection élaborée au vu du dossier préparatoire et des propositions de l'hydrogéologue agréé.

Cette procédure se poursuivra par une phase administrative comprenant une consultation administrative inter-services et des enquêtes publique et parcellaire.

La collectivité a déjà confié au Sidec une mission d'assistance à la mise en œuvre de cette procédure.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ✓ **DONNE POUVOIR** au Président d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif à la dérivation des eaux (valant déclaration ou autorisation de prélèvement), à l'établissement des périmètres de protection et à l'autorisation de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine,
- ✓ **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à la constitution du dossier technique préparatoire par un bureau d'études extérieur dont le montant est évalué à 10 000 €,
- ✓ **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental pour la réalisation de ce dossier préparatoire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,
FAIVRE Christian.





2022-13

Département du JURA - Arrondissement de DOLE

Extrait du registre des délibérations
 Comité Syndical du SIE de Montmirey le Château

Séance du 16 septembre 2022

Afférents au CA	28	En Exercice	28	Membres présents	17
Date de la convocation :		05/09/2022			

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à vingt heures, le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à THERVAY, sous la présidence de M. PERRINET Bernard, Président,

Présents : MAITROT Gérard, VERNE Pierre, JOSSERAND Claude, PERRINET Bernard, VEURIOT Noël, JOBARD André, PATOZ Lydia, EYRUAD Willy, CARRETERO Stéphanie, ROBERT Annie, BUISSON Régis, JUSSIAUX Cyrille, BOLE Hervé, BESSON Yvette, JOLYOT Jérôme, CHAMPONNOIS Alain, PHILIPPON Franck

Invité : Monsieur Franck DAVID, Vice-Président du Conseil Départemental

Absents excusés : ALLEGGRANZA Éric pouvoir à VEURIOT Noël, TERRIER Sophie, BONVALOT Régis, TRONCIN Dominique, ARNUEL Madeleine,

Absents : ESTVALET Franck, DUPRE Mickaël, CHATILLON Roger, RICHARD Pascale, IVANES Cédric, KEMPER Martine, MANTRAND Stéphane, GRAVIER-DUTAUD Dominique

Secrétaire de séance : MAITROT Gérard

Eaux destinées à la consommation humaine
Projet d'arrêté préfectoral portant
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE DÉRIVATION DES EAUX définition des
 périmètres de protection et autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation
 humaine

Monsieur le Président ouvre la séance et précise qu'elle a pour objet l'approbation du projet d'arrêté préfectoral défini à partir des propositions de l'hydrogéologue agréé et transmis par l'Unité territoriale Santé Environnement du Jura de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté, déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux (éventuellement) et l'établissement des périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour les points d'eau suivants :

- THERVAY,

A la suite de cet exposé, le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'arrêté préfectoral,
- ✓ **DEMANDE** l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des prélèvements (si la dérivation n'a pas été encore autorisée) et la mise en place des périmètres de protection des points d'eau désignés ci-dessus,
- ✓ **PREND L'ENGAGEMENT**
 - **DE CONDUIRE** à son terme la procédure de définition des périmètres de protection du ou (des) points d'eau et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci,
 - **D'ACQUÉRIR** en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate (si les terrains ne sont pas encore acquis),

- **D'INSCRIRE** à son budget, outre les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires notamment celles liées aux frais de procédure (enquête publique, frais de géomètre, commissaire-enquêteur, frais de publicité, reprographie, frais d'hypothèques...),
- **D'Étudier**, en vue d'un éventuel accord à l'amiable, les demandes d'indemnisation liées aux travaux de dérivation des eaux ou aux servitudes instituées par la mise en place des périmètres de protection, et à défaut d'accord, d'indemniser les usagers de l'eau, les propriétaires, locataires et autres ayants droits concernés soit par la dérivation des eaux, soit par les mesures de protection, des préjudices directs, matériels et certains qu'ils peuvent prouver leur avoir été causé auprès de la juridiction compétente,
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès notamment de l'Agence de l'Eau ou d'autres organismes, susceptibles d'être accordées pour les indemnisations,
- **CONFIER** éventuellement la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage au Bureau CAILLE pour la mise en œuvre de la procédure administrative qui va comprendre notamment :
 - La finalisation du dossier d'enquête publique,
 - Les notifications par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de protection rapprochée, ainsi qu'aux exploitants agricoles concernés. (avis d'ouverture de l'enquête préalable à la DUP et arrêté préfectoral de DUP),

Pour expédition conforme,
Le Président, **BERNANET Bernard**.



Vice Président
[Signature]

Certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité le

DUP puits de Thervay _ SIE de Montmirey le Château

Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE Montmirey le Château

2022

PIÈCE N°4 : AVIS DE L'HYDROGÉOLOGUE AGRÉÉ



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

Rémi CAILLE hydrogéologue, 4 les Berrods Prénovel 39150 NANCHEZ

Protection Forages , SIE de Montmirey-le-Château (Jura)

**REVISION des PERIMETRES de PROTECTION du PUIITS d'EAU
POTABLE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU
à THERVAY (JURA)**

**EXPERTISE D'HYDROGEOLOGUE AGREE EN MATIERE D'HYGIENE
PUBLIQUE**

par Jacky MANIA

Hydrogéologue agréé de l'ARS Bourgogne Franche-Comté
pour le département du Jura

adr. Pers. 33 Le Coteau 25115 POUILLEY les VIGNES (FRANCE)
tel. pers. 0381580375 ou 06 29 73 53 56
Courriel : Jackyman46@sfr.fr

4 septembre 2017

I-INTRODUCTION

L'intervention de l'hydrogéologue agréé s'inscrit dans le cadre du programme départemental de protection des captages afin de se mettre en conformité avec la circulaire publiée au Journal Officiel du 13 septembre 1990 (circulaire du 24 juillet 1990) relative à l'instauration des périmètres de protection et des textes de référence relatifs à la protection de la ressource du code de la santé publique (CSP) : articles L.1321-2, L.1321-3, L.1322-3 à 13, L.1324 -1 ; R.1328-8 à 13; R.1322-17 à 31 ainsi que la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique (articles 56 à 71 modifiant les articles L.1321-1 et 2, L.1321-4 à 7, L.1321-10, L.1322-1 et 2, L.1321- 9 et 13, L.1324 -1 à 4).

J'ai été désigné officiellement par l'ARS de Bourgogne-Franche Comté (Délégation Territoriale du Jura) , le 29 mai 2017, suite à une sollicitation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey-le-Château (SIE) pour la demande d'une procédure de révision des périmètres de protection du puits de Thervay et un accroissement du débit d'exploitation. Deux arrêtés préfectoraux du 9 octobre 1991 (n°72) et de 1992 (n°523) fixaient déjà les périmètres et les contraintes associées. Un rapport technique de février 2017 a été réalisé par le bureau d'étude en hydrogéologie B.E CAILLE, à Prénovel 39150, avec des données nouvelles ainsi qu'une simulation numérique des écoulements d'eau souterraine et sera utilisé pour étayer le rapport.

Une visite du site des captages a été effectuée le 19 juin 2017, en compagnie de Monsieur Christian Faivre, Président du SIE, Madame Laëtia Persello, représentante de l'ARS, Madame Isabelle Goudot du Bureau d'études Caille et Monsieur Biegle du Sidec(Jura).

II- PRELEVEMENTS, BESOINS EN EAU ET TRAITEMENT

Le SIE de Montmirey-le-Château dispose d'un puits (figure 1) pour l'alimentation en eau potable dans la vallée de l'Ognon d'une altitude moyenne de + 193 mNGF entre Malans (au Nord) et Thervay (au Sud-Est). Les consommations actuelles en eau du SIE sont en moyenne de 255650 m³/an (entre 2011 et 2015) soit 700 m³/jour ou 30 m³/h. Le SIE fournit de l'eau à 3550 habitants répartis dans 16 communes (en 2014)

A l'horizon 2025 les besoins en eau vont croître en raison du rattachement de communes limitrophes et de l'accroissement régulier de la population (projets de lotissement et d'un supermarché) aussi le SIE sollicite t-il un volume de 1500 m³/jour (547 500 m³/an) intégrant un rendement de réseau moyen de 70% en voie d'amélioration.

Une pompe électrique immergée permet le puisage d'un débit maximum de 120 m³/h sur le puits de Thervay.

L'eau pompée sur le puits est envoyée à 350 m au Sud, vers une station de pompage et de traitement créée en 2003. Cette dernière permet l'élimination du fer et du manganèse par une filtration (4 unités à sable). L'eau filtrée après désinfection par chlore gazeux rejoint une bache de 54 m³. Les eaux sont ensuite refoulées par alternance vers les réservoirs principaux pilotes de Montmirey-le-Château (350 m³) et de Dammartin (300 m³) desservant respectivement le haut service et le bas Service.

Protection Forages , SIE de Montmirey-le-Château (Jura)

3

Figure 1 : Position du puits de Thervay et de la station de pompage (carte topo au 1/25000 ème)

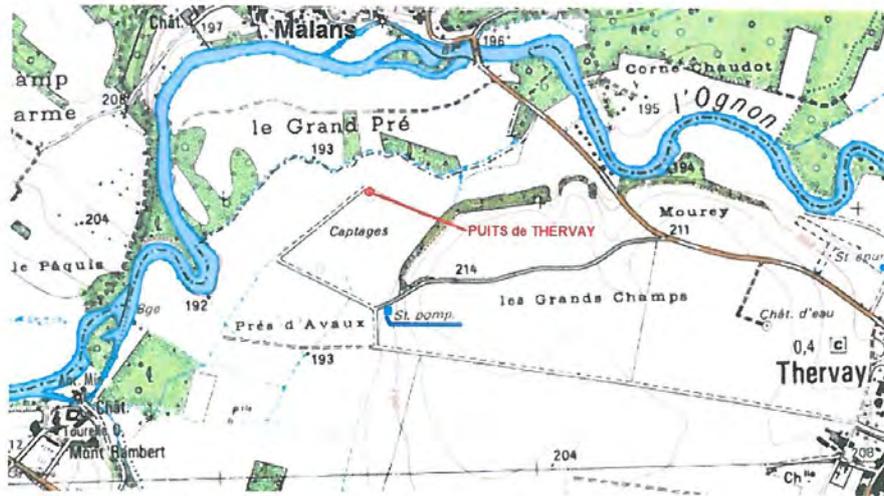


Photo 1 : Puits de Thervay

Photo 2 : Station de pompage



III-CADRE GEOLOGIQUE

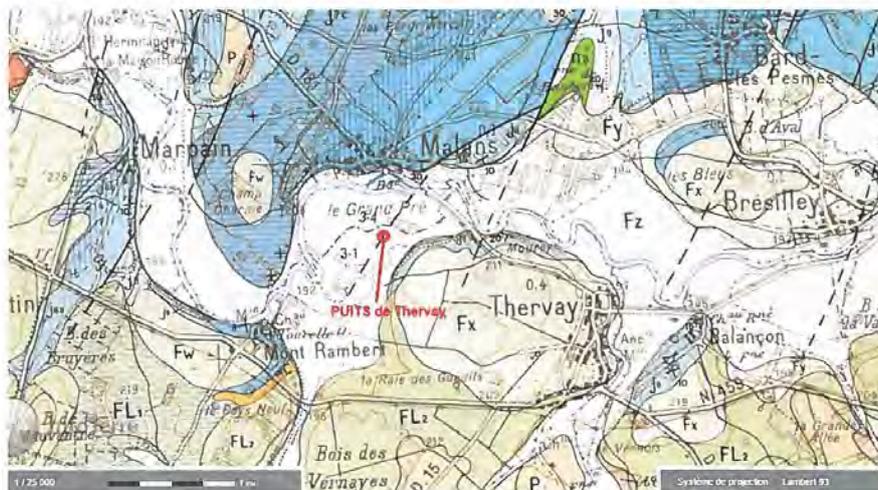
L'Ognon affluent de rive gauche de la Saône, a établi son cours dans un bassin d'effondrement faillé entre le fossé bressan au sud-ouest et la plaine d'Alsace au nord-est. Hormis son cours amont où il prend naissance dans les formations cristallines vosgiennes, l'Ognon traverse également des formations calcaires et marneuses. L'enfoncement de l'Ognon s'est manifesté par une érosion des alluvions distribuées en terrasses anciennes (Fw et Fy) et modernes (Fz). Ces dernières tapissent le fond de la vallée (figure 2). La plaine alluviale de l'Ognon est composée de deux niveaux : un niveau grossier à la base dont l'épaisseur varie de 6,5 à 13 m (Fy) et un niveau limoneux au sommet (Fz) de 1 à 5 m de puissance. Ces deux niveaux recèlent la nappe alluviale qui est traversée par les forages de la vallée. Dans le cas du puits de Thervay l'érosion n'a permis de conserver qu'un seul niveau d'alluvions d'une épaisseur variable allant de 2,3 m (Pz7) à 4,6 m (Pz1) et de 3,7 m au puits.

Lors du creusement du puits de Thervay sont rencontrées successivement :

- 0 à 1,90 m: couverture argileuse de limons bruns,
- 1,90 à 2,60 m: sables limoneux fins ,
- 2,60 à 3,20 m: des limons gris sableux fins,
- 3,20 à 6,90 m: graviers et sables (Fz),
- 6,90 à 7,40 m : argile jaune.

Le substratum jurassique calcaire (J8) n'a pas été atteint mais on le rencontre sous la forme d'une falaise érodée par l'Ognon recouverte d'alluvions anciennes (Fx).

Figure 2 : Extrait de la carte géologique de Pesmes (au 1/50000 ème)



Légende P : Pliocène fluviatile, Fz : alluvions modernes de basse vallée, Fy : basse terrasse, Fx : moyenne terrasses, Fw : haute terrasses, R : argiles résiduelles, FL1 et FL2 : complexe des marnes de Bresse, c2 : Cénomaniens, c1 : Albien, n3 : Hauteriviens, j9 : Portlandien (calcaires cristallins à tubulures), j8 : Kimméridgien (marno-calcaires et calcaires massifs), j7 : Séquanien (calcaires fins et marnes), j6 : Rauracien (calcaire zoogène bioclastique), j5 : Argovien (marno-calcaires), j4 : Oxfordien (marnes bleues), - - - : Faille masquée ou supposée

On constate l'existence de failles successives d'effondrement ou de relèvement de direction NE-SE qui ont donné naissance à une succession de « touches de piano » calcaires ou marneux jurassiques avant le dépôt des alluvions de l'Ognon. La faille de Malans passe ainsi à l'aplomb du puits de Thervay.

La composition pétrographique des galets et graviers a été déterminée par ailleurs dans le secteur situé à 35 km plus en amont à Palise (NE de Voray sur l'Ognon).

« Le niveau grossier de base (Fy) est constitué essentiellement (95%) de galets et de graviers d'origine vosgienne auxquels s'ajoutent 5% de galets calcaires du Jurassique. On remarque en ce qui concerne le matériel d'origine vosgienne:

- des galets gréseux du Trias (8 %),
- des galets de quartz (10 %) issus des filons vosgiens ou des conglomérats du Trias
- des galets granitiques et grano-dioritiques (20%) issus du massif plutonique vosgien,
- des galets issus des niveaux volcano-sédimentaires viséens (5 %)
- des galets verts fragments des roches volcaniques basiques du Viséen (20%)
- des galets rouges venant du volcanisme acide du Viséen (35%) riche en rhyolites et trachytes.

Notons que des niveaux ferrugineux sont présents dans les formations de l'Aalénien, du Callovien, de l'Eocène. Par ailleurs, le Quaternaire des terrasses anciennes de l'Ognon a été le siège d'exploitations artisanales des poches de minerai de fer "en grains" pendant le 19ème siècle.

Les alluvions récentes de l'Ognon d'origine vosgienne sont riches en fer et en manganèse pouvant être solubilisés en milieu réducteur aqueux.

Par ailleurs, les argiles alluviales peuvent constituer une source non négligeable de fer. »

Caractéristiques techniques du puits (Annexe 1)

Le puits ,à drains rayonnants, profond de 7,4 m, est équipé d'un cuvelage de diamètre 300 mm plein du sommet du regard jusqu'à 6 m de profondeur. Un tertre de surélévation permet de mettre la tête de puits au-dessus des crues exceptionnelles de l'Ognon. Quatre drains crépinés horizontaux en inox d'une longueur de 17 à 22 m ont été forés. Les maçonneries supérieures sont en très bon état et étanches vis à vis des infiltrations latérales comme supérieures.

La pompe électrique immergée dans le puits est reliée en surface par une colonne en acier inox (photos 3 & 4).

Photo 3 : colonne montante du puits



Photo 4 : vue du niveau d'eau



III- HYDROLOGIE

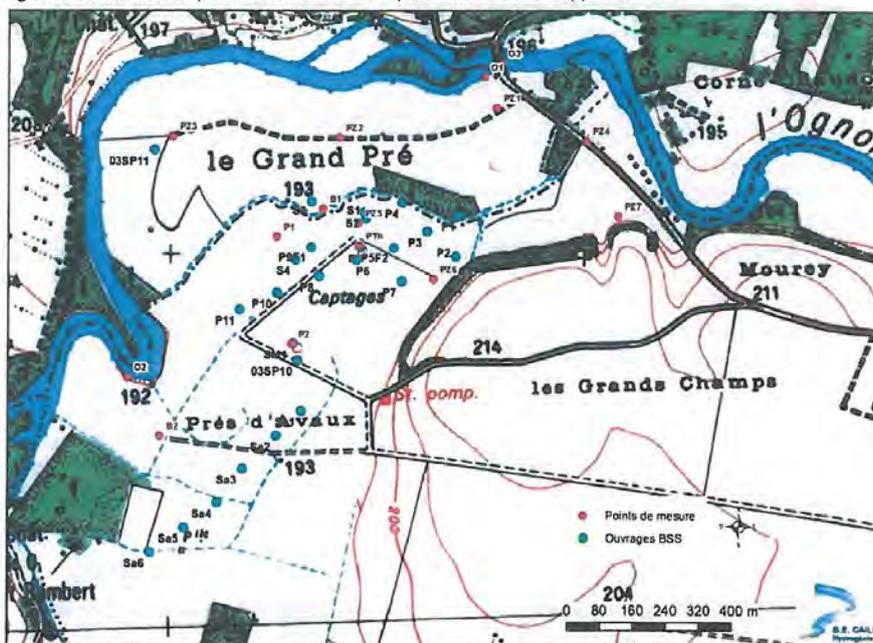
Les eaux souterraines alimentant les forages sont issues des alluvions de l'Ognon qui est également alimenté par les ruisseaux latéraux récupérant également les eaux de ruissellement du plateau de Thervay par l'intermédiaire de fossés. Les circulations des eaux souterraines dans les alluvions sont rapides (de l'ordre de 10 m/jour) et s'effectuent selon une direction générale NE-SO en suivant la topographie de la vallée.

Piézométrie de la nappe alluviale

Les mesures piézométriques (d'après le BE Caille), avec et sans pompage sur les puits et 7 piézomètres nouveaux (figure 3), ont permis de tracer des cartes piézométriques indiquant des circulations d'eau souterraine dirigées globalement de l'Est vers l'Ouest et convergeant vers le cône de rabattement du puits (figures 4 & 5).

Les niveaux de la nappe oscillent entre -5,39 m (puits en pompage le 4 octobre 2016) à -2,91 m (puits en arrêt le 24 mai 2016) de profondeur/sol.

Figure 3 : Position des points de mesure de la piézométrie de la nappe alluviale



Les variations saisonnières climatologiques et hydrologiques influencent les niveaux de la nappe alluviale (figure 6) à faible profondeur du sol (0,2 à 1,5 m). Les variations sont de l'ordre de 2 m.

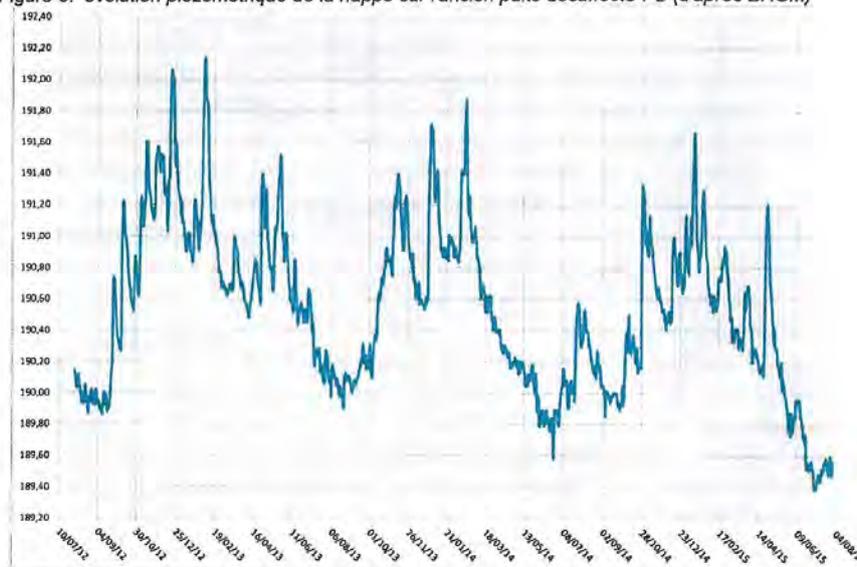
La pluie efficace verticale, moyenne inter-annuelle, sur le bassin d'alimentation du puits de Thervay est évaluée à 435 mm/an pour une pluie totale d'environ 965 mm/an.

Protection Forages , SIE de Montmirey-le-Château (Jura)

8

La piézométrie restituée par simulation numérique 3D (d'après BE Caille) à deux périodes hydrologiques différentes (mai et octobre 2016) et avec pompage permanent sur le puits (figures 4 & 5) conduit à montrer l'importance des apports de l'Ognon par l'intermédiaire des barrages de Malans (en amont nappe) et du Mont Rambert (en aval nappe) qui constituent des niveaux imposés d'alimentation. Le cône de rabattement du puits est bien visible.

Figure 6: évolution piézométrique de la nappe sur l'ancien puits désaffecté P2 (d'après BRGM)



Traçage de la nappe alluviale (d'après le BE Caille)

Un traçage à l'éosine (100 g) a été réalisé par une injection instantanée, le 9 mai 2016, dans le piézomètre Pz5 situé à 56 mètres à l'amont écoulement du puits en fonctionnement.

Des mesures automatiques ont été effectuées (toutes les 5 mn) par l'intermédiaire un fluorimètre placé dans le puits entre les deux drains de 20 m de longueur.

Le début de l'arrivée du traceur est détecté à partir du 14 mai soit 4,5 jours après l'injection (figure 7).

Ceci a permis d'évaluer la vitesse réelle des eaux souterraines proche de 10 m/j.

Les résultats des pompages sur le puits et l'analyse hydro-dispersive du traçage ont permis de fournir les caractéristiques hydrauliques du réservoir aquifère alluvionnaire d'une épaisseur de 3,7 m:

- une perméabilité K de $2,7 \cdot 10^{-3}$ m/s, et pour une transmissivité T de $1 \cdot 10^{-2}$ m²/s,
- une porosité cinématique efficace Pe de $7,5 \cdot 10^{-2}$.

Une simulation numérique par modèle mathématique 3D (Vmodflow) a conduit au calcul des isochrones du déplacement de particules totalement miscibles à l'eau et sans dégradation (cas le plus défavorable).

L'enveloppe de 50 jours (figure 8) correspond à l'élimination de 99% des bactéries pathogènes de type *Escherichia Coli* pénétrant sur la limite externe. Une distance en amont du puits de 500 m permet une protection rapprochée efficace.

Figure 7: résultats du traçage effectué par injection sur le piézomètre Pz5

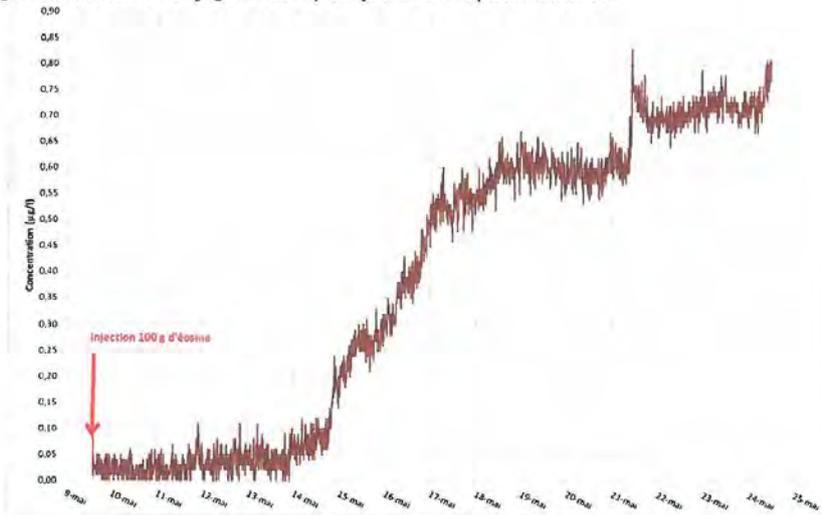
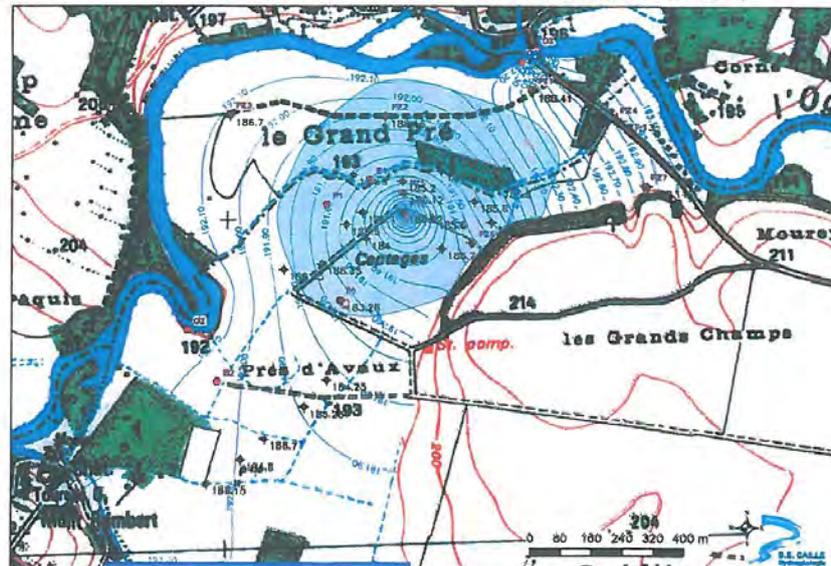


Figure 8: Restitution de l'enveloppe de l'isochrone circonscrite à 50 jours (zone bleu clair)



IV- LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Le confinement des eaux souterraines en site alluvionnaire s'accompagne de l'apparition saisonnière d'un contexte réducteur (Eh négatif et pH acide<7) très pauvre en oxygène dissous favorisant la mise en solution du fer (Fe^{+2}) et du manganèse (Mn^{+2}) qui précipiteront lors du soutirage. Le passage du régime libre au régime semi-captif de la nappe apparaît à partir de 3,2 m de profondeur/sol naturel là où les sables limoneux fins recouvrent le réservoir aquifère.

Ce phénomène saisonnier est lié aux apports:

- des eaux de précipitation qui entraînent verticalement le fer et le manganèse des sables et graviers alluvionnaires,
- des eaux de l'Ognon qui apportent latéralement des eaux riches en oxygène dissous.

On dispose d'une analyse récente de type P1 du 7 juin 2017 (Annexe 2) en sortie de station après traitement.

Pour l'analyse P1 sont notés : une température de 13,7 °C, une dureté forte de 23,7 ° Fr , un TAC de 21,4 ° Fr et un pH de 7,1.

Analyses chimiques et physiques de l'eau brute du puits de Thervay

Plusieurs prélèvements d'eau brute ont été réalisés entre 1989 et 2017 et analysés.

Les teneurs moyennes des éléments majeurs sont les suivants :

*pour les anions, nitrates : 1,2 mg/L, sulfates : 17,03 mg/L, chlorures : 11,29 mg/L fluorures : 0,12 mg/L, hydrogénocarbonates:240,28 mg/L

*pour les cations, sodium : 5,68 mg/L, calcium = 83,52 mg/L, magnésium : 5,69 mg/L, potassium : 0,93 mg/L.

*du fer est signalé (total :1,08 mg/L, dissous:0,45 mg/L) ainsi que du manganèse (total : 0,425 mg/L, dissous 0,495 mg/L) .

-une turbidité : 21 NFU (ou 28 NTU) dépassant la norme de 2 NFU donc non négligeable et nécessitant une filtration.

-une conductivité électrique (à 25 °C) de 459 μ S/m dénotant une forte dureté de l'eau, du carbone organique total (COT) de 0,94 mg/L lié aux matières organiques alluvionnaires (tourbe dispersée).

Les traces métalliques toxiques sont représentées par le plomb, l'arsenic, le cadmium, le sélénium, le chrome total, le chrome hexavalent, et le mercure .

Les traces métalliques indésirables sont représentées par le cuivre, le fer, le manganèse et le zinc.

De manière générale les métaux sont piégés dans les carbonates et migrent très difficilement. Les pyrites (sulfures de fer) présentes naturellement dans les alluvions peuvent dans des conditions réductrices (pH<7 et Eh<50 mV) libérer des traces de nickel, d'arsenic, de manganèse et de fer.

La qualité chimique des eaux brutes du puits est globalement correcte vis à vis des métaux et de leurs composés (As, Cd, Cr, Cu ,Hg ,Ni ,Sn ,Ag ,Al ,Pb et Zn) sauf occasionnellement pour l'arsenic (11,67 μ g/L > 10 μ g/L avec un maximum de 16 μ g/L) et pour le nickel (16,83 μ g/L avec un maximum de 63 μ g/L > 20 μ g/L).

Le nickel possède une spéciation liée aux oxydes de fer et de manganèse, alors que la spéciation du cadmium, du plomb, du cuivre et du zinc évolue différemment avec les bicarbonates. Le nickel apparaît comme étant l'élément le plus mobile et ayant des propriétés différentes des autres métaux.

Le mécanisme pouvant intervenir pour influencer le schéma d'explication de la diminution ou de la stabilité des teneurs métalliques dans l'eau est celui d'une ré-mobilisation des métaux contenus dans le sous-sol du fait des changements des conditions d'oxydo-réduction (pH, oxygène) modifiées par l'activité microbologique qui dépend des apports en carbone et de la température de l'eau conditionnée elle-même par les eaux météoriques ou latéralement par l'Ognon.

La présence de fer alluvionnaire conduit ainsi à la formation de dépôts roux liés à la précipitation des hydroxydes de fer. Une filtration a été installée pour retenir les particules ferreuses (photos 5 & 6).

Photo 5 : filtres à sable à la station de traitement



Photo 6 : vue des dépôts ferrugineux roux en sortie aval de la station de traitement



L'analyse complète de l'eau brute n'indique pas de présence significative de métaux toxiques ou d'hydrocarbures.

La présence de pesticide a été détecté à trois reprises entre 2010 et 2013 au mois de juin-juillet. La teneur de 0,02 µg/L de l'herbicide, de type bentazone, était inférieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L et semblerait liée aux cultures céréalières situées immédiatement en amont du puits ce qui entraîne la mise en place du PPRb.

Analyses microbiologiques de l'eau brute du puits de Thervay

L'eau brute présente peu de contamination microbologique avec pour 17 prélèvements quelques entérocoques : 0,41 U/10 ml, aucune bactérie coliforme et aucune Escherichia Coli.

L'eau brute utilisée pour l'alimentation humaine est globalement conforme aux normes de qualité pour l'alimentation humaine.

Une désinfection de l'eau de consommation humaine est réalisée par l'intermédiaire d'une chloration après filtration sur sable.

Qualité des eaux de surface de l'Ognon

Concernant la question des baignades sur l'Ognon, il n'y a pas de baignade surveillée sur cette rivière. Un seul site de baignade est recensé et surveillé sur

l'Ognon en Haute-Saône, bien en amont à Chassey-lès-Montbozon. Le classement 2016 des baignades indique pour ce site une qualité de l'eau excellente.

Les molécules déclassantes dans la fiche de qualité de l'Ognon à Pesmes sont le benzo(ghi)perylène, le fluorantène et le benzo(a)pyrène. Ce sont des HAP généralement liés au goudron.

Qualité des eaux usées

En juin 2017, la station de traitement actuelle des eaux usées de Thervey est obsolète et sera abandonnée en fin d'année. La nouvelle station (en voie d'achèvement) a été déplacée d'une centaine de mètres par rapport à l'ancienne afin d'être hors zone inondable. La filière de traitement mise en place est de type « filtres plantés de roseaux ». Le dossier de déclaration indique une capacité de 450 EH (charge moyenne par temps sec). Le point de rejet final reste identique et transitera par le même fossé avant de rejoindre l'Ognon.

La station d'épuration de la commune de Malans est également en cours de réhabilitation. Il s'agit d'un système collectif par rhizosphère (consultation entreprises en cours).

V- PERIMETRES de PROTECTION

La présence de limons argileux en sommet de l'aquifère constitue une première protection. Cependant des discontinuités latérales sont toujours possibles. Si la mise en place de l'ancien périmètre de protection immédiate (PPI) n'est pas à réviser les périmètres de protection rapprochée (PPRa et PPRb) et de protection éloignée (PPE) seront modifiés. Ce dernier sera remplacé par un PPRc.

L'environnement du puits en bordure du chemin d'accès au puits est constitué par des prés de fauche. Des cultures de céréales (maïs, colza et blé) sont visibles dans un rayon de 500 m.

Aucune décharge de déchets n'est signalée et les villages de Thervey et de Malans sont très éloignés du site de pompage. Aucune voie de circulation importante n'est visible.

Périmètre de protection immédiate PPI (non modifié, figure 9):

Le PPI a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et d'éviter que des déversements de substances polluantes ne se produisent à proximité du captage. Il est donc obligatoire de sécuriser le puits.

Un merlon étanche haut d'environ 2 m et d'un diamètre de 4 à 5 mètres autour du puits protège correctement l'ouvrage de toute inondation.

Une alarme signale par radio le SIE de toute intrusion dans le bâtiment couvrant le puits.

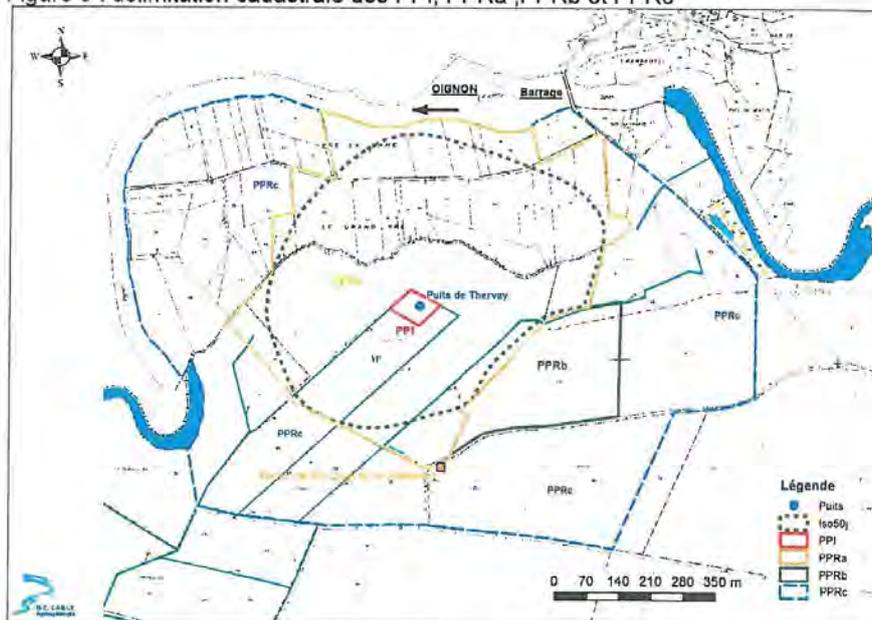
On maintiendra une propreté absolue par fauchage sur la zone herbeuse centrée sur le puits.

On interdira toute utilisation d'herbicides dans les limites du PPI.

On interdira le stationnement des engins agricoles ou forestiers sur le chemin donnant accès au puits sur une distance de 300 m.

Le PPI qui est déjà la propriété du SIE est clôturé.

Figure 9 : délimitation cadastrale des PPI, PPRa ,PPRb et PPRc



Périmètres de Protection Rapprochée PPRa, PPRb et PPRc (figure 9)

Dans les PPRa et PPRb, la recherche et l'exploitation de nouvelles ressources en eau, l'extraction de matériaux du sous-sol (carrières), la construction d'usines, le transport et le stockage des hydrocarbures, produits chimiques et déchets industriels, le stockage d'immondices, de matières de vidange, d'ordures ménagères, seront interdits.

-Périmètre de protection rapprochée PPRa :

La carte de l'isochrone de 50 jours reportée sur le fond cadastral permettra de définir la répartition des parcelles du PPRa (750m x 500m) couvrant environ 37,5 ha. L'acquisition foncière du SIE est fournie dans l'annexe 3. Seules les prairies de fauche sont tolérées. Aucun lisier et pesticide ne peut y être épandu. Par ailleurs y sera adjoint un PPRb.

-Périmètre de protection rapprochée PPRb :

Il recouvre la partie rehaussée triangulaire du petit plateau calcaire (terrasse alluvionnaire) d'environ 6 ha qui se draine vers les fossés situés en contrebas du relief et passant à 240 m en amont du puits avant de rejoindre l'Ognon. Seul le pâturage léger bovin n'y sera possible (10 vaches/ha). L'épandage de lisiers y est proscrit ainsi que tout produit phytosanitaire.

-Périmètre de Protection Éloignée PPRc (figure 9)

Il enveloppe sur une surface d'environ 50 ha la périphérie des PPRa et PPRb afin de renforcer la vigilance vis à vis des activités non conformes à la qualité des eaux.

Ce périmètre PPRc constituera une zone sensible dans les secteurs en amont hydraulique des écoulements dirigés globalement vers le captage (Lieux dits « Le Grand Pré », « Prés d'Avaux », « Les Grands Champs »).

Si la réglementation générale sanitaire et environnementale y sera appliquée on y réglera aussi l'acquisition foncière en accordant un droit de préemption au SIE de Montmirey-le-Château sur la vente éventuelle des parcelles sur la totalité du secteur.

VI- CONCLUSIONS

La qualité physico-chimique des eaux brutes captées est globalement correcte sur le plan chimique et après désinfection par chloration la qualité microbiologique des eaux en sortie de station de pompage est très satisfaisante.

L'exploitation des ressources en eau souterraine n'est pas limitée en raison de la liaison de la nappe alluviale avec l'Ognon.

Les surfaces des protections rapprochée et éloignée du puits seront agrandies pour prendre en compte l'accroissement du débit du puits et l'incidence des activités agricoles en amont SE à la qualité du milieu.

On veillera cependant au bon écoulement des fossés qui évacuent vers l'Ognon les eaux de ruissellement de la plaine alluviale.

Un curage régulier sera réalisé sur le puits et les drains pour évacuer les dépôts de fer-manganèse et améliorer ainsi la circulation des eaux souterraines.

Le comblement des piézomètres ,crés dans le cadre de la connaissance des écoulements d'eau souterraine (Pz1 à Pz7), n'a pas été prévu dans les études initiales de la protection. Il faudrait donc que le SIE de Montmirey-le-Château puisse dans le cadre des travaux pour la protection les reboucher selon les règles de l'art dans ce domaine.

Un droit de préemption foncière sera accordé au SIE de Montmirey-le-Château sur la vente des parcelles du secteur protégé par les PPRa, PPRB et PPRc.

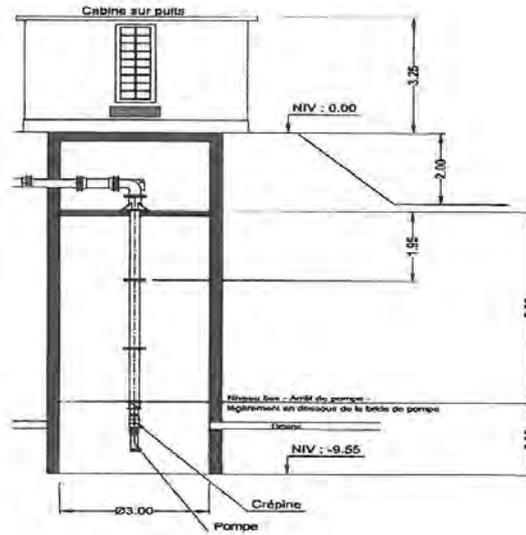
Compte-tenu des éléments sanitaires mis à ma disposition je donne un avis favorable à l'exploitation du puits à un débit moyen de 100 m³/h et un débit de pointe de 120 m³/h. Le volume journalier sera fixé à 1500 m³ afin de couvrir à l'horizon 2030 les besoins futurs liés à un accroissement de population et d'activité commerciale. Un volume annuel maximum total de 550 000 m³ est conseillé.

fait à Besançon le 4 septembre 2017

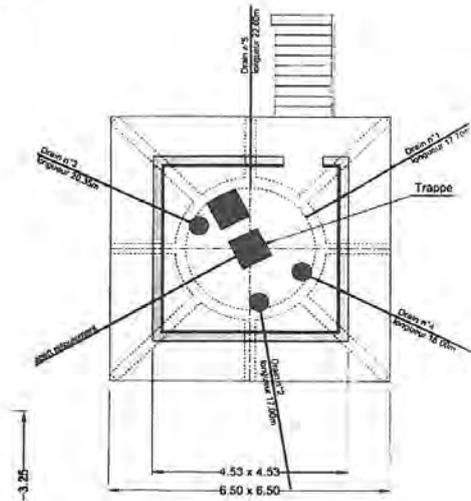
J.MANIA , hydrogéologue agréé pour le Jura

ANNEXE 1 : Coupes verticale et transversale du puits de Thervey (d'après Document Cabinet Merlin)

Coupe verticale



Coupe transversale



Protection Forages , SIE de Montmirey-le-Château (Jura)

16

ANNEXE 2 : analyse récente de type P1 en sortie de station du 7 juin 2017 et après traitement (accréditation COFRAC).



RAPPORT D'ANALYSE



DOSSIER : 170529 015476 01
 Bordereau : 1
 N° travail : 023495
 Date d'édition : 12/06/2017

Identification du point de prélèvement	
Nom :	Commune de THERVAY
Commune :	THERVAY
UTGE :	213-ADD.DU SIAEP DE MONTMIREY

SIEA de MONTMIREY
 7 place des Cygnes
 39290 THERVAY

Données de prélèvement	
Nom :	SORTIE STATION
Localisation :	Robinet station
Commune :	THERVAY
Préleveur :	BOUILLEUR Alain (LDA39)
N° PSV :	1893
Num installation :	1464 THERVAY
Payeur :	SIEA de MONTMIREY

DATE DE PRÉLEVEMENT	DATE DE RECEPTION	DATE DE DEBUT D'ANALYSE
07/06/2017 à 08:35	07/06/2017	07/06/2017

Type de visite : P1	Type d'analyse : P1	Type d'eau : T1
Motif : CS Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.		

Observations préleveur : Néant

L'analyse des paramètres terrain est effectuée par le préleveur.
 Les prélèvements réalisés par le LDA39 couvrent par l'accréditation COFRAC :

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
Paramètres de terrain				
Chlore libre méth. int. DPD au comparateur	0.30	mg/L Cl2		
Chlore total méth. int. DPD au comparateur	0.38	mg/L		
Température de l'eau Electrode	13.7	°C		<25
pH mesuré à la température de l'eau NF EN ISO 10523	7.1	pH		
Paramètres microbiologiques				
Microorganismes revivifiables à 38°C NF EN ISO 6222	<1	n/mL		
Microorganismes revivifiables à 22°C NF EN ISO 6222	<1	n/mL		
Coliformes totaux NF EN ISO 9308-1	<1	n/100mL		<1
Escherichia coli NF EN ISO 9308-1	<1	n/100mL	<1	



LDA39 - 59 rue du Vieil Hôpital - BP 40135 - 39802 POLIGNY Cedex 2
 Tél. 03 84 73 13 40 - Fax 03 84 37 12 14 - lda39@jura.fr - www.la39.fr

Page 1/3

Protection Forages , SIE de Montmirey-le-Château (Jura)

17



RAPPORT D'ANALYSE

DOSSIER : 170528 015476 01
 Bordereau : J
 N° travail : 022495
 Date d'édition : 12/06/2017



Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
Enterocoques intestinaux NF EN ISO 7899-2	<1	n/100mL	<1	
Spores anaérobies sulfite-réducteurs NF EN 26461-2	<1	n/100mL		<1
Paramètres physico-chimiques				
Turbidité NF EN ISO 1027-1	<0.20	NFU		<2
Conductivité corrigée à 25°C NF EN 27888	482	µS/cm		entre 200 et 1100
Température de mesure Electrométrie	19.7	°C		
Couleur	0	qual.		
Évaluation sensorielle	0	qual.		
Odeur	0	qual.		
Évaluation sensorielle	0	qual.		
Aspect	0	qual.		
Évaluation sensorielle				
Azote ammoniacal (NH4) NF T 90-015-2	<0.01	mg NH4/L		<0.1
Nitrites (NO2) NF EN 26771	<0.01	mg NO2/L	<0.1	
Chlorures NF EN ISO 10304-1	11	mg Cl/L		<250
Nitrites (NO3) NF EN ISO 10304-1	2.1	mg NO3/L	<50	
Sulfates NF EN ISO 10304-1	16	mg SO4/L		<250
Titre hydrométrique NF T 90-003	23.7	°I		
Carbone Organique Total NF EN 1484	0.77	mg Cl/L		<7
TAC (Titre alcalimétrique complet) NF EN ISO 9263-1	21.4	°I		
Manganèse NF EN ISO 17294-2	0.02	µg/L		<50

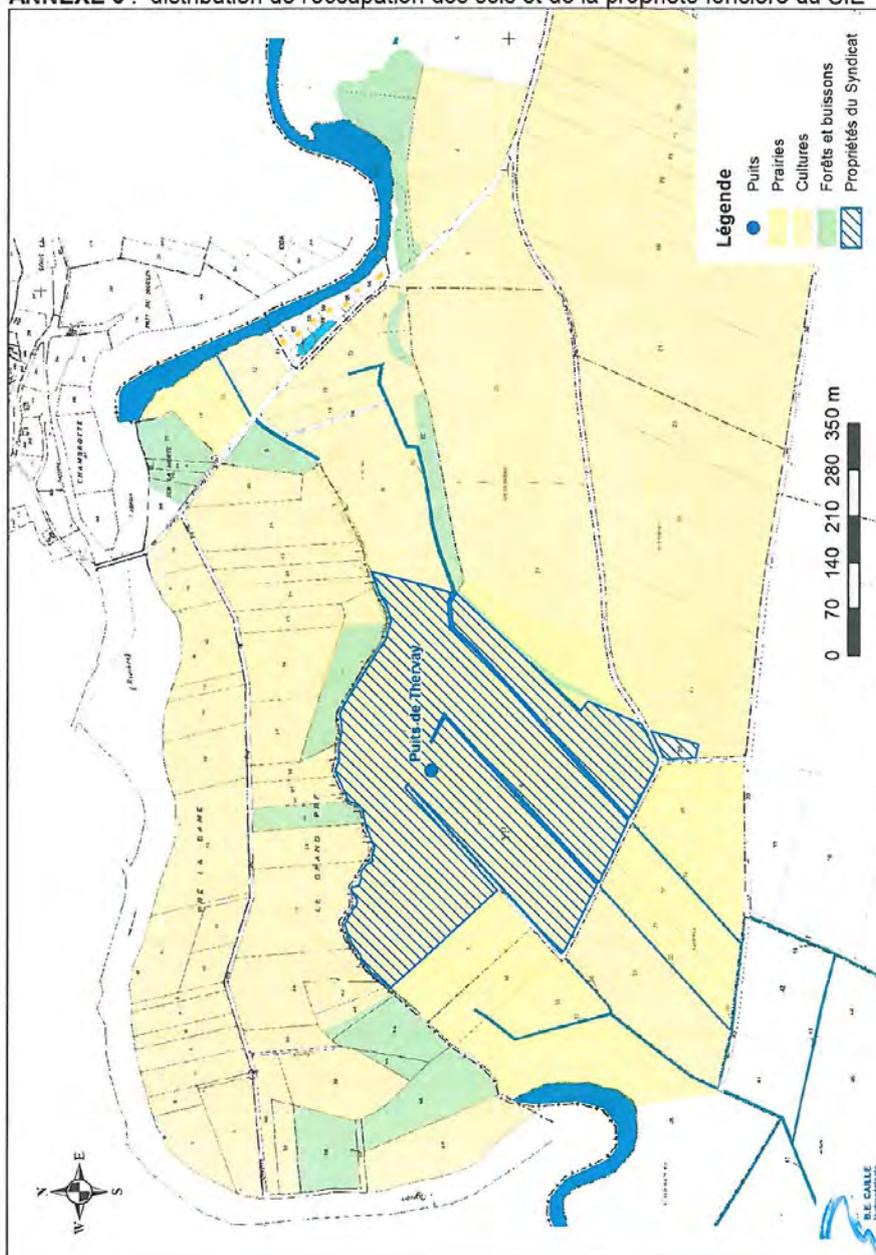
☒ = paramètre accrédité E.C. → en cours d'analyse ☒ = non conforme aux limites * = référence non satisfaite N.M. = non mesuré
 Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.



LDA39 - 58 rue du Veil Hospital - BP 43135 - 38832 POLIGNY Cedex 2
 Tél. 03 84 73 73 49 - Fax 03 84 37 12 14 - lda39@jura.fr - www.la39.fr

Page 2/3

ANNEXE 3 : distribution de l'occupation des sols et de la propriété foncière du SIE

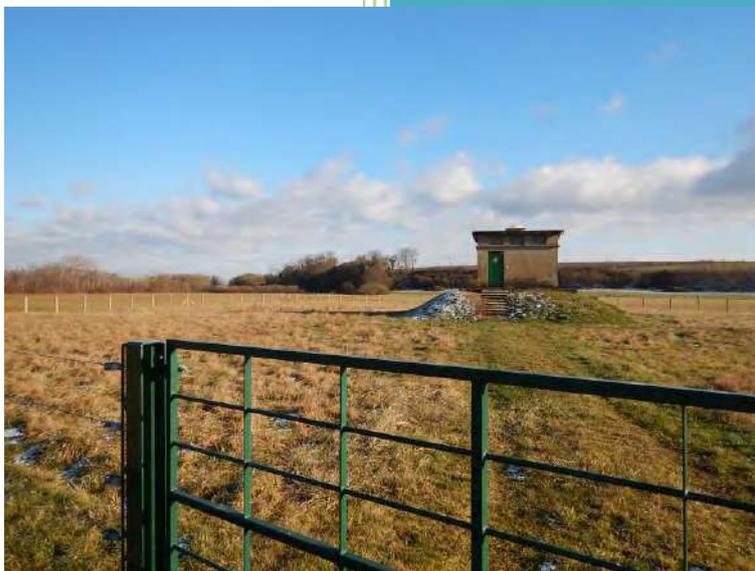


Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey le Château

PIÈCE N°5 : PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

PROJET

Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU
Puits de captage de Thervay

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :
- de la dérivation des eaux souterraines
- de l'instauration des périmètres de protection

**Arrêté portant autorisation de traiter et de distribuer au public
de l'eau destinée à la consommation humaine**

Arrêté n°DCPPAT/BCIE

Le préfet du Jura,

Le préfet de la Haute-Saône,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre National du Mérite,

- VU le Code de la santé publique & notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et les articles R. 1321-1 à R. 1321-63 concernant les eaux destinées à la consommation humaine ;
- VU le Code de l'environnement & notamment les articles L.214-1 à L.214-6 sur les régimes d'autorisation et de déclaration, l'article L.214-18 sur les débits réservés, l'article L.215-13 relatif à l'autorisation de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général et les articles R.214-1 à R.214-60 ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'expropriation ;
- VU le Code du domaine de l'Etat ;
- VU le Code de l'urbanisme & notamment les articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-3 ;
- VU le Code de justice administrative ;
- VU le Code rural ;
- VU le Code forestier ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 1993 relative au code des bonnes pratiques agricoles ;
- VU l'arrêté du 30 avril 2002 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée ;
- VU les arrêtés du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrains soumis à déclaration ainsi qu'aux prélèvements soumis à déclaration ou autorisation relevant de la nomenclature ;
- VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique ;

- VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du Code de la santé publique ;
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE – RM) 2016-2021, adopté par le comité de Bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2015 ;
- VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée 2016-2021 approuvé le 07 décembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°560 du 7 juin 1991 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité et instaurant les périmètres de protection du puits de captage au lieu-dit « Sous la Vavre » sur la commune de Thervay, au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°523 du 18 juin 1992 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité et instaurant les périmètres de protection du puits de captage au lieu-dit « Sous la Vavre » sur la commune de Thervay, au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY ;
- VU les délibérations du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU en date du 26 juin 2015, du 29 juin 2021 et du 16 septembre 2022 demandant :
- de déclarer d'utilité publique :
 - la dérivation des eaux pour la consommation humaine,
 - la délimitation et la création des périmètres de protection des captages,
 - de l'autoriser à :
 - délivrer au public de l'eau destinée à la consommation humaine,
- et par laquelle la collectivité s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
- VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique en date du 04 septembre 2017 ;
- VU la décision du tribunal administratif de BESANCON en date du XX XX 2022 portant désignation de M. XXX en qualité de commissaire enquêteur ;
- VU le dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté préfectoral n° XXX en date du XX XX 2022 a été publié et affiché, qu'un avis au public d'ouverture d'enquête a été inséré dans deux journaux et que le dossier d'enquête est resté déposé en mairie pendant XX jours consécutifs du XX XX 2022 au XX XX 2022 inclus de la commune de THERVAY dans le département du Jura et de la commune de MALANS dans le département de la Haute-Saône ;
- VU les avis et conclusions du commissaire enquêteur en date du XX XX 2022 ;
- VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Haute-Saône en date du XX XX 2022 ;
- VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Jura en date du XX XX 2022 ;
- VU le document établi le XX XX 2022 par le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, ci-annexé ;
- CONSIDERANT QUE** les périmètres de protection et prescriptions définis dans les arrêtés n°560 du 7 juin 1991 et n°523 du 18 juin 1992 ne sont plus adaptés au regard notamment des études hydrogéologiques complémentaires réalisées en 2016 ;

CONSIDERANT QU' il convient de protéger les ressources en eau et que, dès lors, la mise en place des périmètres de protection autour du puits de captage de Thervay ainsi que les mesures envisagées, constituent un moyen efficace pour faire obstacle aux pollutions susceptibles d'altérer la qualité de ces eaux destinées à la consommation humaine ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfetures du Jura et de la Haute-Saône :

ARRESENT

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

ARTICLE 1^{ER} – ABROGATION

Les arrêtés préfectoraux cités ci-dessous sont abrogés :

- Arrêté n°560 du 7 juin 1991 : Commune de THERVAY - Arrêté instaurant des périmètres de protection du puits de captage au lieu-dit « Sous la Vavre » - Déclaration d'Utilité Publique et de Cessibilité ;
- Arrêté complémentaire n°523 du 18 juin 1992 : Commune de THERVAY – Arrêté instaurant des périmètres de protection du puits de captage au lieu-dit « Sous la Vavre » - Déclaration d'Utilité Publique et de Cessibilité.

ARTICLE 2 – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarées d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU :

- La dérivation des eaux pour la consommation humaine à partir du puits de captage de Thervay, situé sur la commune de THERVAY, conformément au plan annexé ;
- La création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour de l'ouvrage de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection de l'ouvrage et la qualité de l'eau.

ARTICLE 3 – AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau du puits de captage de Thervay, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 4 - CAPACITE DE POMPAGE – DEBIT CAPTE AUTORISE

Le volume maximal de prélèvement autorisé sur le puits de captage est le suivant :

- Débit de prélèvement horaire : **120 m³/heure**
- Débit de prélèvement journalier : **1 500 m³/jour**
- Débit de prélèvement annuel : **438 000 m³/an**

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du code de l'environnement.

L'exploitant est tenu de conserver 3 ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

ARTICLE 5 – CARACTERISTIQUES, LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE

Le puits de Thervay se situe dans la vallée de l'Ognon entre la commune de Malans au nord et la commune de Thervay au sud-est. Ce dernier fait 3 mètres de diamètre et 7,4 mètres de profondeur. Il

capte l'eau dans la nappe de l'Ognon par l'intermédiaire de 4 drains rayonnants longs de 17 à 22 mètres. L'ouvrage est équipé d'une pompe immergée de capacité maximale de 120 m³/heure. Il est surélevé d'un terre de 2 mètres de haut, sur lequel est aménagé le bâtiment d'accès au puits. L'eau pompée est refoulée jusqu'à la station de pompage et de traitement située non loin du puits.

Localisation du puits de Thervay :

Commune de THERVAY, au lieu-dit « Sous la Vavre », sur la parcelle n° 7 - section YP
Identifiant national BSS: BSS001JDEA (ancien code : 05013X0023/P)
Coordonnées Lambert 93: X : 896 128 Y : 6 687 396 Z : 193 m

ARTICLE 6 – INDEMNISATION ET DROIT DES TIERS

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU devra indemniser les propriétaires et exploitants de terrains situés dans les périmètres de protection de tout dommage qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par l'instauration de ces périmètres.

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 7 – PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate et rapprochée sont établis autour du puits de captage de Thervay.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan de situation, du plan cadastral et des états parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 7.1 – PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Ce périmètre est constitué par des terrains appartenant en pleine propriété au Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU. Il doit rester propriété de la collectivité.

Afin d'empêcher efficacement l'accès du périmètre de protection immédiate à des tiers, ce périmètre est clos et matérialisé par une clôture et munie d'une porte fermant à clé. Son accès est interdit au public.

Les trappes et autres moyens d'accès à l'ouvrage de captage doivent être verrouillées et étanches.

Ce périmètre devra rester verrouillé et sera interdit à tous dépôts, installations ou activités autres que ceux nécessaires à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de captage. Il n'y sera fait usage d'aucun désherbant, la croissance des végétaux n'étant limitée que par la taille.

Ce périmètre devra être maintenu fauché régulièrement à la diligence du syndicat.

L'ouvrage de captage doit être maintenu en bon état et nettoyé régulièrement.

Les opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages doivent être consignées dans un carnet sanitaire, permettant d'en assurer la traçabilité (date, nature des travaux, opérateur, ...).

Le bon état et l'étanchéité de la canalisation transportant l'eau brute du captage à la station de traitement doivent être contrôlés régulièrement.

Article 7.2 – PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Dans ces zones, les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau seront recensées et régulièrement contrôlées, pour, le cas échéant, mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Des servitudes sont instituées sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée mentionnées dans les extraits parcellaires joints en annexe.

Prescriptions générales :

- Le périmètre de protection rapprochée est une zone inconstructible.
- Dans ce périmètre, les prairies permanentes existantes et les parcelles boisées seront maintenues.
- Les zones de friche seront maintenues en friche ou reconverties en bois ou prairies permanentes.

Un suivi pour le raisonnement des pratiques agricoles, principalement des produits phytosanitaires, devra être mis en place par le Syndicat de manière annuelle.

Le périmètre de protection rapprochée du puits de captage de Thervay est subdivisé en 3 sous-périmètres, respectivement dénommés PPR A, PPR B et PPR C, dans lesquels les prescriptions suivantes devront être respectées :

PPR A**Activités interdites :**

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits, sauf extension ou modification d'installations autorisées existantes, les équipements ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau et en particulier :

- Les constructions de toute nature autres que celles nécessaires à l'alimentation en eau potable ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'ouverture et l'exploitation d'excavations diverses susceptibles de porter atteinte au réservoir aquifère tels que les carrières, les plans d'eau ou les forages ou puits autres que ceux liés à l'exploitation ou à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine ;
- l'extraction de matériau alluvionnaire, les exhaussements et affouillements de sol ;
- l'installation de réservoirs ou canalisations enterrés d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- la création de réseau de drainage ;
- la réalisation de réseau de drainage ;
- les canalisations autres que celles nécessaires au transport des eaux destinées à la consommation humaine ;
- les dépôts sur sol nu d'immondices, ensilage, déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- l'entrepôt des déchets et des matières fermentescibles ainsi que la création même momentanée de stockages de fumiers et d'engrais artificiels sur sol nu ;
- l'épandage de matières de vidange et de boues de station d'épuration ;
- l'épandage de fumure organique liquide (lisiers et purins) ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- la mise en place d'abreuvoirs ou de mangeoires à moins de 50 mètres des limites du périmètre de protection immédiate ;
- les terrains de camping.

Activités réglementées :**❖ Pratiques agricoles**

Les dispositions du code de bonnes pratiques agricoles, objet de l'arrêté du 22 novembre 1993, sont rendues d'application obligatoire.

Les quantités d'engrais apportées doivent être consignées par les exploitants agricoles dans un cahier d'enregistrement.

Ce registre devra comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques.

La tenue de ce registre n'est pas nécessaire si les apports d'engrais font l'objet de plans de fumure à la parcelle et de bilans annuels établis par un organisme compétent.

Ces informations doivent être tenues à disposition de l'autorité sanitaire.

Epandages de fumures organiques et minérales

Engrais organiques :

Sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée, les épandages de fumiers sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- ils sont formalisés dans les plans d'épandage des exploitations agricoles concernées ;
- les zones aptes à l'épandage sont situées à plus de 35 mètres des limites du périmètre immédiat, sur des parcelles au sol aéré et suffisamment profond (>20 cm) ;
- les épandages doivent être réalisés en période favorable. Aucun épandage ne sera effectué sur sol gelé, enneigé, en période de forte pluie.

Fertilisation azotée totale (minérale et/ou organique) :

- inférieure à 120 unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (S.A.U.) et par an.
- Les apports doivent être fractionnés et tenir compte des reliquats d'azote disponibles (plan de fumure prévisionnel).
- Implantation d'un couvert végétal d'hiver pour limiter les risques de lessivage après récolte. En zone inondable, l'absence de couvert hivernal sera tolérée.

❖ Exploitation forestière

Les parcelles boisées concernées par le PPR A doivent conserver leur vocation forestière.

Lors des travaux forestiers, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir toute forme de pollution par les hydrocarbures. Seul le ravitaillement en carburant des petits engins utilisés (débroussailleuses, tronçonneuses) est autorisé dans le PPR A, avec un transport jusqu'à 10 litres d'hydrocarbures dans des bidons appropriés.

❖ Chemin d'accès au puits de captage de Thervay

Le stationnement d'engins motorisés agricoles ou forestiers sur le chemin d'accès au puits de captage de Thervay situé dans le PPR A sera interdit.

❖ Entretien des voiries et autres infrastructures de transport

Le défrichage et l'entretien des abords des voies routières ou des chemins d'exploitation qui traversent le PPR A sont réalisés par des moyens mécaniques à l'exclusion de tout traitement chimique.

❖ Puits

Les deux puits (P1 et P2) recensés dans les limites du PPR A doivent satisfaire aux prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits définis dans les arrêtés du 11 septembre 2003 et faire l'objet d'un entretien régulier, de façon à limiter les possibilités d'infiltration d'eaux de ruissellement vers la nappe.

PPR B**Activités interdites :**

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits, sauf extension ou modification d'installations autorisées existantes, les équipements ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau et en particulier :

- Les constructions de toute nature autres que celles nécessaires à l'alimentation en eau potable ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'ouverture et l'exploitation d'excavations diverses susceptibles de porter atteinte au réservoir aquifère tels que les carrières, les plans d'eau ou les forages ou puits autres que ceux liés à l'exploitation ou à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine ;
- l'extraction de matériau alluvionnaire, les exhaussements et affouillements de sol ;
- l'installation de réservoirs ou canalisations enterrés d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- la création de réseau de drainage ;
- la réalisation de réseau de drainage ;
- les canalisations autres que celles nécessaires au transport des eaux destinées à la consommation humaine ;

- les dépôts sur sol nu d'immondices, ensilage, déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- l'entrepôt des déchets et des matières fermentescibles ainsi que la création même momentanée de stockages de fumiers et d'engrais artificiels sur sol nu ;
- l'épandage de matières de vidange et de boues de station d'épuration ;
- l'épandage de fumure organique liquide (lisiers et purins) ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- les terrains de camping.

Activités réglementées :

❖ Pratiques agricoles

Les dispositions du code de bonnes pratiques agricoles, objet de l'arrêté du 22 novembre 1993, sont rendues d'application obligatoire.

Les quantités d'engrais apportées doivent être consignées par les exploitants agricoles dans un cahier d'enregistrement.

Ce registre devra comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques.

La tenue de ce registre n'est pas nécessaire si les apports d'engrais font l'objet de plans de fumure à la parcelle et de bilans annuels établis par un organisme compétent.

Ces informations doivent être tenues à disposition de l'autorité sanitaire.

Epandages de fumures organiques et minérales

Engrais organiques :

Sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée, les épandages de fumiers sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- ils sont formalisés dans les plans d'épandage des exploitations agricoles concernées ;
- les zones aptes à l'épandage sont situées sur des parcelles au sol aéré et suffisamment profond (>20 cm) ;
- les épandages doivent être réalisés en période favorable. Aucun épandage ne sera effectué sur sol gelé, enneigé, en période de forte pluie.

Fertilisation azotée totale (minérale et/ou organique) :

- inférieure à 150 unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (S.A.U.) et par an.
- Les apports doivent être fractionnés et tenir compte des reliquats d'azote disponibles (plan de fumure prévisionnel).
- Implantation d'un couvert végétal d'hiver pour limiter les risques de lessivage après récolte.

❖ Exploitation forestière

Les parcelles boisées concernées par le PPR B doivent conserver leur vocation forestière.

Lors des travaux forestiers, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir toute forme de pollution par les hydrocarbures. Seul le ravitaillement en carburant des petits engins utilisés (débroussailleuses, tronçonneuses) est autorisé dans le PPR B, avec un transport jusqu'à 10 litres d'hydrocarbures dans des bidons appropriés.

❖ Entretien des voiries et autres infrastructures de transport

Le défrichage et l'entretien des abords des voies routières ou des chemins d'exploitation qui traversent le PPR B sont réalisés par des moyens mécaniques à l'exclusion de tout traitement chimique.

PPR C

Activités interdites :

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits, sauf extension ou modification d'installations autorisées existantes, les équipements ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau et en particulier :

- Les constructions de toute nature autres que celles nécessaires à l'alimentation en eau potable ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'ouverture et l'exploitation d'excavations diverses susceptibles de porter atteinte au réservoir aquifère tels que les carrières, les plans d'eau ou les forages ou puits autres que ceux liés à l'exploitation ou à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine ;
- l'extraction de matériau alluvionnaire, les exhaussements et affouillements de sol ;
- l'installation de réservoirs ou canalisations enterrés d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- la création de réseau de drainage ;
- la réalisation de réseau de drainage ;
- les canalisations autres que celles nécessaires au transport des eaux destinées à la consommation humaine ;
- les dépôts sur sol nu d'immondices, ensilage, déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- l'entrepôt des déchets et des matières fermentescibles ainsi que la création même momentanée de stockages de fumiers et d'engrais artificiels sur sol nu ;
- l'épandage de matières de vidange et de boues de station d'épuration ;
- les terrains de camping.

Activités réglementées :

❖ Pratiques agricoles

Les dispositions du code de bonnes pratiques agricoles, objet de l'arrêté du 22 novembre 1993, sont rendues d'application obligatoire.

Les quantités d'engrais ainsi que les produits phytosanitaires apportées doivent être consignées par les exploitants agricoles dans un cahier d'enregistrement.

Ce registre devra comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques.

La tenue de ce registre n'est pas nécessaire si les apports d'engrais font l'objet de plans de fumure à la parcelle et de bilans annuels établis par un organisme compétent.

Ces informations doivent être tenues à disposition de l'autorité sanitaire.

Epandages de fumures organiques et minérales

Engrais organiques :

Sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée, les épandages de fumures organiques (fumier, purin, lisier) sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- ils sont formalisés dans les plans d'épandage des exploitations agricoles concernées ;
- les zones aptes à l'épandage sont situées sur des parcelles au sol aéré et suffisamment profond (>20 cm) ;
- les épandages doivent être réalisés en période favorable. Aucun épandage ne sera effectué sur sol gelé, enneigé, en période de forte pluie ou sur des sols présentant une pente supérieure à 7 %.

Fertilisation azotée totale (minérale et/ou organique) :

- inférieure à 170 unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (S.A.U.) et par an.
- Les apports doivent être fractionnés et tenir compte des reliquats d'azote disponibles (plan de fumure prévisionnel).
- Implantation d'un couvert végétal d'hiver pour limiter les risques de lessivage après récolte. En zone inondable, l'absence de couvert hivernal sera tolérée.

❖ Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires

Les formulations utilisant les matières actives Bentazone, Métolachlore ou S-Métolachlore sont interdites.

Sur l'ensemble du PPR C, les parcelles de S.A.U. en herbe, identifiées comme telles dans la carte relative à l'assolement du PPR C présente en annexe, devront rester en herbe. Les parcelles de S.A.U. cultivées

devront être conduites avec une réduction de 30 % de l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) pour les herbicides et 50 % de l'IFT pour les fongicides et les insecticides.

Les traitements doivent être raisonnés et réalisés avec des équipements précis et performants.

La réduction de l'utilisation des phytosanitaires est un principe de gestion sur la totalité des parcelles du PPR C (cahier de traitement, plan de protection des cultures, respect des interdictions d'utilisation de certaines molécules).

L'utilisation des herbicides est restreinte aux usages pour lesquels il n'existe aucune autre alternative en matière de désherbage ou de lutte contre les adventices.

Sont concernés les usages agricoles et non agricoles (particuliers ou collectivités).

En fonction des résultats obtenus par le contrôle sanitaire, des mesures de restriction ou d'interdiction d'usage pourraient être prises.

❖ **Exploitation forestière**

Les parcelles boisées concernées par le PPR C doivent conserver leur vocation forestière.

Lors des travaux forestiers, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir toute forme de pollution par les hydrocarbures. Seul le ravitaillement en carburant des petits engins utilisés (débroussailleuses, tronçonneuses) est autorisé dans le PPR C, avec un transport jusqu'à 10 litres d'hydrocarbures dans des bidons appropriés.

❖ **Entretien des voiries et autres infrastructures de transport**

Le défrichage et l'entretien des abords des voies routières ou des chemins d'exploitation qui traversent le PPR C sont réalisés par des moyens mécaniques à l'exclusion de tout traitement chimique.

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES SERVITUDES

La notification individuelle du présent arrêté sera faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles comprises dans les périmètres de protection rapprochée ainsi qu'aux exploitants agricoles concernés.

Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, bénéficiaire de l'autorisation préfectorale, est chargé d'effectuer ces formalités. Elle conserve l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

ARTICLE 9 – DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Comblement par des matériaux inertes des piézomètres Pz1 à Pz7, réalisés en 2016 dans le cadre de l'étude hydrogéologique complémentaire sur l'ouvrage et la nappe, dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de cet arrêté.

Dans les terrains compris dans les périmètres de protection institués par le présent arrêté, il devra être satisfait aux obligations prévues à l'article 6 dans un délai de 1 an, en ce qui concerne les dépôts, activités et installations existant à la date de cet arrêté.

ARTICLE 10 – RESPECT DES SERVITUDES – SANCTIONS

Les propriétaires et exploitants des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leur activité au respect des obligations imposées pour la protection des eaux.

Non-respect de la déclaration d'utilité publique

En application de l'article L.1324-3 du code de la santé publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique.

Dégradation d'ouvrages, pollution

En application de l'article L.1324-4 du code de la santé publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de :

- dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation,
- laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique.

ARTICLE 11 – ALTERATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE

En cas de dégradation de la qualité de la ressource en eau pour son usage « eau potable », la présente autorisation pourra être modifiée par arrêté préfectoral complémentaire et conduire à la mise en place de prescriptions plus contraignantes.

ARTICLE 12 – MAITRISE FONCIERE ET DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHEE**Droit de préemption urbain (article L. 1321-2 du code de la santé publique)**

Dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents peuvent instaurer le droit de préemption urbain dans les conditions définies à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être délégué à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale responsable de la production d'eau destinée à la consommation humaine dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Le droit de préemption urbain prévu à l'article L. 1321-2 du code de la santé publique peut être institué même en l'absence de plan local d'urbanisme (Art. R. 1321-13-3 du code de la santé publique).

Prise en compte dans les baux ruraux des prescriptions instituées dans les périmètres de protection rapprochée (art. R. 1321-13-4 du code de la santé publique)

I. – La collectivité publique, propriétaire de terrains situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, qui entend prescrire au preneur des modes d'utilisation du sol afin de préserver la qualité de la ressource en eau, à l'occasion du renouvellement des baux ruraux portant sur ces terrains, notifie ces prescriptions au preneur dix-huit mois au moins avant l'expiration du bail en cours.

Si la collectivité notifie au preneur de nouvelles prescriptions avant la fin de son bail, mais au-delà du délai de dix-huit mois prévu au premier alinéa, les nouvelles prescriptions ne peuvent entrer en vigueur qu'après un délai de dix-huit mois à compter de cette notification.

II. - La notification prévue au I est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Elle indique les motifs justifiant les prescriptions et les parcelles concernées et précise que la décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

TRAITEMENT & DISTRIBUTION DE L'EAU**ARTICLE 13 – MODALITES DE LA DISTRIBUTION – TRAITEMENT DE L'EAU**

L'eau du puits subit un traitement de déferrisation, démanganisation puis de désinfection au chlore gazeux à la station de pompage et de traitement de Thervey avant d'alimenter les réseaux Haut-Service

et Bas-Service du syndicat. Une post-chloration est également effectuée sur le réseau Bas-Service (réservoir de Cléry).

Un traitement au charbon actif est mis en place afin de rétablir la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites. Ce traitement curatif sera maintenu jusqu'à ce que la qualité de l'eau brute soit rétablie de manière pérenne.

Le Syndicat Intercommunal des eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU est autorisé à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir du puits de captage de Thervey, dans le respect des modalités suivantes :

- l'eau brute, avant distribution, fait l'objet d'une désinfection permanente.
- au lieu de mise en distribution, les eaux du puits de captage de Thervey respectent en permanence les exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour le paramètre turbidité :
 - *Limite de qualité :* inférieure à 1,0 NFU ;
 - *Référence de qualité :* inférieure à 0,5 NFU.
- le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.
- les eaux distribuées doivent satisfaire aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique et ses textes d'application.

Seuls peuvent être utilisés les produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine autorisés par la réglementation en vigueur.

Tout projet de modification de la filière de traitement ou des produits utilisés doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du préfet.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation pourra être modifiée par décision préfectorale.

Rendement du réseau de distribution :

Le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU veille au bon entretien et à l'étanchéité des canalisations de son réseau de distribution. Il met en œuvre tous les moyens nécessaires pour diminuer les éventuelles fuites sur le réseau et améliorer le rendement du réseau.

Un rendement élevé (rapport entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés par les usagers) doit être recherché en permanence. **Un objectif de rendement minimal de 70% est fixé.**

ARTICLE 14 – SURVEILLANCE ET CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Surveillance

Le Syndicat Intercommunal des eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et met en œuvre un plan de surveillance de la qualité de l'eau qui comprend notamment :

- *l'examen régulier des installations,*
- *un programme de tests ou d'analyses sur des points déterminés en fonction des risques identifiés,*
- *la tenue d'un fichier sanitaire consignnant l'ensemble des informations collectées au titre de la surveillance.*

Les résultats sont tenus à la disposition du directeur général de l'agence régionale de santé qui est également informé de tout incident susceptible d'avoir des conséquences pour la santé publique.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU prévient l'agence régionale de santé dès qu'elle en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites.

Contrôle

La qualité de l'eau est contrôlée dans les conditions et selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU.

Si la qualité des eaux venait à se dégrader, il pourrait être procédé à une nouvelle définition des périmètres et des servitudes.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS PERMETTANT LES PRELEVEMENTS ET LE CONTROLE DES INSTALLATIONS

- Les captages devront être équipés d'un robinet de prise d'échantillon d'eau brute avant tout traitement.
- Les installations de traitement de l'eau doivent être équipées d'un robinet de prise d'échantillon de l'eau mise en distribution.
- Les agents de l'agence régionale de santé et du laboratoire agréé ont constamment libre accès aux installations autorisées.
- Les exploitants responsables des installations sont tenus de leur laisser à disposition le registre d'exploitation.

ARTICLE 16 – INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Sont affichés dans les deux jours ouvrés suivant la date de leur réception et tenus à la disposition du public, au siège du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU :

- l'ensemble des résultats d'analyse des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- leur interprétation sanitaire faite par l'agence régionale de santé ;
- les synthèses commentées que peut établir ce service sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée.

Les remarques essentielles formulées par l'agence régionale de santé concernant la qualité de l'eau et la protection de la ressource devront apparaître annuellement sur la facture d'eau de chaque abonné.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 17 – RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, bénéficiaire de la présente autorisation, veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des prescriptions dans les périmètres de protection.

Il pourvoira aux dépenses nécessaires à l'application de cet arrêté tant au moyen de fonds disponibles sur le budget annexe dont il pourra disposer que des emprunts qu'il pourra contracter ou des subventions qu'il sera susceptible d'obtenir de l'Etat, d'autres collectivités ou d'établissements publics.

Tout projet de modification du système actuel de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU devra être porté à la connaissance du préfet, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

ARTICLE 18 – DUREE DE VALIDITE

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage reste en exploitation et participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 19 – NOTIFICATIONS ET PUBLICITE DE L'ARRETE

Le présent arrêté est transmis au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHATEAU en vue de sa notification individuelle aux propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée.

Le présent arrêté est notifié aux maires des communes de THERVAY et de MALANS en vue de la mise à disposition du public, de l'affichage en mairie pendant une durée de deux mois et de son insertion dans les documents d'urbanisme dans un délai maximal d'un an. Procès-verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins du maire et adressé à la préfecture.

Le Syndicat et les communes concernées conservent l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées. Un avis de cet arrêté est inséré, par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Le maître d'ouvrage transmet à l'agence régionale de santé dans un délai de 6 mois après la date de la signature du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant :

- la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée,
- l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 20 – RECOURS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 21 – MESURES EXECUTOIRES

- Le secrétaire général de la préfecture du Jura,
- Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône,
- Le président du Syndicat Intercommunal des Eaux de MONTMIREY-LE-CHATEAU,
- Le maire de la commune de THERVAY,
- Le maire de la commune de MALANS,
- Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté,
- Le directeur départemental des territoires du Jura,
- Le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne - Franche-Comté,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Jura et de Haute-Saône, et dont une mention sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture.

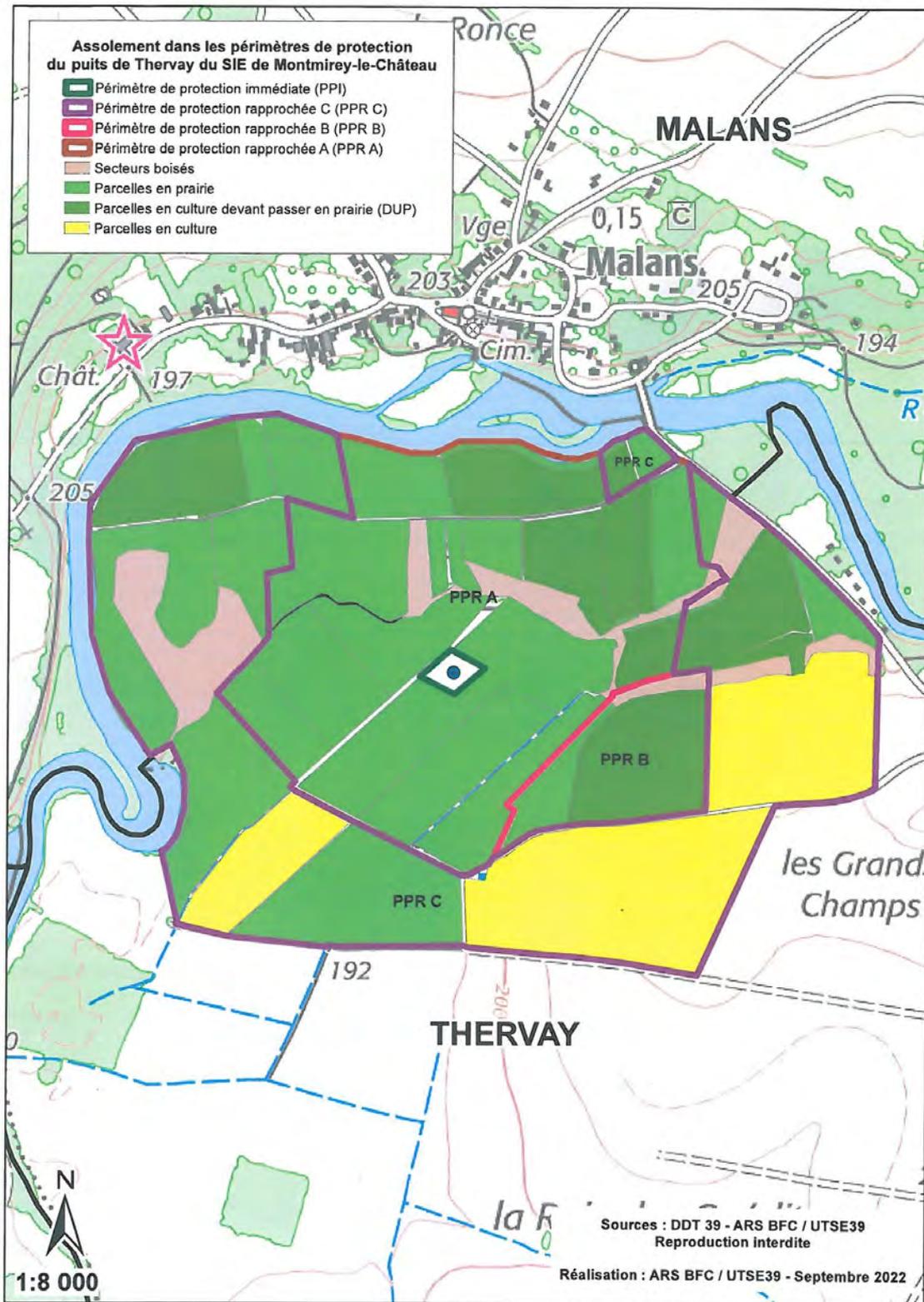
Par ailleurs, une copie conforme sera adressée pour information au :

- Président du Conseil départemental du Jura ;
- Président du Conseil départemental de la Haute-Saône ;
- Président de la Chambre d'agriculture du Jura ;
- Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône ;
- Directeur régional de l'Office national des Forêts ;
- Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Chef du service départemental de l'Agence française pour la biodiversité du Jura ;
- Chef du service départemental de l'Agence française pour la biodiversité de la Haute-Saône ;

Lons-le-Saunier, le

Le Préfet
du Jura,

Le Préfet
de la Haute-Saône,

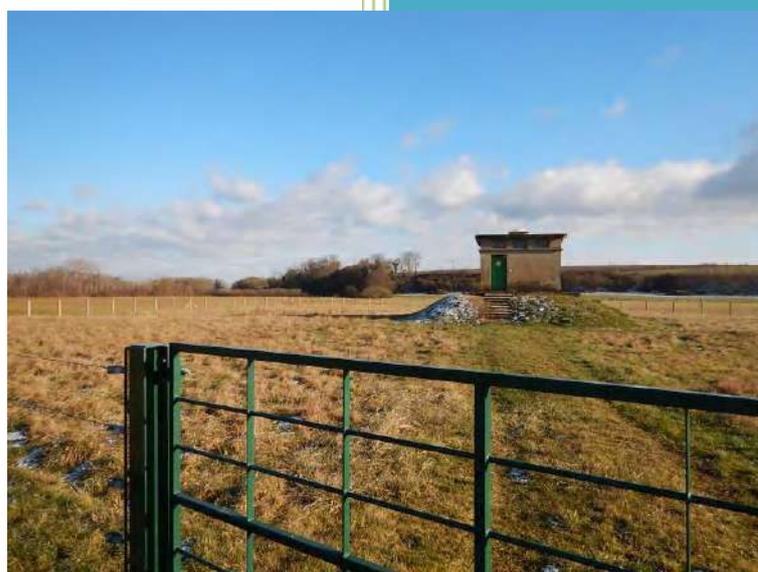


Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey

PIÈCE N°6 : PÉRIMÈTRES ET ÉTAT PARCELLAIRE



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

Sommaire

1	<i>Plans des périmètres de protection</i>	127
1.1	Périmètre de Protection Immédiate	127
1.2	Périmètre de Protection Rapprochée.....	127
2	<i>État parcellaire</i>	129
2.1	État parcellaire des Périmètres de Protection Immédiate	130
2.2	État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRa.....	131
2.3	État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRb	132
2.4	État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRc.....	133

1 Plans des périmètres de protection

Les périmètres de protection ont été établis par l'hydrogéologue agréé M. Jacky Mania dans son rapport du 4 septembre 2017 (PIÈCE N°4).

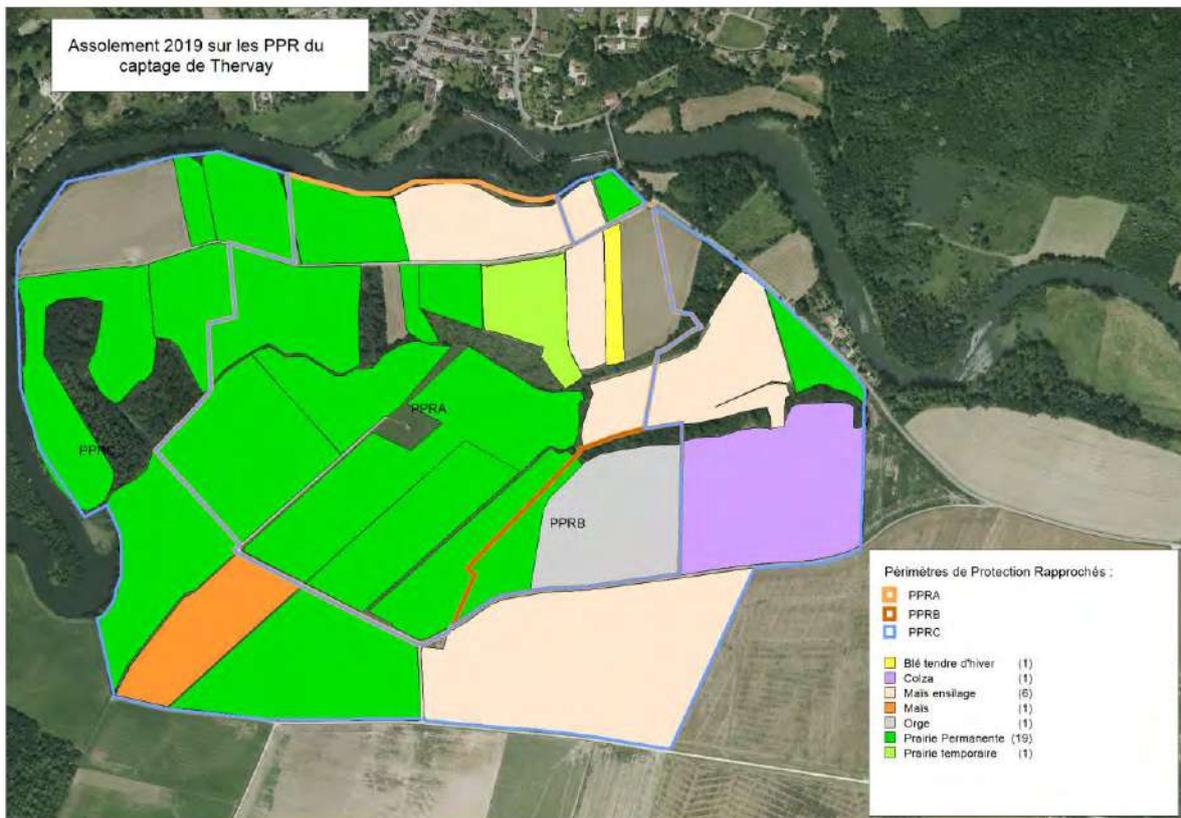
1.1 Périmètre de Protection Immédiate

Le PPI correspond à une surface carrée de 4302 m² entourée par une clôture existante. Il est inclus dans la grande parcelle YPn°7 qui est la propriété du syndicat.

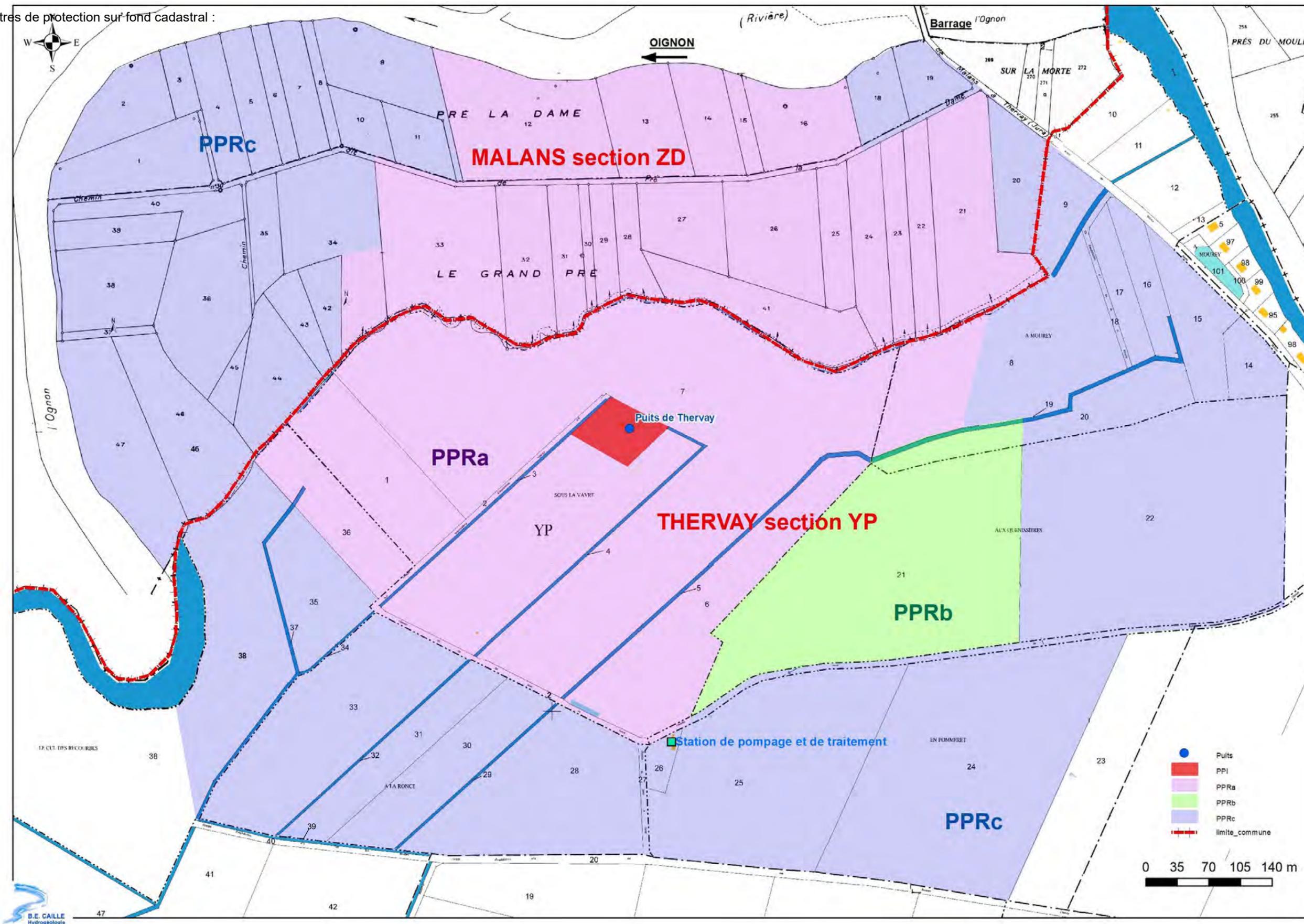
1.2 Périmètre de Protection Rapprochée

Trois périmètres de protection rapprochée ont été définis avec des contraintes sensiblement différentes : PPRa, PPRb, PPRc.

Périmètres de protection et occupation du sol :



Périmètres de protection sur fond cadastral :



2 État parcellaire

2.1 État parcellaire des Périmètres de Protection Immédiate

Commune	Dpt	section	Lieu-dit	n°	Surface totale m ²	Estimation de la surface incluse dans le périmètre m ²	Propriétaire (nom, adresse)
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	7	151 393	4 302	SIEA Montmirey-le-Château 7pl. des Cygnes 39290 THERVAY

2.2 État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRa

Commune	Dpt	section	Lieu-dit	n°	Surface totale m ²	Estimation de la surface incluse dans le périmètre m ²	Propriétaire (nom, adresse)
Malans	70	ZD	Pré la Dame	12	21 630	21 630	M. Paul Guillemot, 10 rue de Pesmes 70140 Malans
Malans	70	ZD	Pré la Dame	13	10 270	10 270	M. Gérard Hugon-Maire 8 rue du Château d'Eau 70140 Valay
Malans	70	ZD	Pré la Dame	14	7 240	7 240	M. Gérard Hugon-Maire 8 rue du Château d'Eau 70140 Valay
Malans	70	ZD	Pré la Dame	15	2 300	2 300	Mme Marie Cécile Blanche, Apt2 4B av; des Brichères 89 000 Auxerre
Malans	70	ZD	Pré la Dame	16	9 940	9 940	GFA Champonnois 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	21	18 540	18 540	M. Jacques Adam, 11 rue de Pesmes 70140 Malans
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	22	6 730	6 730	M. Gilbert Cretin, 1 rte de Saligney 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	23	5 710	5 710	M. Paul Guillemot, 10 rue de Pesmes 70140 Malans
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	24	8 090	8 090	M. Jean-Pierre Guillemot, 4 rue du Cimetière 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	25	5 490	5 490	M. Alain Berard, 12 rue des Châteaux 70140 Malans
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	26	13 630	13 630	M. Hélie d'Ussel, 172 rue de l'Université 75007 Paris
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	27	8 570	8 570	M. Olivier Thiou, 16 rue des Aigeottes 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	28	4 040	4 040	M. Roger Bartholmot, 43 rue de Malans 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	29	3 480	3 480	Mme Christiane Guilley, 9 pl. des Cygnes 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	30	1 620	1 620	Mme Christiane Guilley, 9 pl. des Cygnes 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	31	10 030	10 030	M. Gilbert Jeanguyot, 157 grande Rue 70100 Battrans
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	32	21 160	21 160	M. Jean-François Guillemot, 30 rue des Combes 25420 Voujeaucourt
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	33	17 160	17 160	M. Olivier Thiou, 16 rue des Aigeottes 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	34	17 060	4 536	Jacquot Martine 9 rue du Grand Jardin 70140 Pesmes
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	41	12 470	12 470	M. Hélie d'Ussel, 172 rue de l'Université 75007 Paris
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	1	16 519	16 519	Mme Barbier Madeleine, 28 rue Michelet 90000 Belfort
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	2	4 265	4 265	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	3	1 066	1 066	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	4	1 238	1 238	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	5	1 746	1 746	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	6	25 830	25 830	SIEA Montmirey-le-Château 7pl. Des Cygnes 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	7	151 393	147 091	SIEA Montmirey-le-Château 7pl. Des Cygnes 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	A Mourey	8	32 575	11 117	M. Barbier André, 21 rue de Dijon 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	36	11 484	11 484	GFA Champonnois 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	37	1 587	97	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Total PPRa :						413 089	

2.3 État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRb

Commune	Dpt	section	Lieu-dit	n°	Surface totale m ²	Estimation de la surface incluse dans le périmètre m ²	Propriétaire (nom, adresse)
Thervay	39	YP	Sous la Vavre	19	1 874	772	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Aux Quenessières	20	12 383	3 838	M. Barbier André, 21 rue de Dijon 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Aux Quenessières	21	60 601	60 601	M. Kuntzmann Pierre et Mme Thiou Danielle 6 av. des Vosges 67000 STRASBOURG
Total PPRb :						65 211	

État parcellaire des Périmètres de Protection Rapprochée PPRc

Commune	Dpt	section	Lieu-dit	n°	Surface totale m ²	Estimation de la surface incluse dans le périmètre m ²	Propriétaire (nom, adresse)
Thervay	39	YP	A Mourey	8	32 575	21 458	M. Barbier André, 21 rue de Dijon 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	A Mourey	9	4 655	4 655	Mme MATHOUX Huguette (U) 16 rue de la Creuse 39290 THERVAY*
Thervay	39	YP	A Mourey	14	4 634	4 634	M. CLAIRET Marc / Mme ETIEVANT Dominique 9 B avenue des Marronniers 21240 TALANS
Thervay	39	YP	A Mourey	15	8 862	8 862	M. LACHAT Gérard / Mme ETIEVANT Marie-Josèphe 21 avenue Jacques Prévost 70140 PESMES
Thervay	39	YP	A Mourey	16	5 274	5 274	M. SIGONNEY Jean-Marie 189 A avenue Marcel Hoarau 189 A2 97490 SAINT-DENIS
Thervay	39	YP	A Mourey	17	4 870	4 870	M. THIOU Sébastien 11 rue de la Chintre 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	A Mourey	18	1 312	1 312	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	A Mourey	19	1 874	1 102	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Aux Quenessières	20	12 383	8 545	M. Barbier André, 21 rue de Dijon 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Aux Quenessières	22	68 184	68 184	M. PELOT Bernard 15 rue des Aigeottes 39290 THERVAY°
Thervay	39	YP	En Pommeret	24	60 634	60 634	Mme LANAUD Arlette 17 route de Dijon 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	En Pommeret	25	43 445	43 445	GAEC BEAUREGARD 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	En Pommeret	26	1 805	1 805	SIEA Montmirey-Le-Château 7 place des Cygnes 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	A la Ronce	27	906	906	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	A la Ronce	28	28 637	28 637	M. BIGNET Jean-Charles 21 chemin des Coulonges 39570 MONTMOROT
Thervay	39	YP	A la Ronce	29	695	695	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	A la Ronce	30	14 601	14 601	M. BIGNET Jean-Charles 21 chemin des Coulonges 39570 MONTMOROT
Thervay	39	YP	A la Ronce	31	11 605	11 605	M. BIGNET Gérard 25 rue de la Creuse 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	A la Ronce	32	793	793	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	A la Ronce	33	31 002	31 002	M. BIGNET Gérard 25 rue de la Creuse 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	34	335	335	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	35	11 927	11 927	M. CHAILLET Jacques 3 rue du Cimetière 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	37	1 587	1 490	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	38	77 231	27 839	M. CHAILLET Jacques 3 rue du Cimetière 39290 THERVAY
Thervay	39	YP	Le Cul des Recourbes	39	883	883	AF Thervay, mairie 39290 Thervay
Malans	70	ZD	Pré la Dame	1	10 750	10 750	Indivision Adam charles et Micheline 11r de pesmes 70140 Malans Adam Valérie rue Turgot 21000 Dijon
Malans	70	ZD	Pré la Dame	2	7 950	7 950	Indivision Adam charles et Micheline 11r de pesmes 70140 Malans Adam Valérie rue Turgot 21000 Dijon
Malans	70	ZD	Pré la Dame	3	2 340	2 340	Berceot Jean 12 route de pesmes 70 140 Malans
Malans	70	ZD	Pré la Dame	4	6 210	6 210	Michou Jean 10 rue Lordat 65000 Tarbes
Malans	70	ZD	Pré la Dame	5	5 660	5 660	Destaing Henriette 4 rte de lyon 25 440 quingey
Malans	70	ZD	Pré la Dame	6	3 110	3 110	Maurice Dominique 3 rue Vanoise 70140 Pesmes
Malans	70	ZD	Pré la Dame	7	5 500	5 500	Guillemot Paul 10 rue de Pesmes 70140 Malans
Malans	70	ZD	Pré la Dame	8	1 880	1 880	Guillemot Paul 10 rue de Pesmes 70140 Malans
Malans	70	ZD	Pré la Dame	9	11 040	11 040	GFA Beaugard 39290 Thervay

Commune	Dpt	section	Lieu-dit	n°	Surface totale m ²	Estimation de la surface incluse dans le périmètre m ²	Propriétaire (nom, adresse)
Malans	70	ZD	Pré la Dame	10	3 810	3 810	Junier Blandine 44 rue Elasa triolet 39100 Dole Pelot Bernard et Danielle 15 rued es Aigeottes 39290 Thervey Pelot Nathalie 7 av de l'Observatoire 25000 Besançon
Malans	70	ZD	Pré la Dame	11	4 370	4 370	GFA Champennois 39290 Thervey
Malans	70	ZD	Pré la Dame	18	4 900	4 900	Berard alain 12 rue du Château 70140 Malans
Malans	70	ZD	Pré la Dame	19	4 480	4 480	Thiou Olivier 9 rue de la Chintre 39290 Thervey
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	20	7 790	7 790	Berceot Jean 12 route de pesmes 70 140 Malans
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	34	17 060	12 524	Jacquot Martine 9 rue du Grand Jardin 70140 Pesmes
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	35	4 280	4 280	GFA de la Chevalière chez Mme Barbier Marie 39290 Thervey
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	36	14 900	14 900	Bachelu Philippe 1 chemin de montmirey 39290 Dammartin Marpain
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	37	980	980	Depraz Paul 17b rue des Aigeottes 39290 Thervey
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	38	10 610	10 610	Lejay Alain 10 rte d'Allondans 25200 Montbéliard
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	39	4 409	4 409	Bachelu Philippe 1 chemin de montmirey 39290 Dammartin Marpain
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	40	5 830	5 830	Bachelu Philippe 1 chemin de montmirey 39290 Dammartin Marpain
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	42	3 493	3 493	Jacquot Martine 9 rue du Grand Jardin 70140 Pesmes
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	43	3 676	3 676	Jacquot Martine 9 rue du Grand Jardin 70140 Pesmes
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	44	9 600	9 600	Copin Monique 33b rue Remont 78000 Versailles
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	45	1 906	1 906	Lecomte maurice 6 rue de chassey 39290 Mutigney
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	46	14 860	14 860	D'Ussel Jacques 12 reu Galilée 75016 Paris
Malans	70	ZD	Le Grand Pré	47	17 870	10 000	D'Ussel Jacques 12 reu Galilée 75016 Paris
					Total PPRc :	542 351	

Total PPR :		1 020 651	102ha06are51ca
PPR sur Malans		369 494	
PPR sur Thervey		650 274	

Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE Montmirey le Château

PIÈCE N°7 : BILAN ARS



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

Bilan des analyses d'eau et statistiques sur les installations :

- ✓ Statistiques sur le captage
- ✓ Statistiques sur la station de traitement-production
 - ✓ Statistiques sur l'unité de distribution
 - ✓ Turbidité
 - ✓ Fer-Manganèse

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

		PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										Limites de qualité		Références de qualité	
		Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité						
	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	1	5,00	5,00	5	5,00	5								
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL	4	-4,13	16,63	0	6,25	22								
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	n/mL	1	17,00	17,00	17	17,00	17								
Bactéries coliformes /100ml-MS	n(100mL)	11	0	0	0	0	0								
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n(100mL)	1	0	0	0	0	0								
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n(100mL)	10	0	0	0	0	0		20000						
Entérocoques /100ml-MS	n(100mL)	18	-0,96	0,60	0	0,37	3		10000						
Escherichia coli /100ml - MF	n(100mL)	9	-0,11	0,33	0	0,11	1		20000						

		CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										Limites de qualité		Références de qualité	
		Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité						
	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.				
Aspect (qualitatif)	SANS OBJET	8	0,27	0,88	0	0,63	1,00								
Coloration	mg(PuL)	20	13,11	34,39	0	23,75	70,00		200,00						
Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	8	0,13	0,87	0	0,50	1,00								
Odeur (dilution à 25°c)	n	7	-0,27	1,41	1,00	0,57	3,00								
Odeur (qualitatif)	SANS OBJET	12	-0,05	0,39	0	0,17	1,00								
Odeur Saveur à 25°C	n	3	-0,32	0,99	0	0,33	1,00								
Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	1	0	0	0	0	0								
Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	4	-0,24	0,74	0	0,25	1,00								
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	9	13,23	25,37	5,80	19,30	34,00								

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

		CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										Limites de qualité		Références de qualité	
		Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité						
	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.				
Température de l'air	°C	9	1,06	11,06	-1,50	6,51	24,80								
Température de l'eau	°C	21	11,50	13,19	9,00	12,35	16,40		25,00						

		RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										Limites de qualité		Références de qualité	
		Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité						
	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.				
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	12	0	0	0	0	0								
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	9	0	0	0	0	0								

		OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										Limites de qualité		Références de qualité	
		Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité						
	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.				
Carbone organique total	mg(C)/L	14	0,77	1,08	0,50	0,93	1,70		10,00						
Hydrogène sulfuré (qualitatif)	SANS OBJET	7	0	0	0	0	0								
Oxydab. KMnO4 en milieu acide à chaud	mg(O ₂)/L	7	0,11	0,82	0	0,46	1,10								
Oxydab. KMnO4 en milieu basique à chau	mg(O ₂)/L	5	0,70	1,30	0,70	1,00	1,50								
Oxygène dissous	mg/L	12	2,30	4,28	1,55	3,29	6,70								
Oxygène dissous % Saturation	%	7	42,41	77,59	21,00	60,00	96,00								

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Anhydride carbonique libre	mg(CO2)/L	8	25,17	28,99	23,30	27,08	29,50				
Carbonates	mg(CO3)/L	14	0	0	0	0	0				
Equilibre calco-carbonique 0/1/2/3/4	SANS OBJET	7	2,85	4,01	2,00	3,43	4,00				
Essai marbre pH	unité pH	7	7,22	7,27	7,28	7,24	7,30				
Essai marbre TAC	°f	7	7,19	20,70	4,15	13,94	21,69				
Hydrogencarbonates	mg/L	14	205,98	278,08	4,24	242,03	275,00				
pH	unité pH	30	7,18	7,28	6,90	7,23	7,40				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	unité pH	7	7,42	7,51	7,25	7,45	7,55				
Titre alcalimétrique	°f	8	0	0	0	0	0				
Titre alcalimétrique complet	°f	8	20,65	21,36	20,80	21,01	22,10				
Titre hydrométrique	°f	11	23,87	25,88	23,00	24,92	28,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

MINERALISATION

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Calcium	mg/L	14	81,56	85,04	78,00	83,30	90,00				
Chlorures	mg/L	19	10,88	11,64	10,00	11,26	14,00		200,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	11	412,81	453,56	402,00	433,18	500,00				
Conductivité à 25°C	µS/cm	13	453,36	463,10	448,00	458,23	478,00				
Magnésium	mg/L	14	5,51	5,80	5,30	5,65	6,30				
Potassium	mg/L	12	0,79	1,07	0,20	0,93	1,20				
Résidu sec à 105°C	mg/L	3	272,08	279,92	272,00	276,00	278,00				
Résidu sec à 180°	mg/L	3	265,01	276,99	267,00	271,00	277,00				
Résidu sec à 550°C	mg/L	3	175,04	238,29	184,00	205,67	238,00				
Silicates (en mg/L de SiO2)	mg(SiO2)/L	14	12,20	13,23	11,40	12,71	14,95				
Sodium	mg/L	14	5,60	5,79	5,50	5,69	6,00		200,00		
Sulfates	mg/L	14	16,34	17,42	15,50	16,88	19,00		250,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
PESTICIDES TRIAZINES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Améthirine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Atrazine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Cyanazine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Cybutylne	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
Cyromazine	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Deaméthirine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Diméthaméthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Flufenacel	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Hexazinone	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Métamitron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Métribuzine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Prométhirine	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Prométon	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Propazine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Sébutylazine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Secbuméton	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Simazine	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Siméthirine	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Terbuméton	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Terbutylazin	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Terbutryne	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Thidiazuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
FER ET MANGANESE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Triazozide	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Trietazine	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Fer dissous	µg/L	9	-107,21	806,61	0	349,70	1830,00				
Fer total	µg/L	12	395,01	1776,65	0	1085,63	2980,00				
Manganèse dissous	µg/L	2	485,20	504,80	490,00	495,00	500,00				
Manganèse total	µg/L	14	501,37	548,06	450,00	523,71	600,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Aluminium dissous	mg/L	1	0	0	0	0	0				
Aluminium total µg/l	µg/L	5	-3,43	19,43	0	8,00	30,00				
Antimoine	µg/L	8	-0,01	0,02	0	0,01	0,06				
Argent	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Arsenic	µg/L	9	10,65	16,15	7,00	13,40	17,50		100,00		
Bore mg/L	mg/L	8	0,00	0,01	0	0,01	0,01				
Cadmium	µg/L	14	0	0	0	0	0		5,00		
Cuivre	mg/L	6	0	0	0	0	0				
Fluorures mg/L	mg/L	14	0,11	0,12	0,10	0,12	0,15				
Nickel	µg/L	8	-3,32	28,72	0	12,70	63,00				
Plomb	µg/L	6	0	0	0	0	0		50,00		
Sélénium	µg/L	8	0	0	0	0	0		10,00		
Zinc	mg/L	6	0	0	0	0	0		5,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Benzidins	µg/L	3	0	0	0	0	0				
benzotriazole	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Diphénylurée	µg/L	2	0	0	0	0	0				
Ethylurée	µg/L	3	0	0	0	0	0				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	mg/L	7	0	0	0	0	0		1,00		
Hydrocarbures (indice CH2)	µg/L	1	0	0	0	0	0		1000,00		

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Benzo(a)pyrène *	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Benzo(b)fluoranthène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Benzo(g,h,i)ppérylène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Benzo(k)fluoranthène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Fluoranthène *	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Indène(1,2,3-cd)pyrène	µg/L	6	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES ORGANOCHELORES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aldrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Chlordane	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlordane alpha	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlordane bêta	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlordane gamma	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Chlordécane	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
DDT-2,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
DDT-4,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
DDT somme	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Dieldrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Diméthachlore	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Endosulfan alpha	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Endosulfan bêta	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Endosulfan total	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Endrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fenitron	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
HCH alpha	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
HCH bêta	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
HCH delta	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
HCH epsilon	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
HCH gamma (lindane)	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Heptachlore	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Hexachlorobenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Hexachlorobutadiène (pesticide)	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Isochlore	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Méthoxychlore	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Mirex	µg/L	6	0	0	0	0	0	2,00			
Oxadiazon	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Quintozène	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			

PARAMETRES INVALIDES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Turbidité néphélobimétrique NTU	NTU	6	22,06	34,27	18,00	28,17	41,50				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES CARBAMATES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aldicarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Allyxcarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Aminocarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Asulfame	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Bendiocarbe	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Benfuracarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Benomyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Banthiavalcarbe-isopropyl	µg/L	6	0	0	0	0	0	2,00				
Bufencarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Buthiate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Carbaryl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Carbendazime	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Carbétamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Carbofuran	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Carbosulfan	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorbufame	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorprophame	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Cycloate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Desmediphams	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Diallate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Diéthofencarbe	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Dimépipérate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES CARBAMATES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Diméthilan	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Dioxocarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
EPTC	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Ethiophencarbe	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Ethyluree (pesticide)	µg/L	6	0	0	0	0	0	2,00				
Fenobucarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Fenothiocarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Fenoxycarbe	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fométhane	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Furathiocarbe	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Indoxocarbe	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Iodocarb	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Iprovalcarb	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Isoprocarb	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Karbutlalte	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Mancozébe	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Méthiocarb	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Méthomyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Métolcarb	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Mexocarbate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Molinate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Oxamyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Phenmédiaphame	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Promécarb	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Propamocarbe	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Prophame	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Propoxur	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Prothiofoscarbe	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Proximpian	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyributicarb	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyrimicarb	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Thiobencarde	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Thiodicarb	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Thiofanox	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Thiophanate ethyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Thiophanate méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tiocarbazil	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Triatate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Trimethacarbe	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
2,4-D 2-Ethylhexyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
2,4-D-butylol	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
2,4-D-isopropyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
2,4-D-méthyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Abamectin	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Acétamiprid	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Acibenzolar S méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Acide Hydroxybenzoïque	µg/L	3	0	0	0	0	0	2,00			
Acifluorfen	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Actonifen	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Anthraquinone (pesticide)	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Bénalaxyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Benfluraline	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Benoxacor	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Benlazene	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Benzdine (pesticide)	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Bifenox	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Bixafen	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Brodifacoum	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			
Bromacil	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Bromadiolone	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Bromopropylate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Bupirimate	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Bupropiféazine	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Butraline	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Captaïne	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Carfentrazone éthyle	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chinométhionate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorantranilprole	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorobromuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorfenson	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorfluazuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chloridazone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlormequat	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chloro-4 Méthylphéno-3	µg/L	3	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorophacinone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorothalanel	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorthal-diméthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorthiamide	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Chlorure de choline	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Clethodime	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Clomazone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Clopyralid	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Cloquintocet-mexyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Clothianidine	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Coumatène	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Goumatétrialyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Cycloxydim	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Cyprodinil	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dalapon 65	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Daminozide	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dazomet	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dibromo-1,2-chloro-3propane	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichlobenil	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichloropropane-1,2	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichloropropane-1,3	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichloropropylène-1,3 cis	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichloropropylène-1,3 total	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichloropropylène-1,3 trans	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dichlorophéne	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dicotal	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Difencoum	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Diféthiène	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Diffuténicanil	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Diméthuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Diméthomorphé	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dinocap	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Diphenylamine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dirquat	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dithianon	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Dedine	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Emamectine	µg/L	3	0	0	0	0	0	0	2,00		
EPN	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Ethofumésate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Etoazéole	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Famoxadone	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fénamidone	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fénazaquin	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fenpropidin	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fenpropimorphé	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fipronil	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flanprop-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flonicamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluazifop-P-butyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluzinam	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flumioxazine	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluquinconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluridone	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flurochloridone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluroxypir	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluroxypir-méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flurprimidol	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flurtamone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Flutolanil	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fluxapyroxad	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Folpet	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fomesafen	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fosamine ammonium	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Fosetyl-Aluminium	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Glufofosinate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Glufofosinate-ammonium	µg/L	3	0	0	0	0	0	0	2,00		
Glyphosate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Hexachloroéthane (pesticide)	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Hexythiazox	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Hydrazide maléique	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
Imazalile	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Imazamox	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Imazapyr	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Imidaclopride	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Imizosoline	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00		
Iprodione	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Isoxadifen-éthyle	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Isoxaflutole	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Lenacéle	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Lufenuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPA-1-butyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPA-éthyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPA-méthyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPP-2,4,4-triméthylpentyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPP-2-butoxéthyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPP-2-éthylhexyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPP-2-otyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
MCPP-méthyl ester	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Mecoprop-iso-butyl ester (mélange)	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Mefenpyr diéthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Mépanpyrim	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Mepiquat	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00	
Meptyldinocap	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Méthalaxyle	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Métaldéhyde	µg/L	9	0,01	0,04	0	0,02	0,05	0	2,00	
Métosulam	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Métrafenone	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Monobutylétain cation (pesticide)	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Naptalame	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Nitrofens	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Norflurazon	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Nuarimol	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Ofurace	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Oxadiazyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Oxadixyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Oxyfluorfen	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Paclobutrazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Paraquat	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00	
Penycuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pendiméthaline	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Piclorame	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Picolinafen	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pinoxaden	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00	
Prochloraze	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Procydione	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Propanil	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Propoxy-carbazone-sodium	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Proquinazid	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyriméthrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyraflufen éthyl	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyrazoxyfen	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyréthrine	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyridabène	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyridate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyriéthox	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyriméthanol	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Pyriproxyfen	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Quimerac	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Quinoxifen	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Quizalofop-p-éthyl	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Roténone	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Sétoxydim	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Silthiofam	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00	
Spinosad	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Spiroxamine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tébufénozide	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tébufenpyrad	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Téconazole	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tellubenzuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tebacia	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tétraconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00	
Tétradifon	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00
Tetrasul	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00
Thiabendazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Thiaclopride	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Thiamethoxam	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Total des pesticides analysés	µg/L	12	0,03	0,29	0	0,16	0,58	0	5,00
Tribufylin cation	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Tricyclazole	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Tridemorph	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Trifluralon	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Trifluraline	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Triforine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Vinchlorzoline	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Butoron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Chloroxuron	µg/L	10	0	0	0	0	0		2,00		
Chlorisulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Chlorbifluron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
CMPU	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Cycluron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Daimuron	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Difenoxyuron	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Diffibenzuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Diuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Ethidimuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Fénuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Flurfénoxuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Fluométhuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Forchlorfenuron	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Hexaflumuron	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Isoproturon	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Linuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Métabenzthiazuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		
Métochloruron	µg/L	10	0	0	0	0	0		2,00		
Métoxuron	µg/L	13	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Monolinuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00
Monuron	µg/L	13	0	0	0	0	0	0	2,00
Néburon	µg/L	13	0	0	0	0	0	0	2,00
Siduron	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	2,00
Sulfométhuron-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00
Thébutiuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Thiazifluron	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00
Trinixapac-éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

PESTICIDES AMIDES, ACÉTAMIDES, ...

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acétochlore	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Alachlore	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Amétoctadine	µg/L	3	0	0	0	0	0		2,00		
Amiraze	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Beflubutamide	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
Boscalid	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Captafol	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Carboxine	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Cyazofamide	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Cyflufenamide	µg/L	3	0	0	0	0	0		2,00		
Cymoxanil	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Dichlofluanide	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Dichlorfamide	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Diméthénamide	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Diméthénamide-p	µg/L	3	0	0	0	0	0		2,00		
Fenhexamid	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Flamprop-isopropyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Fluopicolide	µg/L	3	0	0	0	0	0		2,00		
Fluopyram	µg/L	3	0	0	0	0	0		2,00		
Furalaxyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Isoxaben	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Mandipropamide	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Méfenacét	µg/L	3	0	0	0	0	0	2,00
Méfenoxam	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Méfluidide	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Mépronil	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Métazachlore	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Métolachlore	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Napropamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Oryzalin	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Penoxsulam	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00
Pethoxamide	µg/L	9	0	0	0	0	0	2,00
Prethachlore	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Propachlore	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Propyzamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Pyroxalime	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
S-Métolachlore	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Tébutiam	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00
Tolyfluamide	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00
Zoxamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
2,4,5-T	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
2,4-D	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
2,4-DB	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
2,4-MCPA	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
2,4-MCPB	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Clodinafop-propargyl	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Cyhalofop butyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Dichlorprop	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Dichlorprop-P	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Fénoprop	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Fénoxprop-éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Fluazifop butyl	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Haloxifop	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Haloxifop éthoxyéthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Haloxifop-méthyl (R)	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Mécoprop	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Mécoprop-1-octyl ester	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Mécoprop-p	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Propaquizalop	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Quizalofop	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Quizalofop éthyle	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Triclopyr	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Bromoxynil	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Bromoxynil octanoate	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Dicamba	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Dintrocrésol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Dinoseb	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Dinoterbe	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fénarimol	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Imazaméthabenz	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Ioxynil-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Pentachlorophénol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 27/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Acéphate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Aldithion	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Anipropos-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Anilophas	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Azaméthos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Azinphos éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Azinphos méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Bensulide	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Bromophas éthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Bromophas méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Butaméthos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Cadusafos	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Carbophénation	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorfenvinphos	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Chloroméphas	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorpyrifos éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorpyrifos méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Chlorthiophos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Coumaphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Crotoxyphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Cruformate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Cyandéphas	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 28/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Cyfluthia	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Déméton	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Déméton-S	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Déméton S méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Déméton S méthyl sulfoné	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Diazinon	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Dichlofenthion	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Dichlorvos	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Dicrotophos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Diméthoate	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Diméthylvinphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Disyston	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Edifenphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Ethephon	µg/L	9	0	0	0	0	0	2,00	
Ethion	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Ethionphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Etrinofos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Famphur	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Fenchlophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Fenitrothion	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Fenitron	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Fonofos	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Formothion	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Fosfiazate	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Heptachlophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Isofenphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Iprobenfos (IBP)	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Isazophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Isofenfos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Isoxathion	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Malathion	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Mecarbam	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Mephosfolan	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Merphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Méthacrifos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Méthamidophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Méthidathion	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Mévinphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Monocrotophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Naled	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Ométhoate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Oxydéméton méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Parathion éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Parathion méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Parathion (éthyl+méthyl)	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Phénamiphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Phétoate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Phorate	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Phosalone	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	
Phosmet	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00	
Phosphamidon	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00	
Phoxime	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Piperophos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Profénofos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Propaphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Propargite	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Propétamphos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Pyraclafos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Pyrazophos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Pyndaphenthion	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Pyrimphos éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00		
Pyrimphos méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Quinalphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Sulfotepp	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Sulprofos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Tabupirimfos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Téméphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Terbuphos	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Tétrachlorvinphos	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00		
Thiométan	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Tolclofos-méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Triazophos	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00		
Trichlorfon	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Trichloronat	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		
Vamidithion	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PLASTIFIANTS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Butyl benzyl phthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
DBP (Diobutyl phthalate)	µg/L	6	0	0	0	0	0					
DEHP (2-ethylhexyl phthalate)	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Diéthylphthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Diméthylphthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
D-n-octyl phthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Dipropyl phthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Phosphate de tributyle	µg/L	11	-0,00	0,00	0	0,00	0,01					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES TRIAZOLES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyens	Maximum					
Azinotriazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Azoxonazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Bifentanol	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Bromuconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Cyproconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Difénoconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Diniconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Epoxyconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fenbuconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fenchlorazole éthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Florasulam	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fludioxonil	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Flusilazol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Flutriafol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Funiazole	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Hexaconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Imibenconazole	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Melconazol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Myclobutanil	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Pencconazole	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Propiconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Prothioconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyens	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Tebuconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Thiencarbazono-méthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	2,00			
Triadiméfol	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Triadiméfol	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Triazamaté	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			
Trilicconazole	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00			
Uniconazole	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00			

	Unité	Nombre de valeurs	CHLOROBENZÉNES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Chlorobenzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Chloronéb	µg/L	2	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,2	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,3	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,4	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Pentachlorobenzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,3,4	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,3,5	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,4,5	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,2,3-benzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,2,4-benzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,3,5-benzène	µg/L	5	0	0	0	0	0					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES PYRETHRINOÏDES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Acrinathrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Alphaméthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Betacyfluthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Bifenthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Bioresmethrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Cyfluthrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Cyhalothrine	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Cyperméthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Deltaméthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Dépaillathrine	µg/L	6	0	0	0	0	0	2,00				
Esfenvalérate	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Fenpropathrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Fenvalérate	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Fluvalinate-lau	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Lambda Cyhalothrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Permethrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Phenothrine	µg/L	6	0	0	0	0	0	2,00				
Piperonil butoxide	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Resmethrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Tefuthrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Traléméthrine	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES SULFONYLURÉES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Amidosulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Azimsulfuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Bensulfuron-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Cinosulfuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Ethametsulfuron-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Ethoxysulfuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Fiçasulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Flupyrsulfuron-méthyle	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Feramsulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Halosulfuron-méthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Mésosulfuron-méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Metsulfuron méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Nicosulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Oxasulfuron	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Prosulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Pyrazosulfuron éthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0	2,00				
Rimsulfuron	µg/L	8	0	0	0	0	0	2,00				
Sulfosulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Thifensulfuron méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Triasulfuron	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Tribaruron-méthyle	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				
Triflussulfuron-méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	2,00				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
Tribouafluron	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
PESTICIDES TRICETONES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Mésotrione	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Sulcotriane	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Temboftrons	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
3-Chloropropène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Bromochlorométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Bromométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Chlorométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Chloroprène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dibromométhane-1,2	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dibromométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichlorodifluorométhane	µg/L	1	0	0	0	0	0				
Dichloroéthane-1,1	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,1	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 total	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichlorométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloropropane-2,2	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Dichloropropène-1,1	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Fréon 113	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Hexachlorobutadiène	µg/L	3	0	0	0	0	0				
Hexachloropentadiène	µg/L	3	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthane-1,1,1,2	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/L	6	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	
Tétrachlorure de carbone	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	
Trichloroéthane-1,1,1	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	
Trichloroéthane-1,1,2	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	
Trichloroéthylène	µg/L	8	0	0	0	0	0	0	
Trichlorofluorométhane	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	
Trichloro-1,2,3-propane	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

	Unité	Nombre de valeurs	COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
1,4 dioxane	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Biphényle	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Bromobenzène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Butyl benzène-n	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Butyl benzène sec	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Chloro-2-toluène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Chloro-3-toluène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Chloro-4-toluène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Cumène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Cymène-p	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Dichlorodisopropyl éther	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Dipentyl phthalate	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Ethylbenzène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Ethyl tert-butyl ether	µg/L	6	0,01	0,07	0	0,04	0,08					
Isobutylbenzène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Méthylène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Méthyl isobutyl cétène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Méthyl tert-butyl Ether	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Propylbenzène-n	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Pseudocumène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
Styrène	µg/L	6	0	0	0	0	0					
tert-butylbenzene	µg/L	6	0	0	0	0	0					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022																																																																																																						
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU																																																																																																						
Pour le type d'installation : CAPTAGE																																																																																																						
Pour l'installation : 001463 - THERVAY																																																																																																						
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Toluène</td> <td style="width: 10%;">µg/L</td> <td style="width: 10%;">6</td> <td style="width: 10%;">0</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td>Triméthylbenzène-1,2,3</td> <td>µg/L</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Xylène ortho</td> <td>µg/L</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Xylènes (méta + para)</td> <td>µg/L</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Xylènes (ortho+para+méta)</td> <td>µg/L</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>										Toluène	µg/L	6	0	0	0	0	0			Triméthylbenzène-1,2,3	µg/L	6	0	0	0	0	0			Xylène ortho	µg/L	6	0	0	0	0	0			Xylènes (méta + para)	µg/L	6	0	0	0	0	0			Xylènes (ortho+para+méta)	µg/L	6	0	0	0	0	0																																													
Toluène	µg/L	6	0	0	0	0	0																																																																																															
Triméthylbenzène-1,2,3	µg/L	6	0	0	0	0	0																																																																																															
Xylène ortho	µg/L	6	0	0	0	0	0																																																																																															
Xylènes (méta + para)	µg/L	6	0	0	0	0	0																																																																																															
Xylènes (ortho+para+méta)	µg/L	6	0	0	0	0	0																																																																																															
PESTICIDES STROBILURINES																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Unité</th> <th rowspan="2">Nombre de valeurs</th> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> <th colspan="3">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Azoxystrobine</td> <td>µg/L</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fluoxastrobine</td> <td>µg/L</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Kresoxim-méthyle</td> <td>µg/L</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Picosystrobine</td> <td>µg/L</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pyraoxystrobine</td> <td>µg/L</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trifloxystrobine</td> <td>µg/L</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>2,00</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité		Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	Azoxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00			Fluoxastrobine	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00			Kresoxim-méthyle	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00			Picosystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00			Pyraoxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00			Trifloxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité					Références de qualité																																																																																									
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.																																																																																											
Azoxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
Fluoxastrobine	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
Kresoxim-méthyle	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
Picosystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
Pyraoxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
Trifloxystrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00																																																																																													
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Unité</th> <th rowspan="2">Nombre de valeurs</th> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> <th colspan="3">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ammonium (en NH4)</td> <td>mg/L</td> <td>20</td> <td>0,06</td> <td>0,15</td> <td>0</td> <td>0,11</td> <td>0,24</td> <td></td> <td>4,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nitrites (en NO3)</td> <td>mg/L</td> <td>19</td> <td>0,43</td> <td>2,02</td> <td>0</td> <td>1,22</td> <td>6,00</td> <td></td> <td>100,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nitrites (en NO2)</td> <td>mg/L</td> <td>19</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Orthophosphates (en PO4)</td> <td>mg(PO4)/L</td> <td>8</td> <td>-0,02</td> <td>0,06</td> <td>0</td> <td>0,02</td> <td>0,12</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)</td> <td>mg(P2O5)/L</td> <td>14</td> <td>0,02</td> <td>0,09</td> <td>0</td> <td>0,06</td> <td>0,20</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité		Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	Ammonium (en NH4)	mg/L	20	0,06	0,15	0	0,11	0,24		4,00			Nitrites (en NO3)	mg/L	19	0,43	2,02	0	1,22	6,00		100,00			Nitrites (en NO2)	mg/L	19	0	0	0	0	0					Orthophosphates (en PO4)	mg(PO4)/L	8	-0,02	0,06	0	0,02	0,12					Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L	14	0,02	0,09	0	0,06	0,20																
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité					Références de qualité																																																																																									
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.																																																																																											
Ammonium (en NH4)	mg/L	20	0,06	0,15	0	0,11	0,24		4,00																																																																																													
Nitrites (en NO3)	mg/L	19	0,43	2,02	0	1,22	6,00		100,00																																																																																													
Nitrites (en NO2)	mg/L	19	0	0	0	0	0																																																																																															
Orthophosphates (en PO4)	mg(PO4)/L	8	-0,02	0,06	0	0,02	0,12																																																																																															
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L	14	0,02	0,09	0	0,06	0,20																																																																																															
Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022																																																																																																						
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU																																																																																																						
Pour le type d'installation : CAPTAGE																																																																																																						
Pour l'installation : 001463 - THERVAY																																																																																																						
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)																																																																																																						
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Unité</th> <th rowspan="2">Nombre de valeurs</th> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> <th colspan="3">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité Radon 222</td> <td>Bq/L</td> <td>2</td> <td>1,41</td> <td>48,29</td> <td>12,40</td> <td>23,85</td> <td>35,30</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité		Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	Activité Radon 222	Bq/L	2	1,41	48,29	12,40	23,85	35,30																																																																
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité					Références de qualité																																																																																									
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.																																																																																											
Activité Radon 222	Bq/L	2	1,41	48,29	12,40	23,85	35,30																																																																																															
Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 41/52																																																																																																						
Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022																																																																																																						
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU																																																																																																						
Pour le type d'installation : CAPTAGE																																																																																																						
Pour l'installation : 001463 - THERVAY																																																																																																						
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)																																																																																																						
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Unité</th> <th rowspan="2">Nombre de valeurs</th> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> <th colspan="3">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité Radon 222</td> <td>Bq/L</td> <td>2</td> <td>1,41</td> <td>48,29</td> <td>12,40</td> <td>23,85</td> <td>35,30</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité		Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	Activité Radon 222	Bq/L	2	1,41	48,29	12,40	23,85	35,30																																																																
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité					Références de qualité																																																																																									
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.																																																																																											
Activité Radon 222	Bq/L	2	1,41	48,29	12,40	23,85	35,30																																																																																															
Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 42/52																																																																																																						

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
1-(4-isopropylphényl)-urée	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
2,6-Diethylaniline	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
3-Ketocarbofuran	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
Aldicarb sulfoné	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Aldicarb sulfoxyde	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
AMPA	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Chlorimuron-éthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Chlorthal	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
CIBA	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
DDD-2,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
DDD-4,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
DDE-2,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
DDE-4,4'	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Déméton-C	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Desméthylisoproturon	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Desméthylchlorazone	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Desméthyl-pirimicarb	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Diobutylstain cation	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Diclotop méthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Diméthachlore OXA	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Diméthamide ESA	µg/L	8	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03		2,00		
Diméthamide OXA	µg/L	8	-0,00	0,01	0	0,00	0,01		2,00		
Endosulfan sulfate	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Endrine aldéhyde	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Ethiofencarb sulfone	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Ethiofencarb sulfoxyde	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Ethylene thiourée	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Fluazifop	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Flufenacet OXA	µg/L	9	0	0	0	0	0		2,00		
Heptachlore époxyde	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Heptachlore époxyde cis	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Heptachlore époxyde trans	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Hydroxycarbofuran-3	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Imazaméthabenz-méthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Ioxynil	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Ioxynil octanoate	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		
Malaonox	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Méthiocarb sulfoxyde	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Méthyl isothiocyanate	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
N,N-Diméth-tolylsulfamid	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
Paraonox	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Pirimicarb formamido desméthyl	µg/L	2	0	0	0	0	0		2,00		
Propazine 2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Propylene thiourée	µg/L	6	0	0	0	0	0		2,00		
Sebutylazine 2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0		2,00		
Sebutylazine déséthyl	µg/L	8	0	0	0	0	0		2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Thiofanox sulfone	µg/L	2	0	0	0	0	0	0	2,00		
Thiofanox sulfoxyde	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	2,00		
Trietazine 2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Trietazine desesethyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		

MÉTABOLITES PERTINENTS

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	11	0,00	0,01	0	0,01	0,01	0	2,00		
Atrazine-désisopropyl	µg/L	13	0	0	0	0	0	0	2,00		
Atrazine désisopropyl-2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Atrazine déséthyl	µg/L	13	0	0	0	0	0	0	2,00		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Atrazine déséthyl désisopropyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
ESA metolachlore	µg/L	8	0,38	0,46	0,35	0,43	0,52	0	2,00		
Flufenacel ESA	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Hydroxyterbutylazine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Métolachlor NOA	µg/L	8	0,12	0,15	0,09	0,13	0,17	0	2,00		
N,N-Dimethylsulfamide	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	2,00		
OXA alachlore	µg/L	9	0	0	0	0	0	0	2,00		
Simazine hydroxy	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Terbutimton-désethyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	2,00		
Terbutylazin déséthyl	µg/L	13	0	0	0	0	0	0	2,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : CAPTAGE

Pour l'installation : 001463 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)

PCB, DIOXINES, FURANES

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PCB 101	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 105	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 114	µg/L	9	0	0	0	0	0				
PCB 118	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 123	µg/L	9	0	0	0	0	0				
PCB 125	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 126	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 128	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 138	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 149	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 153	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 156	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 157	µg/L	8	0	0	0	0	0				
PCB 167	µg/L	8	0	0	0	0	0				
PCB 168	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 170	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 18	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 180	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 188	µg/L	9	0	0	0	0	0				
PCB 194	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 20	µg/L	5	0	0	0	0	0				
PCB 209	µg/L	11	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
PCB 28	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 31	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 35	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 44	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 52	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 54	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 66	µg/L	9	0	0	0	0	0				
PCB 77	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 81	µg/L	9	0	0	0	0	0				
Polychlorobiphényles indicateurs	µg/L	5	0	0	0	0	0				
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Monobutylétain cation	µg/L	3	-0,00	0,01	0	0,00	0,01				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE (code : B)											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
CGA 354742	µg/L	9	0	0	0	0	0				
CGA 359873	µg/L	9	0	0	0	0	0				
Diméthylamine ESA	µg/L	1	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02				
Diméthylamine OXA	µg/L	1	0	0	0	0	0				
ESA acetochlore	µg/L	9	0	0	0	0	0				
ESA alachlore	µg/L	9	0	0	0	0	0				
ESA metazachlore	µg/L	9	0	0	0	0	0				
OXA acetochlore	µg/L	9	0	0	0	0	0				
OXA metazachlore	µg/L	9	0	0	0	0	0				
OXA metolachlore	µg/L	9	0,11	0,15	0,09	0,13	0,16				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Entérocoques /100ml-MS	n/(100ml)	1	0	0	0	0	0		0		
Escherichia coli /100ml-MF	n/(100ml)	1	0	0	0	0	0		0		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)											
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
Turbidité néphélobimétrique NFU	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
	NFU	1	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00			2,00	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
Température de l'air	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Température de l'eau	°C	1	7,20	7,20	7,20	7,20	7,20				
	°C	1	12,30	12,30	12,30	12,30	12,30			25,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
Chlore libre	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	1	0	0	0	0	0				
	mg(Cl ₂)/L	1	0	0	0	0	0				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
Carbone organique total	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Hydrogène sulfuré (qualitatif)	mg(C ₂)/L	1	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90			2,00	
Oxydab, KMnO ₄ en milieu acide à chaud	SANS OBJET	1	0	0	0	0	0				
	mg(O ₂)/L	1	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70			5,00	
Oxygène dissous	mg/L	1	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
Carbonates	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Essai marbre pH	mg(CO ₃)/L	1	0	0	0	0	0				
Essai marbre pH	unité pH	1	7,20	7,20	7,20	7,20	7,20				
Essai marbre TAC	°f	3	21,40	21,40	21,40	21,40	21,40				
Hydrogénocarbonates	mg/L	1	261,00	261,00	261,00	261,00	261,00				
pH	unité pH	2	7,25	7,45	7,30	7,35	7,40			6,50	9,00
MINERALISATION											
Calcium	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Chlorures	mg/L	1	83,00	83,00	83,00	83,00	83,00				
Conductivité à 25°C	mg/L	1	11,60	11,60	11,60	11,60	11,60			250,00	
Magnésium	µS/cm	1	470,00	470,00	470,00	470,00	470,00			200,00	1100,00
Silicates (en mg/L de SiO ₂)	mg/L	1	5,80	5,80	5,80	5,80	5,80				
Sodium	mg(SiO ₂)/L	1	11,70	11,70	11,70	11,70	11,70				
Sulfates	mg/L	1	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50			200,00	
	mg/L	1	16,20	16,20	16,20	16,20	16,20			250,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)											
FER ET MANGANESE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Fer dissous	µg/L	1	700,00	700,00	700,00	700,00	700,00				200,00
Manganèse dissous	µg/L	1	610,00	610,00	610,00	610,00	610,00				50,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Antimoine	µg/L	1	0	0	0	0	0		5,00		
Arsenic	µg/L	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10,00		
Bore mg/L	mg/L	1	0	0	0	0	0		1,00		
Cadmium	µg/L	1	0	0	0	0	0		5,00		
Fluorures mg/L	mg/L	1	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11		1,50		
Nickel	µg/L	1	0	0	0	0	0		20,00		
Sélénium	µg/L	1	0	0	0	0	0		10,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Hydrocarbures (Indices CH2)	µg/L	1	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1989 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : CAPTAGE											
Pour l'installation : 001463 - THERVAY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/L	1	0	0	0	0	0		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/L	1	0	0	0	0	0		10,00		
Trichloroéthylène	µg/L	1	0	0	0	0	0		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Ammonium (en NH4)	mg/L	1	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	1	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30		50,00		
Nitrites (en NO2)	mg/L	1	0	0	0	0	0		0,50		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L	1	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022																																																																																																													
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU																																																																																																													
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION																																																																																																													
Pour l'installation : 001464 - THERVAY																																																																																																													
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)																																																																																																													
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bact. aér. revivifiables à 22°-72h</td> <td>n/mL</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Bact. aér. revivifiables à 37°-24h</td> <td>n/mL</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Bactéries coliformes /100ml-MS</td> <td>n/(100ml)</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Bact. et spores sulfito-rédu./100ml</td> <td>n/(100ml)</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Entérocoques /100ml-MS</td> <td>n/(100ml)</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Escherichia coli /100ml - MF</td> <td>n/(100ml)</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL	1	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	n/mL	1	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100ml)	1	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100ml)	1	Entérocoques /100ml-MS	n/(100ml)	1	Escherichia coli /100ml - MF	n/(100ml)	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2,00</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	0	0	2,00	2,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,00</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	0	0	0	2	2,00	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.															<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.						0		0				
		Unité	Nombre de valeurs																																																																																																										
	Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL	1																																																																																																										
	Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	n/mL	1																																																																																																										
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100ml)	1																																																																																																										
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100ml)	1																																																																																																										
Entérocoques /100ml-MS	n/(100ml)	1																																																																																																											
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100ml)	1																																																																																																											
Intervalle de confiance																																																																																																													
Mini.	Maxi.																																																																																																												
0	0																																																																																																												
2,00	2,00																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0	0																																																																																																												
Résultats																																																																																																													
Minimum	Moyenne	Maximum																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
2	2,00	2																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
Limites de qualité																																																																																																													
Limite min.	Limite max.																																																																																																												
Références de qualité																																																																																																													
Ref. min.	Ref. max.																																																																																																												
	0																																																																																																												
	0																																																																																																												
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Couleur (qualitatif)</td> <td>SANS OBJET</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Odeur Saveur (qualitatif)</td> <td>SANS OBJET</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Turbidité néphélobimétrique NFU</td> <td>NFU</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	1	Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	1	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0,29</td> <td>0,29</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	0	0	0	0	0,29	0,29	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0,29</td> <td>0,29</td> <td>0,29</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	0	0	0	0	0	0	0,29	0,29	0,29	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.							<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,00</td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.								2,00																																									
		Unité	Nombre de valeurs																																																																																																										
	Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	1																																																																																																										
	Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	1																																																																																																										
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	1																																																																																																											
Intervalle de confiance																																																																																																													
Mini.	Maxi.																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0	0																																																																																																												
0,29	0,29																																																																																																												
Résultats																																																																																																													
Minimum	Moyenne	Maximum																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0	0	0																																																																																																											
0,29	0,29	0,29																																																																																																											
Limites de qualité																																																																																																													
Limite min.	Limite max.																																																																																																												
Références de qualité																																																																																																													
Ref. min.	Ref. max.																																																																																																												
	2,00																																																																																																												
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Température de l'eau</td> <td>°C</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Température de l'eau	°C	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12,70</td> <td>12,70</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	12,70	12,70	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12,70</td> <td>12,70</td> <td>12,70</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	12,70	12,70	12,70	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>25,00</td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.		25,00																																																																			
		Unité	Nombre de valeurs																																																																																																										
Température de l'eau	°C	1																																																																																																											
Intervalle de confiance																																																																																																													
Mini.	Maxi.																																																																																																												
12,70	12,70																																																																																																												
Résultats																																																																																																													
Minimum	Moyenne	Maximum																																																																																																											
12,70	12,70	12,70																																																																																																											
Limites de qualité																																																																																																													
Limite min.	Limite max.																																																																																																												
Références de qualité																																																																																																													
Ref. min.	Ref. max.																																																																																																												
	25,00																																																																																																												

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022																																																														
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU																																																														
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION																																																														
Pour l'installation : 001464 - THERVAY																																																														
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)																																																														
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chlore libre</td> <td>mg(Cl2)/L</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Chlore libre	mg(Cl2)/L	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	0	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	0	0	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.																						
		Unité	Nombre de valeurs																																																											
Chlore libre	mg(Cl2)/L	1																																																												
Intervalle de confiance																																																														
Mini.	Maxi.																																																													
0	0																																																													
Résultats																																																														
Minimum	Moyenne	Maximum																																																												
0	0	0																																																												
Limites de qualité																																																														
Limite min.	Limite max.																																																													
Références de qualité																																																														
Ref. min.	Ref. max.																																																													
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oxydab. KMnO4 en milieu acide à chaud</td> <td>mg(O2)/L</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Oxydab. KMnO4 en milieu acide à chaud	mg(O2)/L	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,10</td> <td>1,10</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	1,10	1,10	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,10</td> <td>1,10</td> <td>1,10</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	1,10	1,10	1,10	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>5,00</td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.		5,00																				
		Unité	Nombre de valeurs																																																											
Oxydab. KMnO4 en milieu acide à chaud	mg(O2)/L	1																																																												
Intervalle de confiance																																																														
Mini.	Maxi.																																																													
1,10	1,10																																																													
Résultats																																																														
Minimum	Moyenne	Maximum																																																												
1,10	1,10	1,10																																																												
Limites de qualité																																																														
Limite min.	Limite max.																																																													
Références de qualité																																																														
Ref. min.	Ref. max.																																																													
	5,00																																																													
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>pH</td> <td>unité pH</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Titre hydrométrique</td> <td>°f</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	pH	unité pH	1	Titre hydrométrique	°f	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7,25</td> <td>7,25</td> </tr> <tr> <td>22,30</td> <td>22,30</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	7,25	7,25	22,30	22,30	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7,25</td> <td>7,25</td> <td>7,25</td> </tr> <tr> <td>22,30</td> <td>22,30</td> <td>22,30</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	7,25	7,25	7,25	22,30	22,30	22,30	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6,50</td> <td>9,00</td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.	6,50	9,00												
		Unité	Nombre de valeurs																																																											
	pH	unité pH	1																																																											
Titre hydrométrique	°f	1																																																												
Intervalle de confiance																																																														
Mini.	Maxi.																																																													
7,25	7,25																																																													
22,30	22,30																																																													
Résultats																																																														
Minimum	Moyenne	Maximum																																																												
7,25	7,25	7,25																																																												
22,30	22,30	22,30																																																												
Limites de qualité																																																														
Limite min.	Limite max.																																																													
Références de qualité																																																														
Ref. min.	Ref. max.																																																													
6,50	9,00																																																													
MINERALISATION																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Nombre de valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chlorures</td> <td>mg/L</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Conductivité à 25°C</td> <td>µS/cm</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sulfates</td> <td>mg/L</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Nombre de valeurs	Chlorures	mg/L	1	Conductivité à 25°C	µS/cm	1	Sulfates	mg/L	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intervalle de confiance</th> </tr> <tr> <th>Mini.</th> <th>Maxi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11,10</td> <td>11,10</td> </tr> <tr> <td>447,00</td> <td>447,00</td> </tr> <tr> <td>15,80</td> <td>15,80</td> </tr> </tbody> </table>		Intervalle de confiance		Mini.	Maxi.	11,10	11,10	447,00	447,00	15,80	15,80	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Moyenne</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11,10</td> <td>11,10</td> <td>11,10</td> </tr> <tr> <td>447,00</td> <td>447,00</td> <td>447,00</td> </tr> <tr> <td>15,80</td> <td>15,80</td> <td>15,80</td> </tr> </tbody> </table>			Résultats			Minimum	Moyenne	Maximum	11,10	11,10	11,10	447,00	447,00	447,00	15,80	15,80	15,80	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Limites de qualité</th> </tr> <tr> <th>Limite min.</th> <th>Limite max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Limites de qualité		Limite min.	Limite max.			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>Ref. min.</th> <th>Ref. max.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>250,00</td> </tr> <tr> <td>200,00</td> <td>1100,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>250,00</td> </tr> </tbody> </table>		Références de qualité		Ref. min.	Ref. max.		250,00	200,00	1100,00		250,00
		Unité	Nombre de valeurs																																																											
	Chlorures	mg/L	1																																																											
Conductivité à 25°C	µS/cm	1																																																												
Sulfates	mg/L	1																																																												
Intervalle de confiance																																																														
Mini.	Maxi.																																																													
11,10	11,10																																																													
447,00	447,00																																																													
15,80	15,80																																																													
Résultats																																																														
Minimum	Moyenne	Maximum																																																												
11,10	11,10	11,10																																																												
447,00	447,00	447,00																																																												
15,80	15,80	15,80																																																												
Limites de qualité																																																														
Limite min.	Limite max.																																																													
Références de qualité																																																														
Ref. min.	Ref. max.																																																													
	250,00																																																													
200,00	1100,00																																																													
	250,00																																																													

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Ammonium (en NH4)	mg/L	1	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	1	1,49	1,49	1,49	1,49	1,49	50,00			
Nitrites (en NO2)	mg/L	1	0	0	0	0	0	0,50			

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Bact. aér. revivifiables à 22°-08h	n/mL	46	-0,02	0,45	0	0,22	5				
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL	17	0,17	3,35	0	1,76	13				
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	n/mL	46	0,01	0,25	0	0,13	2				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	n/mL	17	0,05	1,09	0	0,59	4				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n(100ml)	63	0	0	0	0	0				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n(100ml)	63	0	0	0	0	0				0
Entérocoques /100ml-MS	n(100ml)	63	0	0	0	0	0				0
Escherichia coli /100ml - MF	n(100ml)	63	0	0	0	0	0				0

Ministère de la santé SJ_EPD4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 3/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Aspect (qualitatif)	SANS OBJET	46	-0,01	0,14	0	0,07	1,00				
Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	63	-0,01	0,10	0	0,05	1,00				
Odeur (qualitatif)	SANS OBJET	35	0,01	0,22	0	0,11	1,00				
Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	28	0	0	0	0	0				
Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	9	0,10	0,79	0	0,44	1,00				
Turbidité néphéométrique NFU	NFU	63	0,09	1,28	0	0,69	18,50				2,00

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Température de l'air	°C	11	5,61	16,14	12,30	10,87	19,30				
Température de l'eau	°C	62	12,66	13,45	10,60	13,66	16,80				25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Chlore libre	mg(Cl2)/L	62	0,18	0,30	0	0,24	2,00				
Chlore total	mg(Cl2)/L	63	0,25	0,42	0	0,33	2,50				

Ministère de la santé SJ_EPD4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 4/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

			OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Carbone organique total	mg(C)/L	56	0,63	1,04	0,60	0,93	3,49			2,00		
Oxydeb. KMnO4 en milieu acide à chaud	mg(O2)/L	5	-0,10	0,30	0	0,10	0,51			5,00		

			EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Anhydride carbonique libre	mg(CO2)/L	4	12,84	17,76	13,10	15,30	19,50					
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	SANS OBJET	15	2,44	3,14	2,00	2,79	4,00			1,00	2,00	
Essai marbre pH	unité pH	4	7,34	7,39	7,35	7,38	7,40					
Essai marbre TAC	°f	4	20,47	21,03	20,50	20,75	21,00					
pH	unité pH	86	7,03	7,37	7,10	7,20	7,80			6,50	9,00	
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	unité pH	15	7,46	7,51	7,35	7,49	7,60					
Titre alcalimétrique	°f	15	-0,08	0,24	0	0,08	1,20					
Titre alcalimétrique complet	°f	50	20,69	21,04	18,60	20,68	21,65					
Titre hydrotimétrique	°f	65	22,78	23,11	20,90	22,94	24,40					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

			MINERALISATION						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Calcium	mg/L	19	80,44	83,25	76,80	81,85	87,00					
Chlorures	mg/L	63	10,75	11,46	1,71	11,10	13,40			250,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	63	454,48	460,79	423,00	457,53	467,00			200,00	1100,00	
Magnésium	mg/L	19	5,32	5,69	4,50	5,51	6,17					
Potassium	mg/L	22	0,91	1,03	0,80	0,97	1,40					
Sodium	mg/L	23	5,59	5,96	5,30	5,77	7,50			200,00		
Sulfates	mg/L	63	15,21	16,14	2,18	15,68	18,00			250,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
PESTICIDES TRIAZINES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Améthyn	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Alrazine	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Cyanazine	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Cybutryne	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Cyromazine	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Desmétryne	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthamétryn	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Flufenacet	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Hexazinone	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Métamitron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Métribuzine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Prométhirine	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Prométon	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Propazine	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Sébutylazine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Secbuméton	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Simazine	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Simétryne	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Terbuméton	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutylazin	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutryne	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Thidiazuron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
Triazoxide	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Trietazine	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
FER ET MANGANESE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Fer total	µg/L	23	-0,39	34,39	0	17,00	150,00				200,00
Manganèse dissous	µg/L	4	0	0	0	0	0				50,00
Manganèse total	µg/L	43	-0,29	2,17	0	0,94	27,00				50,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS N.											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Aluminium dissous	mg/L	4	-0,03	0,08	0	0,03	0,11				0,20
Aluminium total µg/l	µg/L	19	-0,13	0,87	0	0,37	4,00				200,00
Arsenic	µg/L	24	1,02	1,91	0	1,46	3,00		10,00		
Baryum	mg/L	23	0,04	0,05	0,03	0,05	0,06				0,70
Bore mg/L	mg/L	23	0,01	0,01	0	0,01	0,03		1,00		
Cyanures totaux	µg(CN)/L	23	0	0	0	0	0		50,00		
Fluorures mg/L	mg/L	19	0,10	0,11	0,09	0,11	0,12		1,50		
Mercur	µg/L	23	0	0	0	0	0		1,00		
Sélénium	µg/L	23	0	0	0	0	0		10,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acrylamide	µg/L	19	0	0	0	0	0		0,10		
Benzidine	µg/L	6	0	0	0	0	0				
benzotriazole	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Diphénylurée	µg/L	5	0	0	0	0	0				
Epichlorohydrine	µg/L	19	0	0	0	0	0		0,10		
Ethyluree	µg/L	6	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

PESTICIDES ORGANOCLORES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Aldrine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,03		
Chlordane	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordane alpha	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordane bêta	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordane gamma	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordécone	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
DDT-2,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
DDT-4,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
DDT somme	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Dieldrine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,03		
Diméthachlore	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Endosulfan alpha	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Endosulfan bêta	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Endosulfan total	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Endrine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Fenitrozin	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
HCH alpha	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
HCH bêta	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
HCH delta	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
HCH epsilon	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
HCH gamma (lindane)	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance	Résultats	Limite de qualité	Références de qualité
			Min. Max.	Minimum Moyenne Maximum	Limite min. Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Heptachlore	µg/L	26	0 0	0 0 0	0,03	
Hexachlorobenzène	µg/L	22	0 0	0 0 0	0,10	
Hexachlorobutadiène (pesticide)	µg/L	16	0 0	0 0 0	0,10	
Isodrine	µg/L	16	0 0	0 0 0	0,10	
Méthoxychlore	µg/L	22	0 0	0 0 0	0,10	
Mirex	µg/L	11	0 0	0 0 0	0,10	
Oxadiazan	µg/L	26	0 0	0 0 0	0,10	
Quintozène	µg/L	22	0 0	0 0 0	0,10	

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Bromates	µg/L	23	0	0	0	0	0				
Bromoforme	µg/L	23	0,05	0,38	0	0,22	1,30		100,00		
Chlorodibromométhane	µg/L	23	1,14	2,15	0	1,84	3,70		100,00		
Chloroforme	µg/L	23	1,05	3,03	0	2,04	8,20		100,00		
Dichloromonobromométhane	µg/L	23	1,25	2,78	0	2,01	6,70		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	23	3,70	8,10	0	5,90	16,40		100,00		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

PESTICIDES CARBAMATES

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Aldicarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Allylcarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Azinocarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Asulam	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Bendiocarb	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Benfurcarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Benomyl	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Benthiavalcab-isopropyl	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Bufenacarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Butilate	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Carbaryl	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Carbendazim	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Carbétarid	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Carbofuran	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Carbosulfan	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorbulam	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorpropham	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Cydoate	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Desmediphame	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Diallate	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Diethofencarb	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Dimépipérate	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Diméthilan	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10
Dioxacarbe	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
EPTC	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10
Ethiofencarbe	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10
Ethyluree (pesticide)	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	0,10
Fenobucarbe	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Fenothiocarbe	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Fenoxycarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Fomélanate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Furathiocarbe	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Indoxacarbe	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Iodocarb	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	0,10
Iprovalcarb	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Isoproc carb	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	0,10
Karbitate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Mancozébe	µg/L	11	0	0	0	0	0	0	0,10
Méthiocarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Méthomyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Melocarb	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Mexacarbate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Molinate	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Oxamyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Phenmédiphame	µg/L	22	0	0	0	0	0	0	0,10
Promicarbe	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10
Propamocarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Prophame	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Propoxur	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Proxulfocarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Proximphan	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyributicarb	µg/L	6	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyrimicarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Thiobencarbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Thiodicarbe	µg/L	20	0	0	0	0	0	0	0,10
Thiofanox	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Thiophanate éthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10
Thiophanate méthyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Tiacerbazil	µg/L	16	0	0	0	0	0	0	0,10
Triallate	µg/L	26	0	0	0	0	0	0	0,10
Triméthacarbe	µg/L	5	0	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES DIVERS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
2,4-D 2-Ethylhexyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-D-butylol	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-D-isopropyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-D-methyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Abamectin	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Acétamiprid	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Acibenzolar S méthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Acide Hydroxybenzoïque	µg/L	3	0	0	0	0	0	0,10				
Acifluorfen	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Adonifen	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Anthraquinone (pesticide)	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Bénelaxyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Banfluraline	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Benoxacor	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Bentazone	µg/L	28	-0,00	0,01	0	0,00	0,02	0,10				
Benzidine (pesticide)	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Bifenox	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Bixafen	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Brofléacoum	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10				
Bromacil	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Bromadiolone	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Bromopropylate	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES DIVERS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Bupirimate	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Buprofazine	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Butraline	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Captane	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Carfentrazone éthyle	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Chinométhionate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorantraniliproté	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorbromuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorfenson	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorfluazuron	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Chloridazone	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Chloromequat	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Chloro-4 Méthylphéno-3	µg/L	6	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorophacinone	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorothalonil	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorthai-diméthyl	µg/L	18	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorthiamide	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorure de choline	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10				
Clethodime	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Clomazone	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Clopyralid	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Cloquintocel-moxy	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Clothianidine	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Coumafène	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Coumatétralyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Cycloxydimé	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Cyprodinil	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Dalapon 85	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Daminozide	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Dazomet	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Dibrom-1,2-chloro-3propane	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Dichlobanil	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropane-1,2	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropane-1,3	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 cis	µg/L	19	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 total	µg/L	19	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 trans	µg/L	19	0	0	0	0	0	0,10	
Dichorephane	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10	
Dicofol	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Difenacoum	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Difethialone	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Diflufenicanil	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Diméfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Diméthomorphe	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Dinocap	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Diphénylamine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Diquat	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10	
Dithianon	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Dadina	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Eménesoline	µg/L	6	0	0	0	0	0	0,10	
EPN	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Ethofumésate	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Etoxazole	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Famoxadone	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Fénamidone	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Fénazaquin	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Fenpropiidin	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fenpropiomorpha	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fipronil	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Flamprop-méthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Flonicamide	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fluzifop-P-butyl	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10	
Fluziazinam	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Flumioxazine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Fluquinonazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fluridone	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Flurochloridone	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fluroxypir	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Fluroxypir-méthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Flurprimidol	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Flurtamone	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Flutolanil	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Fluxaproxad	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10	
Folpel	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Fomesafen	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Fosamine ammonium	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Fosetyl-aluminium	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Glufofosinate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Glufosinate-ammonium	µg/L	3	0	0	0	0	0	0,10
Glyphosate	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Hexachloroéthane (pesticide)	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Hexythiazox	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Hydrazide maleique	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10
Imazafila	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Imazamox	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Imazapyr	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Imidaclopride	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Imizaguine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Iprodione	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Isoxadifen-éthyle	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Isoxaflutole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Léthalite	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Lufenuron	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPA-1-butyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPA-éthyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPA-méthyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPP-2,4-kiméthylpentyle ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPP-2-butoxyéthyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPP-2-éthylhexyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPP-2-tyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
MCPP-méthyl ester	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Mecoprop-niso-butyl ester (mélange)	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Mefenpyr diéthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Mépanipyrin	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Méquat	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10
Mépyridinocap	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10
Métaaxyle	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Métaldéhyde	µg/L	17	0,01	0,02	0	0,02	0,04	0,10
Métosulam	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Métrafenène	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Monobutyléain cation (pesticide)	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10
Naptalame	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Nitréfène	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Norfluazén	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Nuarimol	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Oflurace	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10
Oxadiazyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Oxadifyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Oxyfluorène	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Paclobutrazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Paraquat	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10
Pencyuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Pendiméthaline	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Piclorame	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Picolinafène	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Pinoxadén	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10
Prochloraze	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Procymidène	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Propanil	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Propoxy-carbazone-sodium	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Proquinazid	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Pyriméthazine	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10	
Pyraflufen éthyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Pyrazoxyfen	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Pyrethrine	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10	
Pyridabène	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Pyridate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Pyriproxyfen	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Pyriméthanol	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Pyriméthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Quinmerac	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Quinoxifen	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Quisalofop-p-éthyl	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Rolénène	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Séthoxydim	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Séthiofame	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10	
Spinosad	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Spiroxamine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Tébufénozide	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Tébufenpyrad	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Técnazène	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Téflubenzuron	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Terbacile	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Tétraconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Tétradifon	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Tétrazol	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10	
Thiabendazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Thiadipyrad	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Thiaméthoxam	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Total des pesticides analysés	µg/L	27	0,05	0,22	0	0,14	0,62	0,50	
Tributyltin cation	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10	
Tricyazole	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Tridemorph	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10	
Trifluralin	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10	
Trifluraline	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10	
Trifluorure	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10	
Vinchlorzole	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Buturon	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Chloraxuron	µg/L	23	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorosulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorotoluron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
CMPU	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Cycluron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Deimuron	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Difenoxyuron	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Diffubenzuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Diluron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Ethidimuron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Fénuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Fluifénoxuron	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Fluométhuron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Furchlorfenuron	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Hexaflumuron	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Iodosulfuron-methyl-sodium	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Isoproturon	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Linuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Métabenzthiazuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Métobromuron	µg/L	23	0	0	0	0	0		0,10		
Métoxuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 23/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
Monolinuron	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Monuron	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Néburon	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Siduron	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Sulfaméthuron-méthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Thiébuthuron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Thiazifluron	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Trifloxypic-éthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 24/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acétochlor	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Alachlore	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Amétocrodine	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Amtraze	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Béflubutamide	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Boscalid	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Captafol	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Carboxine	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Cyazofamide	µg/L	17	0	0	0	0	0		0,10		
Cyflufenamide	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Cymoxanil	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlofluaniide	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Dichloramide	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthénamide	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthénamide-p	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Fenhexamid	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Fiamprop-isopropyl	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Fluopicolide	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Fluopyram	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Furalaxyl	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Isoxaben	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Mandipropamide	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Mefenacet	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Méfénoxam	µg/L	6	0	0	0	0	0		0,10		
Méthiudide	µg/L	18	0	0	0	0	0		0,10		
Mépronil	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Métazachlore	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Métolachlore	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Napropamide	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Oryzalin	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Penoxsulam	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Pefthoxamide	µg/L	17	0	0	0	0	0		0,10		
Prellachlore	µg/L	20	0	0	0	0	0		0,10		
Propachlore	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Propyzamide	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Pyroxsulame	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
S-Méthiachlore	µg/L	17	0	0	0	0	0		0,10		
Tébutam	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Tolyfluanide	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Zoxamide	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES ARYLOXYACIDES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
2,4,5-T	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-D	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-DB	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-MCPA	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
2,4-MCPB	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Clodinafop-propargyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Cyhalofop butyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Dichlorprop	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Dichlorprop-P	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Fénoprop	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Fénoxaprop-éthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Flusulfop butyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Haloxifop	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Haloxifop éthoxyéthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Haloxifop-méthyl (R)	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Mécoprop	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Mécoprop-1-octyl ester	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Mécoprop-p	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Propaquizafop	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Quizalofop	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Quizalofop éthyle	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Triclopyr	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Bromoxynil	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Bromoxynil octanoate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Dicamba	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Dinitrocrésol	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Dinoseb	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Dinoterbe	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Fénarimol	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10				
Imazaméthabenz	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Ioxynil-méthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10				
Pentachlorophénol	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acéphale	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Amidithion	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Amipros-méthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Anilophos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Azaméthiophos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Azinphos éthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Azinphos méthyl	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Bensulfide	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Bromophos éthyl	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Bromophos méthyl	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Bulamifos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Cadusafos	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Carbophénation	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Chlorfenvinphos	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Chlorpirifos	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Chlorpyrifos éthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Chlorpyrifos méthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0				0,10
Chlorthiophos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Coumaphos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Crotolophos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Cruformate	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Cyanofenphos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 29/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
Cyhalote	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Déméton	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Déméton-S	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Déméton S méthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Déméton S méthyl sulfoné	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Diazinon	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Dichlofenthion	µg/L	26	0	0	0	0	0				0,10
Dichlorvos	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Dicrotophos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Diméthoate	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Diméthylvinphos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Diaston	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Edifenphos	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Ethephon	µg/L	17	0	0	0	0	0				0,10
Ethion	µg/L	26	0	0	0	0	0				0,10
Ethoprophos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Etrinofos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Famphur	µg/L	5	0	0	0	0	0				0,10
Fenchlorphos	µg/L	20	0	0	0	0	0				0,10
Fenitrothion	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Fenithion	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Fonofos	µg/L	26	0	0	0	0	0				0,10
Formothion	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Fosfiazate	µg/L	22	0	0	0	0	0				0,10
Hépténophos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10
Iodofenphos	µg/L	16	0	0	0	0	0				0,10

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 30/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Iprobenfos (IBP)	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Isazophos	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Isotémvos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Isoxathion	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Malathion	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Mecarbam	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Mephosfolan	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Merphos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Méthacrifos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Méthamidophos	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Méthidathion	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Mévinphos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Monocrotophos	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Naled	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Ométhoate	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Oxysémétan méthyl	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Parathion éthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Parathion méthyl	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Parathions (éthyl+méthyl)	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Phénomiphos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Phenloate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Phorate	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Phosalone	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Phosmet	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Phosphamidon	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Phoxime	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Piperophos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Profénofos	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Propaphos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Propargile	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Propétamphos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Pyraclafos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Pyrazophos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Pyridaphenthion	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Pyrimiphos éthyl	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Pyrimiphos méthyl	µg/L	25	0	0	0	0	0	0,10
Quinalphos	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10
Sulfotepp	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Sulprofos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Tebupatmfos	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Teméphos	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10
Terbutpitos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Tétrachlorvinpitos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Thiométan	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10
Tolclofos-méthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Triazophos	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10
Trichlorfon	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10
Trichloronat	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10
Vamidathion	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PLASTIFIANTS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Butyl benzyl phthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0					
DBP (Dibutyl phthalate)	µg/L	11	-0,01	0,05	0	0,02	0,14					
DEHP (2-ethylhexyl phthalate)	µg/L	11	0	0	0	0	0					
Diéthylphthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0					
Diméthylphthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0					
Di-n-octyl phthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0					
Dipropyl phthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0					
Phosphate de tributyle	µg/L	22	0	0	0	0	0					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES TRIAZOLES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aminotriazole	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10			
Azaconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Bifertanol	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10			
Bromuconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Cyproconazol	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Diféniconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Diniconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Epoxyconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Fenbuconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Fenchlorazole ethyl	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10			
Florasulam	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Fludioxonil	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10			
Flusilazol	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Flutriafol	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Furilazole	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10			
Hexaconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Imibenconazole	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10			
Melconazol	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Myclobutanil	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Periconazole	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10			
Propiconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			
Prothioconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

Tébuconazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Thiencarbazono-méthyl	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10		
Triadiméfon	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Triadiménon	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Triazamate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Triflucanazole	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Uniconazole	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		

CHLOROBENZENES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Chlorobenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chlorobenz.	µg/L	5	0	0	0	0	0				
Dichlorobenzène-1,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichlorobenzène-1,3	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichlorobenzène-1,4	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Pentachlorobenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Tétrachlorobenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Tétrachlorobenzène-1,2,3,4	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Tétrachlorobenzène-1,2,3,5	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Tétrachlorobenzène-1,2,4,5	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloro-1,2,3-benzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloro-1,2,4-benzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloro-1,3,5-benzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

PESTICIDES PYRETHRINOIDES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acinéthrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			
Alphaméthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Béta-cyfluthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Bifenthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Bioresméthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Cyfluthrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			
Cyhalothrine	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10			
Cyperméthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Deltaméthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Dépaéthrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			
Esfenvalérate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Fenpropralhrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			
Fenvalérate	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10			
Fluvalinate-lau	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10			
Lambda Cyhalothrine	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10			
Perméthrine	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10			
Phenothrine	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10			
Piperonil butoxide	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Resméthrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			
Tefluthrine	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10			
Tralométhrine	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES SULFONYLUREES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Amidosulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Azimsulfuron	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Bensulfuron-méthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Cinosulfuron	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Ethamsulfuron-méthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Ethoxysulfuron	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Flazasulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Flupyr sulfuron-méthyle	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Foramsulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Halosulfuron-méthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Mésosulfuron-méthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Metsulfuron méthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Nicosulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Oxasulfuron	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Prosulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Pyrazosulfuron éthyl	µg/L	9	0	0	0	0	0	0,10				
Rimsulfuron	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10				
Sulfosulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Thifensulfuron méthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Triasulfuron	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Triflurosulfuron-méthyle	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				
Triflurosulfuron-méthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES TRICETONES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Triflurosulfuron	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10				
Mésotrione	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Sulcotrione	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10				
Tambolrione	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS			Limites de qualité		Références de qualité			
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum				
3-Chloropropène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Bromochlorométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Bromométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chlorométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chloroprène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chlorure de vinyl monomère	µg/L	19	0	0	0	0	0	0,50			
Dibrométhane-1,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dibromométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichlorodifluorométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthane-1,1	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloroéthane-1,2	µg/L	23	0	0	0	0	0	3,00			
Dichloroéthylène-1,1	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 total	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichlorométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloropropane-2,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichloropropène-1,1	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Fréon 113	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Hexachlorobutadiène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Hexachloropentadiène	µg/L	6	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthane-1,1,1,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS			Limites de qualité		Références de qualité			
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/L	23	0	0	0	0	0	10,00			
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/L	23	0	0	0	0	0	10,00			
Tétrachlorure de carbone	µg/L	11	-0,10	0,32	0	0,11	1,20				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloroéthane-1,1,2	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloroéthylène	µg/L	23	0	0	0	0	0	10,00			
Trichlorofluorométhane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Trichloro-1,2,3-propane	µg/L	11	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
1,4 dioxane	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Benzène	µg/L	23	0	0	0	0	0		1,00		
Biphényle	µg/L	16	0	0	0	0	0				
Bromobenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Butyl benzène-n	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Butyl benzène sec	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chloro-2-toluène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chloro-3-toluène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Chloro-4-toluène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Curmène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Cymène-p	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Dichlorodisopropyl éther	µg/L	7	0	0	0	0	0				
Dipentyl phthalate	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Ethylbenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Ethyl tert-butyl ether	µg/L	11	0,01	0,03	0	0,02	0,05				
Isobutylbenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Mésitylène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Méthyl isobutyl cétone	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Méthyl tert-butyl Ether	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Propylbenzène-n	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Pseudocumène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Styrène	µg/L	11	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
tert-butylbenzène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Toluène	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Triméthylbenzène-1,2,3	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Xylène ortho	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Xylènes (méta + para)	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Xylènes (ortho+para+méta)	µg/L	11	0	0	0	0	0				

PESTICIDES STROBILURINES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Azoxystrobine	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Fluoxastrobine	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Kresoxim-méthyle	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Picoxystrobine	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Pyraclastrobine	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Trifloxystrobine	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Ammonium (en NH4)	mg/L	63	-0,00	0,00	0	0,00	0,02				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	63	1,86	2,38	0	2,12	8,10		50,00		
Nitrites (en NO2)	mg/L	61	-0,00	0,00	0	0,00	0,02		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	7	-0,00	0,01	0	0,00	0,03				
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L	3	0,02	0,03	0,02	0,03	0,03				
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/L	7	0,01	0,05	0	0,03	0,07				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/L	3	-0,01	0,04	0	0,01	0,04				
Activité Tritium (3H)	Bq/L	7	0	0	0	0	0			100,00	
Dose totale indicative (utiliser DI)	mSv/a	1	0	0	0	0	0				0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
1-(4-isopropylphényl)-urée	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
2,6-Diéthylaniline	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
3-Ketocarbolfuran	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
Aldicarbe sulfoné	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Aldicarbe sulfoxyde	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
AMPA	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorimaron-ethyl	µg/L	9	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorthal	µg/L	13	0	0	0	0	0		0,10		
CMBA	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
DDD-2,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
DDD-4,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
DDE-2,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
DDE-4,4'	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Déméton-O	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Desméthylisoproturon	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Desméthylisoproturon	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Desméthyl-pirimicarb	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Dibutylétain cation	µg/L	17	0	0	0	0	0		0,10		
Diclofop méthyl	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthachlore OXA	µg/L	10	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	µg/L	10	0,01	0,02	0	0,02	0,03	0,10		
Diméthénamide ESA	µg/L	10	0	0	0	0	0	0,10		
Diméthénamide OXA	µg/L	10	0	0	0	0	0	0,10		
Endosulfan sulfate	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Endrine aldéhyde	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Ethiofencarb sulfone	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Ethiofencarb sulfoxyde	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Ethylènebithiourée	µg/L	17	0	0	0	0	0	0,10		
Fluazifop	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Flufenacet OXA	µg/L	10	0	0	0	0	0	0,10		
Heptachlore époxyde	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,03		
Heptachlore époxyde cis	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,03		
Heptachlore époxyde trans	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,03		
Hydroxycarboluran-3	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	µg/L	24	0	0	0	0	0	0,10		
Ioxynil	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		
Ioxynil octanoate	µg/L	16	0	0	0	0	0	0,10		
Malaoxon	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Methiocarb sulfoxyde	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Méthyl isothiocyanate	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10		
N,N-Diméthylsulfamid	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10		
Paraoxon	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Pirimicarb formésido désméthyl	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Propazine 2-hydroxy	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		
Propylène thiourée	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10		
Sebutylazine 2-hydroxy	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		
Sebutylazine déséthyl	µg/L	20	0	0	0	0	0	0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	22	0	0	0	0	0	0,10		
Thiofanox sulfone	µg/L	5	0	0	0	0	0	0,10		
Thiofanox sulfoxyde	µg/L	11	0	0	0	0	0	0,10		
Trietazine 2-hydroxy	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		
Trietazine déséthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0	0,10		

MÉTABOLITES PERTINENTS

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	26	0,00	0,01	0	0,00	0,02		0,10		
Atrazine-désisopropyl	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine désisopropyl-2-hydroxy	µg/L	22	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine déséthyl	µg/L	28	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine déséthyl désisopropyl	µg/L	17	0	0	0	0	0		0,10		
ESA metolachlore	µg/L	10	0,35	0,41	0,30	0,38	0,47		0,10		
Flufenacet ESA	µg/L	10	0	0	0	0	0		0,10		
Hydroxylterbutylazine	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Métolachlor NQA	µg/L	10	0,11	0,15	0,06	0,13	0,17		0,10		
N,N-Diméthylsulfamide	µg/L	11	0	0	0	0	0		0,10		
OXA alachlore	µg/L	10	0	0	0	0	0		0,10		
Simazine hydroxy	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutimélon-déséthyl	µg/L	26	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutylazin déséthyl	µg/L	29	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
PCB, DIOXINES, FURANES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PCB 101	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 105	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 114	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 118	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 123	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 125	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 128	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 128	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 138	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 149	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 153	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 156	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 157	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 167	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 169	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 170	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 18	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 180	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 189	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 194	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 20	µg/L	11	0	0	0	0	0				
PCB 209	µg/L	22	0	0	0	0	0				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 47/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)											
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PCB 28	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 31	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 35	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 44	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 52	µg/L	26	0	0	0	0	0				
PCB 54	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 66	µg/L	17	0	0	0	0	0				
PCB 77	µg/L	22	0	0	0	0	0				
PCB 81	µg/L	17	0	0	0	0	0				
Polychlorobiphényles indicateurs	µg/L	11	0	0	0	0	0				
Monobutylétain cation	µg/L	6	-0,00	0,00	0	0,00	0,01				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 48/52

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION (code : T1)

	Unité	Nombre de valeurs	MÉTABOLITES NON PERTINENTS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
CGA 354742	µg/L	10	0	0	0	0	0					
CGA 369873	µg/L	10	0	0	0	0	0					
ESA acetochlore	µg/L	10	0	0	0	0	0					
ESA alachlore	µg/L	10	0	0	0	0	0					
ESA metazachlore	µg/L	10	0	0	0	0	0					
OXA acetochlore	µg/L	10	0	0	0	0	0					
OXA metazachlore	µg/L	10	0	0	0	0	0					
OXA metolachlore	µg/L	10	0,09	0,13	0,07	0,11	0,14					

Pour le type d'eau : ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J (code : T3)

	Unité	Nombre de valeurs	PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Bact. aér. revivifiables à 22°-66h	n/ml	2	-0,48	1,48	0	0,50	1					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/ml	2	0	0	0	0	0					
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100ml)	2	0	0	0	0	0			0		
Bact. et spores aéro-anaérob. /100ml	n/(100ml)	2	0	0	0	0	0				0	
Entérocoques /100ml-MS	n/(100ml)	2	0	0	0	0	0		0			
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100ml)	2	0	0	0	0	0		0			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Pour l'installation : 001464 - THERVAY

Pour le type d'eau : ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J (code : T3)

	Unité	Nombre de valeurs	CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aspect (qualitatif)	SANS OBJET	2	0	0	0	0	0					
Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	2	0	0	0	0	0					
Odeur (qualitatif)	SANS OBJET	2	0	0	0	0	0					
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	2	0,20	0,44	0,26	0,32	0,38		1,00		0,50	

	Unité	Nombre de valeurs	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Température de l'eau	°C	2	9,85	14,55	11,00	12,20	13,40				25,00	

	Unité	Nombre de valeurs	RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Chlore libre	mg(Cl2)/L	2	0,40	0,60	0,45	0,50	0,55					
Chlore total	mg(Cl2)/L	2	0,46	0,62	0,50	0,54	0,58					

	Unité	Nombre de valeurs	OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Carbone organique total	mg(C)/L	2	0,61	1,22	0,91	1,01	1,12				2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J (code : T3)											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
pH	unité pH	2	7,23	7,32	7,25	7,28	7,30			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	°f	2	20,91	21,69	21,10	21,30	21,50				
Titre hydrotimétrique	°f	2	23,21	23,99	23,40	23,60	23,80				
MINERALISATION											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Chlorures	mg/L	2	10,04	13,96	11,00	12,00	13,00				250,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	2	453,24	476,76	459,00	465,00	471,00			200,00	1100,00
Sulfates	mg/L	2	14,52	16,48	15,00	15,50	16,00				250,00
FER ET MANGANESE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Manganèse total	µg/L	1	0	0	0	0	0				50,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/2004 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION											
Pour l'installation : 001464 - THERVAY											
Pour le type d'eau : ESU+ESO TURB >2 POUR TTP <1000 M3J (code : T3)											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Ammonium (en NH4)	mg/L	2	0	0	0	0	0				0,10
Nitrites (en NO3)	mg/L	2	1,81	2,39	1,80	2,00	2,20		50,00		
Nitrates (en NO2)	mg/L	2	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

			PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	200	4,14	16,16	0	10,15	300					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL	219	13,04	27,33	0	20,15	300					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	200	5,74	17,11	0	11,43	300					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	n/mL	219	5,39	15,31	0	10,85	300					
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	419	0,14	0,87	0	0,51	59				0	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	48	0	0	0	0	0				0	
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/(100mL)	142	-0,01	0,26	0	0,13	10				0	
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	419	-0,08	0,82	0	0,42	88		0			
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	277	-0,00	0,04	0	0,02	2		0			

			CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aspect (qualitatif)	SANS OBJET	200	-0,00	0,02	0	0,01	1,00					
Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	277	0	0	0	0	0					
Odeur (qualitatif)	SANS OBJET	30	0,01	0,26	0	0,13	1,00					
Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	247	0	0	0	0	0					
Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	8	0,13	0,67	0	0,50	1,00					
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	277	0,06	0,14	0	0,10	4,30				2,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

			CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Température de l'air	°C	2	7,60	22,70	11,30	15,15	19,00					
Température de l'eau	°C	428	13,18	14,05	4,50	13,62	24,80				25,00	

			RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Chlore libre	mg(Cl2)/L	428	0,06	0,09	0	0,08	2,40					
Chlore total	mg(Cl2)/L	209	0,17	0,22	0	0,19	2,50					

			EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
pH	unité pH	428	7,37	7,40	6,70	7,39	8,00			6,50	9,00	

			MINERALISATION						Limites de qualité		Références de qualité	
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Conductivité à 20°C	µS/cm	142	428,11	446,39	216,00	437,25	668,00			180,00	1000,00	
Conductivité à 25°C	µS/cm	277	461,16	463,80	418,00	462,49	523,00			200,00	1100,00	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
PESTICIDES TRIAZINES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Améthryne	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Atrazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cyanazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cybutryne	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cyromazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Desmétryne	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Flufenacel	µg/L	5	0	0	0	0	0		0,10		
Hexazinone	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Métamitron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Métribuzine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Prométhurine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Prométon	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Propazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Sébutylazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Secbumétion	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Simazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Terbumétion	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutylazin	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Terbutryne	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Thidiazuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Triazoïde	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Triéazine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Ministère de la santé | SJ_EPDT4_Statistiques des Installations | exécutée le 24 mars 2022 | Page 3/41

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
FER ET MANGANESE											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Fer total	µg/L	164	1,20	4,82	0	3,01	150,00				200,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Antimoine	µg/L	19	0	0	0	0	0				5,00
Cadmium	µg/L	19	-0,00	0,01	0	0,00	0,06				5,00
Chrome total	µg/L	19	-0,00	0,02	0	0,01	0,10				50,00
Cuivre	mg/L	19	0,01	0,09	0	0,05	0,38				2,00
Nickel	µg/L	19	-0,52	1,75	0	0,62	11,00				20,00
Plomb	µg/L	19	-0,04	0,80	0	0,38	3,00				10,00

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acylamide	µg/L	15	0	0	0	0	0				0,10
benzotriazole	µg/L	4	0	0	0	0	0				0,10
Epichlorohydrine	µg/L	15	0	0	0	0	0				0,10

Ministère de la santé | SJ_EPDT4_Statistiques des Installations | exécutée le 24 mars 2022 | Page 4/41

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
Benzo(a)pyrène *	µg/L	19	0	0	0	0	0		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	µg/L	19	0	0	0	0	0		0,10		
Benzo(g,h,i)peryène	µg/L	19	0	0	0	0	0		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	µg/L	10	0	0	0	0	0		0,10		
Fluoranthène *	µg/L	14	0	0	0	0	0				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques	µg/L	16	0	0	0	0	0		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques	µg/L	3	0	0	0	0	0				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/L	10	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aldrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,03		
CGA 354742	µg/L	1	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02		0,10		
CGA 359873	µg/L	1	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01		0,10		
Chlordane	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordane alpha	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chlordane bêta	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
DDT-2,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
DDT-4,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
DDT somme	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dieldrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,03		
Diméthachlore	µg/L	5	-0,00	0,00	0	0,00	0,01		0,10		
Endosulfan alpha	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Endosulfan bêta	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Endosulfan total	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Erdrine	µg/L	4	-0,00	0,01	0	0,01	0,02		0,10		
Fenitron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH alpha	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH bêta	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH delta	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH epsilon	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
HCH gamma (lindane)	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
			Min. Max.	Minimum Moyenne Maximum	Limite min. Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Heptachlore	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,03	
Hexachlorobenzène	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Hexachlorobutadiène (pesticide)	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Isodrine	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Méthoxychlore	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Mirex	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Oxadiazon	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Quintozène	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTATION

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
			Min. Max.	Minimum Moyenne Maximum	Limite min. Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Bromoforme	µg/L	4	-0,46 1,41	0 0,48 1,90	100,00	
Chlorobromométhane	µg/L	4	0,26 2,28	0 1,27 2,20	100,00	
Chloroforme	µg/L	4	-0,16 1,23	0 0,53 1,50	100,00	
Dichlorométhylène	µg/L	4	0,14 1,75	0 0,94 2,00	100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	4	0,71 5,74	0 3,23 5,70	100,00	

PARAMETRES INVALIDES

Paramètre	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
			Min. Max.	Minimum Moyenne Maximum	Limite min. Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Turbidité néphélogéométrique NTU	NTU	142	0,23 1,06	0,10 0,65 30,00		2,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PESTICIDES CARBAMATES

Substance	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
			Min. Max.	Minimum Moyenne Maximum	Limite min. Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Asulmé	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Bendiocarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Benomyl	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Benihialcarbe-isopropyl	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Carbaryl	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Carbendazime	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Carbétamide	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Carbofuran	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Chlorbutafame	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Chlorprophame	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Diallate	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Diethofencarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Diméthlan	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
EPTC	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Ethiophencarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Ethyluree (pesticide)	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Fenoxycarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Furathiocarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Indoxacarbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Iprovalicarb	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Mancozèbe	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	
Méthiocarb	µg/L	4	0 0	0 0 0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Méthomyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Molinate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Oxamyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Phénothiophane	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Promécarbe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Propamocarbe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Prepharne	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Prepozur	µg/L	4	-0,00	0,01	0	0,00	0,01	0,10
Prosulfoscarbe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Pyrimicarbe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Thiobencarde	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Thiodicarbe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Thiofanox	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Thiophanate méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Tiocarbazil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Triallate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalles de confiance			Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
Acétamiprid	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Acide Hydroxybenzoïque	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Acifluorfen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Aclonifen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Antraquinone (pesticide)	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bénalesyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Benfluraline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Benoxacor	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bentazone	µg/L	4	-0,00	0,01	0	0,01	0,02	0,10				
Benzidine (pesticide)	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bifenox	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bixafen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Brodifacoum	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bromacil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Bromopropylate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Supinmate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Buprofézine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Butraline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Captafène	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Carfentrazone éthyle	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Chinométhionate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorantraniliprole	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Chlorobromuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chloridazone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chlorméquat	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chlorophacinone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chlorothalonil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chlorthai-diméthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Chlortre de choline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Clethodime	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Cimazone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Clopyralid	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Cloquintocet-méxyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Clothianidine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Coumatène	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Csumatétrialyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Cycloxydim	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Cyprodinil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dalapon 85	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Daminozide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dazomet	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dibromo-1,2-chloro-3propane	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichlobénil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropane-1,2	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropane-1,3	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 cis	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 total	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dichloropropylène-1,3 trans	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Dichlorophène	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dicofol	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Diflufenicamil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Diméfurone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Diméthomorphe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dinocap	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Diphénylamine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Diquat	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Dithianon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Ethofumésate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fénamidone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fénazaquin	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fenpropidin	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fenpropimorphe	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fipronil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Flonicamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluazifop-P-butyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluquinconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluridone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Flurochloridone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluroxypir	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluroxypir-mépyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Flurprimidol	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Flurtamone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Flutolanil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	
Fluxapyroxad	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10	

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001466 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Folpel	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Fomesafen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Fosamine ammonium	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Fosetyl-aluminium	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Glufofinatè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Glufofinatè-ammonium	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Glyphosate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Hexachlorèthane (pesticide)	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Hexachloropentadiène (pesticide)	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Hexythiazox	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Hydrazide maleique	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Imazalè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Imazamo	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Imazapyr	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Imidaclopridè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Imizaquine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Iprodione	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Isoxaflutolè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Lenacilè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Mefenpyr diethyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Mèpanopyrim	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Mepiquet	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Mèpyldinocap	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Metalaalylè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Mètalaldehyde	µg/L	4	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	0,04	0,10
Mètosulam	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001466 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Mètrafenone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Monobutylètin cation (pesticide)	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Napotalame	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Nitrofenè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Norflurazon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Nuarimol	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Oxadiazyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Oxadixyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Oxyfluorane	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Paclobutrazolè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Paraquat	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pèncycuren	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pèndimèthaline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Piclorame	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Picolinatè	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pinoxadèn	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Prochloraze	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Prècymidone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Propanil	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Propoxycazabone-sodium	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Prèquinazid	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pymètrozine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyraflufen èthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyrethrine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyridabène	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10
Pyridate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : 7)

Pyriméthani	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Quimerac	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Quinoxifen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Quizalofop-p-éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Roténone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Siltiofam	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Spinosad	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Spiroxaminé	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tébufénazide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tébufenpyrad	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Teflubenzuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Terbacile	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tétraconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tétradion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Thiabendazole	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Thiaclopride	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Thiaméthoxam	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Total des pesticides analysés	µg/L	4	0,03	0,09		0,04	0,05	0,11	0,50		
Tributyltin cation	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tricyclazole	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tridemorph	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Trifluralin	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Trifluraline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Terforine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Vinchlorzoline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : 7)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Buturon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Chloroxuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Chlorotoluron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Cycluron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Diflufenbuturon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Diuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Ethidimuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Fénuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Flufenoxuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Fluométuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Hexaflumuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Iodesulfuron-methyl-sodium	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Isoproturon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Linuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Métabenzthiazuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Métochloruron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Métochloruron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Monuron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Nébuturon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Siduron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				
Thébuturon	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'Installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'Installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Thiazfluron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Trinexapac-éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'Installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acétochloré	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Alachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Amitraze	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Béflubutamide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Boscalid	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Captafol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Carboxine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cyazofamide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cymoxanil	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlofluanide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichloramide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthénamide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
ESA acétochloré	µg/L	1	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06		0,10		
ESA alachlore	µg/L	1	0	0	0	0	0		0,10		
ESA métazachlore	µg/L	1	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02		0,10		
Fenhexamid	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Isoxaben	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mandipropamide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mefenacet	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Méfluidide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mépronil	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Métazachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Métolachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Nepropimide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Oryzalin	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
OXA acetochlore	µg/L	1	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,10
OXA metazachlore	µg/L	1	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,10
OXA metolachlore	µg/L	1	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,10
Fetboxamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Prétilachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Propachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Propyzamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Pyrexulame	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
S-Métolachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Tébutam	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Tolylfluénide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Zoxamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
2,4,5-T	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
2,4-D	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
2,4-DB	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
2,4-MCPA	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
2,4-MCPB	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Clodinafop-propargyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlorprop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlorprop-P	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Fénoprop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Fénoxaprop-éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Flusilof butyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Haloxifop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Haloxifop éthoxyéthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mécoprop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mécoprop-1-octyl ester	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mécoprop-p	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Propaquizafop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Quizalofop	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Quizalofop éthyle	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Triclopyr	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Bromoxynil	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Bromoxynil octanoate	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dicamba	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Diniflocrésol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dinoseb	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dinoterbe	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Fénarimol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Imazaméthabenz	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Penclachlorphénol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Acéphate	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Azamélyphos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Azinphos éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Azinphos méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Bromophos éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Bromophos méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Cadutafos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Carbophénation	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorfenvinphos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chloroméphos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorpyrifos éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Chlorpyrifos méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Coumaphos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Déméton	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Déméton S méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Déméton S méthyl sulfoné	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Diazinon	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlofenthion	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Dichlorvos	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Diméthoate	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Disyston	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Ethephon	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Ethion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Ethoprophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Etimfos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Fenchlorphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Fenitrothion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Fenitrothion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Fenofos	µg/L	4	-0,00	0,01	0	0	0,00	0,02	0,10		
Fenothion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Foathiazate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Hepténophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Iodofenphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Isazophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Isofenfos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Malathion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Méthamidophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Méthidathion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Mévinphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Montcrotophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Ornéthate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Oxydeméon méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Parathion éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Parathion méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Phorate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Phosalone	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Phosmet	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Phoxime	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Profénfos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Propargile	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Propétamphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Pyrazophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Pyrimiphos éthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Pyrimiphos méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Quinalphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Sulfotepp	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Téméphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Terbuaphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Tétrachlorvinphos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Thiométen	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Triazophos	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Trichloronat	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		
Vamidathion	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	PLASTIFIANTS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Butyl benzyl phthalate	µg/L	4	0	0	0	0	0					
DBP (Dibutyl phthalate)	µg/l.	4	0	0	0	0	0					
DEHP (2-ethylhexyl phthalate)	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Diéthylphthalate	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Diméthylphthalate	µg/l.	4	0	0	0	0	0					
Di-n-ecyl phthalate	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Dipropyl phthalate	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Phosphate de tributyle	µg/L	4	0	0	0	0	0					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES TRIAZOLES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Aminotriazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Azaconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Bromaconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Cyproconazol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Difénoconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Diniconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Epoxyconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Fenbuconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Florasulam	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Fludioxonil	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Flusilazol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Flutriafol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Hexaconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Mefconazol	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Myclobotani	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Penconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Propiconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Prothioconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Tébuconazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Thiencarbazone-méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Triadiméfon	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Triticonazole	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	CHLOROBENZENES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Chlorobenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,2	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,3	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Dichlorobenzène-1,4	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Pentachlorobenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,3,4	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,3,5	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Tétrachlorobenzène-1,2,4,5	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,2,3-benzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,2,4-benzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					
Trichloro-1,3,5-benzène	µg/L	4	0	0	0	0	0					

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	PESTICIDES PYRETHRINOIDES						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Minl.	Maxl.	Minimum	Moyenne	Maximum					
Acinathrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Alphaméthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Betacyfluthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Bifenthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Biorezmethrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Cyfluthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Cyperméthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Deltaméthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Dépaéthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Esfenvalérate	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Fenprothrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Lambda Cyhalothrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Parméthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Phenothrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Piperoni butoxide	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Resmethrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Tefluthrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			
Tralométhrine	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Amidosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Flazasulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Flupyr sulfuron-méthyle	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Foramsulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Mésosulfuron-méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Metsulfuron méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Nicosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Prosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Rimsulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Sulfosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Thifensulfuron méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Triasulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Tribenuron-méthyle	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Triflousulfuron-méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Trifosulfuron	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
PESTICIDES TRICETONES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Mésotrione	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Sulcotrione	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		
Tembotrione	µg/L	4	0	0	0	0	0		0,10		

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 29/41

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001466 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
3-Chloropropène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Bromochlorométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Bromométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chlorométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chloropène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chlore de vinyl monomère	µg/L	20	-0,00	0,01	0	0,00	0,05		0,50		
Dibrométhane-1,2	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dibromométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthane-1,1	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,1	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 total	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichlorométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloropropane-2,2	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichloropropane-1,1	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Fréon 113	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthane-1,1,1,2	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Tétrachlorure de carbone	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Trichloroéthane-1,1,2	µg/L	4	0	0	0	0	0				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 30/41

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

Trichlorofluorométhane	µg/L	4	0	0	0	0	0		
Trichloro-1,2,3-propane	µg/L	4	0	0	0	0	0		

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limite de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
1,4 dioxane	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Biphényle	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Bromobenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Butyl benzène-n	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Butyl benzène sec	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chloro-2-toluène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chloro-3-toluène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Chloro-4-toluène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Cumène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Cymène-p	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dichlorodisopropyl éther	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Dipentyl phthalate	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Ethylbenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Ethyl tert-butyl ether	µg/L	4	-0,00	0,05	0	0,03	0,05				
Isobutylbenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Méthylène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Méthyl isobutyl cétone	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Méthyl tert-butyl Ether	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Propylbenzène-n	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Pseudocumène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Styrène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
tert-butylbenzène	µg/L	4	0	0	0	0	0				

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
Toluène	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Triméthylbenzène-1,2,3	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Xylène ortho	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Xylènes (méta + para)	µg/L	4	0	0	0	0	0				
Xylènes (ortho+para+méta)	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PESTICIDES STROBILURINES											
Azoxystrobine	µg/L	4	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Flooxystrobine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Kresoxim-méthyle	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Picoxystrobine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Pyraoxystrobine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Trifloxystrobine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
Ammonium (en NH4)	mg/L	277	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Nitrites (en NO2)	mg/L	19	-0,00	0,00	0	0,00	0,15		0,10		
			0	0	0	0	0	0,50			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	µg/L	4	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
1-(4-isopropylphényl)-urée	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
2,6-Diethylaniline	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
3-Ketocarbofuran	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Aldicarb sulfoné	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Aldicarb sulfoxyde	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
AMPA	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Chlorthal	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
CMB	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
DDD-2,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
DDD-4,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
DDE-2,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
DDE-4,4'	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Desméthylisoproluron	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Desméthylisoflurazan	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Dibutylétain cation	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Diclofop méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			
Diméthachlore OXA	µg/L	3	0	0	0	0	0	0,10			
Diméthénamide ESA	µg/L	3	-0,00	0,01	0	0,00	0,01	0,10			
Diméthénamide OXA	µg/L	3	0	0	0	0	0	0,10			
Endosulfan sulfate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Ethylenthioouree	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Fluazifop	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Flufenacet OXA	µg/L	3	0	0	0	0	0	0,10
Heptachlore époxyde	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,03
Heptachlore époxyde cis	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,03
Heptachlore époxyde trans	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,03
Hydroxycarbokuran-3	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Imazaméthabenz-méthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Isoxnyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Isoxnyl eclanoate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Méthyl isothiocyanate	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
N,N-Dimétoylsulfamid	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Propachlore ESA	µg/L	1	0	0	0	0	0	0,10
Propachlore OXA	µg/L	1	0	0	0	0	0	0,10
Propazine 2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Propylene thioouree	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Sebuthylazine 2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Sebuthylazine déséthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Triatazine 2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10
Triatazine desethyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0,10

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022

Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)

	Unité	Nombre de valeurs	MÉTABOLITES PERTINENTS						Limites de qualité		Références de qualité	
			Intervalle de confiance		Résultats			Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum					
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	4	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,10			
Atrazine-désisopropyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Atrazine désisopropyl-2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Atrazine déséthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Atrazine déséthyl désisopropyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
ESA metolachlore	µg/L	4	0,02	0,50	0,03	0,28	0,56	0,10				
Flufenacet ESA	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Hydroxyterbutylazine	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Métochlor NCA	µg/L	4	-0,01	0,18	0	0,06	0,28	0,10				
N,N-Diméthylsulfamide	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
OXA alachlore	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Simazine hydroxy	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Terbutiméto-déséthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			
Terbutylazin déséthyl	µg/L	4	0	0	0	0	0	0	0,10			

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
PCB, DIOXINES, FURANES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PCB 101	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 105	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 114	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 118	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 123	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 125	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 126	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 128	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 138	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 149	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 153	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 156	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 157	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 167	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 169	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 170	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 18	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 180	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 189	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 194	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 20	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 209	µg/L	4	0	0	0	0	0				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 37/41

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE (code : T)											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
PCB 28	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 31	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 35	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 44	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 52	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 54	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 66	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 77	µg/L	4	0	0	0	0	0				
PCB 81	µg/L	4	0	0	0	0	0				

MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
CGA 354742	µg/L	3	0	0	0	0	0				
CGA 369873	µg/L	3	0	0	0	0	0				
Diméthylamine ESA	µg/L	1	0	0	0	0	0				
Diméthylamine OXA	µg/L	1	0	0	0	0	0				
ESA acétochlore	µg/L	3	0	0	0	0	0				
ESA alachlore	µg/L	3	0	0	0	0	0				
ESA metazachlore	µg/L	3	0	0	0	0	0				
OXA acétochlore	µg/L	3	0	0	0	0	0				
OXA metazachlore	µg/L	3	0	0	0	0	0				
OXA metolachlore	µg/L	3	-0,02	0,11	0	0,05	0,11				

Ministère de la santé SI_EPDT4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 38/41

Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022										
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU										
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION										
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY										
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)										
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	1	0	0	0	0	0			
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	n/mL	1	0	0	0	0	0			
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	1	0	0	0	0	0			0
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	1	0	0	0	0	0		0	
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	1	0	0	0	0	0		0	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Aspect (qualitatif)	SANS OBJET	1	0	0	0	0	0			
Couleur (qualitatif)	SANS OBJET	1	0	0	0	0	0			
Odeur Saveur (qualitatif)	SANS OBJET	1	0	0	0	0	0			
Turbidité néphelométrique NFU	NFU	1	0	0	0	0	0			2,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Température de l'eau	°C	1	16,20	16,20	16,20	16,20	16,20			25,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022										
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU										
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION										
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY										
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)										
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Chlore libre	mg(Cl2)/L	1	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12			
Chlore total	mg(Cl2)/L	1	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
pH	unité pH	1	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50			6,50 9,00
MINERALISATION										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Conductivité à 25°C	µS/cm	1	469,00	469,00	469,00	469,00	469,00			200,00 1100,00
FER ET MANGANESE										
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité
			Min.	Maxi.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min. Ref. max.
Fer total	µg/L	1	0	0	0	0	0			200,00

Statistiques sur les Installations et Limites de qualités entre le : 01/01/1993 et le 24/03/2022											
Pour l'UGE : 0213 - ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU											
Pour le type d'installation : UNITE DE DISTRIBUTION											
Pour l'installation : 001465 - SIE DE MONTMIREY											
Pour le type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION (code : S)											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
	Unité	Nombre de valeurs	Intervalle de confiance		Résultats			Limites de qualité		Références de qualité	
			Min.	Max.	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite min.	Limite max.	Ref. min.	Ref. max.
Ammonium (en NH4)	mg/L	1	0	0	0	0	0				0,10

Ministère de la santé SI_EPD4_Statistiques des Installations exécutée le 24 mars 2022 Page 41/41

Concentrations en fer et manganèse mises en évidence dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 1989

Unité de gestion	Installation	Code prélèvement	Date prélèvement	Paramètre	Résultat	Unité	Année
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00015519	20/02/1989	Fer total	0	µg/L	1989
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00015212	20/11/1989	Fer total	0	µg/L	1989
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00015519	08/03/1990	Fer total	0	µg/L	1990
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00014683	20/09/1990	Fer total	0	µg/L	1990
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008815	11/03/1991	Fer total	1500	µg/L	1991
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008815	11/03/1991	Manganèse	450	µg/L	1991
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008819	11/03/1991	Fer total	0	µg/L	1991
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00015167	11/03/1991	Manganèse	0	µg/L	1991
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00014696	18/08/1991	Fer total	0	µg/L	1991
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00014767	29/04/1992	Fer total	0	µg/L	1992
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00015360	16/09/1992	Fer total	0	µg/L	1992
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008820	22/09/1992	Fer total	2600	µg/L	1992
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008820	22/09/1992	Manganèse	550	µg/L	1992
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00015477	15/10/1992	Fer total	0	µg/L	1992
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013779	18/01/1993	Fer total	0	µg/L	1993
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00006618	04/05/1993	Fer total	100	µg/L	1993
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00006618	04/05/1993	Manganèse	70	µg/L	1993
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013780	28/06/1993	Fer total	0	µg/L	1993
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013781	20/10/1993	Fer total	0	µg/L	1993
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008817	18/01/1994	Fer total	2700	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008817	18/01/1994	Manganèse	550	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013784	18/01/1994	Fer total	0	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013786	19/04/1994	Fer total	0	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013782	19/10/1994	Fer total	0	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013787	23/11/1994	Fer total	0	µg/L	1994
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013785	25/01/1995	Fer total	0	µg/L	1995
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008816	20/02/1995	Fer total	110	µg/L	1995
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008816	20/02/1995	Manganèse	60	µg/L	1995
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013783	24/04/1995	Fer total	0	µg/L	1995
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013786	02/08/1995	Fer total	0	µg/L	1995
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013790	15/04/1996	Fer total	0	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013791	19/06/1996	Fer total	0	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013789	28/09/1996	Fer total	0	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013792	18/10/1996	Fer total	0	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008823	05/11/1996	Fer total	2860	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008823	05/11/1996	Manganèse	500	µg/L	1996
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013794	27/01/1997	Fer total	0	µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008821	01/04/1997	Fer total	2120	µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00008821	01/04/1997	Manganèse	520	µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008822	01/04/1997	Fer total	320	µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00008822	01/04/1997	Manganèse	320	µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013795	30/07/1997	Fer total	0	µg/L	1997

ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013796	19/11/1997	Fer total	0 µg/L	1997
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013793	23/02/1998	Fer total	0 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00016154	06/04/1998	Fer total	390 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00016154	06/04/1998	Manganèse	460 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013797	09/06/1998	Fer total	0 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013798	26/08/1998	Fer total	0 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00013799	13/10/1998	Fer total	0 µg/L	1998
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00000258	14/01/1999	Fer total	0 µg/L	1999
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00016282	27/04/1999	Fer total	0 µg/L	1999
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00017464	27/09/1999	Fer total	0 µg/L	1999
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00018106	13/12/1999	Fer total	0 µg/L	1999
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00018106	13/12/1999	Manganèse	200 µg/L	1999
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00018657	25/01/2000	Fer total	640 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00018657	25/01/2000	Manganèse	570 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00019165	30/05/2000	Fer total	0 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00019430	26/07/2000	Fer total	0 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00020083	26/09/2000	Fer total	0 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00020432	12/12/2000	Fer total	0 µg/L	2000
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00020566	27/02/2001	Fer total	0 µg/L	2001
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00021220	02/04/2001	Fer total	0 µg/L	2001
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00021220	02/04/2001	Manganèse	0 µg/L	2001
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00022188	05/06/2001	Fer total	0 µg/L	2001
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00023059	19/09/2001	Fer total	0 µg/L	2001
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00023958	23/01/2002	Fer total	0 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00024540	23/04/2002	Fer total	0 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00025045	17/07/2002	Fer total	0 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00026082	27/11/2002	Fer total	0 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00026592	17/12/2002	Fer dissous	1630 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00026592	17/12/2002	Manganèse	490 µg/L	2002
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00026482	22/01/2003	Fer total	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00027016	25/03/2003	Fer dissous	60 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00027016	25/03/2003	Manganèse	40 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00027406	24/06/2003	Fer total	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00029291	27/10/2003	Fer dissous	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00029291	27/10/2003	Manganèse	780 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00028525	19/11/2003	Fer total	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00029312	01/12/2003	Fer dissous	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00029312	01/12/2003	Manganèse	0 µg/L	2003
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Reseau de distribution	00031088	20/09/2004	Fer total	0 µg/L	2004
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00031488	20/09/2004	Fer total	0 µg/L	2004
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00031488	20/09/2004	Manganèse	0 µg/L	2004
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00031535	23/11/2004	Fer dissous	1290 µg/L	2004
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00031535	23/11/2004	Manganèse	500 µg/L	2004
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Reseau de distribution	00032183	15/03/2005	Fer total	0 µg/L	2005
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00032757	04/04/2006	Fer total	0 µg/L	2006
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00032757	04/04/2006	Manganèse	0 µg/L	2006
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00035512	30/01/2006	Fer dissous	700 µg/L	2006

ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00035312	30/01/2006	Manganèse	510 µg/L	2006
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00039222	28/11/2008	Fer total	0 µg/L	2006
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00039226	28/11/2008	Fer total	150 µg/L	2006
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00039226	26/11/2008	Manganèse	0 µg/L	2006
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00039749	23/01/2007	Fer total	0 µg/L	2007
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00040829	17/04/2007	Fer total	0 µg/L	2007
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00044459	29/04/2008	Fer total	0 µg/L	2007
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00044460	29/04/2008	Manganèse	18 µg/L	2008
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00045176	15/07/2008	Fer dissous	0 µg/L	2008
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00045176	15/07/2008	Fer total	487 µg/L	2008
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00047698	15/04/2009	Fer total	150 µg/L	2009
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00047698	15/04/2009	Manganèse	27 µg/L	2009
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00049543	29/09/2009	Fer total	0 µg/L	2009
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00050555	09/02/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00050748	09/03/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00051134	27/04/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00051162	27/04/2010	Manganèse	3 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00051206	04/05/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00052056	29/06/2010	Fer total	27 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00052056	29/06/2010	Manganèse	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00052127	20/07/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00052849	29/09/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00053495	07/12/2010	Fer total	0 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00053644	16/12/2010	Fer dissous	13 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00053644	16/12/2010	Manganèse	520 µg/L	2010
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00053633	01/02/2011	Manganèse	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00053633	01/02/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00054711	17/05/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00055043	29/06/2011	Fer total	0,36 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00055245	29/06/2011	Fer total	12 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00055245	29/06/2011	Manganèse	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00055179	05/07/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00055950	31/08/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00055938	05/09/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00056092	06/10/2011	Fer total	0 µg/L	2011
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00058367	27/06/2012	Fer total	0 µg/L	2012
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00058367	27/06/2012	Manganèse	0 µg/L	2012
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00059681	16/10/2012	Fer dissous	0 µg/L	2012
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captage	00059681	16/10/2012	Manganèse	570 µg/L	2012
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00059936	28/11/2012	Fer total	0 µg/L	2012
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00059936	10/04/2013	Fer total	0 µg/L	2013
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00061080	16/04/2013	Manganèse	0 µg/L	2013
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00062392	24/07/2013	Fer total	0 µg/L	2013
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00062392	24/07/2013	Manganèse	0 µg/L	2013
ADD DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00063663	11/12/2013	Fer total	0 µg/L	2013

ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00064026	29/01/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00064133	12/02/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00064504	12/03/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00064524	24/03/2014	Manganèse	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00065013	29/04/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00065241	26/05/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00065354	10/06/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00065668	24/06/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00065668	24/06/2014	Manganèse	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00065590	01/07/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00066232	20/09/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00066560	23/09/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00066672	29/10/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00067058	05/11/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00067128	05/11/2014	Fer dissous	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00067128	05/11/2014	Manganèse	532	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00067373	09/12/2014	Fer total	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00067389	08/12/2014	Manganèse	0	µg/L	2014
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00067472	08/12/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00067473	09/01/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00067683	04/02/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068030	04/03/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068031	04/03/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00068343	31/03/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00068343	31/03/2015	Manganèse	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068422	14/04/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068423	14/04/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068629	05/05/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00068630	05/05/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00068863	03/06/2015	Manganèse	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00069509	29/07/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00069514	29/07/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00069700	29/09/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00069701	29/09/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070277	29/09/2015	Fer total	0,03	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070278	29/09/2015	Fer total	0,03	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070567	29/10/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070568	29/10/2015	Fer total	0	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070768	23/11/2015	Fer total	2,4	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00070769	23/11/2015	Fer total	3,6	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00070661	17/12/2015	Manganèse	0,1	µg/L	2015
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071082	11/01/2016	Fer total	0,8	µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071083	11/01/2016	Fer total	0,7	µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071284	03/02/2016	Fer total	2,5	µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071285	03/02/2016	Fer total	4,3	µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071564	03/03/2016	Fer total	4,4	µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00071565	03/03/2016	Fer total	3,8	µg/L	2016

ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00071804	22/03/2016	Fer total	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00071804	22/03/2016	Manganèse	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00072072	26/04/2016	Fer total	4 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00072073	26/04/2016	Fer total	2 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00072231	17/05/2016	Fer total	2,3 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00072334	17/05/2016	Fer total	1,7 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00072536	21/06/2016	Manganèse	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00073114	25/07/2016	Fer total	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00073447	30/08/2016	Fer total	12 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00073448	30/08/2016	Fer total	2,9 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00073801	27/09/2016	Fer total	3,1 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00073809	27/09/2016	Fer total	2,2 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00073828	28/09/2016	Fer dissous	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00073828	28/09/2016	Manganèse	488 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00074100	31/10/2016	Fer total	1,4 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00074101	31/10/2016	Fer total	2,3 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00074150	09/11/2016	Fer total	2,1 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00074202	17/11/2016	Fer total	2 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00074518	14/12/2016	Manganèse	0 µg/L	2016
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00074579	02/01/2017	Fer total	1,6 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00074580	02/01/2017	Fer total	1,8 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075021	21/02/2017	Manganèse	0,18 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075319	27/03/2017	Fer total	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075334	27/03/2017	Fer total	3,2 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075587	24/04/2017	Fer total	3 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075589	24/04/2017	Fer total	2,5 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00075643	26/04/2017	Fer total	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00075643	26/04/2017	Manganèse	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075693	10/05/2017	Fer total	1,5 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00075694	10/05/2017	Fer total	2 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00075945	07/05/2017	Manganèse	0,02 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00076633	25/07/2017	Fer total	2,8 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00076634	25/07/2017	Fer total	2,7 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00076909	23/09/2017	Fer total	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077080	13/09/2017	Fer total	2,1 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077082	13/09/2017	Fer total	2,5 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077415	11/10/2017	Fer total	4,3 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077416	11/10/2017	Fer total	1,5 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00077589	25/10/2017	Fer total	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00077589	25/10/2017	Manganèse	0 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077750	21/11/2017	Fer total	1,9 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00077751	21/11/2017	Fer total	2,4 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00077888	07/12/2017	Manganèse	0,07 µg/L	2017
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00078275	30/01/2018	Fer total	2,6 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00078276	30/01/2018	Fer total	6,1 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00078465	28/02/2018	Manganèse	0 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00078769	28/02/2018	Fer total	6,1 µg/L	2018

ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00078834	28/03/2018	Fer total	8 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00078822	17/04/2018	Manganèse	0.11 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00079292	30/05/2018	Fer total	8.8 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00079293	30/05/2018	Fer total	3.5 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00099864	20/06/2018	Fer total	2.9 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00099867	20/06/2018	Fer total	3.8 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00100055	20/06/2018	Fer total	7 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00100056	20/06/2018	Manganèse	0.12 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00100652	31/07/2018	Fer total	6.3 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00100653	31/07/2018	Fer total	2.1 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00101053	28/08/2018	Manganèse	0.09 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00101443	28/08/2018	Fer total	1.5 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00101444	28/08/2018	Fer total	1.7 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00101643	16/10/2018	Fer total	3.1 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00101644	16/10/2018	Fer total	18 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00102071	07/11/2018	Fer total	1 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00102071	07/11/2018	Manganèse	0.11 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102206	27/11/2018	Fer total	0 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102217	27/11/2018	Fer total	0 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00102424	08/12/2018	Fer dissous	1.2 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Caplage	00102424	08/12/2018	Manganèse	5.25 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102455	17/12/2018	Fer total	3.3 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102456	17/12/2018	Fer total	2.5 µg/L	2018
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00102506	07/01/2019	Manganèse	1.7 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102753	12/02/2019	Fer total	8.9 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102765	12/02/2019	Fer total	3.6 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102991	17/03/2019	Fer total	3.4 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00102992	17/03/2019	Fer total	5.5 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00103106	25/03/2019	Fer total	2 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00103107	25/03/2019	Fer total	2.9 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00103519	29/04/2019	Fer total	6 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00103519	29/04/2019	Manganèse	1.18 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00103563	15/05/2019	Fer total	2.5 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00103564	15/05/2019	Fer total	3 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00103735	05/06/2019	Manganèse	0.38 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00104592	30/07/2019	Fer total	1.6 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00104593	30/07/2019	Fer total	3.4 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00104681	07/08/2019	Manganèse	0.85 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105116	10/09/2019	Fer total	1.6 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105157	10/09/2019	Fer total	0 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105285	25/09/2019	Fer total	2 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105287	25/09/2019	Fer total	5 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105905	23/10/2019	Fer total	2 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00105906	23/10/2019	Fer total	2.6 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00106034	05/11/2019	Fer total	14 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00106034	05/11/2019	Manganèse	1.93 µg/L	2019
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00106229	02/12/2019	Fer total	1.4 µg/L	2019

ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00106230	02/12/2019	Fer total	1,7	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00106542	27/01/2020	Fer total	2,5	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00106544	27/01/2020	Fer total	3,9	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00106732	19/02/2020	Manganèse	0,23	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107105	24/03/2020	Fer total	8	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107110	24/03/2020	Fer total	3	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107251	07/04/2020	Fer total	2,1	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107352	07/04/2020	Fer total	1,1	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00107347	22/04/2020	Fer total	0,41	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107468	13/05/2020	Manganèse	0,41	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00107468	13/05/2020	Fer total	2,8	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00108062	16/06/2020	Fer total	1,7	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00108062	16/06/2020	Manganèse	0,19	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00108256	08/07/2020	Fer total	2,3	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00108256	08/07/2020	Fer total	1,5	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00108901	31/08/2020	Fer total	14	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00108902	31/08/2020	Fer total	1,3	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00108968	09/09/2020	Manganèse	0,09	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captaçe	00109150	09/09/2020	Fer dissous	2,1	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Captaçe	00109150	09/09/2020	Manganèse	500	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00109105	15/09/2020	Fer total	3,2	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00109137	15/09/2020	Fer total	3	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00109434	05/10/2020	Fer total	2	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00109435	05/10/2020	Fer total	1,4	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00110034	04/11/2020	Fer total	4	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Station de traitement	00110034	04/11/2020	Manganèse	0,06	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00110182	01/12/2020	Fer total	7,4	µg/L	2020
ADD.DU SIE DE MONTMIREY-LE-CHATEAU	Réseau de distribution	00110182	01/12/2020	Fer total	5,6	µg/L	2020

DUP puits de Thervay _ SIE de Montmirey le Château

2022

Région de Franche Comté

Département du Jura

SIE de Montmirey le Château

PIÈCE N°8 : ESTIMATION DES COÛTS



PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PUITS DE THERVAY



4 les Berrods 39150 PRÉNOVEL

Tél : 03 84 33 75 13

becaille.hydro@orange.fr

Rémi CAILLE hydrogéologue, 4 les Berrods Prénovel 39150 NANCHEZ

Coût de la protection	Coût HT en euros
Dossier d'enquête publique (Phase 1 et 2)	7400
Etudes hydrogéologiques	4700
Hydrogéologue agréé	2000
Assistance SIDEC	4008
Indemnités agricoles dans les PPR	66 387
Commissaire enquêteur et frais d'enquête publique	4000
Comblement des piézomètres 1 à 7 à la demande de l'hydrogéologue agréé	3000
Total HT	91 495

Les servitudes agricoles édictées dans les 3 périmètres de protection rapprochée relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, interdite dans les PPR A et B et réglementée dans le PPR C, induisent des indemnités pour préjudice subi. Le montant des indemnités aux exploitants agricoles dans les périmètres de protection rapprochée a été estimé à 66 387 €. En dehors de l'estimation ci-dessus, les prescriptions qui seront appliquées dans le futur arrêté préfectoral ne conduisent pas à un calcul d'indemnités pour préjudice subi.

Le coût de la mise en place du traitement au charbon actif permettant d'éliminer les pesticides est de 240 000 € HT.

Aides :

Le syndicat sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, du Conseil Départemental du Jura et de la Préfecture du Jura dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.